This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AS
161
T8

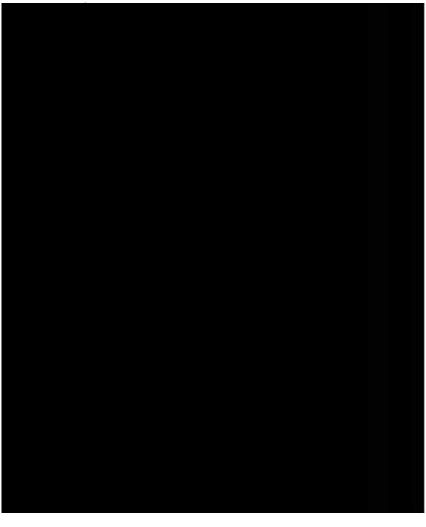

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1721.

CES MEMOIRES ONT COI
mencé au mois de Janvier 17c
& se vendent 15 .s. le mois en blai
& broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire, ruë S. Jacques, vis-à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1721.

ARTICLE XXVIII.

SUITE DE L'HISTOIRE de Henri de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon.

LEs ſoupçons réveillez dans les partis ayant rappellé la guerre en France vers 1586. le Vicomte de Turenne ſe trouva commander en chef l'armée des Calviniſtes, & s'empara de pluſieurs villes.

Comme le Roi eut repris des deſſeins de paix, la Reine ſa mere ſe chargea de la traiter à Fontenai; cependant elle ne la vouloit point encore, non plus que le Vicomte de Turenne qui

lui fut envoyé pour la négocier de la part des Calvinistes. Elle ne laissa pas de demander que l'on eût une confiance reciproque : le Vicomte en eut assez pour dire à Sa Majesté qu'elle étoit d'un caractere à se l'attirer, mais qu'elle ne s'étoit pas refusée à des choses qui n'avoient pas contribué à l'établir ; la Reine blessée de la hardiesse, le prit sur un ton fort haut. Le Vicomte en fut peu émû ; seulement par respect au lieu de parler du Roi & de la Reine, il se rabattit &

riva depuis ; pour lui dans l'occasion de la bataille de Coutras, il combattit avec une valeur qui fut également admirée dans les divers partis.

La mort du Prince de Condé étant survenuë, le Vicomte de Turenne en eut un ennemi de moins, & acquit une nouvelle consideration parmi les Calvinistes qui perdoient un de leurs Chefs & qui d'ailleurs commençoient à se défier du Roi de Navarre à cause des ménagemens qu'il avoit pour les Catholiques dans la vüë de la succession à la Couronne : aussi le Vicomte fut-il extrémement écouté dans les réglemens politiques qui se firent à la Rochelle pour le maintien du Calvinisme.

Peu de tems après il fut contraint de se retirer dans ses terres pour se guerir de sa blessure de Castillon laquelle s'étoit rouverte si dangereusement, qu'on desespera de sa vie ; il ne laissoit pas de veiller à la levée des troupes, ne pouvant demeurer sans action, même dans un état où il sembloit devoir être tout occupé de sa santé ; elle se rétablissoit peu, quand après la mort du Roi Henri III. on

vint faire à ſon ſucceſſeur Henri IV. les propoſitions auxquelles il repondit favorablement, promettant de ſe faire inſtruire dans ſix mois de la Religion Catholique; comme il apprehendoit le mecontentement des Calviniſtes, c'eſt au Vicomte qu'il s'adreſſa pour menager leur eſprit, & leur faire comprendre la neceſſité de l'accommodement. Le Vicomte le fit avec beaucoup d'habileté & peut-être avec quelque plaiſir dans la penſée de n'avoir plus perſonne au deſſus de lui dans le parti Proteſtant; car il n'y reſtoit de Prince du Sang que le jeune Prince de Condé encore enfant qui ſembloit devoir ſuivre bientôt l'exemple du Roi; de ſorte que ce Monarque entretenant le Vicomte des motifs qu'il avoit eu de changer, celui-ci ne s'attacha pas fort à combattre ces raiſons qui par contre-coup favoriſoient ſes vûës particuliéres; du reſte il le ſervit avec un ſuccès extraordinaire, & par ſes conſeils, & par ſes negociations. Il fut envoyé en Angleterre auprès de la Reine Elizabeth qu'il mit dans les interêts de ſon maître; venant enſuite

en Hollande, il obtint des Etats du ſecours pour Sa Majeſté, auſſi bien que des Princes Proteſtans d'Allemagne, où il paſſa enſuite ; ce fut même lui qui avec le Prince d'Anhalt amena en France la puiſſante armée qu'ils fournirent au Roi.

Ce Monarque le reçût avec toutes les marques de reconnoiſſance dûës à de ſi importans ſervices & voulut la lui marquer par des effets ; ayant penſé auparavant à lui faire épouſer Catherine ſa ſœur qui depuis épouſa le Duc de Lorraine, il reſolut de le marier avec Charlotte de la Mark heritiére de Sedan & de Boüillon. Notre Auteur donne à entendre que la reconnoiſſance du Roi agit en cette affaire de concert avec la politique ; au moins Monſieur de Thou avance-t-il expreſſément que Henri IV. fit ce mariage pour en exclure les Ducs de Lorraine & de Nevers qui y prétendoient pour leurs enfans : il eſt plus aiſé de ſuppoſer ces ſortes de motifs que de les verifier ; ce qui eſt de certain ſur ce point, c'eſt la bevûë groſſiére de Mezerai ; quand il dit que le Roi fit le Vicomte de Turenne

[redacted]

Maréchal de France, afin qu'il eût une qualité qui ne fût pas inferieure à la Souveraineté : le raiſonnement eſt tourné auſſi mal que la fauſſeté de la datte eſt évidente. Le mariage fut conſommé en Octobre 1591. & le Vicomte ne fut Maréchal de France qu'en 1592.

Au reſte il parut un rapport eſſentiel entre ce mariage & le métier de grand General ; car le propre jour des nôces lorſqu'on croyoit le nouveau Duc de Boüillon occupé la nuit de

tous ſes biens. Le Roi apprenant cette nouvelle, envoya auſſi-tôt à Sedan le Marquis de Roſny (Maximilien de Bethune) depuis Duc de Sully lui témoigner la part qu'il prenoit à cette perte, & qu'il lui donneroit ſa protection par tout où elle lui ſeroit neceſſaire. La ſucceſſion fut diſputée au Duc par Charles de la Mark oncle de la feu Ducheſſe & par le Duc de Montpenſier qui y prétendoit à titre de ſubſtitution ; un accommodement qui ſurvint lui aſſura la proprieté des ſouverainetez de Boüillón, de Sedan, & de Raucourt.

Comme il ſe trouvoit ſans enfans, on lui conſeilla de ſe remarier, & il le fit d'une maniére qui convenoit également à ſa naiſſance & à ſes interêts, en épouſant Elizabeth de Naſſau ſœur de Maurice Prince d'Orange, fille de Guillaume de Naſſau & de Charlotte de Bourbon-Montpenſier.

Dans la guerre contre l'Eſpagne que le Duc de Boüillon avoit conſeillée au Roi, ſes victoires répondirent comme auparavant à ſa valeur & à ſa conduite ; il eſt vrai qu'il manqua à ſecourir Dourlens, mais ce fut par la

méſintelligence avec les autres chefs ; il en dédommagea la France par les places qu'il prit dans le Boulenois, & par ce qu'il fit pour ſecourir Calais. Ayant eſcorté des troupes pour les faire entrer dans le château, il partit tout malade qu'il étoit de la fiévre quarte, afin d'aller faire réüſſir à ce ſujet une négociation qui avoit été mal commencée avec la Reine d'Angleterre ; il tourna l'affaire ſi heureuſement, que malgré des difficultez qui naiſſoient de jour à autre, il con-

Députez du Roi, à qui l'on écrivit que les Calvinistes tiroient un grand avantage de la presence & des conseils du Duc de Boüillon ; S. M. le fit donc solliciter de venir au siege d'Amiens, lui ajoûtant qu'il faisoit état qu'il le verroit bientôt : malgré cela le Duc de Boüillon alleguant les plus beaux pretextes, ne quitta Chastelleraud que pour aller à Turenne, ce qui augmenta les soupçons du Roi ; la prise d'Amiens & la paix de Vervins mirent le Roi en état de faire suivre ses volontez ; en effet passant par Angers pour aller en Bretagne contre le Duc de Mercœur, il ordonna au Duc de Boüillon & de la Tremoüille de se rendre auprès de lui, & ils obéïrent.

Les mouvemens du Maréchal de Biron étant survenus, le Roi reprocha au Duc de Boüillon qui l'étoit venu trouver à Blois, qu'il ne l'avoit point averti de ce qui se passoit en Guienne où il avoit tant de credit ; le Duc témoigna en être offensé, & dans la suite retourna à Turenne, au lieu d'accompagner le Roi à Fontainebleau : le mécontentement de Sa Majesté augmenta ; Elle lui écrivit de sa

main propre de se rendre auprès de lui ; mais le Duc, averti qu'on l'accusoit d'intelligence avec Biron, partit pour aller se justifier à Castres où étoit la Chambre établie pour juger ceux de la Religion Protestante, & écrivit au Roi les specieuses raisons qu'il en avoit ; le Roi lui écrivit de nouveau ; mais le Duc apprenant que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter, il prend le parti de se retirer à Genêve, protestant d'ailleurs de son innocence. Tout intervint en sa faveur auprès du Roi, le corps des Calvinistes,

Biron & le Duc de Boüillon, pour se maintenir les uns les autres *contre tous, nul excepté*; on n'eut point d'ailleurs de preuve évidente que le Duc de Boüillon fût entré dans la conjuration de Biron; mais il fut évident qu'il pensoit à donner des affaires au Roi en excitant avec le Comte d'Auvergne des mouvemens dans la Guienne & le Limousin. L'Intendant du Duc de Boüillon & qui étoit son confident, étant arrêté, en découvrit tout le mistere pour avoir sa grace: sur cela le Roi partant en personne pour aller reduire ces contrées à son obéïssance, le Duc lui écrivit une lettre très-soumise; où il marquoit l'ordre qu'il envoyoit aux Capitaines de ses places d'obéïr en tout à S. M. Il interposa de nouveau les sollicitations des puissances souveraines en sa faveur; celles des Suisses furent sans effet, & le Roi Jacque I. d'Angleterre pour reponse lui conseilla de se soumettre au Roi, de sorte qu'il lui fallut lui-même negocier son accommodement, & se resoudre d'en passer à ce qu'exigea le Roi, d'être reçû dans Sedan avec autant de troupes

qu'il lui plairoit ; qu'à cette conditio
il lui accorderoit ſa grace. Le trait
étant ſigné, le Duc vint à Doncheri ſ
jetter aux genoux de Sa Majeſté e
preſence de la Reine qui avoit conſer
vé de la bonté pour lui depuis qu'i
avoit été entremis à l'affaire de ſo
mariage avec le Roi ; il demanda par
don du paſſé & le Roi le lui accorda
& Sa Majeſté entra dans Sedan, mais i
lui en remit au bout d'un mois la ville
& le château.

Dans le commencement du Regn

vinistes. La Reine éffrayée de la nouvelle, écouta favorablement le Duc de Boüillon qui l'assura que le projet n'auroit point d'execution. C'étoit assez pour lui d'en avoir donné l'épouvante : de sorte que sans cesser d'être attaché au Prince de Condé, il ménagea la Reine, & chercha même l'amitié de son favori, le Marquis d'Ancre, à qui il vendit sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. Cet étranger pour lors ne lui faisoit point d'ombrage.

Il ne voyoit pas d'un œil si indifferent le Duc de Sully auparavant Marquis de Rosni : il porta le Prince de Condé & les Ministres à procurer sa disgrace, & le Duc de Sully y donna occasion lui-même, temoignant à la Reine souhaiter un peu de repos ; on lui accorda ce qu'il demandoit foiblement & ce qu'il craignoit fort ; la vuë de profiter de ses dépoüilles ne nuisit pas aux services que le Duc de Boüillon rendit à l'Etat dans l'assemblée des Protestans à Saumur, où malgré divers manéges, il obligea l'assemblée qui avoit de grandes vuës d'independance, de se soumettre en-

tierement aux ordres de la Reine.

On en sçut tant de gré au Duc de Boüillon, qu'à son retour à Paris il fut visité de la part de la Reine par les Ministres en corps (honneur des plus extraordinaires) & elle lui donna peu après, l'Hôtel de Boüillon : mais comme on lui refusa le gouvernement de Poitou dont elle l'avoit flatté, & même fait donner parole avant l'assemblée de Saumur, il entra dans le sentiment des Princes mécontens qui s'étoient retirez de la Cour : il y fut

mais ; il forme un parti puissant contr'elle, gagne l'Ambassadeur d'Angleterre & celui des Calvinistes, entreprend de faire déclarer & le Parlement & eux. La chose se fit comme il l'avoit projettée, & il commanda l'armée du Prince de Condé, la conduisant avec toute l'habileté dont il étoit capable & avec les précautions que demandoient les conjonctures ; il le montra sur tout quand les Maréchaux de Bois-Dauphin & du Plessis Praslin s'emparerent de la ville de Sens dont le Prince de Condé se vouloit rendre maître : le Duc de Boüillon marcha pour passer la Loire, & Bois-Dauphin l'ayant joint auparavant, le Duc se campa si avantageusement & fit une si bonne contenance, qu'après quelques escarmouches vigoureusement soutenuës, Bois-Dauphin se retira le premier.

Cependant la Régente ayant gagné quelques-uns des Chefs des mécontens, voulut gagner aussi le Duc de Boüillon ; il y donna les mains craignant de venir trop tard après les autres ; de sorte qu'il fit son accommodement après bien des difficultez.

Il ne fut pas long-tems à la Cour, que les mouvemens recommencerent pour faire perir le Maréchal d'Ancre dont l'autorité avoit suscité une jalousie universelle ; ce Ministre en étant averti par le Prince de Condé, qui en usa ainsi par une pique particuliere contre le Duc de Guise, avec qui d'ailleurs il avoit conjuré la perte du Maréchal, celui-ci prit ses suretez contre le Prince même, en le faisant arrêter ; le Duc de Boüillon qui avoit été du complot, craignit pour lui-

soient perdre l'honneur de vos bonnes graces, en ce cas, Sire, je crois que la nature me permet d'opposer à leur injustice le secours de mes Sujets & de mes amis. On comprit assez le sens de cette lettre à la Cour, pour en être très-mal content; aussi les Princes liguez qui commençoient à s'emparer des villes, furent-ils déclarez criminels de leze-Majesté; le Duc de Boüillon étoit du nombre, il se trouva bientôt à la tête de leur armée, venant avec douze mille hommes de pied & deux mille chevaux au secours du Duc de Mayenne assiegé dans Soissons. La mort du Maréchal d'Ancre qui arriva peu après, fit mettre bas les armes & fit revenir à la Cour le Duc de Boüillon avec les autres Chefs & Seigneurs mécontens.

Son activité ne se bornoit pas au-dedans du Royaume, elle lui fit ménager l'affaire de l'élection de son neveu Frideric Electeur Palatin à la Couronne de Boheme. On rapporte que le Duc de Baviere Maximilien dit à ce sujet: *Le Comte Palatin n'est pas capable de conduire une affaire si délicate; mais il est poussé par ses deux oncles,*

le Prince d'Orange, & le Duc de Boüillon politique aussi rafiné qu'il y en ait dans l'Europe. En effet le Duc de Boüillon engagea les Calvinistes de Boheme dans le parti de l'Electeur : la chose réüssit ; mais ayant tourné mal six mois après par la bataille de Prague, le Roi de Boheme chassé de l'Empire fut obligé de se retirer à Sedan chez le Duc de Boüillon son oncle ; celui-ci passa le reste de sa vie en de semblables entreprises ; il refusa neanmoins de se mettre à la tête des Calvinistes, dont le parti commençoit à s'affoiblir par le succès des armes de la Cour & par la mesintelligence qu'elle prit soin de semer entre leurs Chefs. Le Duc de Boüillon traita seulement dans la suite avec le Comte de Mansfeld pour donner du secours à la Hollande ; ce qui donna un nouvel ombrage à la Cour.

A la fin il se fit une occupation plus tranquille, établissant à Sedan une Academie pour les belles lettres ; où il amassa une Bibliotheque des mieux assorties de l'Europe ; il s'attacha aussi à embellir & fortifier la ville de Sedan, & il mourut peu après

ce fut le 25. de Mars l'an 1623. regretté, dit Mr. Marsolier, & de ses Sujets, & des Princes ses voisins qui étoient presque tous ou ses parens, ou ses alliez, ou ses amis.

Les Sçavans perdirent en lui un protecteur; quoiqu'on eût affecté de l'élever dans l'ignorance, il sentit par la *superiorité* de son genie qu'il lui manqueroit quelque chose sans l'étude des lettres, & que les plus grands genies ont besoin d'être cultivez.

ARTICLE XXIX.

HISTOIRE DE L'EGLISE par Mr. l'Abbé de Choisy. Tome dixiéme depuis l'an 1570. *jusqu'à l'an* 1661. A Paris chez Christophe David ruë S. Jacques près la Fontaine S. Severin, au Nom de Jesus 1721. *Ouvrage in* 4°. *pp*. 469.

MOnsieur l'Abbé de Choisy, heureusement parvenu au dixiéme Tome de son Histoire de l'Eglise, se compare lui-même à un voyageur qui après une longue & perilleuse navigation, se trouve encor

re en pleine mer, mais qui voit le port où il eſpere entrer ſans faire naufrage : il lui reſte encore, dit-il, pluſieurs écuëils à éviter d'autant plus dangereux, qu'ils ſont connus de tout le monde. On convient avec lui du danger, & l'on trembleroit pour tout autre juſqu'à n'oſer le ſuivre dans ſa courſe ; mais nous ne craindrons point de nous embarquer avec un Pilote ſi ſage & qui a déjà ſçû ſe démêler habilement de tant de détroits & de paſſages ſi difficiles.

avec la Reine Marguerite de Vallois déclaré nul par des Commissaires du Pape ; son mariage avec Marie de Medicis ; la naissance du Dauphin qui fut le Roi Loüis XIII. les grands desseins de Henri le Grand pour la paix perpetuelle de l'Europe ; sa mort malheureuse ; c'est ce qui fait la matiere du premier livre de ce 10^e^ tome : mais comme la plûpart de ces sujets ont déjà été fort bien traittez, soit dans des Histoires particulieres, soit dans l'Histoire generale, & que Mr. de Choisy n'y ajoute rien de nouveau que le tour ingenieux qu'il sçait donner à tout ce qu'il manie, nous nous attacherons particulierement, pour ce qui regarde les Empires, au Regne de Loüis XIII. & aux commencemens de celui de Loüis XIV. qui quoique d'une memoire plus recente, n'ont pas été fort heureux en Historiens, en sorte que ce qu'on en lira dans cette Histoire, peut encore avoir la grace de la nouveauté pour bien des gens.

La France n'avoit jamais été si florissante, que sur la fin du regne de Henri le Grand : son Roi victorieux,

ſage, aimé de ſes peuples, craint de ſes voiſins, ſe repoſoit dans le ſein de ſa gloire, & ne penſoit qu'à rendre tout le monde heureux. Cependant au milieu de la paix il leva tout à coup une armée de quarante mille François & ſix mille Suiſſes; il ordonna de plus à quatre mille Gentilshommes de le ſuivre. Le Duc de Sully, comme Grand Maître de l'Artillerie, diſpoſoit cinquante pieces de gros Canon; comme Surintendant des Finances, il répondoit que l'ar-

par là la tranquillité universelle : dessein digne d'une aussi grande & aussi belle ame que la sienne. Le Roi étoit prêt à partir ; la Reine avoit été déclarée Régente dans son absence, & devoit être couronnée le lendemain, lorsque le Roi fut malheusement assassiné par un monstre dont le nom est demeuré en execration à la posterité.

La Reine, sans se livrer à une douleur oisive & immoderée, chercha les moyens les plus courts & les plus sûrs de se faire tutrice du Roi son fils, & Régente du Royaume ; elle en vint à bout. Le Duc de Guise dont le nom étoit toujours respecté dans Paris, & le Duc d'Epernon qui étoit Colonel General de l'Infanterie Françoise, s'étoient donnez à elle, & la servirent bien. Enfin la Régence de Marie de Medicis passa tout d'une voix au Parlement, à condition que la Régente auroit un Conseil dont elle suivroit les avis : sages precautions, dit Mr. de Choisy ; beaux reglemens qu'on n'execute jamais.

Les provinces & les armées, les Catholiques & les Protestans, tout suivit l'exemple des Courtisans, du

Parlement, & de la ville de Paris ; dont la tranquillité ne fut point alterée par un ſi tragique évenement. Le lendemain, la Reine mena le jeune Roi au Palais tenir ſon lit de juſtice ; il avoit près de neuf ans, & recita fort bien un petit diſcours qu'il avoit appris par cœur. L'abondance des larmes empêcha d'abord la Reine de parler ; elle ſe remit bientôt & parla avec éloquence.

La Minorité de Loüis XIII. ne nous engage pas à des conſiderations fort importantes par rapport au but prin- ... Hiſtoire ; elle ſe paſſ...

Dès que Marie de Medicis vit son autorité un peu affermie, elle songea aux alliances étrangeres, & resolut de s'unir étroitement avec l'Espagne par un double mariage. Le Roi Philippe III. étoit absolument gouverné par son premier Ministre le Duc de Lerme, qui goûtant trop les fruits de la paix, laissoit tomber en décadence cette Monarchie autrefois si puissante. Les Espagnols, depuis le traité de Vervins, avoient oublié leur ancienne bravoure; ainsi la proposition de la Régente de France fut acceptée avec joye.

Le fils aîné du Roi devoit épouser Isabelle de France, & le jeune Roi Loüis XIII. devoit épouser Anne Infante d'Espagne. Le Pape à qui on en fit la confidence, l'approuva fort, dans l'esperance qu'après l'union de la France & de l'Espagne, on pourroit pousser à bout les Huguenots de France, & ensuite les Protestans d'Allemagne. Cependant le mariage ne s'accomplit que quelques années après, lorsque le jeune Roi & l'Infante eussent atteint à peu près 15 ans.

La Reine au commencement de sa

Régence s'appliqua à contenter t
le monde : cinquante-quatre Edi
la charge du peuple furent ſupprin
on confirma l'Edit de Nantes, p
faire taire les Huguenots ; & quel
tems après, la Reine en fit faire
excuſes au Pape par le Cardinal
Joyeuſe, alleguant la neceſſité
tems & la crainte d'attirer des en
mis au Roi ſon fils pendant ſa m
rité.

Après une aſſemblée tenuë par
Huguenots à Saumur, où ils fi

ce Livre héretique, furieux, seditieux, contraire à la Loi Divine, Naturelle & Canonique.

Le Duc de Mayenne venoit de mourir; il avoit été long-tems le Chef de la Ligue, & toujours avec honneur, n'ayant jamais voulu écouter les propositions des Espagnols, qui vouloient sur le pretexte de la Religion, faire donner le Royaume à leur Infante, ou du moins le démembrer; à quoi il s'étoit toujours opposé avec une vertu d'ancien Romain, ne voulant pas même souffrir qu'on parlât de faire le Duc de Guise son neveu Roi de France en épousant l'Infante.

Il y avoit déjà long-tems que le Prince de Condé & les autres Princes du Sang pressoient la Reine d'assembler les Etats Generaux, dans l'esperance que les Creatures qu'ils y auroient, modereroient le trop grand pouvoir de la Régente, & augmenteroient le leur. Il y avoit apparence qu'on ne voudroit pas souffrir plus long-tems l'autorité excessive du Maréchal d'Ancre, Ministre Italien qui gouvernoit avec insolence; mais cet-

te habile Princesse sous divers pretextes en avoit differé la convocation jusqu'à la majorité du Roi, & tout devoit alors se faire sous le nom de Sa Majesté sans qu'elle en fût chargée. Le Roi avoit eu 13 ans accomplis le 27 Septembre, & suivant l'Ordonnance de Charles V. il étoit majeur. La déclaration solemnelle s'en fit le 2e d'Octobre. Le Roi alla au Parlement tenir son lit de Justice ; il regla que les Cardinaux de Sourdis, du Perron, de la Rochefoucault & de Bonsi, precederoient les Pairs Ecclesiastiques, qui ne s'y trouverent pas.

Dès que tout le monde fut placé, la Reine Régente se démit entre les mains du Roi de toute son autorité, & il la pria de continuer à l'assister de ses conseils. Le Chancelier de Silleri, le Premier Président de Verdun & l'Avocat General Servin dans leurs harangues firent le Parallele de la Reine, avec la Reine Blanche mere de St. Loüis, toutes deux étrangeres & toutes deux également heureuses dans leur administration ; on lut à haute voix une déclaration du Roi, par laquelle il promettoit de s'appliquer

à tout ce qui eſt convenable à un Roi très-Chrétien, jaloux de la gloire de Dieu, & amoureux de la tranquillité de ſes peuples.

Le Roi après ſa majorité convoqua les Etats Generaux du Royaume à Paris pour le 10 d'Octobre.

Dès que les Députez furent arrivez des provinces, on ouvrit les Etats. La Chambre Eccleſiaſtique fut compoſée de cent quarante perſonnes entre leſquelles il y avoit cinq Cardinaux, ſept Archevêques, & quarante-ſept Evêques; cent trente-deux Gentilshommes compoſoient la Chambre de la Nobleſſe, & dans celle du Tiers Etat on comptoit 182 Députez.

Le Cardinal de Joyeuſe Archevêques de Roüen & Doyen du Sacré College étoit à la tête du Clergé. Henri de Beaufremont Baron de Seneçai préſidoit la Chambre de la Nobleſſe, & Robert Miron Prevôt des Marchands de Paris celle du Tiers Etat.

On ordonna d'abord un jeûne public de trois jours pour implorer l'aſſiſtance de Dieu ſur l'aſſemblée; on fit une proceſſion generale de l'Egliſe

des Augustins à Notre Dame : le Roi & la Reine sa mere y assisterent : le Cardinal de Sourdis Archevêque de Bourdeaux y prêcha. L'ouverture des Etats se fit dans la salle de l'Hôtel de Bourbon.

Le Chancelier de Silleri harangua, & dit que le Roi permettoit aux trois Etats du Royaume de dresser des cahiers de plaintes, & de demandes; & qu'il promettoit d'y repondre favorablement. Marquemont Archevêque de Lyon parla pour le Clergé; Roncherolle Baron du Pont St. Pierre pour la Noblesse, & le Prisident Miron pour le Tiers Etat. Le Clergé & la Noblesse étoient attachez à la Cour par l'espoir des graces qu'ils en pouvoient attendre. Les Deputez du Tiers Etat plus independans demanderent hautement la diminution des impôts, & la suppression des pensions : ils étoient soûtenus sous main par des Princes du Sang. La Reine & les Ministres pour éluder ces demandes, semerent la mésintelligence dans les trois Ordres. Le Clergé demanda la publication du Concile de Trente pour la discipline, comme pour le dogme : & la Nobles-

se pressoit l'abolition de la Paulette, qui rendoit hereditaires les charges de Justice & de Finances, moyennant une certaine contribution que les Officiers payent tous les ans. Ces contestations devinrent fort vives dans la suite, & ne finirent qu'avec les Etats. Les Princes du Sang, qui jusques là n'avoient pas fait grande figure dans les Etats, firent proposer d'établir une Chambre de Justice pour examiner la dissipation des Finances, à condition qu'elle ne pourroit être supprimée qu'après que les abus auroient été connus & reprimez ; que la Cour ne pourroit point faire grace aux Financiers qui seroient recherchez, & que les deniers qui en proviendroient seroient employez à racheter les domaines alienez. Le Tiers Etat se joignit en cette occasion à la Noblesse, & le Clergé deputa Paul Hurault de l'Hôpital Archevêque d'Aix, pour assurer les deux autres Ordres qu'il étoit de leur avis. La Reine, à qui une Chambre de Justice étoit un objet desagreable, répondit que quoique le Roi ne fût pas obligé à rendre raison de l'administration de

ses Finances, il enverroit à chaque Chambre un Etat au vrai de la recette & de la dépense faite pendant sa minorité. En effet le President Janin alors Contrôleur General y porta un Memoire fort general : & ne vous étonnez pas, Messieurs, leur dit-il, de la grande dépense qui s'est faite pendant la minorité du Roi; la Reine par sa liberalité a appaisé les soulevemens, & a maintenu le Royaume en paix. Son tresor lui devoit être moins cher que le sang du peuple, qui auroit été versé par une guerre civile.

Enfin après bien des deliberations inutiles, la Cour, qui étoit assurée de la Chambre du Clergé & de celle de la Noblesse, resolut de congedier les Etats. Chaque Chambre donna son cahier particulier de plaintes, & de demandes. Ils insistoient qu'on leur donnât des réponses avant que de se separer : mais on leur repondit que la chose étoit de si grande consequence, que le Roi avoit besoin de tems pour y penser avec ses Ministres, & pour contenter tout le monde.

La clôture des Etats se fit avec la

même pompe que l'ouverture. Armand Jean du Plessis Evêque de Luçon, connu depuis sous le nom de Cardinal de Richelieu, fit la harangue au Roi à la tête du Clergé. Il supplia Sa Majesté de laisser à la Reine l'administration des affaires, & se plaignit qu'il n'y eût aucun Ecclesiastique dans le Conseil d'Etat. Le Chancelier de Silleri promit que le Roi repondroit favorablement aux cahiers qu'on lui avoit presentez, & les Députez s'en retournerent dans leurs provinces sans avoir rien obtenu pour le soulagement du peuple; les disputes continuelles que les trois Chambres eurent les unes avec les autres en furent cause. Telle fut l'issuë de l'assemblée des Etats Generaux de 1614. les derniers qui ayent été tenus dans ce Royaume, d'où l'on peut conclure que ces sortes d'assemblées ne sont pas toujours des moyens infaillibles, comme on se le persuade, pour remedier aux maux de l'Etat; parce qu'il est très-rare que les interêts particuliers des trois corps qui composent les Etats, se trouvent parfaitement réünis au seul interêt com-

mun du bien public : cette année 1615 mourut le Cardinal de Gondi Evêque de Paris à l'âge de 84. ans qu'il avoit passez en bonnes œuvres. Il fit bâtir le Couvent des Jacobins de la Ruë St. Honoré.

Mourut aussi Achille de Harlai Premier President du Parlement de Paris toujours fidele au Roi & celebre par les belles paroles qu'il dit le jour des baricades au Chef de la ligue : C'est grand pitié quand le valet chasse le maître ; mon ame est à Dieu, mon

me, de Mayenne, de Nevers & d'Epernon, & le Maréchal de Boüillon furent reçus aussibien que s'ils avoient été toujours fideles. La Reine mere s'ennuya bientôt du sejour de Blois, & pensa serieusement à en sortir. Son évasion du Château, sa retraitte à Angoulême, la guerre qui pensa s'allumer à son occasion, son retour à la Cour & sa reconciliation vraie ou feinte avec le Roi son fils; tout cela est fort bien touché dans l'histoire dont nous rendons compte au public.

En 1621. le Pape Paul V. mourut à l'âge de soixante & huit ans & demi, après avoir tenu le St. Siege 15 ans & demi avec toute la pieté & la sagesse d'un saint Pontife. Il avoit créé soixante Cardinaux en dix promotions, entr'autres François de la Rochefoucault, Maurice de Savoye, Loüis de Lorraine Archevêque de Reims, Charles de Medicis, Henri de Gondi Evêque de Paris, & Loüis de la Valette Archevêque de Toulouse. Les magnifiques bâtimens qu'il fit élever dans la ville de Rome, les fondations d'Eglises & de Seminaires y feront toujours respecter sa memoire.

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Paul V. durant neuf
ours selon la coutume, cinquante-
eux Cardinaux entrerent dans le
Conclave & élûrent pour Pape le
Cardinal Ludovisio Archevêque de
Boulogne, où ses Ancêtres avoient
u les premiers emplois depuis plus
de 400 ans. Sa science dans le Droit
Canon, & sa douceur étoient con-
nuës ; le peuple témoigna beaucoup
de joye. Le Pape Paul V. l'avoit fait
Cardinal, il prit le nom de Gregoire

son neveu avec une lettre fort obligeante. Le Maréchal dans la suite se convertit. Le Pape érigea l'Évêché de Paris en Archevêché, & lui donna pour Suffragans les Evêques de Chartres, de Meaux, d'Orleans. Enfin il donna le chapeau de Cardinal à Jean Armand du Plessis de Richelieu Evêque de Luçon qui avoit fait parler de lui dès sa plus tendre jeunesse, & le fera encore bien davantage dans la suite.

En 1622. commença la guerre des Huguenots. Ils y donnerent lieu par l'assemblée generale qu'ils tinrent à la Rochelle, & qu'ils continuerent longtems malgré les ordres de la Cour.

Du Plessis Mornai, toûjours plus sage que leurs autres Chefs, leur conseilloit d'obéïr; la Trimoüille, la Force & quelques autres en firent autant; mais ils s'abandonnerent à un faux zele, & ne garderent plus de mesures: ils leverent des troupes, fortifierent leurs places de sureté, demanderent des troupes aux Princes étrangers, & se preparerent à la guerre. Le Duc de Rohan & Soubise son frere étoient les chefs du parti. Le

Maréchal de Boüillon que l'âge & l
goutte avoient affoibli, leur prêchoi
la paix; le Maréchal de Lesdiguiere
refusa de les servir; il se flattoit toû
jours qu'en se faisant Catholique, i
pourroit devenir Connétable. Le Du
de Luines qui avoit son dessein, ve
noit de persuader au Roi de dispose
de cette importante charge qui étoi
vacante; il la prit pour lui, donn
les ordres dans toutes les armées, &
obligea Lesdiguieres à se contenter d
la charge de Maréchal General qu'

resistance dans leurs Gouvernemens de Bretagne & de Normandie.

Cependant le Roi, après avoir reduit le Poitou à son obéïssance, allà assieger S. Jean d'Angeli, qu'il prit au bout d'un mois; Soubise y commandoit, il capitula & s'alla jetter dans la Rochelle. Le Maréchal de Lesdiguieres & le Duc d'Épernon s'exposerent fort pendant le siege. Le Connétable leur donnoit ses ordres; son élevation avoit augmenté sa fierté, & il ne marchoit jamais qu'avec ses Suisses & ses Gardes.

Le Roi voyoit souvent la Cour du Connétable plus grosse que la sienne, & le voyoit avec chagrin; il en fut delivré bien-tôt après.

Le Connétable mourut d'une fiévre pourprée pendant le siege de Montauban; le Garde des Sceaux du Vair étoit mort depuis peu avec la reputation d'une sagesse antique & trop austere. Le Connétable en fit quelque tems la charge, s'appliqua alors aux affaires du Conseil plus qu'à celles de la guerre, & tant que dura le siege, dit Brienne, il tint le Sceau fort assidûment.

Après la mort du Connétable de Luines, la faveur du Roi fut disputée entre la Reine mere & le Prince de Condé. Les Courtisans aimoient mieux les profusions de la Reine que le ménage du Prince. La Cour retourna à Paris, & le Roi qui avoit été obligé à lever le siege de Montauban, craignant que le Maréchal de Lesdiguieres ne se declarât pour les Huguenots, le fit enfin Connétable, après qu'il eut fait abjuration de la Religion Calviniste. Ce fut une gran-

châteaux, défit le Duc de Savoye en six combats, où sa conduite eut autant de part que sa valeur. Henri le Grand l'avoit fait Maréchal de France, & Loüis XIII. le fit Duc & Pair, Maréchal General des armées, & enfin Connétable, & tous ces honneurs lui furent deferez sans qu'il les demandât; il mourut à l'âge de quatre-vingt quatre ans, & eût passé pour un des plus grands hommes de son siécle, si l'amour des femmes & de l'argent n'eussent pas découvert en lui les foiblesses de l'humanité; on voit par ce caractere du Connétable de Lesdiguieres que Monsieur l'Abbé de Choisy ne réüssit pas moins bien à peindre les Heros, qu'à les faire agir.

Après la mort & les obseques du Pape Gregoire XV, en l'année 1623. cinquante-quatre Cardinaux élûrent Maffé Barberin, qui prit le nom d'Urbain VIII. il n'avoit que cinquante-cinq ans, & gouverna l'Eglise 21 ans. On dit qu'un Prelat lui faisant compliment sur sa bonne santé & sur la longue durée de son Pontificat, il lui repondit qu'il esperoit joindre aux

ıgt-cinq années du Siege Apoſtoli-
e de Saint Pierre à Rome les ſept
nées d'Antioche; il avoit été Nonce
France, où il reçut le bonnet de
ırdjnal.

Quelque envie que le Roi eût de
uſſer la guerre contre les Hugue-
ıts, ſes Miniſtres lui conſeillerent
écouter les propoſitions d'accom-
odement que faiſoit le Duc de Rohan
leur part, & la paix fut concluë à
s conditions avantageuſes. Quel-
ıe tems après, le Roi partit pour le

qu'ayant été Grand Aumônier de la Reine mere, & lui devant sa fortune, il ne lui mît en tête de reprendre une autorité qu'il ne vouloit pas lui rendre.

Il ne laissa pas l'année suivante de faire entrer le Cardinal au Conseil. Jamais homme ne parut si modeste, dit M. de Choisy; il ne vouloit se mêler de rien, ne disoit son avis que parce qu'on l'y forçoit; sa mauvaise santé le retenoit souvent chez lui; il refusoit tous les placets qu'on vouloit lui presenter; il n'avoit point d'audiences reglées comme les autres Ministres, & n'étoit là que par obéïssance; mais peu-à-peu son esprit superieur, sa profonde capacité dans les affaires, son éloquence naturelle le rendirent maître des deliberations; il oublia dans la suite la reconnoissance qu'il devoit à la Reine sa bienfaitrice, & ne songeant qu'au service de son maître & à la gloire de l'État, il devint le plus grand Ministre qu'ait jamais eu la France.

Il sembloit que le ministere de France avoit changé de vûës depuis que le Cardinal de Richelieu étoit du Con-

ſeil ; le Marquis de la Vieuville Surintendant avoit été exilé , il avoit pourtant bien ſervi le Roi. Les Finances étoient rétablies ſur un bon pied, mais il avoit retranché les Penſions des Courtiſans, qui lui rendirent de mauvais offices. Marillac fut mis en ſa place, & bien-tôt après, le Cardinal de Richelieu fit donner les Finances au Marquis d'Effiat. On penſoit dans le Conſeil à renouveller les alliances avec les anciens Alliez de la Couronne , & même avec ceux qui étoient Proteſtans. On parla d'obliger les Eſpagnols à executer le Traité de Monzon ſur la Valteline ; on promit du ſecours aux Hollandois, s'ils étoient attaquez après l'expiration de la treve : & , ce qui étoit plus important, on reſolut de faire une ligue avec le Roi d'Angleterre irrité contre le Roi d'Eſpagne , qui l'avoit joüé ſi long-tems ſur le mariage de l'Infante. La nouvelle ligue avoit été cimentée par un mariage. Henri le Grand avoit laiſſé trois filles ; Iſabelle l'aînée avoit épouſé le Roi d'Eſpagne ; Chriſtine la ſeconde étoit mariée au Prince de Piémont ; il ne reſtoit plus qu'Hen-

riette qu'on destinoit au Prince de Galles.

En 1626. le Cardinal de Richelieu voulut signaler son entrée au ministere, en poussant à bout les Huguenots; on alloit bloquer la Rochelle; Monsieur demanda hautement le commandement de l'armée; le Roi se reveilla & pour contenter en quelque façon son frere, il pressa son mariage avec la Princesse de Montpensier, & le fit entrer au Conseil. Il se fit alors une conspiration contre le Cardinal de Richelieu; on le devoit assassiner dans sa maison de Fleuri sur le chemin de Fontainebleau: il en fut averti, en eut des preuves, garda le secret, & conta tout au Roi, en le suppliant de lui permettre de se retirer; le Roi qui étoit fort content de lui, l'assura de sa protection, & lui donna plus de pouvoir que jamais.

Quelques jours après, le Roi alla à Nantes, & y fit arrêter le Duc de Vendôme Gouverneur de Bretagne, & le Grand Prieur son frere, sous pretexte d'une conspiration contre la personne du Roi qu'on devoit, disoit-on, enfermer dans un Couvent, le declarer

impuissant, & marier la jeune Reine au Duc d'Orleans. Cette conspiration qui n'a jamais été bien prouvée, fut cause de la mort de Chalais qu'on en accusa.

•Dès que le Cardinal de Richelieu se vit bien affermi dans l'esprit du Roi, il se prepara à l'execution de son grand dessein d'assieger la Rochelle, & d'abaisser les Grands Seigneurs du Royaume peu soumis, en retranchant leurs pensions. Il avoit fait supprimer la Charge d'Amiral, après que

de Marillac parla ensuite : le Marquis d'Effiat Surintendant exposa l'épuisement des Finances : enfin le Cardinal de Richelieu avec son éloquence ordinaire tâcha de persuader que le Roi vouloit soulager son peuple : cependant il conclut par demander des secours extraordinaires pour avoir une armée capable de deffendre l'État contre les ennemis étrangers & domestiques. Tous les assistans n'opinerent que du bonnet. On conseilla au Roi de retrancher les pensions des Grands Seigneurs, de faire supprimer tous les petits Gouvernemens dans les Provinces & raser les Châteaux fortifiez ; de retirer son Domaine aliené par les donations, ou pour des sommes modiques ; d'augmenter sa Marine ; & d'avoir toûjours sur pied quarante mille hommes de bonnes troupes. L'assemblée finit par beaucoup de loüanges qu'on donna à un jeune Roi qui vouloit prendre connoissance de ses affaires.

La Rochelle qui n'avoit été jusques-là qu'investie, fut assiegée dans les formes.

On bâtit treize redoutes assez près

des murailles, & la circonvallation qui avoit trois lieuës de tour fut achevée. La place du côté de la terre étoit fortifiée de six bastions deffendus par cent piéces de canon, & les approches en étoient difficiles à cause des marais qui l'environnent.

Les Huguenots la regardoient comme la Capitale de la Republique qu'ils avoient pretendu ériger dans le sein même de la Monarchie; c'étoit leur derniere esperance. Les Bourgeois aussi determinez que les soldats, étoient resolus à mourir avec leurs femmes

[redacted]

gue un passage assez étroit pour la marée, & aux deux côtez étoient deux Forts garnis de gros canons à fleur d'eau qui empêchoient qu'aucun bâtiment ne pût approcher de la digue tant en dedans qu'en dehors du port. Pompée Targoné Ingenieur Italien y employa tout son Art. L'armée navale Françoise étoit au large ; les Assiegez se mocquoient d'abord d'une entreprise par où l'on pretendoit maîtriser la mer, & l'attribuoient au genie temeraire du Cardinal ; mais ils virent bientôt qu'elle réüssissoit, & qu'ils ne pouvoient plus recevoir de secours ni par terre ni par mer.

L'hiver étoit fort rude ; le Roi retourna à Paris, & laissa la conduite du siege au Cardinal, avec ordre au Duc d'Angoulême & aux Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg de lui obéïr. Le Roi se separa du Cardinal avec des larmes, le conjurant de se conserver pour le bien de la Religion & de l'État ; il avoit remarqué qu'il s'exposoit comme un soldat.

Le Cardinal avoit fait venir de Paris le Pere Joseph Capucin qui alloit lui-même reconnoître les attaques, & en

rendoit aussi bon compte qu'un Ingenieur. Ils tenoient souvent un petit conseil ensemble, & ils convenoient que la fortune de Son Eminence dépendoit de la prise de la Rochelle. Guiton Maire de la ville y commandoit, & fit mettre un poignard sur la table du Conseil pour tuer le premier qui parleroit de se rendre; aussi souffrirent-ils toutes les extremitez de la faim, jusqu'à manger toutes les bêtes domestiques & même les rats. Le Duc de Boukingham piqué de l'affront qu'il avoit reçû à l'isle de Ré, préparoit une nouvelle flotte, lorsqu'il fut assassiné à Londres à l'âge de 36 ans par un Fanatique nommé Felton. Le Roi d'Angleterre donna le commandement de sa flotte au Comte de Dambi; une tempête effroyable la dispersa, & fit perir plusieurs Anglois, pendant qu'elle sembloit respecter la digue qui n'en fut point endommagée. On remarqua que cette année les marées contre l'ordinaire furent fort tranquilles durant l'équinoxe.

Le Comte de Dambi étant retourné en Angleterre avec sa flotte dela-

brée, le Cardinal vit bien que les Rochelois à demi morts de faim & de fatigues, ne pouvoient pas tenir encore long-tems, & voulant laisser au Roi l'honneur de la reduction de cette importante place, le supplia instamment de venir au siege. A peine y fut-il arrivé que la ville se rendit à discretion. On employa deux jours à nettoyer les ruës qui étoient toutes couvertes de morts & de mourans, & le premier Novembre le Roi y fit son entrée; il accorda la vie à tous les habitans, leur ôta leurs privileges, fit raser les fortifications du côté de la terre, & en donna le Gouvernement à Toiras qui s'étoit fort distingué à la deffense de l'isle de Ré. On peut juger par le siege & la prise de la Rochelle, qui fut comme le coup d'essay du Cardinal de Richelieu, de quoi ce grand homme étoit capable; il ne nous est pas possible de le suivre dans toutes ses glorieuses expeditions, & nous ne pouvons qu'effleurer son ministere dans cet extrait. Du siege de la Rochelle, il passa en Languedoc pour y soumettre le reste des villes Huguenotes, & peu après en Italie pour

ſecourir les armées du Roi.

Mais pendant qu'il ſe ſignaloit en Italie, il apprit qu'on tramoit ſa perte à la Cour; le Roi qui s'étoit avancé juſqu'à Saint Jean de Morienne, y tomba malade d'une groſſe fiévre accompagnée d'un fort grand aſſoupiſſement; il ſe fit porter à Lyon, & y fut à la derniere extremité. Les Reines étoient à Lyon, & chacune en donnant beaucoup de ſoin au Roi, ne negligeoit pas ſes interêts particuliers; les deux Reines haïſſoient mortellement le Cardinal; il envoya à Avignon ce qu'il avoit de plus précieux, reſolu de ſe retirer en Italie; mais tout d'un coup le Roi vuida un abcès & recouvra bientôt la ſanté. La Cour retourna à Paris, & ſans perdre de tems, la Reine mere par un reſte d'autorité qu'elle avoit conſervée ſur l'eſprit du Roi, lui fit promettre de chaſſer le Cardinal de Richelieu; elle ne preſſa pas aſſez l'execution; le Roi alla à Verſailles; le Cardinal averti de ſa diſgrace prochaine, oſa ſuivre. Le Marquis de Saint Simon favori du Roi & premier Gentil-homme de la Chambre l'in-

troduisit dans le cabinet ; il se jetta aux piéds du Roi, versa beaucoup de larmes : il pleuroit, dit-on ici, quand il vouloit ; il demanda la permission de se retirer dans un Couvent, & l'attendrit si bien, que ce Prince lui promit de le soutenir envers & contre tous. Le Cardinal ne perdit point de tems, fit ôter les Sceaux à Marillac, & envoyer l'ordre en Piémont au Maréchal de Schomberg d'arrêter le Maréchal de Marillac ; c'étoient les créatures de la Reine : elle cria, pleura, menaça, ne voulut plus assister au Conseil, & ne fit rien changer aux ordres donnez. En vain le Cardinal s'humilia devant elle ; le Roi la pressa cent fois de donner ses bonnes graces à un Ministre necessaire : il pleura, l'embrassa, se mit à genoux devant elle, & n'obtint rien : il faut, dit-elle dans un transport de colere, que lui ou moi sortions de la Cour. Le Duc d'Epernon son ancien serviteur lui conseilla de s'accommoder au tems : ce sont là, disoit-elle, des conseils d'un homme de quatre-vingt ans.

Enfin peu de jours après, le Roi

sous un pretexte de chasse alla à Compiegne ; la Reine mere le suivit, & fut bien étonnée, lorsqu'un matin elle apprit que le Roi étoit retourné à Paris sans lui dire adieu, & que le Maréchal d'Etrée avoit ordre de la retenir à Compiegne. Le lendemain le Roi lui manda, que pour le bien de ses affaires, il souhaitoit qu'elle allât demeurer à Moulins. Elle vit bien que c'étoit une espece de prison; demanda un peu de tems, & prit la resolution de se sauver en Flandre ; ce qu'elle executa deux mois après. Le Cardinal averti du dessein de la Reine, persuada au Roi de la laisser faire, en l'assurant que tant qu'elle auroit envie de broüiller, il valoit bien mieux qu'elle fût loin que près.

Le Maréchal de Marillac qu'on avoit arrêté en Italie avoit eu le cou coupé sous pretexte de concussion ; mais son plus grand crime étoit d'avoir conseillé à la Reine de faire arrêter le Cardinal de Richelieu pendant la maladie du Roi à Lyon. La mort de ce Maréchal fut suivie de la revolte du Duc de Montmorenci fils & petit-fils de Connétables, Maréchal de

France, Gouverneur de Languedoc, beau-frere du Prince de Condé, beau & bien fait, brave jusqu'à la temerité, ce qui avoit parû au combat de Veillane ; à l'âge de 30 ans il avoit gagné deux batailles. De si grandes qualitez le rendoient fort fier, il avoit peine à recevoir les ordres du Cardinal de Richelieu ; il demanda hautement le Gouvernement de la citadelle de Montpellier, la charge de Maréchal General, & le retablissement des Privileges du Languedoc, & la suppression des Elûs qui recevoient les deniers du Roi au lieu des Receveurs des États. On lui refusa tout. Piqué, il écouta les propositions du Duc d'Orleans, & promit de le recevoir en Languedoc pourvû qu'il y vînt avec une armée. Ce Prince s'y rendit avec quelques troupes que les Espagnols lui fournirent du côté du Roussillon : il fut reçû à Albi & dans quelques autres villes, & eut bien-tôt une armée de quatorze mille hommes. Le Duc de Montmorenci en fut Lieutenant General, & se campa auprès de Castelnaudari, après avoir fait déclarer les États de Lan-

guedoc, ſous pretexte de ſoutenir la Reine mere & l'héritier preſomptif de la Couronne.

Il oſa combattre les troupes du Roi commandées par le Maréchal de Schomberg, & ayant voulu forcer un paſſage defendu par la Compagnie des Gendarmes, les Comtes de Moret & de Rieux furent tuez à ſes côtez & lui bleſſé de ſept coups ou d'épée ou de feu : abattu ſous ſon cheval & tout couvert de ſang, il fut pris priſonnier & conduit à Caſtelnaudari :

Seigneurs les larmes aux yeux, le peuple à grands cris demanda sa grace; mais le Roi inflexible la refusa en disant : si je l'accordois, je n'agirois pas en Roi.

Enfin le 3e d'Octobre 1632. le Duc de Montmorenci eut la tête trenchée dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse ; il mourut avec une constance vraiment Chrétienne, sans affecter ni hauteur, ni une fausse humilité; il pardonna à ses ennemis, avoüant qu'il étoit coupable, & ne disant rien pour sa justification ; il avoit communié la veille avec une devotion exemplaire, & un moment devant l'execution, il dit tout haut: » Seigneur, vous étiez innocent, & vous » voulûtes être mené à l'autel comme » un agneau destiné au sacrifice: je » suis un miserable pecheur; la con» fusion que je m'en vais essuyer sera » beaucoup moindre que mes pechez. La Duchesse de Montmorenci se retira à Moulins dans un Monastere de Religieuses de la Visitation, y prit le voile & y passa le reste de sa vie auprès des cendres de ce qu'elle avoit aimé uniquement, & disoit souvent ;

je n'aimois que lui dans le monde; vous me l'avez ôtez, mon Dieu, afin que je n'aime deformais que vous.

Nous ne pouvons nous dispenser dans un extrait de l'Histoire de l'Eglise, de toucher un mot des fameuses disputes sur la Predestination & la Grace, qui dès le seiziéme siecle avoient partagé les esprits dans les Universitez de Louvain & de Doüai, & recommencerent plus fortement en 1640. à l'occasion d'un Livre intitulé *Augustinus*, composé par Cor-

sortes de graces par rapport à chaque état ; que dans l'état d'innocence l'homme étoit entierement libre, & que la grace qu'il avoit, étoit, dit-il, soumise à sa liberté ; que quoiqu'il ne pût faire le bien sans cette grace, elle ne le determinoit pas à le faire, & qu'il avoit le pouvoir d'user de cette grace, ou de n'en pas user : il pense de même de l'état dans lequel les Anges ont été créez ; que depuis le peché d'Adam l'homme est déchû & tombé dans une necessité de pecher ; que toutes ses actions sans grace sont autant de pechez ; qu'il a besoin pour faire le bien, d'une grace invincible qui le fasse agir necessairement ; que l'efficacité de cette grace consiste dans une delectation victorieuse qui entraîne necessairement le consentement de la volonté, & determine l'homme à faire le bien, comme il est determiné par la concupiscence à faire le mal quand il est laissé à lui-même ; que cette grace n'est pas donnée à tous, & qu'ainsi tous les hommes n'ont pas toûjours les secours necessaires pour observer les commandemens de Dieu ; que tous les hommes

étant devenus coupables par le peché du premier homme, ils ne meritent plus que la damnation, & que ſi Dieu les laiſſoit tous perir, il ne commettroit aucune injuſtice ; que la predeſtination de Dieu n'eſt autre choſe que le decret purement gratuit par lequel il a reſolu de toute éternité d'en retirer quelques-uns de cette maſſe de corruption & de leur faire des graces pour ſurmonter les tentations, & perſeverer dans le bien juſqu'à la fin ; que la reprobation au contraire eſt la

mels; on peut voir le reste du systê-me dans notre Historien, & on le trouvera nettement énoncé.

La 2e proposition condamnée est, que dans l'état de la nature déchuë, on ne resiste jamais à la grace interieure.

La 3e est, que pour meriter & demeriter dans l'état de la nature dechuë, il n'est pas necessaire que l'homme ait la liberté opposée à la necessité.

La 4e est, que les Semi-Pelagiens admettoient la necessité de la grace interieure & prevenante pour toutes les actions, même pour le commencement de la foi, & étoient heretiques en ce qu'ils disoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit lui resister ou lui obéïr.

La 5e proposition condamnée est, que c'est une erreur Semi-Pelagienne de dire que Jesus-Christ est mort & a repandu son sang generalement pour tous les hommes. Ces cinq propositions furent depuis condamnées par les Papes Innocent X. Alexandre VII. & leurs successeurs, comme cinq hérésies: mais le 5e de Septembre 1638. la Reine Anne d'Autriche,

après vingt-trois ans de ſterilité, coucha d'un fils qui fut procla. Dauphin & qui dans la ſuite éta Roi appuya ces deciſions de l'Egli de toute ſon autorité. Le Roi ſon p re avoit alors la fievre tierce; mais fut ſi aiſe, qu'il guerit ſans ſecou de remedes. Le Cardinal de Riche lieu fut tranſporté de joye; il ne crai gnit plus le Duc d'Orléans & vit ſa domination bien affermie. Il ne fut pas indifferent à la mort de Marie de Medicis, Princeſſe infortunée, femme & belle-mere des plus grands Rois de l'Europe; elle fut chaſſée d'Angleterre & de Hollande, abandonnée des Eſpagnols & mourut à Cologne comme dans un hôpital. Le Roi témoigna au Cardinal beaucoup d'amitié juſqu'au dernier moment de ſa vie, & quand il le ſçut en danger il fit faire des prieres publiques pour ſa ſanté & pour ſon ſalut: au lit de la mort parut la religion & la fermeté de ſon ame, & il proteſta qu'il n'avoit jamais rien fait que pour le bien de l'Etat.

Ainſi mourut Armand du Pleſſis Cardinal Duc de Richelieu le 4ᵉ de *Avril* 1721.

Decembre 1642. âgé de 56 ans, l'un des plus grands Miniſtres qu'ait jamais eu la France. Il s'appliqua dans ſa jeuneſſe aux choſes Eccleſiaſtiques, & fut fait Evêque de Luçon à 22 ans. La faveur de la Reine Marie de Medicis le mit dans les affaires plus d'une fois; il en fut eloigné, & y rentra toujours par ſon genie & ſa capacité. Il parvint enfin à être premier Miniſtre de Loüis XIII. à qui il laiſſoit toutes les douceurs de la Royauté, ſe chargeant volontiers de toutes les peines qui l'accompagnent. Né pour commander aux autres hommes, ami genereux, cruel ennemi, il humilia les Seigneurs; il abaiſſa les Parlemens; il empriſonna les Princes; il fit exiler le frere unique du Roi, heritier preſomptif de la couronne; il vit mourir la Reine mere ſon ennemie mortelle dans un païs étranger; il traita la Reine Regente avec dureté & preſque en criminelle, juſqu'à ce qu'elle eût un fils heureux dans toutes ſes entrepriſes; il deſarma l'hereſie, coupa la racine des guerres civiles en France; ſecourut l'Italie, & jetta la confuſion en Allemagne.

Avril 1721.

Le Roi Loüis XIII. ne ſurvécut pas une année entiere au Cardinal de Richelieu : il mourut à S. Germain en Laïe la 43^e^ année de ſon âge & la 33^e^ de ſon Regne ; toutes ſes années furent marquées par des triomphes, batailles gagnées, villes priſes, provinces conquiſes, Heretiques ſoumis, alliez protegez. On l'eût placé parmi les Heros, ſi ſon Miniſtre ne lui eût enlevé la meilleure partie de ſa gloire : on lui a laiſſé ſeulement les vertus des particuliers, & le nom de

On se reserve dans un second extrait à entrer dans un détail plus grand sur la Religion.

ARTICLE XXX.

HERMANNI BOERHAVE LIbellus de Materia Medica & Remediorum Formulis quæ serviunt Aphorismis de cognoscendis & curandis morbis. Nova editio cæteris auctior & emendatior. Parisiis apud Guillelmum Cavelier, &c. 1720. *Traité de Mr. Boerhave sur la Matiere & les Formules des Remedes rangées par rapport aux Aphorismes sur la connoissance & la guerison des maladies composez par le même Auteur.* A Paris chez Cavelier le fils, ruë S. Jacques 1720. avec Privil. *in* 12. *pag.* 186. *sans compter la Preface & les Tables.*

MOnsieur Boerhave se voyant chargé d'enseigner la Medecine dans l'Université de Leide, se proposa d'enseigner purement ce qu'il trouveroit appuyé d'experiences veritables & confirmé par le succès : cela

l'obligea de rechercher avec ſoin ce que les Anciens nous ont laiſſé après l'avoir éprouvé avec toute ſorte d'induſtries & s'en être bien aſſûré. Il ne ſe contenta pas de leur témoignage là-deſſus ; il compara ce qu'ils avoient dit avec ce qu'il découvroit chaque jour dans la pratique de la Medecine, & il nous aſſure qu'il trouva que ces Anciens avoient exactement ſuivi les demarches de la nature, & que l'on ne pouvoit attendre rien de meilleur ni de plus certain que ce que nous

Latines les plus estimées que nous avons de ces Auteurs : mais il fut bien surpris & même affligé de voir que tant de Docteurs, d'ailleurs si spirituels, avoient plus fait de tort incomparablement que de bien à la science & à la pratique de la Medecine. Rebuté des fausses & inutiles subtilitez des Arabes, il chercha à se dedommager dans la lecture des nouveaux, qu'il examina très-serieusement. C'étoit la plus belle chose du monde ; nouvelles experiences ; nouveaux systêmes ; une Physique cultivée avec plus de soin que jamais ; tous les Arts liberaux employez au service & au progrès de la Medecine ; que n'en devoit-on pas esperer pour la perfection de cette science, & le soulagement des maux des hommes ? La seule attente de tant de belles choses réjoüissoit M. Boerhave ; quel chagrin de se voir encore ici trompé ; de reconnoître combien ont nui à la Medecine la licence de feindre & de debiter impunément des faussetez, la hardiesse de prendre pour certains des principes qui ne sont rien moins que certains, de s'appuyer sur des hypothe-

ſes en l'air, l'empreſſement aveuglé de former un corps de Medecine avant que d'avoir bien reconnu ſi l'on a en effet tous les materiaux neceſſaires, empreſſement qui ne peut venir que d'une ambition mal entenduë de vouloir paſſer pour Auteur de ſyſtême; le mépris des premiers Auteurs en cette ſcience, l'affectation de ne vouloir rien apprendre d'eux, l'ignorance effective de leurs principes les plus naturels & de leurs découvertes les plus ſûres & les plus utiles? Tous défauts auſſi communs dans pluſieurs nouveaux Auteurs qu'ils ſont préjudi-

le ne doute de son utilité : de le ranger ensuite selon les regles de la methode pour en faire un corps qu'il pût consulter en toute occasion dans l'exercice de la Medecine, & pour y pouvoir rapporter aisément tout ce qu'il apprendroit dans la suite de nouveau & d'extraordinaire. C'est ce qu'il a executé, & ce qui a produit son livre des Aphorismes de la connoissance & de la guerison des maladies. Il en parle assez modestement ; & il déclare que la comparaison qu'il en a faite avec les ouvrages des Anciens l'auroit entierement découragé, si son devoir de Professeur en Medecine ne l'avoit obligé à soulager la peine de ses écoliers en le faisant imprimer. Son grand soin a été de n'y mettre rien qui pût nuire ; il connoit, dit-il, les gens qui veulent se jetter dans la pratique de la Medecine ; il leur suffit de voir le nom d'une maladie, & le nom du remede propre à cette maladie, pour se croire capables de traiter ceux qui en sont atteints, sans considerer les circonstances de la maladie, & la proportion du remede, avec les diverses circonstances du mal. Ces Empiri-

ques, dit-il, ne deviennent ſages & habiles, que par les frequentes experiences des corps qu'ils ont tuez, *ſolo cadaverum experimento*. C'eſt pour ne donner occaſion à rien de ſemblable, que dans ſon livre des Aphoriſmes dont nous parlons, il n'a voulu rien preſcrire touchant les remedes; & s'il en donne aujourd'hui des formules, il prend à témoins ceux qui l'ont entendu dans les claſſes, de la ſeverité avec laquelle il a toujours repris ces novices qui ſans être bien inſtruits de

encore plus recommandable aux Lecteurs. Ils ne doivent pas chercher ici l'ordre des livres de Pharmacie ordinaires ; l'Auteur suit celui de son livre des Aphorismes. Il y donne des remedes pour les maladies & pour les blessures. Les maladies sont l'affoiblissement & le relâchement de la fibre qui sert au mouvement, sa trop grande roideur & élasticité, le trop de force & de roideur des visceres. Les maladies qui viennent de la trop grande abondance des acides, des matieres gluantes, des alcalis, du trop de vîtesse, ou au contraire trop de lenteur dans la circulation, des obstructions, les abscès, les fistules, la cangrene, le spacele, le squirre, le cancer, les maladies des os : les fievres en general, leurs divers accidens, comme la langueur, les frissons, les inquietudes, la soif, les nausées, les foiblesses, les fievres intermittentes. Tout cela a ses remedes particuliers, & de diverses sortes. Vient après l'esquinancie, dont on distingue trois especes, la peripneumonie veritable & la fausse, la pleuresie, le flux hepatique & les autres maladies du foye, la jau-

nisse, l'inflammation du ventricule & des inteſtins, la néphrétique, l'apoplexie, la paralyſie, la manie, la rage, le ſcorbut, la phtiſie, l'hydropiſie, la goutte; les maladies des filles, des femmes groſſes, des accouchées, des enfans; la petite verole, la pierre, le mal venerien, le rachitis. Il donne auſſi des remedes pour les bleſſures en general, pour celles de la tête, du *Thorax*, de l'*abdomen:* pour les contuſions, les inflammations, les brulures; il n'oublie pas l'hemorragie, les douleurs, les convulſions.

On n'attend pas que nous donnions

On vend actuellement chez Guillaume Cavelier le fils le livre intitulé *Hermanni Boerhave Institutiones Medica; novissima editio* : nous en parlerons incessamment.

Article XXXI.

GALLICÆ CÆLESTINORUM Congregationis Ordinis S. Benedicti Monasteriorum fundationes virorumque vitâ aut scriptis illustrium Elogia historica. C'est-à-dire: *Fondations des Monasteres de la Congregation des Celestins de l'Ordre de S. Benoît, établie en France, & les Eloges historiques des hommes illustres par leurs vertus ou par leurs écrits. Ouvrage divisé en deux parties, où l'on garde l'ordre Chronologique.* A Paris, chez de Laulne, 1720. *in* 4°. *pages* 268. *sans la Preface.*

LA reconnoissance a produit cet Ouvrage, l'interêt n'y a nulle part. L'Auteur ne tire point du fonds de sa bibliotheque de ces sortes de chartres & de titres qui ne servent

quelquefois qu'à resusciter des droits ou éteints ou imaginaires, & qu'à troubler le repos des anciens & paisibles possesseurs. Le R. P. Bequet n'a eu en vûë que de transmettre à la posterité le nom & les bienfaits de ces illustres & magnifiques Fondateurs à qui les Peres Celestins doivent leur établissement en France.

Il n'avoit d'abord dessein que de faire un Catalogue exact des Ecrivains de son Ordre ; il a vû qu'il y pouvoit joindre l'histoire de la Fon-

& de la vie ſainte & religeuſe, qu'ils ont ſuivi avec tant de zele & d'édification.

En 1215. naquit S. Pierre Celeſtin à Iſernia dans le Comté de Moliſe Province du Royaume de Naples. Il étoit l'onziéme enfant de parens aſſez peu diſtinguez par les biens de la fortune, mais infiniment recommandables par leur pieté & par leur probité. Dès ſa premiére enfance il s'attacha particuliérement au culte de la Sainte Vierge, des Saints Anges, & de S. Jean l'Evangeliſte : à l'âge de ſeize ans il ſe retira dans la ſolitude; il y fit de ſi grands progrès dans la vertu, qu'on l'obligea de venir à Rome recevoir les Ordres ſacrez.

Peu de tems après, il fit profeſſion dans un Monaſtere de l'Ordre des Benedictins, d'où il ſe retira avec la permiſſion de ſes Superieurs dans l'hermitage de la montagne de Moron à une petite lieuë de Fulmone; c'eſt de là qu'on lui donna dans la ſuite le nom de Pierre de Moron. Cependant pour éviter le concours des peuples qui charmez de ſa ſainteté venoient troubler le repos de ſa ſoli-

tude, il alla ſe cacher en 1244. avec deux de ſes diſciples dans une caverne obſcure & preſque impenetrable que la nature avoit pratiquée dans la montagne de Majella. Il croyoit y vivre inconnu du reſte des hommes ; mais la veritable ſainteté éclate malgré elle-même ; on vint encore trouver le Saint dans ſon antre, on admira ſa vertu, pluſieurs en furent touchez, & en 1260. il fut obligé d'y fonder un Monaſtere pour y recevoir ceux qui lui demanderent en grace de vivre de-

peu de tems joüir des douceurs de la contemplation divine. Le Siege Apostolique vacqua par la mort de Nicolas IV. Les Cardinaux furent à Perouse deux ans & trois mois à deliberer sur l'élection d'un nouveau Pape ; on eut beau les solliciter de faire un choix convenable ; ils resterent dans la division jusqu'au moment heureux que par une inspiration extraordinaire, ils élûrent d'une voix unanime Pierre de Moron qui ne travailloit qu'à se faire Saint & ne songeoit nullement à devenir Pape.

Il fut couronné malgré lui en 1294. & prit le nom de Celestin qu'il transporta à ses Religieux, qui s'appelloient auparavant Morroneïens, & dont il confirma lui-même l'Institut par une Bulle donnée au mois de Septembre de la même année.

Six mois après son Couronnement, le Saint Pape regretta les charmes de sa retraitte. Il assembla à Naples les Cardinaux, & par une demission volontaire il abdiqua le Pontificat, dont il ne s'étoit chargé qu'avec une repugnance extrême.

C'est avec raison que l'Auteur du

cette hiſtoire traite ici de fable le pré-tendu avertiſſement, que par le moyen d'une trompette parlante, on fit donner au Pape de renoncer à ſa dignité, s'il ne vouloit expoſer à un danger évident ſon ſalut éternel. Il n'y a en effet nul fondement à ce conte qu'on a tâché de répandre, moins pour decrier la ſimplicité de Celeſtin, que pour noircir la reputation de Boniface, à qui l'on attribuë cette ſupercherie pour devenir ſon ſucceſſeur.

re Ecclésiastique ; cet Auteur sur le chapitre de ce même Pape tombe dans d'autres fautes, dont personne ne pourra le justifier. Qu'est-ce qui a jamais dit avant ou après lui, que S. Pierre Celestin fut l'Instituteur de l'Ordre de Saint Pierre Damien ? Les abreviateurs sont ainsi sujets à se tromper ; en ne lisant que leurs abregez, on n'est presque jamais sûr de ce qu'on apprend.

Pendant son Pontificat, Celestin fit deux Constitutions. La premiere confirme le Decret de Gregoire X. qui ordonnoit que les Cardinaux seroient enfermez dans le Conclave lorsqu'il s'agiroit de l'élection d'un Pape ; & la seconde decerne qu'un Souverain Pontife peut pour de justes raisons renoncer à sa Dignité. L'une & l'autre de ces Constitutions furent confirmées par Boniface VIII. mais on n'a vû depuis aucun Pape s'autoriser du droit que la seconde lui donne de suivre l'exemple de Celestin.

Il ne joüit pas long-tems du plaisir de vivre dans l'éloignement des grandeurs. Il mourut à l'âge de quatre-vingt ans, dix-huit mois, après être

rentré dans le cloître : heureux d'être mort en parfait Religieux, & de s'être procuré par une vie sainte & miraculeuse les honneurs qu'on rend aux Saints. Il fut canonisé en 1313. par le Pape Clement V. à la priere de Philippe le Bel Roi de France, & de Charles II. Roi de l'une & l'autre Sicile. Son corps repose à Aquila dans l'Eglise du Monastere des Celestins où il opera dans la suite plusieurs miracles.

On a de ce Saint Pape quelques

teurs, pour servir de regle dans la morale, on voit par tout reluire la solide & veritable pieté.

Après avoir parlé du Saint Fondateur des Celestins, le P. Bequet entre dans le détail des Fondations de leurs Monasteres en France. Ce fut en 1300. que Philippe le Bel les appella d'Italie en ce Royaume; ils étoient douze qui demeurerent dans le village de Chanteau, jusqu'à ce qu'on eut achevé le Monastere de Notre-Dame d'Ambert que Philippe le Bel leur faisoit bâtir dans la forêt d'Orleans à trois lieuës de cette ville; ils en prirent possession en 1334. & se virent dans la suite enrichis par les liberalitez de Loüis Duc d'Orleans second fils de Charles V; de Jeanne de Bourgogne femme de Philippe le Bel; de Philippe des Moulins Evêque & Comte de Noyon; de Pierre de Serra Chanoine & Chantre d'Orleans, & de quelqu'autres Bienfacteurs dont notre Auteur a soin de faire connoître le nom & les bienfaits.

Il a la même attention pour les Bienfacteurs des autres Monasteres. Il compte neuf maisons fondées dans

le 14[e] siécle ; neuf autres dans l
siécle ; quatre dans le siécle suiv
& un seul depuis 1600. jusqu'à
sent. Entre ces Monasteres il y
six de fondation Royale ; les au
doivent leur établissement à div
Seigneurs dont le nombre a dimin
à proportion qu'on s'est approché
siécle où nous sommes. Il en a é
ainsi à l'égard des autres Religieux
plus leur ancienneté a été éloignée d
notre siécle, plus ils ont eu de Fon-
dateurs ; c'est, disent les hommez at-
tachez au monde, qu'il n'en coûtoit
guere dans ces premiers tems de leur
abandonner un terrain en friche dans
les campagnes, ou de peu de revenu
dans le voisinage ou dans l'enceinte
des villes. Mais aujourd'hui que ce
terrain, soit par la culture, soit par
les bâtimens qu'on y a élevez, rend
les Monasteres souvent plus riches
que les maisons des Bienfacteurs, les
Fidéles au lieu de continuer les mê-
mes liberalitez, regrettent souvent
celles de leurs Ancêtres, & en fer-
ment la source à l'égard des nouvelles
Communautez.

Nous renvoyons au livre du Pere

Becquet pour connoître toutes les personnes distinguées qui ont fait du bien aux Peres Celestins. Nous ne nous arrêterons qu'à trois ou quatre Monasteres qui nous paroissent plus dignes de remarque. Le premier est celui de Notre-Dame de Paris, fondé en 1352. par la pieté de Garnier Marcel, Echevin de la ville de Paris, qui donna pour le bâtir, un petit champ, avec un revenu très-modique; mais le Roi Charles V. augmenta en 1367. l'étenduë du champ, multiplia les biens, rebâtit la maison & l'Église dont il posa lui-même la premiere pierre, & merita à plus juste titre le nom de Fondateur : ce fut le même Prince, qui étant Regent du Royaume pendant la prison du Roi Jean son pere, donna aux Celestins une Charge de Secretaire du Roi dont ils ont encore aujourd'hui tous les droits & les privileges. Outre les bienfaits de ce Prince & de la Reine Jeanne de Bourbon son épouse, la nouvelle Congregation en reçut encore plusieurs de Loüis Duc d'Orleans, qui voulut mourir & être enterré dans l'Église du Monastere en habit de Ce-

eſtin. Il y a dans la Bibliothéque pluſieurs Livres des premiéres éditions, quelques manuſcrits très-curieux, & ſur tout la Bible manuſcrite que Charles V. liſoit d'un bout à l'autre tous les ans.

Le Monaſtere de S. Pierre Celeſtin à Avignon fut bâti en 1393. dans le même endroit où repoſe le corps du Bien-heureux Pierre de Luxembourg. Ce jeune Prince, fils aîné de Gui de Luxembourg, premier Comte de [redacted]

gnifique Monastere où il fut lui-même enterré l'an 1394. Baronius & Sainte Marthe qui placent ailleurs le tombeau de Clement VII. se sont trompez. On garde encore dans l'Eglise de ce Monastere le corps de S. Benoît qu'on appelle vulgairement Saint Benezet. Il étoit Berger & fut le premier qui en 1177. fit sur le Rhône un pont de pierre, & bâtit sur la troisiéme arche une Chapelle dediée à Saint Nicolas où il fut inhumé en 1187, & d'où il fut transporté en 1674. dans l'Eglise des Celestins d'Avignon. Il ne vécut que 18 ans, & après sa mort il fit plusieurs miracles.

Jean de Montagu, Vidame de Loudun, Seigneur de Marcoussi, Grand Maître de la Maison du Roi, Secretaire & Ministre d'État sous le regne de Charles VI, fonda en 1408. avec sa femme Jacqueline de la Granche, le Monastere de Marcoussy. Il en avoit fait la promesse à Dieu, comme il le témoigne par ces lettres initiales J. L. P. A. D. E. L. T. qu'on voit encore gravées sur les murailles du Monastere & de l'Eglise, & qui signifient, *Je l'ai promis à Dieu & l'ai tenu.*

Avril 1721.

re que parmi les Ecrivains de cette illustre & sainte Congregation, on n'en trouve presque aucun qui ne se soit attaché à des sujets édifians; que plusieurs ont refusé les plus hautes dignitez de l'Eglise, & que presque tous se sont distinguez autant par leur vie exemplaire que par l'erudition qui paroit dans leurs Ouvrages.

ARTICLE XXXII.

INTRODUCTIO AD VERAM Physicam, seu Lectiones Physicæ, habitæ in Schola naturalis Philosophiæ Academiæ Oxoniensis, &c. C'est-à-dire : *Introduction à la vraye Physique, ou Leçons données dans l'Ecole de la Philosophie naturelle d'Oxfort, l'an* 1700. *par Jean Keill Professeur d'Astronomie. Troisiéme Edition, à Oxfort* 1715.

MOnsieur Keill est un des plus celebres Disciples de Mr. Newton. Il est Géométre, Astronome, Physicien. Son Livre de l'*Introduction à la veritable Physique*, est distribué en plusieurs leçons. Dans la premiere,

on traite de la methode qu'il faut ſuivre pour bien philoſopher : on expoſe d'abord en peu de mots celles qu'ont ſuivie les anciens Philoſophes; & ne s'attachant à aucunes de ces methodes, on conclut que pour bien philoſopher, il faut ſuivre la methode des Géométres. La ſeconde leçon roule ſur la ſolidité & l'extenſion du corps. Le corps, ſelon l'Auteur, eſt étendu, ſolide & mobile; par ſolidité, il faut ici entendre impenetrabilité : il blâme enſuite les Carteſiens de mettre l'eſſence du corps dans la ſeule extenſion, puiſque l'idée d'extenſion n'emporte point celle du corps; pour le prouver, l'Auteur ſe ſert des ſuppoſitions ordinaires. Il ſuppoſe, par exemple, que Dieu détruiſe l'air qui remplit un vaſe fermé de toutes parts ſans détruire le vaſe; dans cette ſuppoſition, il y aura de l'extenſion; & il n'y aura point de corps.

On parle dans la troiſiéme leçon, de la diviſibilité des grandeurs, & l'Auteur prouve par diverſes raiſons géometriques que les grandeurs ſont diviſibles à l'infini. Il s'éleve enſuite contre les Philoſophes qui diſent que les argu-

mens tirez de la Géometrie ne prouvent rien en cette matiere; & il conclut cette leçon en s'efforçant de montrer les absurditez qui suivent de l'opinion de ceux qui tiennent que le continu est composé d'indivisibles.

Dans la quatriéme leçon, l'Auteur répond aux objections qu'on a coûtume de faire contre la divisibilité & l'infini : pour se tirer de la plûpart de ces difficultez, il nie qu'il y ait dans le continu, des parties avant la division; peu aprés, il tâche de prouver qu'il y a des quantitez infiniment plus petites les unes que les autres. Il s'agit dans la cinquiéme leçon, de la subtilité de la matiere. L'Auteur prouve la petitesse des parties de la matiere par la propagation de la lumiere, par les corpuscules qui s'exhalent des corps, par l'évaporation des odeurs, par la délicatesse des fils que font les tireurs d'or & d'argent, par les petits objets qu'on découvre avec le microscope, par les petits animaux renfermez dans la semence des autres. Ensuite regardant cet article comme démontré, il propose des Théorémes qui lui semblent suivre de la divisibilité à l'infini;

je me contenterai de rapporter le suivant. Une portion de matiere étant donnée, quelque petite qu'elle puisse être, & un espace fini étant donné, quelque grand qu'il puisse être, tel, par exemple, qu'il pût renfermer le cube qui pourroit être circonscrit à la sphére de Saturne, il est possible, selon l'Auteur, que la portion de matiere donnée remplisse exactement cet espace, en sorte qu'il ne s'y rencontre aucun pore : ce seroit ce qu'on appelle admettre la raréfaction propre dans toutes les formes.

Dans la sixiéme, septiéme & huitiéme leçon, on parle du mouvement, du lieu & du tems. D'abord on distingue le mouvement : il faut entendre la même chose du lieu & du tems; on distingue, dis-je, le mouvement en absolu & relatif : supposons un homme assis dans un vaisseau qui va à pleines voiles; cet homme se repose relativement, & se meut absolument. On rapporte ensuite les argumens des anciens Philosophes dont ils se servoient pour prouver l'impossibilité du mouvement; parmi ces argumens se trouve celui de Zenon.

L'Auteur ſe mocque de certains Philoſophes qui ont écrit des traitez entiers pour ſoudre cet argument, dont la ſolution eſt ſi aiſée. Les Géométres démontrent que la ſomme d'une ſuite de quantitez infinies en nombre & qui vont en décroiſſant dans la proportion Géométrique, eſt égale à une grandeur finie; ainſi ſi Achille fait en une ſeconde un pied, pendant que la tortuë en fait la milliéme partie, & que ces deux mobiles éloignez d'un pied aillent tous deux vers l'O-

tesses sont égales, les forces sont comme les masses.

Théoréme troisiéme : Les forces sont en raison composées de la raison des masses, & de la raison des vîtesses. Tous ces axiomes & plusieurs autres que j'omets sont démontrez par l'Auteur ; mais il semble qu'on l'auroit pû faire d'une maniere plus simple & plus courte en se servant d'une petite formule qui auroit donné la plûpart de ces axiomes qui ne sont que des corollaires des premiers.

La dixiéme leçon comprend un abregé de Méchanique. On établit d'abord un Théoréme qu'on tire des precedens ; voici le Théoréme. La pesanteur de tous les corps sensibles est proportionnelle à leurs masses ; ce Théoréme selon l'Auteur est confirmé par l'experience, puisqu'en faisant précision de la resistance de l'air, tous les graves tombent perpendiculairement avec la même vîtesse ; mais il semble que cette experience n'est pas aisée à faire : c'est apparemment ce qui engage l'Auteur à avoir recours à la raison pour établir son Théoréme. Vient ensuite le problême suivant :

Quelle vîteſſe faudroit-il donner à un mobile donné, afin que la force fût égale à une force donnée. Le principe de Méchanique qu'on employe ici, eſt l'ordinaire, ſçavoir que l'équilibre ſubſiſtera toujours lorſque les diſtances ſeront reciproques aux puiſſances. Mais il faudroit démontrer, pourquoi l'équilibre ſubſiſte toujours lorſque les diſtances ſont reciproques aux puiſſances, lorſque le bras du levier eſt oblique; l'Auteur ſe ſert de la regle ordinaire pour en trouver la vraye longueur; mais il la ſuppoſe comme on fait ordinairement: cepen-

ne paroit pas démontré, & il semble qu'il faille recourir à un autre principe pour établir l'équilibre des liqueurs.

Dans l'onziéme leçon, on expose les loix de la nature. On donne pour premiere loi de la nature que chaque chose demeure dans l'état où elle a été mise : ainsi un corps qui aura été en repos, y demeurera éternellement, & celui qui aura été mis en mouvement demeurera de même en mouvement éternellement, avec la même vîtesse & la même détermination ; suivant le principe, il ne faut point chercher la cause de la continuation du mouvement.

On donne pour seconde loi de la nature, qu'on ne peut determiner un corps au mouvement que suivant une ligne droite, & que la vîtesse que le mobile reçoit est toujours proportionnelle à la force qui le met en mouvement. Après ces deux loix de la nature, viennent les Théorémes suivans.

Prémier Théoréme : Si à toutes sortes de distances de la terre les corps recevoient la même impression de la pesanteur, le mouvement des graves

qui ſuivroient une même ligne dr
s'accelereroit d'une maniere uni
me. Ce Théoréme ſouffre de la d
culté, puiſqu'un corps en mouven
reſiſte moins à une force comme
qui le pouſſe, qu'il ne lui reſiſte
s'il étoit en repos.

Second Théoréme : Si le mo
ment d'un grave qui tombe s'acce
d'une maniere uniforme, l'eſ
qu'il parcourra dans un tems déte
né à compter depuis le comme
ment de la chûte, ne ſera que la n
tié de celui qu'il parcourroit dar
[redacted]

deux corps ; car en ſuppoſant un mobile en repos, & que l'autre vienne rencontrer, le choc ſera également reçû dans le corps frappé & le corps frappant ; donc le corps qui eſt en repos, repouſſe avec la même force qu'il eſt pouſſé.

Le ſecond argument dont on ſe ſert, c'eſt l'aiman. L'on prétend que le fer attire avec la même force l'aiman que l'aiman attire le fer.

On ſe ſert enſuite de deux batteaux attachez aux extremitez d'une corde ; ſi dans l'un des batteaux il ſe trouve un homme qui tire la corde, les deux batteaux avanceront également l'un vers l'autre, ſuppoſé qu'ils ſe meuvent avec la même facilité ; je paſſe les autres raiſons, qui ne me paroiſſent pas, non plus que les precedentes, prouver ce qui eſt en queſtion.

Viennent enſuite deux Théorémes, qui ne conviennent qu'aux corps qui n'ont point de reſſort.

Prémier Théoréme : Si un corps en rencontre un autre qui ſoit en repos ou ſe meuve du même côté, les deux corps iront du même côté & auront la mê-

me quantité de mouvement avant & après le choc.

Second Théoréme : Si deux mobiles se meuvent en sens contraire & qu'ils se rencontrent directement, les deux mobiles après le choc iront du côté où portoit la plus forte détermination : mais il ne se trouvera après le choc que la différence des quantitez de mouvemens qui étoient avant le choc.

Dans la treizéme leçon, on explique ce qu'on entend par le centre de gravité d'un corps ; comment on peut trouver le centre de gravité commun de deux ou de plusieurs corps en se servant du principe ordinaire de Méchanique ; ensuite la difference qu'il y a entre la percussion perpendiculaire & l'oblique ; ce que c'est qu'un corps dur & un corps mol ; ce qu'on doit entendre par un corps élastique & non élastique.

On vient ensuite aux Théorémes suivans.

Premier Théoréme : Si deux ou plusieurs corps se meuvent d'un mouvement uniforme, soit qu'ils aillent d'un même côté, ou qu'ils aillent vers des

parties opposées, leur centre commun de gravité sera en repos avant le choc; où se mouvera en ligne droite d'un mouvement uniforme.

Second Théoréme : Si plusieurs corps se meuvent du même côté avec des vîtesses égales ou inégales, la somme des mouvemens qui se rencontrera dans les corps sera égale au mouvement du produit de la somme des corps par la vîtesse du centre commun de gravité.

3e Théoréme : Si deux corps vont vers des parties opposées, la difference des mouvemens qui se trouvent dans les deux mobiles, sera égale au mouvement du produit de la somme des deux mobiles par la vîtesse du centre commun de gravité.

4e Théoréme : Si deux corps qui ont un parfait ressort se rencontrent, la somme des vîtesses respectives sera la même avant & après le choc.

Du détail des regles, l'Auteur passe aux mouvemens composez; il montre à l'ordinaire que lorsqu'un mobile reçoit en même tems deux impressions suivant deux lignes droites qui forment un angle quelconque, le

mobile ſuit la diagonale d'un parall
logramme, dont les côtez ſont
même raiſon que les impreſſions.

D'où il conclut 1°, quel rapport
doit ſe trouver entre la percuſſio
perpendiculaire, & l'oblique, &
comment il faut déterminer la derniere; 2°, que l'angle de reflexion doit
être égal à l'angle d'incidence; 3°,
quelle ligne doit ſuivre un mobile,
qui reçoit en même tems pluſieurs
determinations; 4°, quel rapport il
doit ſe trouver entre trois puiſſances
qui tirent chacune par une direction
particuliere & qui aboutiſſent à un
même nœud; 5°, que la force avec
laquelle un corps peſant tend le long
de la ſuperficie d'un plan incliné, eſt
à la force avec laquelle le même corps
peſant tend perpendiculairement vers
l'horiſon, comme la hauteur perpendiculaire du plan eſt à la longueur du
plan oblique.

Dans la 15e leçon on traite de la
deſcente des graves le long des plans
inclinez, & du mouvement des pendules; on demontre que la vîteſſe
qu'un corps acquiert en tombant le
long d'un plan incliné, eſt la même

qu'il acquereroit en tombant de la hauteur perpendiculaire du plan; mais que les tems des chûtes sont comme ces longueurs d'où l'on tire plusieurs problêmes qui suivent naturellement.

On ajoute que si un mobile descend successivement par plusieurs plans inclinez qui forment deux à deux des angles, la vîtesse que le corps acquiert en tombant le long de ces plans, sera la même qu'il acquereroit s'il descendoit le long d'une hauteur perpendiculaire égale à la hauteur de ces plans : il faut supposer pour cela que le corps en passant d'un plan sur un autre, ne perd rien de sa vîtesse; ce qui souffre de la difficulté à cause de la percussion oblique.

Il n'en est pas de même lorsque le corps tombe le long d'une superficie courbe; car alors il n'y a point de percussion oblique, ou elle est infiniment petite.

On determine ensuite le rapport du tems des vibrations par rapport aux longueurs des pendules, &c. & on ne dit rien sur cette matiere, qui n'ait déjà été dit par d'autres. A l'occasion

des pendules, l'Auteur propoſe les Théorémes ſuivans.

Premier Théoréme : Suppoſons un quart de cercle ; dont un des rayons ſoit perpendiculaire à l'horiſon, & par conſequent l'autre ſera parallele à l'horiſon. Si les vîteſſes d'un corps qui tombe le long du rayon perpendiculaire à l'horiſon ſont comme les ſinus des arcs, qui répondent aux ſinus verſes que le corps parcourt, le tems que le corps emploira à parcourir le rayon

est au second espace comme le quart de cercle est au quarré du rayon. L'Auteur démontre son problême par une autre route; mais pour abreger je ne rapporte point sa demonstration.

2^e Théoréme : Si deux graves descendent le long de deux hauteurs inégales, & que les vîtesses avec lesquelles ils commencent à descendre soient proportionnelles aux hauteurs, les deux graves arriveront à l'horison dans un tems égal.

L'Auteur passe ensuite à la Cycloïde, dont il rapporte plusieurs proprietez démontrées par Mr. Huguens & par d'autres Géométres.

La derniere leçon traite du mouvement des graves le long des superficies courbes. D'abord il tâche de montrer que les lignes courbes sont des parties de polygone, dont les côtez sont infiniment petits, & que ces côtez different selon que les angles compris entre les côtez du Poligone sont plus ou moins grands. L'Auteur donne ensuite une notion de parabole differente en apparence de celle qu'on a coutume d'apporter; mais cependant, qui au fond n'en differe point,

k il conclut que lorſqu'on jette un
nobile ſuivant une ligne parallele à
'horiſon, le mobile décrit une para-
ole. Il auroit pû dans ſes principes
endre ſa propoſition generale en di-
ant, qu'un mobile pouſſé ſuivant
ıne direction quelconque, pourvû
ju'elle ne ſoit pas perpendiculaire à
'horiſon, décrit une parabole: à la
'eritéil la fait ſuivre peu après.

De ces principes ſuit le jet des bom-
es; l'Auteur fait à ce ſujet differen-

ferences décrites, ou comme leurs diamêtres.

Second problême : Si deux mobiles égaux se meuvent avec des vîtesses égales sur des circonferences inégales, leurs forces centrifuges seront en raison contraire des diamêtres.

Troisiéme problême : Si deux mobiles égaux se meuvent sur des circonferences égales, les forces centrifuges seront comme les quarrez des vîtesses avec lesquelles les deux mobiles se mouveront.

Quatriéme problême : Si deux mobiles égaux se meuvent sur des circonferences inégales, & que les forces centrifuges soient les mêmes, les tems dans lesquels les mobiles acheveront leurs circuits seront en raison sous-double des diamêtres.

Je passe les autres problêmes qu'on peut voir à la fin du livre de Mr. Huguens. L'Auteur, comme je viens de dire, dit qu'il est le premier qui ait donné la démonstration de ces problêmes.

Toutes ces démonstrations roulent sur certains principes qui ne paroissent pas assez exacts : on établit, par

exemple, que les forces centrifuges croissent comme les quarrez de vîtesses, c'est-à-dire, que si deux cercles C. & D. sont égaux, & que le mobile A. parcoure la circonference du cercle C. dans une minute, & le mobile B. égal au mobile A, la circonference du cercle D. dans deux minutes, la force centrifuge du mobile A. sera quadruple de la force centrifuge du mobile B.

La démonstration, dis-je, de cette proposition roule sur des principes qui me paroissent douteux.

Il semble plus naturel & plus conforme aux principes reçûs de tous les Géométres de dire que les forces centrifuges croissent comme les vîtesses, sur tout en admettant des infiniment petits; car suivant ce sentiment, la portion infiniment petite de l'arc qu'on prend est une ligne droite qui avec la tangente & la petite partie de la secante comprise entre la circonference du cercle & la tangente forme un triangle rectangle: puisqu'un triangle rectangle est la moitié d'un parallelogramme qui auroit pour diagonale l'hypotenuse du triangle, on

peut lui appliquer tout ce qu'on demontre du parallelogramme touchant les differentes directions d'un mobile.

Supposons un parallelogramme rectangle & qu'à l'extremité de la diagonale soit un mobile qui soit poussé suivant cette diagonale par une force quelle qu'elle puisse être ; tout le monde convient que si le mobile est poussé suivant la diagonale par une force exprimée par la diagonale, il sera poussé suivant les côtez du parallelogramme par des forces exprimées par les côtez.

Tout le monde convient encore qu'en faisant precision de la resistance du milieu, les vîtesses que recevroit successivement le mobile suivant la diagonale, seroient comme les puissances qui le pousseroient successivement suivant la diagonale ; on convient de plus que lorsque le mobile est poussé successivement suivant la diagonale par differentes puissances, les forces relatives qu'il reçoit successivement suivant les côtez du parallelogramme, sont comme les puissances qui le poussent suivant la diagonale.

Or le triangle rectangle, dont on se sert dans les forces centrifuges, est

la moitié d'un parallelogramme: donc si un mobile est poussé successivement suivant la bâse du triangle par differentes puissances, les forces ou les vîtesses qu'il recevra successivement suivant les côtez du triangle, seront comme les vîtesses & non comme les quarrez des vîtesses. Supposons deux triangles rectangles égaux entierement, & dont les côtez soient infiniment petits: supposons de plus qu'un des triangles touche un cercle

fuges croîtront comme les vîtesses, & non comme les quarrez des vîtesses; & si les forces centrifuges croissent comme les vîtesses, le principe ordinaire des forces centrifuges est faux.

ARTICLE XXXIII.

LES DEUX VOYES OPPOSE'ES en matiere de Religion: l'Examen particulier & l'Autorité; *seconde édition du Livre intitulé* la Tolerance des Protestans, &c. *avec d'autres traitez sur le même sujet. Par Monsieur Papin ci-devant Prêtre de l'Eglise Anglicane & ensuite réüni à l'Eglise Catholique.* A Liege chez François Hoyoux Libraire. Avec approbation. M. DCCXIII. *pages* 548. *in* 8°.

LA premiere édition de cet ouvrage se fit l'année 1692. huit ans avant que nos Journaux parussent; ainsi il n'a pas été de notre ressort : à l'égard de cette seconde, ayant été faite dans un païs étranger, elle ne nous est tombée que depuis peu entre les mains;

[redacted]

mais le merite de l'Auteur & l'impor-tance du sujet qu'il traite, demandent avec justice du moins à present place dans ces Memoires. Rien de plus essentiel pour tout homme qui a de la raison, que de sçavoir quelle route il doit tenir en matiere de Religion. Un ouvrage où l'Auteur entreprend l'examen des deux seules voyes possibles, & s'engage à demontrer la veritable, ne peut manquer d'interesser infiniment tout le monde, sur tout aujourd'hui que les Principes Protestans débitez dans les conversations avec grace &

[redacted]

re de cet Ouvrage, & c'est ce qui fait que pour en donner une juste idée, on est obligé d'entrer plus avant qu'on n'a coutume de faire, dans ce qui regarde sa personne; on verra aussi par la suite qu'il a tenu un rang assez marqué parmi les Sçavans, pour exiger ce détail de sa vie dans nos Memoires. Nous diviserons donc l'extrait de son Ouvrage en deux parties: dans la premiere, nous allons suivre l'Auteur dans le compte qu'il rend de lui-même, & nous le suivrons avec d'autant plus d'assurance que feu Mr. Bossuet a bien voulu se rendre, pour ainsi dire, son garent dans les principaux faits: l'autre partie comprend tout ce qui regarde la doctrine; & si l'on se trouve obligé de partager ce second extrait selon les divers traittez de l'Auteur, les parties se suivront de prés.

Vie privée de Mr. Papin; son éducation & instruction dans le Calvinisme; Conduite de la Providence sur Mr. Papin; broüilleries & dissensions dans le parti Huguenot durant ce tems-là.

Pour ce qui regarde la personne de

Mr. Papin, voici ce qu'on a pû ramasser des endroits où il a été obligé de parler de lui-même, & ce que nous en apprend la Preface de l'Editeur. Isaac Papin vint au monde dans le tems que les Prétendus Reformez joüissoient de toute la liberté que leur accordoit l'Edit de Nantes. Il fut élevé dans tous les prejugez les plus forts de la Prétenduë Reforme, & cette premiere éducation l'avoit prévenu de telle sorte (comme il l'assure lui-même) en faveur de la societé où il étoit né, qu'il ne croyoit pas qu'on pût être sauvé dans aucune autre. Il

fournirent la premiere occasion d'étudier la question de la Tolerance à cause de celle qu'ils demandoient aux Particularistes, (c'est-à-dire, à ceux qui soutenoient que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes) & qui avoient alors le dessus dans cette Académie. L'Intolerance qu'il voyoit regner à cause de cette dispute, fut l'origine de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans sa vie. C'est pourquoi il sera bon de reprendre cette affaire de plus haut. Dès l'année 1612. un Synode national tenu à Privas enjoignit *à tous Pasteurs servans* (ce sont les termes rapportez par Mr. d'Huisseau dans la discipline) *& aux Proposans* que l'on recevroit, de signer un certain article touchant la maniere de notre justification. C'étoit, si je ne me trompe, l'imputation de la justice active de Jesus Christ. Tout le monde sçait comment en 1619. le Synode de Dordrecht condamna ceux qui ne concevoient pas comme lui l'efficace de la mort de notre Sauveur: & ses decisions ayant été acceptées par les Synodes nationaux d'Alais & de Charenton en 1620. &

ne veulent pas qu'on ſoumette ſa conſcience à leur autorité ; ils veulent qu'on la ſoumette uniquement à l'Écriture Sainte ; ils croyent que cette Ecriture eſt claire d'elle-même ſur tous les articles de foi ſans le ſecours d'aucun interprete infaillible : c'eſt par cette doctrine qu'ils ſe diſtinguent de l'Egliſe Romaine. Si cela eſt, comme les endroits ſur leſquels ils ne s'accordent pas ne ſont pas clairs d'eux mêmes, ni par conſequent neceſſaires au ſalut, ils ſont donc obli-

Pajonisme, & il y prit d'autant plus de part que Mr. Pajon étoit son oncle, & qu'il devoit être à Saumur avec lui. Voici le sujet de la dispute. Monsieur Pajon croyoit avec Mr. Jurieu, & le peché originel, & la grace efficace; mais il ne convenoit pas avec lui de la maniere dont le Saint Esprit opere la conversion dans le cœur de l'homme; c'étoit là tout leur differend. Les Ministres étoient partagez sur cette question, quoiqu'ils prétendissent tous ne suivre que ce qui est clairement enseigné dans l'Ecriture; Mr. Pajon croyoit avoir de son côté le synode de Dordrecht, Cameron, Tessard, Mestreza & plusieurs autres anciens Ministres, outre ceux de son tems qui se declaroient hautement pour lui: ses adversaires étoient pourtant en plus grand nombre que ses partisans. Mais il y avoit un troisiéme parti qui tenant une espece de milieu, croyoit que la conscience obligeoit à tolerer Mr. Pajon: de ce nombre étoient les Ministres du Synode d'Anjou tenu en 1667, où Mr. Pajon fut absous, après avoir disputé contre ses adversaires pendant plusieurs sean-

ces, & fut renvoyé à Saumur pour continuer à y professer la Theologie; on peut encore mettre en ce rang Mr. Claude, qui après une conference de trois jours chez Mr. de la Bastide en 1677. assura Mr. Pajon qu'il ne trouvoit rien dans sa doctrine qui dût empêcher qu'ils ne s'entresupportassent, & lui promit qu'il travailleroit à inspirer cet esprit de paix aux autres Ministres. Cependant les ennemis de Mr. Pajon qui étoient devenus les plus forts à Saumur où il se trouvoit avec son neveu, le pousserent vivement: il avoit beau leur representer

ceder; mais Mr. Papin ne pouvoit souffrir l'esprit de tirannie avec lequel les ennemis de Mr. Pajon agissoient contre lui. Dès ce tems-là, Dieu lui faisoit la grace de n'être pas esclave de l'autorité des Ministres, quand il voyoit qu'ils alloient contre le principe general de leur propre Théologie. On le pressa de signer la condamnation de la doctrine de son oncle l'année 1683. Nous avons vû que la coutume de forcer à ces sortes de souscriptions s'étoit introduite depuis long-tems parmi les Protestans. Mr. Papin l'avoit dejà vûë dans l'Academie de Geneve en même tems que les Suisses firent un article de Foi des points Hebreux. Mr. Claude, oubliant ses propres principes, fit si bien, qu'en France plusieurs Synodes provinciaux obligerent les Proposans à signer la *grace immediate*, qui chez un Calviniste n'est autre chose que l'Esprit particulier, cet esprit si decrié, parcequ'il est presque toujours une source de fanatisme. Les Academies de Saumur & de Sedan en étoient venuës alors jusqu'à exiger cette signature de tous les Étudians de Théologie & à

les exclure des fonctions Academiques, même lorsque pour refuser ce serment toute leur raison étoit qu'ils n'entendoient pas encore cette question, & qu'ils n'étoient pas capables d'en juger. Comment des Academies qui n'étoient fondées que sur les lumieres de leurs Docteurs ou de Synodes, que par le principe de leur reforme elles jugeoient très-faillibles, osoient-elles forcer ainsi les consciences? Ce n'est que parceque l'Eglise Catholique sçait qu'elle est infaillible; ce n'est, dis-je, que par là qu'elle a droit d'exiger la soumission de l'esprit & des signatures en matiere de foi, ou des choses qui ont liaison à la foi. Mais les Prétendus Reformez n'y regardent pas de si près. J'en parle par experience, dit Mr. Papin, & j'ai diverses pieces là-dessus qui leur donneroient de la confusion, si on les mettoit au jour. Sur les instances qu'on lui faisoit dans l'occasion presente, il leur declara deux choses; la premiere, qu'il étoit surpris de voir d'un côté une assemblée de Ministres qui après avoir écouté Mr. Pajon, n'avoit pas voulu condamner sa doctrine, & de l'autre

d'autres assemblées de Ministres qui vouloient le forcer à en signer la condamnation. La seconde, qu'après avoir examiné lui-même le fond de la question par la seule parole de Dieu, il ne lui paroissoit pas qu'elle y fût decidée d'une maniere incontestable, & qu'ainsi sa conscience ne lui permettoit pas de souscrire à la condamnation d'aucun des deux partis. Sur ce refus on le contraignit de se retirer de cette Academie, & même sans lui donner de témoignage; mais il en remporta un acte qui lui étoit bien plus avantageux, & qui faisoit sa gloire. Car l'Academie y declaroit qu'on ne lui avoit refusé l'attestation dans les formes ordinaires que parcequ'il n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Mr. Pajon son oncle. C'étoit là avoüer que cette Academie avoit abandonné le principe de sa Religion, & que Mr. Pajon avoit eu la fermeté de la soutenir malgré l'exemple & les menaces de ses maîtres.

Cette conduite de l'Academie de Saumur lui donna lieu d'approfondir davantage le principe des Protestans,

Calvinistes apelloient commur
Hérétiques, & qu'elle d voit
les vrais Protestans à support
seulement Mr P jon, mais ge
ment tous ceux qui prennent
ture pour régle, dans quelqu
ment qu'ils puissent être. Voi
comme il nous dit lui-même q
sonnoit. Nous faisons professi
soit-il, de croire que l'Ecri
claire & suffisante pour le sal
là nous ne sçaurions nous d
de conclure que toutes les
qui sont & qui ont jamais ét
casion du sens de l'Ecriture,
gardent pas des points necess
salut. Ainsi quelque differer
puisse y avoir entre ceux qui p

que les uns se déclaroient ouvertement pour la Tolerance universelle, & que les autres ne pouvoient s'empêcher d'y retomber en mille endroits: mais voici ce qui acheva de le déterminer. Forcé de quitter Saumur, il s'étoit retiré à Bordeaux: là il commença à connoître les Auteurs Anglois, & il les trouva presque tous déclarez pour le dogme de la Tolerance. Les exemples font bien plus l'impression sur les esprits, que les simples raisonnemens, sur tout quand il s'agit de les ramener de leurs préjugez. Aussitôt que Mr Papin eut trouvé entre les Docteurs, que les Calvinistes regardent comme orthodoxes, tels que sont ceux de l'Eglise Anglicane, plusieurs partisans déclarez de la Tolerance universelle, il y fut tout-à-fait confirmé; il trouvoit même que cette Tolerance étoit le principal devoir du vrai Protestant, parce que la liberté de raisonner sur l'Ecriture avoit été son premier principe pour quitter l'Eglise Catholique, & dresser autel contre autel; ensorte qu'il ne la pouvoit refuser à personne, sans se condamner lui-même. Dès lors Mr

Papin commença à regarder cette liberté & cette tolerance comme le plus essentiel devoir du Christianisme, & l'intolerance opposée comme une des principales parties de l'Anti-Christianisme. Dès lors tout ce que les Ministres disoient contre l'Eglise Romaine, lui paroissoit également outré & chimerique; il ne voyoit plus, ni dans le culte, ni dans la discipline de l'Eglise Catholique, rien qui fût indigne de support, à la réserve du principe general de cette Eglise, que celui de la Réforme lui faisoit encore envisager comme Antichrétien, puisque c'est une voye d'autorité d'une part, & de soumission de l'autre. C'étoit là plus qu'il n'en falloit pour l'éloigner de l'Eglise; mais si les Catholiques lui paroissoient avoir tort de refuser la tolerance aux autres Chrétiens quels qu'ils fussent, il demeuroit pourtant d'accord qu'ils raisonnoient consequemment, parce qu'ils faisoient profession d'avoir été établis dépositaires d'une autorité à laquelle tous les Chrétiens étoient obligez en conscience de se soumettre: au contraire chez les Protestans,

le droit qu'ils s'attribuoient de traiter d'heretiques, d'anathematiser, d'éloigner des emplois, de décrier parmi le peuple, & même de faire réprimer par le Magistrat les non-Conformistes, lui sembloit renverser leur Religion de fond en comble, & condamner tout leur parti. Son scandale redoubloit à la vûë des gens qui portoient cette contradiction au souverain degré, & qui s'emportoient aux deux extremitez opposées avec une chaleur inconcevable. Partisans également outrez & de la liberté d'examen quand il s'agissoit d'éloigner leur peuple de l'Eglise Catholique, & de l'intolerance quand il s'agissoit d'accabler leurs freres lorsqu'ils ne vouloient pas suivre leurs explications de l'Ecriture. Telle fut la situation & de son esprit, & de ses affaires, jusqu'à ce qu'il entrât sur le théatre du grand monde, si j'ose m'exprimer ainsi, & qu'il devînt l'objet de l'attention publique par les Livres qu'il composa, & par les démêlez qu'il eut avec Mr Jurieu, qui dominant alors dans le parti Protestant, le persecuta depuis par tout

sans relâche, & interessa dans sa cause l'Eglise Catholique & la Protestante. On va voir comme cela arriva.

Suite de l'Extrait précédent. Vie publique de Mr Papin; sa demeure en Angleterre, en Allemagne & à Dantzic; son retour en France; sa conversion, ses Ouvrages, sa mort.

Mr Papin étoit allé à Bordeaux : il ne s'étoit pas contenté d'y étudier à fond la question de la Tolerance, il y avoit encore écrit des Essais de Théo-

sont ceux qui peuvent être appellez hérétiques par les Protestans ? Et il voyoit que ce nom convenoit, suivant les idées de la Réforme, à ceux qui vouloient qu'on souscrivît à leur glose comme au texte ; ce qui enveloppoit la plus grande partie des Protestans. La troisiéme, quelle étoit l'autorité qu'ils devoient attribuer aux Conciles, & de quel usage les assemblées Ecclesiastiques devoient être chez eux ? Et il concluoit qu'ils ne les devoient regarder ni comme des Juges, ni comme des Guides, mais simplement comme des Sçavans que l'on consulte pour choisir ensuite ce que l'on trouvera de meilleur. Tel étoit le sujet de ce Traitté. Il n'avoit pensé à rien moins qu'à écrire pour le Public ; mais son manuscrit encore assez imparfait étant tombé entre les mains de Mr Bayle, cet habile & dangereux Auteur y mit une tête de sa façon, & sans la participation de Mr Papin, le fit imprimer à Rotterdam en 1687. sous le titre de *la Foi réduite à ses justes bornes.* C'est ce Traité que Mr Jurieu regarda comme un moyen de se venger des Essais de Théologie, dont il

étoit piqué jusqu'au vif; ce qui n'étoit pas étonnant, puisqu'on l'y convainquoit de faire Dieu auteur du peché, & de n'avoir aucune idée raisonnable ni de la Grace, ni de la Providence. Il crut que s'il ne pouvoit répondre sur ces articles, en revanche il pouvoit attaquer son adversaire sur *La Foi réduite à ses justes bornes*; mais Mr Papin se trouvoit si bien appuyé sur ce chapitre par le premier principe des Protestans, qu'il ne fit pas difficulté dans une Lettre Apologétique qu'il lui en écrivit en particulier, de lui dire à lui-même qu'il reconnoissoit cet Écrit, & de lui soutenir qu'il ne pouvoit le condamner, que par la même sentence il ne condamnât tout le parti Protestant, & sa séparation d'avec l'Eglise Romaine. Nous verrons dans les Extraits des Traitez de Doctrine, ce que lui répondit là-dessus Mr Jurieu dans la Lettre Pastorale, ou plutôt dans le libelle qu'il écrivit contre lui. En effet ce Ministre, loin de quitter prise pour cela, le persecuta à outrance dans tous les endroits où il étoit, & dans ceux où il soupçonnoit le moins du monde qu'il pût

aller : ce que je vais dire, le mit presque en état de satisfaire sa vengeance. Mr Papin, par ce dernier Traité avoit voulu faire comprendre à ses amis, qu'ils ne devoient pas exclure absolument & sans réserve les Catholiques de leur tolerance ; outre cela, vers ce même tems les Protestans de Bordeaux prirent la résolution de se réünir à l'Eglise Catholique. Comme plusieurs d'entr'eux craignoient encore d'être entrez dans une Religion où ils ne pouvoient faire leur salut, Mr Papin se crut obligé de leur communiquer les lumieres que Dieu avoit commencé à lui donner là-dessus : il tâcha donc de faire comprendre aux réünis, qu'ils pouvoient se sauver dans l'Eglise où ils venoient d'entrer. Il fit quelques Écrits pour le prouver, entr'autres une Apologie en leur faveur, qu'il envoya à sa mere, & plusieurs Lettres qu'il dépêcha en d'autres lieux. Personne n'étoit plus en état d'entreprendre leur défense ; c'étoit une de ces ames fermes, incapable de trahir les mouvemens de sa conscience, & d'asservir sa bouche ou sa plume à la passion des Calvinistes, quand il

voyoit qu'ils ne ſuivoient pas le principe de leur Religion. Il avoit fait les réflexions les plus ſérieuſes là-deſſus, & avoit penetré le principe des Proteſtans à fond : il ne lui reſtoit plus à lui-même que quelques difficultez moins importantes, ſe trouvant ſatisfait ſur le principal ; enſorte que la conſideration ſeule de ſes parens le retenoit. S'ils euſſent goûté ce qu'il leur avoit écrit, & qu'ils euſſent été dans les mêmes diſpoſitions que lui, il ſe ſeroit fait un devoir de rentrer dès ce tems-là dans l'Egliſe pour les y raffermir par ſon exemple ; mais ils lui marquerent tant d'oppoſition, qu'il ne voulut pas leur donner du chagrin par une conduite à laquelle non ſeulement il ne ſe croyoit pas alors obligé, mais qui d'elle-même lui auroit fait encore quelque peine. Ces démarches ſi contraires au parti n'avoient pas manqué de lui attirer la haine des Miniſtres & des Particuliers les plus emportez. On publia en France & dans les païs étrangers, que Mr Papin & un de ſes amis perdoient tous les Proteſtans de Bordeaux. Tout ce qu'il y avoit de Calviniſtes rigides, c'eſt-à-

dire, la plus grande partie des Protestans devenus alors *intolerans*, étoient furieusement irritez contre lui. C'étoient des circonstances trop favorables à la passion de Mr Jurieu, pour n'en pas profiter. Mr Papin ne se trouvant pas encore entierement determiné de se réünir à l'Eglise, avoit cru devoir profiter des commoditez qu'il avoit pour passer dans les païs étrangers : les connoissances qu'il avoit en Angleterre de plusieurs Ministres refugiez, & la conformité de ses sentimens avec ceux des Anglois, particulierement sur la Tolerance, le porterent à préferer ce païs. Il passa donc de Bordeaux dans ce Royaume le 6 Janvier 1686. & il eut sujet de ne s'en point repentir. Il trouva des personnes qui connoissoient déjà ses sentimens sur la Religion, qui virent avec plaisir, non seulement ce qu'il avoit écrit contre Mr Jurieu, mais même ce qu'il avoit fait en faveur des réünis; ce qui n'empêcha pas qu'on ne rendît bon témoignage de lui, & qu'on ne le jugeât digne de l'Ordination. Trois des Ministres François, membres de l'Eglise Anglicane, le présenterent à

l'Evêque d'Ely, & sur leur recommandation, cet Evêque l'ordonna. Les François n'étoient pas ses seuls amis: ce qu'on avoit vû de lui, avoit gagné tous les esprits moderez. Le Docteur Burnet qui a été depuis Evêque de Salisbury, s'étoit declaré hautement pour lui, & il l'avoit recommandé à Mr Brunsénius, premier Prédicateur de Son Altesse M. l'Électeur de Brandebourg; il lui avoit même procuré la protection de Mr le Maréchal & de Madame la Maréchalle de Schomberg à cette Cour, où on lui faisoit esperer qu'il pourroit trouver un établissement. Sur ces esperances, il sortit d'Angleterre, & traversa la Hollande pour aller en Allemagne. C'étoit dans le tems que ses Essais de Théologie venoient de sortir de dessous la presse. Mr Jurieu ne pouvant y répondre, eut recours aux voyes de fait. Ce Ministre sçachant son voyage, renouvella tous les bruits qu'on avoit dejà répandus contre lui: il écrivit par tout qu'il ne falloit pas lui donner la chaire; on ne laissa pas de le faire, & même de le retenir à Hambourg pour y prêcher quelques mois,

Dès que Mr Jurieu en fut informé, il n'eut point de repos qu'il ne lui eût fait donner son congé; il en coûta un mensonge à ce violent adversaire, mensonge prouvé tel avec pleine évidence : mais Mr Jurieu se mit au-dessus de pareils affronts, content de pousser à bout son ennemi. Voici comme la chose se passa. Quoique Mr Papin eût prêché avec tant de succès à la Cour de Brandebourg, qu'il en avoit reçu des complimens de Mr Brunsénius, qui ne doutoit pas après cela que son innocence n'y trouvât de l'appui, cependant Mr Jurieu avoit tant crié, qu'enfin il l'avoit rendu suspect de Socinianisme; & ce fut en vain que Mr Brunsénius témoigna qu'il se trouvoit seulement partisan de la Grace universelle; rien n'avançoit pour son établissement à la Cour de Berlin. Il partit donc pour Hambourg. A peine y étoit-il arrivé, que Mr Jurieu récrivit à un de ses amis, Docteur en Droit : » Mr Papin est con» damné au Synode de Hollande en » 1687. (c'étoit celui de Boisleduc) Je » vous en envoyerai l'Acte ». Mr Papin s'inscrivit en faux contre cette accusation, & entreprit d'en démon-

trer la fausseté : il n'eut pas beauc de peine ; les Actes n'en portoient un seul mot. Mr Jurieu ne le pou nier ; mais il s'excusa sur ce qu'il n sçavoit rien, n'ayant point été du node. Il écrivit pourtant hardime *Je vous en envoyerai l'Acte.* Press le produire, il fut obligé de se restr dre à une réponse generale, & il é vit au Consistoire de Hambou *Quant au fait, sçavoir si notre Sy lui a défendu ses chaires, ou non, c'e quoi vous serez trop pleinement in mez après notre Synode qui se tie present : il sera mon garent ; en at dant, je vous prie de le croire sur m role. Vous sçaurez bientôt en quelle me cela s'est fait.* Mr Papin de son apportoit de fortes preuves du traire ; car il produisoit le témoi ge de deux Ministres qui avoient té au Synode en qualité de Dépu & qui non seulement lui avoient puis donné leur chaire, mais dont avoit même voulu le retenir ; & su que Mr Papin s'étoit obstiné à p suivre le dessein qui lui avoit fait c ter l'Angleterre, & qui étoit d' en Brandebourg, ce Ministre lui a

fait donner par son Consistoire un témoignage très-avantageux pour les deux mois qu'il avoit passez dans son Eglise: il est du 22. Octobre 1687. Les amis de Mr Jurieu ne pouvoient répondre à ces preuves; & ils convenoient, que si après ce nouveau Synode il ne prouvoit pas par l'envoi d'un Acte exprès ce qu'il avoit avancé, il resteroit convaincu d'imposture; & c'est le chagrin qu'ils eurent. Le Synode s'assembla à Campen; mais il se sépara sans être garent de Mr Jurieu; & sans le mettre en état de dire en quelle forme s'étoit faite cette prétenduë interdiction. Tout le bruit qu'avoit fait Monsieur Jurieu dans ce Synode & dans le precedent, se réduisit à faire ordonner l'examen de ce Livre, mais sans citer Mr Papin, & sans témoigner en rien qu'il fût soupçonné d'en être l'Auteur. Ainsi l'Acte du Synode qui devoit être le garent de Mr Jurieu, démontrant la fausseté du bruit que ce Ministre avoit fait courir, Mr Papin crut que rien n'empêchoit qu'il n'acceptât la vocation de Dantzic, où il étoit appellé par le peuple en son propre nom; ce qui lui avoit

été confirmé expressément, nonc
tant les avis qu'il y avoit donnez
ses differends avec Mr Jurieu, &
procedures contre lui. Le Consisto
de Hambourg, convaincu de l'imp
ture, lui accorda un témoignage tr
avantageux pour le tems qu'il av
servi dans son Eglise: cet Acte est
25 Mai 1688. Avant que de pa
pour Dantzic, plusieurs Ministres
conseillerent d'écrire aux Exami
teurs nommez par le Synode de Ca
pen, & de leur envoyer une décla
tion où il affirmât positivement, c
la Divinité de Jesus-Christ, & la
tisfaction pour nos pechez étoient
Points fondamentaux, & que ce
qui ne les croyoient pas, ne pouvoi
prétendre à la Tolerance des Prot
tans; que l'Eglise Romaine étoit h
retique & idolâtre; que c'étoit la s
cieté de l'Antechrist; qu'elle port
tous les caracteres de la grande Bab
lone; & enfin qu'il soumettoit en g
neral ses sentimens à l'Eglise, & qu
s'obligeoit à n'enseigner que la do
trine reçuë. Ces conseils étoient u
de ces pratiques ordinaires des Prot
tans, directement opposées à leu

principes, contre lesquels la conscience de Mr Papin se soulevoit toûjours; ainsi il suivit l'avis tout contraire que lui donna son ami le Docteur Burnet, & il le suivit d'autant plus volontiers, que ce Docteur sçavoit bien mieux raisonner & suivre les principes; qu'il soutenoit son avis de l'exemple de Mr Jurieu, & de la pratique toute recente que les Synodes avoient tenuë dans la censure de l'*Ouverture de l'Epître aux Romains*, Ouvrage de ce Ministre. La même raison qui l'empêcha d'écrire aux Examinateurs, l'obligea de n'aller pas à la Haye pour se défendre au Synode qui devoit s'y tenir. Il sçavoit de plus que c'étoit le tour de Mr Jurieu à être député; qu'il ne manqueroit pas de faire les derniers efforts pour se décharger de la confusion qu'il s'étoit attirée par sa mauvaise foi contre lui. Il voyoit qu'il feroit ce qu'il faisoit dans tous ses Écrits, qui est de crier à l'Héretique, au Socinien, à l'impie; enfin il étoit de la derniere évidence que cette assemblée composée en partie de Laïques, ne se donneroit jamais la peine d'entrer dans cette discussion, en étant d'elle-même incapable, &

que faisant profession de suivre la commune Traditive, & de se soumettre à l'autorité, elle se seroit d'abord écriée contre lui : *Il a blasphemé, qu'avons-nous besoin de témoins ?* Il connoissoit la facilité & la politique de ces Messieurs, & il étoit informé de ce qui étoit arrivé il n'y avoit pas encore long-tems à un de ses collegues poursuivant en réparation d'honneur Mr Jurieu; le Consistoire auquel il s'adressa, ne voulut pas condamner cet accusateur de ses freres à faire satisfaction, quoiqu'il n'eût point de preuve pour soutenir les faits qu'il avoit

tres de laquelle il étoit accablé? Mr Papin crut qu'il falloit laisser triompher son adversaire à son aise dans ce Synode. En effet il fit tant de bruit, qu'on censura le Livre, & que l'on insera dans la censure le nom de Mr Papin. Il y avoit trois mois qu'il étoit à Dantzic, quand on y reçut l'Acte du Synode de la Haye; il fit voir que c'étoit plutôt l'Acte de Mr Jurieu, que celui du Synode, parce que l'honneur de cette Compagnie y étoit fort peu ménagé. 1°. On l'y faisoit parler d'un homme qui n'étoit pas de son corps. 2°. On attribuoit à un Auteur un Livre qui ne portoit point son nom. 3°. On attaquoit avec affectation ce Livre, pendant qu'on ne touchoit pas à une infinité d'autres qui étoient de même nature, comme le Traité de la raison humaine; le Commentaire Philosophique sur ces paroles: *Contrains-les d'entrer*; la Préface du Docteur Burnet sur Lactance, de la mort des Persecuteurs: enfin qu'on supposoit une défense verbale que le Synode de Campen n'avoit jamais voulu reconnoître; & qu'on l'accusoit d'avoir agi contre cette défense, lui qui n'en

avoit jamais rien ſçû, pendant qu'on ne diſoit rien aux Miniſtres qui non ſeulement ne l'avoient pas averti, mais même qui lui avoient donné leur chaire après ce prétendu interdit: auſſi les Meſſieurs de Dantzic perſuadez que le Synode avoit été ſurpris, loin de le regarder comme flétri, l'engagerent à leur prêcher juſqu'à un autre Synode qui devoit ſe tenir ſix mois après, & qu'ils étoient perſuadez devoir corriger l'Acte du precedent. Tout cela ſe paſſa au commencement de Decembre de l'année 1688. Mais dans la ſuite ces Meſſieurs ayant pris

» donc eu tort de ne vouloir pas se
» soumettre au Concile de Trente ».
Ils crurent que son refus venoit de
l'envie d'aller en Angleterre profiter
du credit de Mr Burnet, qui y avoit
suivi le Prince d'Orange ; mais bien
loin que ce fût là son motif, la cause
de cette révolution lui paroissoit insupportable dans le parti Protestant.
Il l'aimoit, & il ne pouvoit souffrir
que des Protestans fissent un crime à
leur Prince d'avoir voulu publier dans
son Royaume la liberté de conscience;
que les enfans de la liberté & de l'indépendance regardassent leur principe & leur origine comme des crimes
intolerables, & que cependant ils ne
reconnussent pas leur schisme. En effet cela ne pouvoit pas lui entrer dans
l'esprit : c'étoit condamner de la maniere du monde la plus autentique
cette liberté qu'ils ont prise par leur
séparation, de professer quelle Religion il leur plairoit. Il condamnoit
cette politique interessée qui avoit
aussi fait abandonner les principes de
Théologie sur la Providence & sur la
Grace divine ; aussi Dieu lui a toûjours
fait la grace de mépriser ses interêts

pour ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. Les réflexions que toutes les circonſtances dont nous venons de parler lui avoient donné occaſion de faire contre le principe des Proteſtans & en faveur de celui des Catholiques; toutes ces réflexions, dis-je, qui font le corps de ſon Livre, l'avoient déterminé entierement à quitter le parti où il étoit, & à retourner dans le ſein de l'Egliſe. Avant que de paſſer outre, on ſera bien-aiſe de voir une Lettre de Mr Burnet qui confirme ce que nous venons de dire. Elle eſt écrite à [redacted] amis, du 14. Avril 1688. [redacted] connoiſſoit [redacted]

» mais si on en venoit là, je ne vois
» pas d'autre parti qu'il puisse prendre
» que de retourner en Angleterre,
» où j'espere qu'on aura des égards
» pour son mérite, & pour cette
» injuste & cruelle malice qui le pous-
» se si loin. Quand un Synode aura
» censuré ses Livres, il ne faut pas s'i-
» maginer qu'on puisse le retenir à
» Hambourg, ou à Brandebourg: car
» quand on croiroit la censure injus-
» te, on ne rompra pourtant pas
» l'union publique en consideration
» de quelque particulier. Je vous assu-
» re que je suis fort touché de cette
» violence injuste; mais nous avons
» des Papes de notre côté, qui se-
» roient aussi grands persecuteurs que
» ceux de l'Eglise Romaine, s'ils
» avoient autant de pouvoir; la bon-
» ne volonté n'y manque pas. Je
» suis, &c. *G. Burnet.*

Ce que dit ici Mr. Burnet contre les Papes, ce sont quelques fleurs de la Rhetorique de son parti: mais ce qu'il dit contre les Pretendus Reformez ses freres en Christ, ce ne peut être que la verité qui le lui arrache.

Dès le moment qu'il eut été reglé

que Mr. Papin ne prêcheroit à Dant-
zic que jusqu'à la fin de Février 168
& qu'on lui eut fait l'injuste proposi
tion de souscrire au Synode d'Hollan
de, il se trouva tout-à-fait quitte en
vers les Protestans & tout-à-fait obli
gé de rendre hautement justice à l'E
glise Romaine. Dieu avoit permis qu'i
trouvât le parti Protestant par tou
contraire à lui-même pour l'accoutu
mer à envisager de sang froid l'Eglis
dont il étoit separé, & le faire reve
nir de l'horreur qu'une mauvais
éducation lui avoit donnée pour elle

qu'elle rend infailliblement en tous tems à la verité; qu'il est impossible qu'elle subsiste, si on lui ôte l'autorité dont Dieu l'a revétuë pour cela, & qu'elle exerce par ses Conciles & par toute sa discipline; que cela étant, on ne sçauroit lui contester le droit de recourir au bras séculier pour reprimer l'audace des orguëilleux & des rebelles qui sans cela fouleroient aux pieds sa discipline & son autorité : d'où il conclut que puisqu'il s'agissoit de se soumettre, elle seule meritoit cette soumission. Depuis qu'il eut pris cette resolution, sa principale occupation fut de mettre par écrit les reflexions qu'il avoit faites depuis quatre ans sur les deux Religions.

Il écrivit de Dantzic à feu Mr. de Meaux le dessein dans lequel il étoit; il exposa une partie des raisons sur lesquelles il étoit fondé : peu de tems après il y reçut la reponse dont ce Prelat l'honora, où il trouva des lumieres & une charité qui répondoient à la reputation de cet Evêque. Enfin les six mois pour lesquels il s'étoit engagé étant expirez, il partit pour retourner dans l'Eglise & dans sa patrie.

... qu'a bien voulu
sa pieuse veuve qui se rendit
se le même jour que lui, qu
trouvé en état d'augmenter
derablement son livre dont n
treprenons de rendre compte
ne pouvons pas mettre ici tou
loüanges que lui ont données
habiles Protestans; on les lira av
sir dans leurs lettres qu'il a été
de produire pour sa defense; ma
ne pouvons omettre le témoign
feu Mr. de Meaux (Bossuet)
quel nous nous sommes princ
ment fondez, comme il étoit ju
voici comme il se trouve à la
sixiéme avertissement de ce I
» En attendant, dit ce sçavant I
» le livre de M. B...

» son sçavoir, comme il paroît par le
» témoignage que lui rend Jurieu, &
» Protestant de très-bonne foi, a
» toujours cru, comme il est vrai, que
» le principe fondamental de la Reli-
» gion Protestante étoit de ne recon-
» noître sur la terre aucune autorité
» que celle de l'Ecriture en general,
» sans se croire astraint à aucune tra-
» dition, interpretation, détermina-
» tion de l'Eglise, soit ancienne, soit
» moderne; voilà son principe, ou
» plutôt celui de sa Religion où il
» avoit été élevé. Zélé qu'il étoit pour
» son parti, il se retira comme les
» autres depuis la revocation de l'E-
» dit de Nantes, & après avoir été
» fait Prêtre de l'Eglise Anglicane
» Protestante avec toute sorte de
» bons témoignages, il exerça son
» ministere avec beaucoup de reputa-
» tion dans quelques villes des plus
» celebres du Nord. Le caractere de
» son esprit est d'être suivi & de pous-
» ser un principe dans toutes ses con-
» sequences : plus il suivoit celui des
» Protestans, plus il sentoit que ni
» les decisions des Synodes, ni les
» confessions de foi, ni ce qu'on ap-

» pelloit dans le parti la commune
» tradition des Egliſes Proteſtantes ;
» n'étoient un principe ſuffiſant pour
» ſe déterminer au contraire : l'auto-
» rité qu'il voyoit qu'on vouloit don-
» ner à toutes ces choſes , lui paroiſ-
» ſoit , comme il eſt ſelon les principes
» de la Reforme , un joug tout-à-fait
» inhumain qu'on impoſoit aux con-
» ſciences , & un vrai retour au Papiſ-
» me. En cet état on voit bien qu'il de-
» voit devenir fort tolerant. Il alloit
» donc devant lui dans le chemin de

» se convertit, & maintenant il pro-
» duit les lettres de Mr. Burnet en té-
» moignage aux Protestans, que s'il est
» tombé dans l'erreur de l'indifferen-
» ce jusqu'a l'excès qu'on a vû, il y a
» été conduit par leurs principes &
» confirmé par l'approbation de leurs
» plus celebres Docteurs. Il produi-
» roit aisément beaucoup de lettres de
» ses amis que j'ai vuës en original:
» mais il ne veut point leur faire de
» peine, ni les exposer à la redouta-
» ble colere de Mr. Jurieu, assuré,
» comme j'ai dit, que Mr. Burnet
» ne le craint pas; & d'ailleurs ce
» Docteur s'étant déclaré pour la to-
» lerance aussi hautement qu'on l'a
» pû voir, ce n'est pas trahir un secret
» que d'exposer ses sentimens aux
» yeux du public ». Après quoi il
met quelques extraits de lettres de
Mr. Burnet; il finit en disant: » Je ne
» crois pas que personne en demande
» davantage sur ce sujet ». Voilà tou-
tes les circonstances de la vie de M. Pa-
pin, qui font une bonne partie de la
lettre à Mr. Jurieu qui est dans son
Ouvrage, & qui sont necessaires pour
bien comprendre beaucoup d'en-

droits de ses autres écrits, dont nous donnerons incessamment les extraits.

ARTICLE XXXIV.

ELOGE DE MONSEIGNEUR l'ancien Evêque d'Avranches.

PIerre Daniël Huet, ancien Evêque d'Avranches, naquit à Caën en 1630 de Daniël Huet Pillon de Bertoville.

Il reçut de la nature un esprit penetrant & subtil, une imagination

[redacted]

degoûter de l'étude & à lui faire prendre d'autres inclinations.

Mais cette noble ardeur pour la gloire qui vient des lettres, lui inspirant tantôt du courage & de la fermeté pour se roidir contre les coups redoublez de la mauvaise fortune: tantôt d'industrieux & innocens artifices pour tromper la vigilance de quelques jeunes gens de son âge, uniquement occupez à le detourner de l'étude, qu'ils n'aimoient pas: tantôt de la condescendance, & tantôt de la hardiesse, selon que l'occasion le demandoit, lui fit heureusement surmonter tous les obstacles qui s'opposerent à son avancement: & bientôt on le vit se distinguer avec éclat dans la penible carriere qui occupe les premieres années de la jeunesse. Il fit paroître sur tout de si heureuses dispositions pour la Poësie, qu'on jugea dès lors que bientôt on le verroit au nombre des meilleurs Poëtes de son tems, pour peu qu'il cultivât une facilité qui ne pouvoit être le fruit de ses travaux, & que l'étude perfectionât un goût si extraordinaire dans un âge si peu avancé. Et certes

on ne ſe trompa pas ; car les ouvrages que nous avons de lui en ce genre, ſ ceux qu'il compoſa dans le premier feu de ſa jeuneſſe ne ſe ſentoient un peu de l'âge, pourroient en tout être propoſez pour modele, tant il y reluit de cette noble & majeſtueuſe ſimplicité qui éleve les anciens Poëtes au-deſſus des modernes.

Quelque penchant que Mr. Huet eût pour la Poëſie, ſon genie étoit trop vaſte pour ſe preſcrire des bor- nes ſi étroites ; & cette paſſion parti-

cette assemblée, tant par la nouveauté du spectacle dont on ne se souvenoit point d'avoir vû d'exemple à Caën, que par la reputation du jeune Mathematicien, qui surpassa en cette occasion l'attente de tout le monde.

Après ce coup d'essai Mr. Hüet s'appliqua à l'étude de la Jurisprudence; mais ses soins se trouverent bientôt partagez entre cette occupation & un autre genre de litterature. Jusqu'alors il avoit negligé d'apprendre la langue Hebraïque & la langue Grecque : il avoit même toujours eu un grand éloignement pour celle-ci, soit que le travail ingrat qui accompagne inseparablement les commencemens de ces sortes d'étude lui en eût donné encore plus d'aversion qu'il n'avoit d'ardeur pour la solide érudition, soit qu'il se fût faussement persuadé, que sans elle on pouvoit devenir veritablement sçavant. *La Geographie Sainte* du ministre Bochart qui parut en ce tems-là, lui fit réformer ses idées sur ce point, se trouvant arrêté à chaque pas, & ne pouvant tirer presqu'aucun fruit de la lecture de cet Ouvrage, qu'il estimoit sans l'en-

tendre, à cause de la reputat
l'Auteur qui vivoit sous ses ye
eut honte de lui-même, sel
propres expressions, & se déte
enfin à vaincre son inclination
difficultez qui l'avoient arrêt
qu'alors. Il ne fut pas long-tem
avoir lieu de se sçavoir bon gré
resolution. Les succès qui sui
toutes ses entreprises commen
avec celle-ci; par sa seule appli
& sans aucun secours étranger
celui des livres, il composa
part une Grammaire Hebraïq
exacte, dont il se servoit toujo
[redacted]

possedant dans un degré de perfection au-dessus du mediocre le Latin, le Grec, l'Hebreu; il songea plus que jamais à perfectionner le fruit de ses études par le commerce des Sçavans, sans lequel il est presque impossible de se distinguer extraordinairement. Caën renfermoit alors dans son sein un grand nombre de gens de lettres; & il n'étoit presque point de science dans laquelle quelqu'un de ses habitans ne se distinguât. Mr. Huet s'en fit autant d'amis particuliers, dont il tira beaucoup de lumieres, & qui ne servirent pas peu à augmenter sa reputation : elle étoit déjà connuë à Paris, lorsqu'il y vint pour la premiere fois à l'âge de 21 ans. Il y trouva la plûpart des personnes qui se piquoient d'érudition, prevenuës en sa faveur; & possedant leur estime il gagna sans peine leur amitié, ce qui avoit été un des principaux motifs de son voyage.

Telle étoit la situation où se trouvoit Mr. Huet par rapport à ce commerce de litterature qui lui fut toujours si cher, lorsque l'étroite union qui étoit entre Mr. Bochart & lui,

le mit dans l'occasion de prendre avec presque tous les Sçavans de l'Europe des liaisons qu'il cultiva toujours depuis avec soin. La Reine Christine regnoit alors en Suede, & ayant bien plus de goût & d'inclination pour les sciences que pour le gouvernement, elle employoit tous ses soins à attirer auprès d'elle tout ce qu'il y avoit de plus habile dans la Republique des lettres. Mr. Bochart qui joüissoit d'une reputation extraordinaire parmi les Protestans, fut un de ceux qu'elle souhaita le plus de voir à sa Cour. Après avoir long-tems resisté à de pressantes sollicitations, il ceda enfin, & proposa à Mr. Huet d'entreprendre ce voyage avec lui. La seule amitié l'y determina, car il songeoit alors à celui d'Italie, où il se promettoit de trouver beaucoup plus d'agrémens; mais la consolation d'avoir fait plaisir à son ami ne fut pas le seul fruit qu'il en tira. Outre les bonnes graces d'une grande Reine, dans l'esprit de laquelle il s'insinua si avant, qu'elle fit tous ses efforts pour le retenir à sa Cour, & qu'elle renouvella ses poursuites pour l'attirer auprès de

sa personne lorsqu'après avoir renoncé à la Couronne, elle se fut retirée en Italie : outre l'estime de toute la Suede & sur tout des Grands du Royaume qui le choisirent d'une commune voix quelques années après pour l'emploi de Precepteur de leur jeune Roi, honneur qu'il ne jugea pas à propos d'accepter : outre les secours & l'amitié de tout ce qu'il y avoit de plus distingué par une solide érudition en Dannemarc, en Hollande, & dans les Païs-Bas, qu'il se concilia, & par le moyen desquels il trouva un accès facile auprès de ceux qui fleurissoient dans les autres Etats, il y fit plusieurs observations curieuses & utiles, tant sur la Geographie, que sur l'Astronomie & les Mathematiques : & on ne sçauroit croire combien il tira d'avantages des riches Bibliotheques de la Reine Christine, du Roi de Dannemarc, & des Chanoines Reguliers de S. Martin de Louvain : il y trouva un grand nombre d'anciens manuscrits, & il ne negligea pas d'en profiter autant qu'il lui fut possible ; car usant de la permission qu'il en avoit obtenuë, il en trans-

crivit la plûpart, & revint en Fr
chargé des richeſſes du Nord ; i
tudia ſur tout à ramaſſer ſoign
ment tout ce qu'il pût découvri
Œuvres d'Origene, dont il re
dès lors de donner au public une
tion exacte, & il fut aſſez heu
pour trouver dans la Bibliothéqu
Stockholm un manuſcrit très-fi
de ſes Commentaires ſur S. Mat
& de ſon traité de la Priere, qui lu
d'une grande utilité pour l'exerci
ſon deſſein.

La face de Caën avoit un peu c
gé pendant l'abſence de M. Hue

parties les plus curieuses de cette science & des Mathématiques. L'exemple du chef anima tellement tous les membres, que chacun travaillant à l'envi, la reputation de cette nouvelle Compagnie se repandit bientôt par tout : plusieurs personnes de la premiere distinction souhaiterent d'y être aggregées, ou honorerent ses assemblées par leur presence lorsqu'elles en eurent occasion. Le Roi même qui fut toûjours le protecteur & le pere des Sçavans, lui fit sentir les effets de sa liberalité, en fournissant abondamment à la dépense des machines qui lui étoient necessaires pour pousser plus loin les experiences dont le public avoit déjà commencé à gouter les fruits.

Ces travaux Academiques, de quelque importance qu'ils fussent, n'étoient pas de nature à occuper tout entier un esprit aussi étendu que celui de M. Huet. Souvent detourné par plusieurs Sçavans qui le consultoient sur d'autres matiéres qui demandoient beaucoup d'étude & d'application pour être developpées : toûjours porté par son inclination à la Poësie,

à laquelle il ne pouvoit s'empêcher de donner de tems en tems quelques soins : arrêté par la science des medailles, qu'il commença à goûter plus que jamais ; il trouva encore du tems pour Origene, dont il entreprit de donner au public une édition accompagnée de notes & d'une traduction fidelle, aussi-tôt qu'il eut reçû d'Hollande les collections qu'il avoit faites en cette vûë dans son voyage de Suede. Cet Ouvrage qui commença à paroître en 1668. avoit été precedé de quelques années par un traité sur la maniere de traduire, où M. Huet tâche de reprimer la licence de ces Écrivains audacieux qui ne se font pas de scrupule de s'écarter de leur original, même lorsqu'il s'agit des Livres Saints, ou de ceux qui ont rapport à la Religion : & on peut juger par l'érudition qui regne dans l'un & dans l'autre, combien ils doivent avoir coûté de travaux & de veilles à leur Auteur.

Il y avoit long-tems que les amis que M. Huet s'étoit faits à Paris, c'est-à-dire, tous les Sçavans & un grand nombre de gens de la premiere

diſtinction, le preſſoient d'établir ſa demeure dans cette Capitale du Royaume, qui a toûjours été regardée en France avec juſtice comme le centre des lettres : il le ſouhaittoit lui-même dans l'eſperance d'y trouver des ſecours qui lui manquoient ailleurs ; mais la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas d'abandonner ſa patrie. La fortune, ou plutôt ſon merite éclatant, le mit enfin en état de ſuivre ſon inclination en ce point, d'une maniere qui lui fut auſſi honorable qu'utile. M. Boſſuet ayant été choiſi par le Roi pour ſucceder dans l'emploi de Precepteur de Monſeigneur le Dauphin, à M. le Preſident de Perigny, qui mourut en 1670. S. M. donna à cet illuſtre Prelat M. Huet pour collegue, avec le titre de ſous-Precepteur du jeune Prince, dont elle avoit eu deſſein de l'honorer long-tems auparavant ; ce que M. de Montauſier, quoique fort porté pour M. Huet, avoit empêché à la priere de M. de Perigny, qui redoutoit le merite d'un aſſocié de ce caractére.

Une des premieres choſes aux

quelles M. Huet travailla au commencement de cette nouvelle carriére, fut de gagner les bonnes graces des Princes & des Princesses, auprès desquels le poste qu'il occupoit lui donnoit de l'accès. Il s'appliqua sur tout à faire sa cour à Monseigneur le Duc d'Orleans frere du Roi & à Loüis de Bourbon Prince de Condé : & ce ne fut pas sans fruit, car il trouva toûjours depuis en eux une protection d'autant plus assurée, qu'elle étoit fondée sur l'estime qu'ils avoient con-

entraînoit après lui, il rejetta pendant long-tems en cette vûë les propositions que lui firent plusieurs membres de l'Academie Françoise pour l'engager à demander une place dans cet illustre corps, & ce ne fut que pour n'être pas obligé de desavoüer le témoignage qu'ils rendoient de lui à leurs confreres, & les sollicitations qu'ils firent en son nom, qu'il se determina à accepter l'honneur qu'on lui offroit : il se priva avec rigueur de tous les agrémens qu'il auroit pû se procurer aux dépens de son étude, & il n'y avoit pas jusqu'aux heures destinées à son lever & à son coucher, qu'il ne mît à profit, par la lecture qu'il se faisoit faire alors ; souvent même il se deroboit de la Cour le soir, & alloit passer les nuits entieres dans les Bibliothéques de Paris, pour y prendre des connoissances qu'il ne trouvoit pas dans la sienne. Par ce travail constant & opiniâtre, il vint enfin à bout de son entreprise, & sa Démonstration parut avec succès en 1679. quelques efforts qu'eussent fait certains esprits envieux pour la faire échoüer.

familieres, reveillerent en lui les
sentimens de pieté qu'il avoit eu
sa jeunesse, & il se sentit to
nouveau porté à embrasser l'ét
clesiastique pour lequel il av
alors de grands attraits: il neb
pas un moment à suivre la v
Dieu qui l'appelloit, & il fu
ordonné Prêtre dans la 46ᵉ an
son âge. Le Roi le nomma
tems après à l'Abbaye d'Aun
dès que sa presence ne fut plu
saire à la Cour, il en partit po
reconnoître sa nouvelle posses
Aunay est une petite ville
mandie dont la situation est
avantageuses. La varieté de
... où il semble que l

avec exactitude en voir renaître les ornemens, & que ce ne fut jamais qu'avec peine que les approches de l'hiver le rappellerent à Paris. Ce qui le charmoit sur tout, c'est qu'au milieu de ces lieux champêtres, il joüissoit, après dix ans entiers passez dans le mouvement de la Cour, d'une douce tranquillité, qui lui permettoit de goûter à son aise le plaisir de l'étude. Il en profita avec soin, & ce fut là qu'il composa son traité de la concorde de la raison avec la foi: sa censure de la Philosophie de Descartes qu'il avoit fort goûtée dans sa jeunesse, mais dont il comprit le peu de solidité dans un âge plus meur: sa dissertation sur la situation du Paradis Terrestre: ses Notes sur l'Anthologie des Epigrammes Grecques, & plusieurs autres Ouvrages que nous passons sous silence, dans le dessein où nous sommes de placer à la fin de cet éloge un catalogue exact de tous ceux dont le public lui est redevable.

L'étude n'occupoit cependant pas tellement M. Huet dans sa solitude d'Aunay, qu'il ne l'abandonnât quel-

rée dans les voyes du salut, u
traite spirituelle, où se recueïl
lui-même, pour se remettre
les yeux sa derniere fin & les n
d'y parvenir, il s'animoit de
plus au service de Dieu & à
fection Evangelique. On ne p
douter qu'il ne dût à ce pieux e
une partie de cette grandeur d
de cette fermeté Chrétienne
rut dans toutes ses actions
qu'il eut été initié au Sacerd
sur tout après son élevation à
me dignité de l'Épiscopat don
plit les devoirs avec tant de
d'édification.

Il fut d'abord nommé à
de Soissons en 1685; mais c

1689. avec Monſeigneur (Brulart) de Sillery qui venoit d'être nommé à Avranches. Il eut beaucoup de peine à donner dans cette idée, parce qu'étant entré fort avant dans les affaires du Dioceſe de Soiſſons, où il avoit déjà fait de grands biens, il étoit fort attaché au premier troupeau que la Providence avoit confié à ſes ſoins; mais il ceda enfin aux preſſantes ſollicitations de M. de Sillery, qui ſe chargea de faire toutes les avances neceſſaires pour obtenir l'agrément du Roi. Son premier ſoin, après que la Cour eut ratifié la permutation, fut d'aller viſiter ſa nouvelle Egliſe, afin de prendre connoiſſance par lui-même de l'état où elle ſe trouvoit. Il ne fut pas long-tems à s'appercevoir que ſa condeſcendance avoit ouvert à ſon zele une bien plus vaſte & plus penible carriere. La diſcipline Eccléſiaſtique y étoit extrémement affoiblie, & tout ſe reſſentoit de la longue vacance du Siege. Les Paſteurs particuliers négligeoient en quelques endroits le ſoin de leurs troupeaux; les troupeaux ne reconnoiſſoient preſque plus en d'autres la voye de leurs

Pasteurs, & l'esprit de vertige
bloit s'être emparé de plusieurs
deshonorant leur Religion pai
fame exercice des sortileges &
magie, portoient par tout le c
dre & le trouble. Ce spectacle
gea M. Huet; mais il ne se r
pas. Pendant les trois années
demeura encore sans Bulles, il
pliqua avec une sollicitude Past
à chercher les moyens de déracir
si grands maux, & ne perdit au
des occasions qui se presenterer
apporter quelque remede; il
vailla encore plus efficacement
qu'il eût été sacré; car se servant
de toute l'autorité que lui do
son ministere, il remit en vi
les anciens statuts Synodaux c
prédécesseurs; il en publia lui-1
de nouveaux, pleins de sagesse

lui avoit été confié, il tenoit reguliérement chaque année un Synode, où s'instruisant par le moyen de ses Curez de ce qui avoit échapé à sa propre vigilance, il se mettoit en état de reprimer les désordres dès leur naissance; en un mot il n'omettoit rien de tout ce qui étoit necessaire pour détruire le vice, pour accrediter la vertu, pour maintenir la pieté & la Religion dans toute leur integrité, & vivant lui-même d'une maniére qui pouvoit servir de modele à son peuple, il apprit par sa propre experience, qu'un Evêque qui veut remplir fidélement les devoirs de son état, a des travaux immenses à soutenir.

M. Huet avoit déja gouverné près de dix ans l'Evêché d'Avranches; lorsque les infirmitez qui lui survinrent l'obligerent enfin à s'en demettre entre les mains du Roi. S.M. accepta sa demission, & pour le dédommager en quelque sorte du sacrifice qu'il faisoit d'un revenu, dont il ne croyoit pas pouvoir joüir sans remplir les fonctions auxquelles il étoit attaché, elle lui confera l'Abbaye de Fontenay. Comme elle est située au voisinage de

quelques années aprés & te retir
les Jesuites de la Maison Pr
qu'il avoit fait héritiers de sa I
théque, en s'en reservant l'usag
dant sa vie & où il avoit un ap
ment qu'il occupoit depuis
tems, lorsque ses affaires l'appe
à Paris. C'est là qu'il a passé
quillement les derniéres année
vie, partageant ses jours e
priere & l'étude, pour laquell
toûjours une si grande passio
ni la vieillesse, ni les maladies
travaux de l'Episcopat, ni les
ras de la Cour, ne furent jan
pables de l'en détourner. Il av
tume d'écrire de sa propre m
marge de ses livres les ren

La mort de M. Huet répondit à la vie édifiante qu'il menoit depuis long-tems. Il fit paroître beaucoup de grandeur d'ame & de religion dans sa derniere maladie, & sans que les approches de son dernier moment eussent jamais troublé la tranquillité de son ame, il rendit enfin l'esprit avec une confiance qui ne pouvoit être que le fruit d'une bonne conscience le vingt-sixiéme Janvier 1721. âgé de 91 an.

Il étoit d'une constitution ferme & robuste, qui ne fut jamais alterée par l'étude; d'un esprit juste & solide, qui reluit dans tous ses Ouvrages; d'une ardeur extraordinaire pour les Sciences, & toûjours disposé à recevoir des instructions; d'un commerce facile & d'une humeur naturellement enjoüée, chose peu ordinaire aux Sçavans; d'une probité parfaite; sincere, ouvert, attaché sur tout à la Religion Catholique, dont il conserva toûjours les sentimens avec soin, même dans les longues & frequentes relations qu'il eut avec les Protestans. On verra le mois prochain dans les piéces Latines les sentimens

des Sçavans sur son sujet, & leurs regrets.

Catalogue des Ouvrages de feu Monseigneur Huet ancien Evêque d'Avranches.

De l'Interpretation, en deux livres. A Paris, 1661. *in* 4°. A Stadem 1668. *in* 12. A la Haye, avec le traité de l'origine des Romans traduit en Latin.

Commentaires d'Origene sur la Sainte Ecriture, Gr. Lat. A Roüen 1668. *in folio*. A Cologne, 1685.

De l'Origine des Romans. A Paris,

[redacted]

1679. *in folio*. A Amſterdam, 1680. *in* 8°. deux volumes. A Paris, 1690. *in folio*. A Leipſick, 1694. *in* 4°.

Cenſure de la Philoſophie de Deſcartes. A Paris, 1689. *in* 12. A Helmſtad, 1690. *in* 4°. A Franequer, 1690. *in* 12. A Hanovre, 1690. *in* 12. A Paris, 1694. *in* 12.

Queſtions d'Aunay, de la concorde de la raiſon & de la Foi. A Caën, 1690. *in* 4°.

De la ſituation du Paradis terreſtre. A Paris, 1691. *in* 12. A Leipſick, 1694. *in* 16. en Latin, avec la Demonſtration Evangelique. A Amſterdam, 1698. *in* 8°. en Latin, avec la diſſertation ſur les navigations de Salomon. A Amſterdam, 1698. en Latin. A Amſterdam, 1701. *in* 12. A Amſterdam, 1716. *in* 12. en Flamand.

Nouveaux Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme. A Paris, 1692, *in* 8°. A Utrecht, 1698. *in* 16. A Amſterdam, 1698. *in* 12. augmentez.

Statuts Synodaux pour le Dioceſe d'Avranches lûs & publiez dans le Synode tenu à Avranches l'an 1693. *Trois ſupplemens auxdits Statuts Synodaux, lûs & publiez dans les Synodes tenus à*

Avranches dans les années 1695. 16
1698. A Caën, les mêmes anné
in 8°.

Vers Latins & Grecs. A Utrec
1664 *in* 8°. A Deventer, 1668
8°. A Amſterdam, 1672. *in* 16
Utrecht, 1700. A Paris, 1709
douze.

Des Navigations de Salomon.
Amſterdam, 1698.

*Notes ſur l'Anthologie des Epigr
mes Grecques.* A Utrecht, 170c
12. à la fin des Ouvrages de Poëſi

Origines de Caën. A Roüen, 17
& 1706. *in* 8°.

*Lettre à M. Perrault ſur le pa
lele des Anciens & des Moderne*
10^e^ *Oct* 1692. A Paris, 1704.
un Recueïl intitulé, *Pieces fugitiv*

*Examen du ſentiment de Longi
ce paſſage de la Geneſe :* Et Dieu
que la lumiere ſoit faite, & la
miere fut faite. A Amſterdam, 17
in 16. dans le dixiéme tome de la
bliothéque choiſie de Jean le Cle

*Hiſtoire du Commerce & de la
vigation des Anciens.* A Paris, 17
in 12. A Bruxelles, 1717. *in* 12.

Memoires de M. Huet, écrit
Avril 1721.

Latin sous le titre de *Petri Dan. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, en 1718. A Amsterdam, chez du Sauzet.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BERLIN.

Mr. Colhardus a fait imprimer un Livre de sa façon, dont le titre est *Epistolarum familiarium carmine elegiaco Decades XI*. J'ai de la peine à croire que vous soutinssiez la lecture de ce livre: jugez de son style familier par ces deux vers qui me sont tombez sous les yeux en ouvrant ce livre:

A genitore tuo monitus perscribere tandem
Grammata suscipio, suavis amica, tibi.

DE LIPSIK.

Godef. Leschius a imprimé les Poë-

Epithalames, des Genethliaqu
c'eſt un ſtyle aiſé, Latin, abo
pas aſſez châtié, point de déli
rien qui pique.

D'ULME.

Mr. Francus a fait impri
Traité poſthume de Jean
Kleinknecht Docteur en M
ſur le *Scordium* dont il fait l'I
& en marque les bons effets. *I*
dio herba, Schediaſma poſth
&c.

On trouve à Paris chez Cav
ruë S. Jacques ce livre & le
ſuivent.

est commun, mais l'erudition qu'entasse l'Auteur n'est pas commune, elle pouvoit être appliquée plus utilement.

DE STRASBOURG.

M. Knauthius a fait imprimer chez Beck un Recueil où l'on trouve 1° les vers fameux de Pythagore en Grec & en Latin, avec des Notes Morales & Grammaticales. 2° Il y a joint deux pieces de Gaspar Barlæus, l'une sur le chaste Joseph, & l'autre sur Eginhard à qui Charlemagne fait les reproches les plus sanglans & les menaces les plus terribles: le tout avec des Notes Morales & Grammaticales; 3° des pieces en vers, en prose, en Grec, en Latin, en Allemand qui sont de lui.

D'ITALIE, DE ROME.

Le P. Quirini, qu'on parle depuis long-tems de faire Evêque, va commençer à faire imprimer en 5. ou 6. volumes *in* 4°. tous les livres Ecclesiastiques des Grecs suivant des ma-

faire, parceque cela est plus co
parcequ'étant conforme aux n
crits, on ne pourra pas se pl
que les corrections soient arbit
Les Heretiques d'Europe, ni l
tiques, n'auront aussi rien
pour la même raison.

DE VENISE.

Puisque vous êtes curieux
voir ce que contient notre *Gior*
Letterati, qui ne va pas jusqu'à
voici dequoi parle le 32^e^ Jourr

Le 1. article est sur les differ
de l'Abbé Garofalo.

Le 2^e^ est la Dissertation de M

Pauli de la Congregation de la Mere de Dieu, dédiée à M. Maffëi sur 3. manuscrits Grecs : l'un est une partie d'un Rituel, mais different des Euchologes ordinaires. On en marque ici quelques differences. Le 2^e^ contient un ouvrage de Photius non encore imprimé. Ce sont 18. Questions differentes des 300 adressées à Amphilochius, & dont parle le P. Combesis. On en donne les commencemens afin que les Curieux puissent les confronter avec les manuscrits qui sont peut-être dans quelques Bibliotheques. Le 3^e^ contient les actes de S. Janvier. Ce manuscrit Grec a été examiné & reconnu pour authentique par beaucoup de Sçavans. Il a été transcrit sur un plus ancien, la premiere année de Callixte III. en 1455. on met ici la Préface que le Sr. Falconi n'avoit pas imprimée. Vous aurez les autres articles au premier ordinaire.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Docteur Woodward a fait un Livre estimé, sur l'état de la Medecine & des malades. On vous envoyera

Les Vander Aa ont imprimé
sices elementa Mathematica five
ductio ad Philosophiam Neuton
Ce titre promet beaucoup; le l
de Mr. Sgravesande Professeur
de Philosophie en notre Univ
& de la Societé Royale de L
On en donnera incessamm
extrait.

DE FRANCE, DE RHE

Monseigneur le Cardinal de
notre digne Archevêque a fait
mer ici les Statuts du Coll
Rheims (fondé dans l'Unive
P... dont son Eminence est Su

DE PARIS.

On imprime à force le Dictionnaire sur la Bible, par le P. Calmet; il sera Historique, Chronologique, Geographique & litteral. Les souscriptions seront bientôt fermées. C'est chez Pierre Emery & ses Associez que l'on souscrit.

Montalant a publié un Recueïl *in fol.* en 2. tomes des Ordonnances Royaux depuis Philippes VI. jusqu'à Loüis XV. nous en parlerons au plûtôt.

On imprime par souscriptions le Dictionnaire Universel Chronologique & Historique de Justice, Police & Finances, par Mr. Charles Avocat en Parlement. C'est chez Mr. le Moine Notaire demeurant ruë de Bussy Fauxbourg S. Germain, qu'on souscrit: on paye d'abord 25 liv. & en recevant l'exemplaire en feüilles 25 autres livres.

Loüis Denis de la Tour ruë de la Harpe à la boutique de Muguet a imprimé le 1. Tome *in fol.* des *Epistolæ Romanorum Pontificum* par le P. Cons-

gregation des Celestins de l'O
S. Benoît, établie en France
Eloges historiques des homm
tres par leurs vertus ou p
écrits. &c.
ART. XXXII. Introductio ad
Physicam, seu Lectiones Pl
habitæ in Schola naturalis
sophiæ Academiæ Oxonien
C'est-à-dire : *Introduction à*
Physique, ou Leçons données
cole de la Philosophie naturel
fort, &c.
ART. XXXIII. *Les deux voyes*
en matiere de Religion : l'
particulier & l'Autorité ;
édition du Livre intitulé la T
ce des Protestans, &c. *avec*

De Lipsik.	ibid.
D'Ulme.	p. 734
De Konigsberg & de Lipsik.	ibid.
De Strasbourg.	p. 735
D'Italie, de Rome.	ibid.
De Venise.	p. 736
D'Angleterre, de Londres.	p. 737
De Hollande, de Leyde.	p. 738
De France, de Rheims.	ibid.
De Paris.	p. 739

Fin de la Table.

Errata du mois d'Avril 1721.

PAge 558. ligne 9. au lieu de la hardieſſe, liſez *ſa hardieſſe*. P. 562. lig. 12. liſez *lorſqu'on croyoit le nouveau Duc de Boüillon occupé de tout autre choſe*. P. 590. l. 20. au lieu de dteallié, liſez *détaillée*. P. 617. lig. penultiéme, au lieu de mais le 5e de Septembre, liſez *le 5 de Septembre*, en retranchant mais. P. 705. l. 24. au lieu de pouſſur, liſez *pouſſer*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

May 1721.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

—	1702.	12. V.
—	1703.	12. V.
—	1704.	13. V.
—	1705.	12. V.
—	1706.	12. V.
—	1707.	12. V.
—	1708.	12. V.
—	1709.	12. V.
—	1710.	12. V.
—	1711.	12. V.
—	1712.	12. V.
—	1713.	12. V.
—	1714.	12. V.
—	1715.	12. V.
—	1716.	12. V.
—	1717.	12. V.
—	1718.	12. V.
—	1719.	12. V.
—	1720.	5. V.
—	1721.	5. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1721.

ARTICLE XXXVI.

NICOLAI PARTHENII GIANNETASII è Societate Jesu Historiæ Neapolitanæ Tomus I. *Histoire de Naples par le P. Nicolas Parth. Giannetasio de la Compagnie de Jesus.* Tome I. *in* 4° *pp.* 476. A Naples chez Mutio.

Fondation de Naples & son Gouvernement jusqu'aux Princes Normans.

LA ville de Naples est trop ancienne pour en connoître les veritables Fondateurs. Doit-on en attribuer la gloire à Parthenope, fille d'Eumelus Roi des Pherares; ou à Phalerus l'Athenien, l'un des Argonautes; ou

des Grecs, & qu'elle fut de
truite par ceux de Cumes,
vant l'ordre de l'oracle la rel
& changerent son ancien non
thenope en celui de Neapol
à-dire, nouvelle ville.

Il y avoit à l'orient de Na
autre ville fondée par les anc
ples de Cumes. Elle fut prise p
mains en l'an de Rome C.
De ces deux villes, il ne s'
plus qu'une, qui fit alliance
me & resta toujours fidele
menaces de Pyrrhus & le
d'Annibal. Dans les siecl
elle joüit sans contrainte
sa fidelité; elle se gouver

bataille d'Actium il fit élever par Tarsus Tibere son affranchi le magnifique Temple de Castor & de Pollux, dont il reste encore quelques monumens ; sous les autres Empereurs elle ne fut pas moins heureuse, mais l'impitoyable Diocletien la soüilla du sang d'une infinité de Martyrs, & sur tout de celui du celebre S. Janvier ; on voit encore chaque année le sang de ce S. Martyr se rarefier le jour de sa fête par un renouvellement continüel de miracle.

De la persecution des Tyrans, Naples passa au repos que le grand Constantin procura à tout l'Empire. Mais ses successeurs, après avoir longtems combattu contre les barbares, succomberent enfin sous la multitude de ces peuples qui sembloient prendre de nouvelles forces de leurs propres défaites.

Les Goths sortis du midi de la peninsule la plus septentrionale de la Germanie, qui a la Norvege à l'orient, la Finlande à l'occident, les Lappons au nord & les Suedois au midi, furent les premiers qui penetrerent en Italie.

dose vecurent en paix avec cet
ce nation ; mais Arcade leur
l'argent que Theodose son pe
avoient bien servi s'étoit fait u
de leur payer. Pour s'en ven
elûrent deux Rois, Alaric qu
rester dans la Pannonie dejà s
leurs Loix, & Radagaise qui
de deux cens mille hommes v
subjuguer l'Italie; il fut h
ment vaincu par le brave Stili
dre de l'Empereur Honoriu
Alaric suivi du même nombr
dats, ne tarda pas à presenter
conde bataille à l'armée vic
au lieu d'accepter le com
Romains lui cederent la Ga
... il alloit pour en pre

tourne ensuite ses armes du côté de Naples, & suivi par tout de la victoire, porte par tout la desolation & le carnage; il mourut en 415. laissant pour successeur Athulphe son cousin, qui se fit donner en mariage Placidie sœur de l'Empereur Honorius, & ne pretendit rien moins que de changer le nom de Rome en celui de Gothie, & le nom de l'Empire Romain en celui de l'Empire des Goths; mais à la priere de Placidie il donna la paix à Honorius, se retira dans les Gaules, & de là en Espagne, où il fit de Barcelone la capitale d'un nouveau Royaume qui fut détruit par les Maures en 812.

L'Italie ne resta paisible que jusqu'à l'année 450. le cruel Attila, comme un torrent que rien ne peut arrêter, se repandit dans tout le païs, & sur tout dans la Lombardie avec une épouvantable multitude de Huns, d'Ostrogots & d'autres peuples du Septentrion: ils étoient, dit-on, sept cens mille hommes, mais le cours de ce débordement ne fut pas de durée; il finit aussitôt qu'on l'eut vû naître. Cinq ans après, Gentzeric Roi des

content de ſon parricide, av
ſe declarer Empereur & le mar
doxie. Gentzeric étant ſorti d
thage, où il regnoit alors, p
mer avec trois cens mille de ſes
entra dans Rome, livra la vill
Tyran à la vengeance de ſes ſo
ſaccagea la campagne, ſe ſa
Capouë, & ne pouvant forcer
prendre Naples, retourna en A
avec Eudoxie & toutes les ri
d'Italie.

Il n'en fut pas ainſi d'O
Pruſſien de nation & Roi des H
autrefois habitans de la Valaq
s'étoit emparé de la Pannonie,
pouvoir joindre à ſa conquête

Naples avec les autres villes du païs, & sur les ruines de l'Empire Romain dont il ne resta plus aucun vestige en Italie, il fonda le Royaume des Herules qui dura jusqu'à l'arrivée du fameux Theodoric Roi des Ostrogots.

L'Empereur Zenon fâché de la perte de l'Italie, excita Theodoric qui regnoit en Thrace, à declarer la guerre aux Herules; il pretendoit exterminer ces barbares les uns par les autres; mais ses desseins ne réüssirent pas. Theodoric en 493. prit à la verité les armes contre Odoacre, le défit en deux batailles rangées, & l'ayant fait prisonnier à Ravenne, ordonna sa mort & celle de son fils. Mais ce ne fut que pour établir par sa valeur & ses vertus une nouvelle Monarchie plus terrible que celle qu'il avoit détruite. Il n'avoit rien en effet de barbare que le nom, & parmi les Empereurs de Rome il s'en trouve peu qui ayent regné avec plus de sagesse dans la paix, & avec autant de gloire dans la guerre.

Après sa mort, il s'éleva entre ses Sujets une guerre civile qui donna lieu à Justinien d'envoyer Belizaire

Calabre & la subjugua de mên
prit Naples par la voye d'un A
qui donna entrée à ses sol
après cette conquête il s'avan
tre l'armée de Vitiges 3^e su
de Theodoric; le combat fut
cruel, mais enfin Belizaire d
vainqueur, & sa victoire fut
plus glorieuse, que parmi les
niers se trouverent le Roi
& presque tous les meilleurs
nes de la nation Gothique. Il
na tous en triomphe à Const
ple, où il fut rappellé par l
gues de l'Imperatrice & la c
sance trop ordinaire aux I
qu'eut l'Empereur Justinien
femme

Totila, qui dans l'absence de Belizaire avoit repris tout ce qu'il leur avoit pris. Je ne puis entrer dans le détail de la guerre que se firent ces deux grands Capitaines, peut-être aussi grands, quoique moins vantez, que Scipion & qu'Annibal; il s'agissoit non seulement des provinces de Naples & de Sicile, mais de Rome & du reste de l'Italie: l'un & l'autre prenoit alternativement cette capitale, & triomphant par tout où le General ennemi ne se trouvoit pas; mais aussitôt qu'ils venoient en presence, ils se respectoient sans s'approcher; la victoire en balance n'osoit plus se declarer. On rappella encore Belizaire à Constantinople: pendant son absence Totila resta maître de Rome, de Sicile & de Naples.

L'Eunuque Narses vint alors commander l'armée Grecque; il avoit moins d'experience que Belizaire, & de là il fut plus hardi & plus heureux; il risqua le combat general & vainquit Totila, que Belizaire n'avoit osé combattre; mais cette victoire auroit eu peu de suite, si Totila eût survécu à sa defaite. Ce Roi mourut à Bre-

pes alla se poster sur les haut
fines de la Poüille, & coup
vres à l'armée de Narses réd
plus extrême famine. C'étoi
General Grec, si les habitans
des par une insigne trahison
sent arrêté dans leurs ports l
qui devoit apporter les prov
camp de Theias. Il se trouva
me dans la necessité ou de
faim, ou de livrer la bataill
donc attaquer l'ennemi, &
côtez il se fit le plus long & le
rible carnage qu'on eût en
pendant un jour entier ils c
rent avec une égale fureur,
ceder de leur terrain ; la per
de Theias qui en changeant

rangs, mouroient autant de fatigue que de leurs blessures. Enfin les Goths sur le soir, reduits à un petit nombre plus prêt à mourir que capable de se defendre, proposerent de mettre bas les armes; on les reçut à condition que les Gaulois & les Bourguignons venus à leurs secours, retourneroient dans leurs païs, & que les Goths repandus dans la campagne & le païs de Naples, remettroient aux Grecs toutes les villes qu'ils occupoient, & prêteroient à l'Empereur entre les mains de Narses le serment de fidelité; ainsi finit l'Empire des Ostrogots qui depuis la premiere expedition de Theodoric ne dura que 55. ans.

Narses triomphoit à Naples & gouvernoit le païs avec le juste titre de vainqueur des Goths & de restaurateur de l'Empire; mais la jalousie des Courtisans ordinairement plus prêts à médire qu'à bien faire, le rendit suspect à l'Empereur Justin & à l'Imperatrice Sophie. Cette inique & maligne Princesse en le faisant rappeller, lui manda qu'elle lui destinoit un emploi dont il s'acquitteroit mieux que de celui de Gouverneur des Provinces

[illegible]
la pieté & du courage qui l'av
élevé au rang des Heros Chré
Il s'abandonna à sa vengeance
deshonora jusqu'à prendre pour
dele le perfide Stilicon.

Il fit venir en Italie Alboin Ro
Lombards, qui sortis comme les a
barbares de cette peninsule sep
trionale de la Germanie si fata
l'Empire, occupoient sur le Rhin
partie de la Suabe & commenço
à porter leurs conquêtes dans la
garie & dans la Pannonie.

C'est de cette derniere province
ces peuples nommez autrefois V
les, & appellez depuis Lombards
ce qu'ils portoient une l

ſeur ſe demit de la Royauté ; à ſa place ils choiſirent trente de leurs chefs pour les gouverner. Pendant cet interregne qui ne dura que douze ans, ils conquirent toute l'Ombrie, l'ancienne campagne & tout le païs qui compoſe aujourd'hui le Royaume de Naples, excepté cette capitale & la petite ville de Pouzzol.

Quoiqu'ils ſe fuſſent donné un nouveau Roi nommé Antharis, deux de ces Gouverneurs, l'un à Spolette, & l'autre à Benevent, ſe conſerverent avec la qualité de Ducs dans une eſpece d'independance & de ſouveraineté. Grimoald iſſu de ce premier Duc de Benevent eut même le pouvoir de detrôner Partharite legitime Roi, & de chaſſer d'Italie l'Empereur Conſtance, qui voulant profiter de leurs diviſions, étoit debarqué avec une groſſe flotte à Tarente, & ne retira d'autre utilité de ſon entrepriſe que de s'en retourner par Rome, de la piller comme une ville ennemie & d'y enlever tout ce qui avoit échappé à l'inſatiable & cruelle avidité des Barbares.

D:ux cens trente-deux ans s'étoient

en 776. à la conquête d'un si b

Royaume: c'étoit assez à ce Pri
que de vouloir; tout plioit sous
armes, & l'execution suivoit t
jours l'entreprise. Didier Roi
Lombards fut vaincu & mené ca
en France; toute sa domination s'e
noüit avec lui.

Charlemagne fit à l'Eglise des
nations de la plûpart de leurs prov
ces; il nomma dans un second vo
ge, son fils Pepin Roi du reste de l'I
lie; mais il n'empêcha pas que
Grecs, & divers Princes Lombar
tels que furent les Ducs de Spole
& de Benevent, n'occupassent enc
plusieurs villes dans le païs de N
... ceda même en 80.. l.

ès sa mort on vit l'Italie rede-
a proye des barbares: les Sara-
iginaires d'Arabie, & dejà maî-
Afrique, parurent les premiers
s terres de Toscane, penetre-
usques à Rome, la mirent au
:, & chargez de butin retour-
en Afrique se preparer à de
lles expeditions: en effet ils
ent en 845. 864. & 917. après
es combats, soit contre les Ro-
, les Grecs & les Vepitiens dont
ent tantôt vainqueurs & tantôt
is, soit contre les Hongrois &
clavons qui vinrent à leur
ole ravager l'Italie, soit enfin
: les Empereurs Othon de la
n de Saxe, ils resterent jusques
nmencement de l'onzieme sie-
îtres de la Sicile, & de quel-
illes de la Poüille & de Cala-
Ce fut en ce siecle que se fit la
ition causée par les Seigneurs
ians; & c'est par où il faut com-
er la 2e decade de l'Histoire de
es.

L nombre de douze freres de l
son d'Hauteville fonderent leu
velle Monarchie en l'une &
Sicile, les meilleures provin
Naples relevoient en partie de
pereur d'Orient & en partie de
pereur d'Occident, qui se fa
sans cesse la guerre & ne song
qu'à se detruire. On conservoi
moins dans Naples & dans qu
autres villes une espece de lib
de Republique sous la protecti
Grecs. Divers Seigneurs Lomb
maintenoient encore dans leu
tes Souverainetez, en faisant q
hommage à celui des deux Emp
dont ils redoutoient le plus la pu
Guaimare Prince de Salern

alors des avantures de guerre ou d'amour ; on combattit, on força les Sarazins à fuïr dans leur isle de Sicile ; on vainquit de même les Grecs ennemis du Prince, mais il ne recompensa point les Normans à qui il devoit ses victoires ; c'étoit mal connoître des gens qui n'aiment point à prêter leurs services à des ingrats ; ils se rangerent du côté des Grecs & suivirent le General Maviaces à la conquête de Sicile. Dans cette guerre tous leurs chefs firent des prodiges de valeur. Guillaume fils aîné de Tancrede Seigneur de Hauteville se rendit le plus celebre par ses faits d'armes. Pour marquer sa force on le nommoit Bras de fer. Cependant ils trouverent les Grecs aussi peu reconnoissans que les Princes Lombards.

Bras de fer voyant que le nombre des Normans attirez par ses succès croissoit tous les jours, ne songea plus qu'à combattre pour lui-même, & à se dedommager de l'ingratitude des étrangers; il s'empara de la Poüille & excita ses freres à suivre son exemple. Robert surnommé Guiscard, & Roger dit Bossa se mirent les pre-

ueres s'établirent aussi dans
domination particuliere; mai
card & Bossa profiterent seuls
tes leurs conquêtes; le premi
Duc de Calabre & de la Poü
& le second fut Comte de Sici
On depeint ces deux conq
avec des traits bien differens; la
de l'un avoit je ne sçai quoi de
de violent, il étoit emporté, fou
mais son impetuosité naturell
cordoit bien avec la ruse & le
geme; ce qu'il n'emportoit poi
la force, il le gagnoit par l'a
semblable à ces torrens qui tro
un obstacle à leur cours, re
sous terre, & en sortent aprè
une fureur, que rien n'arrê...

quoi qu'on fit pour s'opposer à ses projets, la victoire ne s'échappoit presque jamais de ses mains.

Roger Bossa n'avoit rien au contraire que de grand, de sage & de moderé dans son caractere: un triomphe trop cruel ou derobé par la ruse au courage & à la vertu, lui paroissoit indigne de lui; c'étoit lui plaire que de se bien defendre; c'étoit lui donner lieu de pardonner, que de l'avoir mis dans un grand peril. Nul signe de colere ne ternit jamais ses victoires. Pour apprendre à combattre & à vaincre, tout son art fut d'éviter les surprises de l'ennemi, & de n'y avoir jamais recours; de concerter le projet d'une campagne, & de forcer la fortune, si j'ose ainsi parler, à seconder sa sagesse; de frapper sans relâche sur les ennemis dans le combat, & de suspendre ses coups dès qu'ils étoient abattus.

Les conquêtes rapides de ces Princes Normans étonnerent Leon IX, qui étoit alors sur le Siege Pontifical. Il se ligua avec l'Empereur Henri II, & se servant de l'un & l'autre glaive, il lança d'une main l'excommunica-

seroit gagner le ciel que d'env
enfer les Normans excomm
mais Guiscard ne voulant pas
en cet état, perça au travers d
bataillons jusqu'à la personne
pe, le prit, s'humilia devant
sonnier & ne le renvoya à Rom
près avoir reçu sa benediction.

Cette reconciliation de Gu
avec le S. Siege, eut des suites
ment salutaires & pour lui-mê
pour les Souverains Pontifes.
appris en 1060. que des Seig
Romains avoient chassé le Pape
las II. il marcha contre les reb
rétablit le Pape sur son trône,
reçut à titre de fief relevant du S
ge la premiere inv...

Guiſcard qui merita bientôt ſa grace par un autre ſervice encore plus ſignalé.

Alors l'Empereur Henri III. faiſoit la guerre au S. Siege ; il fallut recourir au Duc de Calabre, il ſe mit à la tête de ſon armée, il prit d'abord Salerne ; dans peu Benevent alloit tomber ſous ſon pouvoir, ſi Gregoire qui craignoit qu'il n'étendît trop loin ſes conquêtes en Italie, ne l'eût prié d'en detourner le cours du côté de la Grece, & d'aller remettre ſur le trône Michel Diocriſius que l'uſurpateur Nicephore en avoit chaſſé ; il ſe ſoumit aux volontez du Pape, reçut de ſa main l'abſolution, & l'étendart de S. Pierre ; on le vit preſque en même tems monter ſa flotte, aſſieger Durazzo, vaincre en deux batailles rangées l'uſurpateur & les Veniticns ; revenir à Durazzo, prendre cette place, conquerir encore toute la Dalmatie, & retourner en Italie où le Pape le rappelloit à ſon ſecours. Henri III. toujours implacable ennemi de Gregoire, s'étoit rendu maître de Rome pendant l'abſence du Prince Norman & avoit porté dans tout le païs d'alen-

de journée ; cette [illegible]
l'Empereur n'osa l'attendre, co
lui-même en triomphe le S. Pe
Palais de Latran, & l'amene à Sa
pour y être plus en sûreté, pe
qu'il iroit achever son expeditio
tre les Grecs. Il ne pretendoit
moins que de se mettre sur la t
Couronne Imperiale de Constan
ple. Alexis Comnene General
cephore avoit depuis peu detr
Tyran, & Guiscard se croyo
digne de l'Empire que ce nouve
pateur.

Ils se livrerent l'un & l'au
sanglantes batailles, où Guisc
toûjours victorieux ; mais d
iter de ses

mond. Ce Prince si vanté dans les croisades, ceda ses droits à son cadet, pour aller combattre les infideles. Il devint Prince d'Antioche, & laissa après sa mort son fils du même nom que lui pour successeur dans sa Principauté.

Cependant Roger Bossa eût toûjours la guerre contre les Sarrasins, & avoit chaque année augmenté sa Comté de Sicile; il ne lui restoit plus que quelques villes à prendre pour être maître de toute l'isle: il les attaqua & bientôt il n'eut plus qu'à joüir du fruit de ses victoires; mais l'ambition l'engagea à repasser la mer, il declara la guerre à son neveu, sous pretexte que son frere Guiscard lui avoit retenu des villes en Calabre & dans la Poüille qui devoient lui appartenir; il les prit sans peine, & mit le siege devant Canosa où il termina en 1101. le cours de ses conquêtes: il étoit âgé de 70 ans, laissant deux fils, dont l'aîné nommé Simon ne regna qu'une année sans se distinguer par aucune action digne de memoire.

Le cadet appellé Roger égala dans la guerre & surpassa même la gloire de son pere, mais il n'en eut pas toutes

les vertus. De quelque maniere qu'il étendît ſon domaine, ſoit par ruſe à l'exemple de Guiſcard ſon oncle, ſoit par la ſeule valeur comme ſon pere; il étoit également ſatisfait; plus la fortune ſembloit l'élever, plus il formoit de projets de grandeur; ce fut peu d'être Comte de Sicile, Roger voulut encore être Roi d'Italie: pour y parvenir, il commença par la conquête de la Poüille & de la Calabre. Guillaume premier du nom, petit fils de Guiſcard, ayant ſuccedé à Roger ſon pere dans l'une & l'autre Duché, avoit mis ſes Etats ſous la protection du S. Siege, & étoit parti pour Conſtantinople, où il devoit épouſer la fille du feu Empereur Alexis. Pendant ſon abſence Roger Comte de Sicile ne tenant compte ni de l'indignité de ſa conduite, ni des menaces du S. Pere, vint bruſquement de ſon iſle, & ſubjugua en moins de deux mois les deux Provinces; de ſorte que Guillaume trompé par les Grecs, ſe trouva à ſon retour ſans femme, ſans enfans, ſans Etats, & alla mourir de regret chez le Prince de Salerne.

Après sa mort, Roger en 1225. ne fit point de difficulté d'usurper sa prétenduë qualité de Roi d'Italie. Les Papes Caliste I. & Honorius n'oserent la lui disputer; mais Innocent II. moins timide & plus belliqueux, se mit à la tête d'une grosse armée, le surprit sur les terres de l'Abbaye de S. Germain & l'obligea de se renfermer dans le petit château de Galazzo. De si beaux commencemens eurent pour le Pape de fâcheuses suites.

Guillaume Duc de Calabre fils du Roi vint avec des troupes d'élite, au secours de son pere, attaqua celles du Pape, les mit en fuite, & fit le Pape prisonnier de guerre avec tous les Cardinaux de la Cour Romaine: Roger usa cependant bien de la victoire de son fils. Il conduisit le S. Pere à Naples qu'il avoit depuis enlevé aux Grecs. Il l'y traitta pendant deux mois avec une magnificence Royale, & le renvoya à Rome comblé d'honneurs & de graces. Mais ce fut plûtôt par politique que par respect qu'il le traitta si genereusement: car il ne tarda pas à reconnoître l'Antipape Anaclet, qui en recompense le recon-

...... Empereur, declara la
au faux Pape, & au pretendu
fut d'abord très-heureux, il re
nocent II. sur le trône Pontifi
il força Roger à fuir dans sa
de Sicile; mais Roger eut bien
paré ses pertes. Sans se mettre
ne de son Anaclet, il reconqui
ce qu'on lui avoit enlevé; & se
connoître Roi & confirmer d
dignité Royale par un Pepe
me; on ne sçait si ce fut par l
Lucius, ou par Calixte III. il
moins certain, qu'on ne lui d
plus la qualité de Roi de l'une &
tre Sicile. Pour donner des ma
que personne n'en étoit plus dign
lui, il porta ses armes jusques

& manquée par la perfidie d'Emanuel Empereur des Grecs. Roger ne pût souffrir la trahison de ce Prince parjure , il lui fit la guerre. Au premier abord de sa flotte il s'empara de la ville & de l'isle de Corfou. Corinthe dans le Peloponese, Thebes & Negrepont dans la Boëtie, subirent le même sort. Il alloit mettre le siége devant Constantinople, lorsqu'il apprit que les Venitiens liguez avec les Grecs venoient le combattre. Il avance à leur rencontre, & ne les trouvant plus, il met tout à feu & à sang sur les côtes d'Asie, degage le Roi de France tombé entre les mains des infidelles, d'autres disent des Grecs, & retourne au siége qu'il avoit entrepris. En peu de jours il fut maître de cette Capitale de l'Empire, & s'il n'eut pas la gloire de prendre l'Empereur qu'il attaqua jusques dans son palais, il eut le plaisir d'aller au milieu de ses jardins, d'y cueïllir des fruits à sa vûë, & de ne quitter la ville, qu'après avoir vengé par un terrible incendie la cause de tous les Chrétiens. Comme il retournoit en Italie il rencontra la flotte Grecque,

n'étant âgé que de 53 ans, & n'en
regné que 19.

C'étoit un Prince d'une g
taille, extremement gros, égal
agile & robuste; sa phisionomie
quelque chose du lion, son reg
sa voix étoient terribles; en pu
paroissoit le Prince du monde l
severe; dans le particulier,
peut être plus traitable ni pl
cieux; il se plaisoit avec les ho
d'esprit, & nul autre n'avo
d'esprit que lui; on l'accuse
trop chargé le peuple, mais
trouva toujours des pretextes
rables ou specieux. Dans la col
le saisissoit quelquefois, il étoi
ble de porter les plus rudes

juste, droit, ennemi de la fraude, religieux, zelé contre les Infidelles, superbe en toutes sortes de bâtimens profanes & sacrez, & peut-être le plus grand Roi, comme il fut le premier des Rois de Naples. Le Pere Giannetasio convient de la plûpart de ses qualitez, mais il pretend que ce Prince ternit sa valeur par d'indignes artifices, sa sagesse par une ambition demesurée, & toute sa gloire par une affreuse incontinence, qui, suivant cet Auteur, lui causa la mort.

Guillaume son fils aîné lui succeda, & fut à peine couronné qu'il passa en Afrique, mit Tunis au pillage, eut l'avantage à son retour de battre la flotte des Venitiens & des Grecs, & de prendre plus de cent cinquante de leurs vaisseaux. Après ces premiers succès, il revint en Italie, où il enleva Benevent & presque toutes les places qui appartenoient au S. Siége. Les foudres d'Adrien IV^e alors Pape tomberent sur la tête du conquerant, qui s'en étonna moins que de la revolte de plusieurs Normans, qui l'accuserent de tirannie, & allérent offrir leurs biens & leurs épées au Souverain

Frederic, l'obligea de retour
Lombardie. Ce fut le salut d
laume qui demandoit la paix,
le Pape voulut qu'on livrât la
le; les Grecs accoutumez à pl
vant les Normans, donnere
xemple de la fuite aux Italiens
Pape qui avoit refusé la paix fi
reux de l'obtenir en accordant a
queur l'investiture de son Roy
Guillaume conserva depui
liaison parfaite avec les Souv
Pontifes, mais il ne put regag
confiance de ses sujets; ils se
gnoient qu'il accabloit le peu
tributs, & éloignoit les Grand
Cour pour donner toute l'autc

fourbes de mentir & de dissimuler leurs sentimens. Avec ces talens il trahissoit son maître, & n'aspiroit à rien moins qu'à monter sur le trône, en rendant le Roi odieux à ses sujets les plus fidelles, & à ses propres parens. Sous divers pretextes il l'avoit engagé à faire mourir quelques Grands, à bannir du Royaume plusieurs autres, & à ne se confier qu'à lui, & à l'Evêque de Palerme, qui comme lui vouloit enlever au Roi le Royaume & la vie; mais comme les traitres ne sont pas long-tems d'accord, ils entrerent dans de si grandes jalousies, qu'ils voulurent se défaire l'un de l'autre. M jou fit donner du poison au Prelat, qui s'en étant apperçû rejetta le poison, & pour s'en venger le fit aff ffiner au sortir d'une visite qu'il en avoit reçûë.

On crut qu'après la mort de ce scelerat, le Roi à qui l'on fit connoître la conspiration tramée contre sa personne, rappelleroit les Grands & leur rendroit sa confiance. Le plus distingué d'entr'eux étoit Mathieu Bomel, qui revenu secretement à Pa-

gueurs qu'il croyoit avoir tro
sez pour en être fidellement se
s'aigrirent des soupçons injui
ce Prince, & n'esperant plus
trer en grace, ils prirent le pa
donner un Roi plus favorab
court aux armes, on force l
du Palais, on mene le Roi d
obscure prison, & on procla
place le jeune Roger son fils
aucune opposition dans l'un &
Royaume.

Il y eut néanmoins bien-t
nouvelle revolution. On eut
de voir le Roi dans les fers. Le
de Palerme demanda à main
sa delivrance, quelques Seigne
lui restoient attachez se mette

s'avance en cet état au devant du Roi, qui poussé d'un premier mouvement de colere l'abat à terre d'un coup de pied, & le voit deux jours après expirer devant ses yeux. Depuis ce moment Guillaume n'eut plus aucun jour tranquille, il ne pensoit qu'à la perte de son fils ; toûjours en garde contre lui-même, il cherchoit moins à regner qu'à mourir.

Il ne laissa pas cependant de pourvoir à la paix du Royaume continuellement troublé par les Grands, qui ne pouvoient se rassurer contre sa vengeance. Il les défit, il les chassa des places dont ils s'étoient emparez, il diminua les tributs, il se fit enfin une étude d'adoucir ses amertumes par le contentement de ses sujets. Mais quoi qu'il pût faire désormais, dit Collenucio, quoi qu'il eût l'air le plus grand, la bravoure la plus heroïque, la gloire des plus belles actions, ce ne fut presque tout le reste de sa vie que guerres civiles, & à l'âge de 46 ans dont il n'en avoit regné que 25 ans, il mourut en 1146. avec le surnom de Guillaume le Mauvais. Tant il est vrai que la malignité ou

... de douze ans
Prince dans les commence
parut plus digne du trône ,
remplit mieux dans la ſuite
devoirs. Il étoit bien fait de ſa
ne ; les graces , dit un de ſe
riens , étoient peintes ſur ſon
& la majeſté paroiſſoit dans to
manieres & ſes actions ; il avo
de vertus , dit un autre Auteu
regner long-tems ſur des ſujet
me les ſiens. Il ſembloit être n
avoir ſeul toutes les qualitez
les que le Ciel partage entre le
Rois ; inſenſible aux charmes du
ſir , il ne s'occupoit que du go
nement dont il étoit chargé ,
donnoit des exemples que d'une
parfaite ...

ſes richeſſes dans le cœur de ſes ſujets ; & ſe croyoit lui-même aſſez riche ſi ſes peuples étoient heureux ; tout le monde avoit accès auprès de ſa perſonne, & nul ne s'en retournoit ſans être content ; il étoit naturellement éloquent, & parloit mieux qu'aucun homme de ſon Royaume ; il honoroit les Sçavans & donnoit ſa confiance aux plus vertueux : ſous ſon regne la violence & l'injuſtice étoient bannies ; la moderation, la clemence, la ſageſſe regloient ſeules ſa conduite ; il n'entreprit rien ſans conſeil, diſent encore les Écrivains de ſa vie, & il ne prit jamais que le parti le plus ſûr & le plus glorieux. Il pardonna à tous les rebelles fugitifs, & rendit aux exilez leurs terres, leurs biens & leurs dignitez ; comme il ſe rendoit aimable à tout le monde, il n'y eût perſonne qui ne cherchât à lui plaire ; il ſoûtenoit les Ecclésiaſtiques ; reveroit les Prelats, & ſe faiſoit honneur de maintenir les pratiques de la Religion, & l'integrité de la Foi dans ſes États ; quoiqu'il n'en fût pas requis, il parût toûjours prêt à deffendre l'Egliſe quand elle fut perſecutée.

assiegeoit Rome. Guillaum
rut le Pape & de troupes & c
il le fit amener en sûreté à B
& le combla d'honneurs & d
jusqu'à ce qu'il lui eût procur
Il marqua sa generosité dans
casions qui ne lui firent pa
d'honneur. Le perfide And
étant tuteur d'Emmanuel seco
pereur de Constantinople, a
levé la Couronne à son pupi
premier avis que Guillaume e
il alla assiéger la ville Capitale
surpateur, & le rendit par là fi
qu'il fut déchiré par ses prop
jets.

Dans la troisiéme Croisad
voient entreprise l'Emp

chassez de Jerusalem. Mais il fut enlevé en 1189. au milieu de sa carriere, n'ayant vécu que trente-sept ans & regné 26. On l'inhuma dans la ville de Palerme & sur son tombeau on lit l'épitaphe le plus court & le plus glorieux à un Roi : *Cy gist le bon Roi Guillaume.*

Le Pape Clement II. prétendit après la mort de Guillaume mort sans enfans, que les deux Royaumes étans fiefs de l'Eglise, devoient revenir au Saint Siége ; il leva pour s'en emparer une belle armée & la fit passer en Poüille & en Calabre ; mais les Seigneurs beaucoup plus zelez pour les Princes de la maison de leurs Rois, s'opposerent à ses desseins ; ils mirent sur le trône Tancrede que Guillaume y avoit destiné en qualité de Prince de son Sang.

En effet Tancrede étoit fils de l'un des trois Roger qui avoient regné en Sicile ; l'histoire ne distingue point du quel il étoit issu ; on remarque seulement qu'il étoit frere de Constance Abbesse à Palerme dans le Monastere de Sainte Marie ; mais qu'il étoit né d'une mere que Roger ne re-

connut qu'en mourant pour ſon épouſe ; au lieu que Conſtance étoit ſortie d'un legitime mariage. Quoi qu'il en ſoit, le nouveau Roi aſſocia Roger IV. ſon fils aîné à la Royauté, & l'un & l'autre la ſoûtinrent en 1190. avec tant de valeur, que Clement III. qui la leur diſputoit, après avoir cauſé bien du ravage & fait répandre bien du ſang, fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe.

L'Empereur Henri IV. fut plus heureux dans la guerre qu'à la ſollici-

vœux, & quoiqu'elle fût âgée de cinquante ans il la fit épouser à l'Empereur & la couronna imperatrice avec son nouvel époux.

Après cette ceremonie, Henri ne tarda pas à s'avancer dans le Royaume de Naples ; il y prit l'an 1192. les meilleures places, & mit le siége devant la Capitale. On s'y défendit courageusement, car on y aimoit fort le Gouvernement de Tancrede, qui suivant les traces de son predecesseur, ne mettoit la gloire de son regne, que dans le bonheur de son peuple. Heureusementt pour lui la peste se mit dans l'armée de l'Empereur, qui fut obligé de retirer ses troupes ; mais il les renvoya l'année suivante en plus grand nombre sous l'ordre du General Diapol qui conquit en une campagne Salerne & toute la Poüille.

C'est de tout tems que l'Italie est meurtriere aux Allemans. Ils furent encore frappez de maladie, & forcez de retourner en Allemagne. Dans leur absence, Tancrede reprit en 1199. non seulement tout ce qu'il avoit perdu, mais il eut encore le bonheur d'enlever l'Imperatrice Constance que

l'Empereur avoit laiſſée pour conſer-ver ſes Etats. Le Roi ſe trouvoit alors dans la plus glorieuſe ſituation qu'il pût deſirer ; tous ſes ſujets lui étoient fidelles ; on ne voyoit preſque plus d'Allemans en Italie ; il avoit fait épouſer à ſon fils aîné Irene fille d'Iſaac Empereur de Conſtantinople ; il ſe voyoit encore un autre fils nommé Guillaume , auſſi brave & auſſi vertueux , que Roger qu'il avoit dejà couronné ; mais dans le tems qu'il ſe flattoit le plus d'un regne paiſible , il perdit le jeune Roi , dont il fut ſi touché , qu'il ne pût ſurvivre à ſa dou-

Comté de Lecco dans le Canton d'Otrante ; bien-tôt après il s'ennuya de le voir en Italie ; il le fit arrêter, lui fit crever les yeux, & l'ayant mis dans un état à ne pouvoir jamais avoir d'enfans, il l'envoya avec sa famille, prisonnier en Allemagne. Telle fut en Europe la triste fin de la maison des Hautteville si feconde en grands hommes & si renommée par la valeur & la sagesse de ses Princes qui furent presque tous pendant leur regne le soutien de l'Eglise & la terreur des deux Empires.

Elle n'eut pas en Orient une plus heureuse destinée. Bohemond II. du nom, petit-fils de Guiscard, y avoit succedé à Bohemond I. son pere dans la Principauté d'Antioche. On comptoit que ce jeune Prince, à qui les Historiens ne reprochent aucun défaut, & à qui ils attribuent toutes les grandes qualitez de son pere & de son ayeul, soûtiendroit dans la Terre-Sainte l'éclat de leur nom ; mais il fut massacré par les emissaires du Turc Rodoam Prince d'Alep, lorsqu'en tems de paix il faisoit un voyage en Cilicie. Il ne laissa qu'une fille ma-

grande Principauté. Dans le
suivant je donnerai les regnes
de la Maison de Suabe, &
& l'autre Maison d'Anjou.

ARTICLE XXXVI

SUITE DE L'EXTRAI
Livre de Mr Papin sur l
voyes opppo∫ées en matiere d
gion, l'Examen & l'Autori

DÈs que Mr Jurieu eut appr
juration de Mr Papin
mettoit hors de la portée de ses
il entra en furie, & décharge

de Mr l'Evêque de Meaux dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire; où l'on voit les tristes suites de l'esprit d'indifference sur les Religions. Ces dernieres paroles font assez connoître quel est le dessein de Mr Jurieu dans ce Libelle. Non content de traiter son adversaire de la maniere la plus indigne, voulant faire passer sa conversion pour feinte & hypocrite comme étant une suite de son indifference pour toute Religion; il declame avec la derniere fureur contre l'Eglise. On en peut juger par ce trait d'éloquence fanatique: Voyez, dit-il en parlant de l'Eglise Catholique, voyez sa delicatesse en gens, & ses honteuses prévarications contre la Religion Chrétienne; il n'importe à ces Messieurs quelles personnes leur viennent; ils embrassent tout; on peut dire, sans exagerer, que Mr Papin n'en croit pas assez pour porter avec justice le nom de Chrétien..... On lui a fait abjurer le Calvinisme: c'est assez qu'un homme soit Turc ou Payen; pourvû qu'il ne soit pas Calviniste, on ne laisse pas d'en faire un bon Catholique, sans lui faire abjurer son Mahometisme, ni ses autres hé-

resies, qui n'ont rien de commun avec les opinions de Calvin.

Mr Papin étoit résolu de se mettre au-dessus de tout ce qu'il y auroit de personnel contre lui, quelque atroce que cela pût être : mais il se crut obligé d'empêcher qu'on ne tournât au scandale & à la honte de l'Eglise des démarches qu'il n'avoit faites que pour la satisfaction de sa propre conscience, pour l'édification de ses freres, & pour le triomphe de cette mere commune des fidéles. Cette attention au bien de ses freres & à la gloire de l'Eglise, qui seuls l'animoient à

voici son raisonnement : *J'étois un vrai Protestant, si la tolerance dont Mr Jurieu me faisoit un crime, est une suite necessaire du principe de la Reforme. Je suis un vrai Catholique, si j'ai bien reconnu toute l'absurdité de ce principe, & toute l'évidence de celui de l'Eglise.* Le plan qu'il se forme, est de montrer, 1°, que non seulement les Protestans, mais tous les Sectaires, doivent necessairement suivre la voye de l'Examen ; 2°, que cette voye est pernicieuse, est absurde, entr'autres parce que la tolerance en est une suite necessaire ; 3°, qu'il n'est pas permis de la quitter sans rentrer dans l'unité d'où l'on est sorti, & que ceux qui pretendent la quitter quand il leur plaît, sans renoncer au schisme, se déclarent eux-mêmes contre la raison & le bon sens ; 4°, cependant que c'est le foible de tous les Protestans rigides & intolerans ; 5°, que le seul Catholique bâtit en matiere de foi sur le bon sens & sur le fondement du Christianisme. Ces cinq propositions sont démontrées dans les deux parties qui font le corps de cet Ouvrage ; car toutes ces conclusions resultent de la distinction

des deux voyes, & de l'analyse que l'on en fait ici; il s'agit de mettre l'une & l'autre en évidence: il faut découvrir la turpitude & l'impieté du fondement de l'hérésie, & faire voir au contraire la sagesse, la sainteté, & l'évidence du fondement de la foi: ce qui nous donne un de ces Traitez abregez de controverses des plus accomplis qui ayent paru jusqu'ici: present, au reste, de la divine Providence, infiniment precieux dans ce tems nebuleux, vû les efforts que font aujourd'hui le libertinage & l'erreur [redacted]

leur fait voir que la voye d'Examen, principe de tous les Sectaires, conduit la raison malgré elle à une tolerance qui n'a point de bornes, & qui jette dans l'impieté si on veut la suivre. Dans la seconde partie, que nous réservons pour un autre extrait, il démontre la voye de l'autorité, principe des Catholiques, appuyée sur tous les fondemens les plus inébranlables. On voit combien tout ce qui se presente dans ce traité est important pour la Religion; & nous esperons qu'on nous sçaura gré de suppléer par un extrait exact à la rareté du Livre & à la difficulté de l'avoir.

Que l'hérésie & la Foi suivent deux routes differentes, cela est naturel; tout le monde le comprend: & Mr Jurieu convenoit que la voye de l'Examen étoit celle de tous les Protestans; mais il prétendoit que Mr Papin en abusoit, quand il vouloit que la tolerance universelle en fût une suite. Mr Papin lui avoit mandé là-dessus par maniere d'apologie, que son principe sur la tolerance se réduisoit à cette proposition tirée d'un Ouvrage de Mr Jurieu (de l'esprit de Mr Ar-

naud, 1e Partie, page 11.) C'est un principe de bon sens, que ce qui n'est point dans l'Ecriture Sainte, ne peut être un article de foi, & que tout ce qui y est obscurement exprimé, ne peut être d'une necessité absoluë pour le salut. Sur quoi voici ce que disoit Mr Jurieu dans son Libelle: Mes freres, je vous demande que vous fassiez avec moi quelques observations sur cette maniere de Justification de Mr Papin: la premiere, c'est qu'elle est tout-à-fait frauduleuse & de mauvaise foi; il se couvre du principe general de tous les Protestans, sçavoir, que nous ne sommes obligez de croire & de recevoir comme article de foi, que ce qui est dans l'Ecriture Sainte: celà a été établi en vûë de ne point accepter pour articles de créance une infinité de fausses doctrines que le Papisme a canonisées, & qu'il appuye par ce qu'il appelle Tradition; mais ce principe n'a rien de commun avec celui de Mr Papin, qui prétend qu'on ne peut obliger personne à tenir pour article de foi que les mots exprès de l'Ecriture, sans aucune explication; & qu'il doit être permis à chacun d'interpre-

ter ces mots comme il le juge plus à propos ; le Socinien à la Socinienne ; le Papiste à la Romaine : principe aussi pernicieux, que le nôtre est bon & excellent. Mr Jurieu donne, comme on voit, beau jeu à Mr Papin, qui en sçait tirer tout l'avantage possible. Il bat son adversaire d'une maniere qu'il est difficile d'être plus mal mené. Mr Papin lui fait voir évidemment que non seulement Mr Jurieu doit supporter tous les Sectaires, mais que tout ce qui se peut dire contre les plus impies, perd toute sa force dans sa bouche, & ne peut être que de vaines déclamations dans la bouche de tous ses semblables. J'entens Mr Jurieu, dit Mr Papin ; les Calvinistes sont infaillibles, & ils sont les seuls infaillibles ; il est permis à un Calviniste d'expliquer l'Ecriture à la calvinienne, de donner son interpretation pour article de foi, de rejetter toutes les autres : voilà le principe bon & excellent de Mr Jurieu. Mais d'accorder au Socinien, au Catholique le même privilege, lui laisser même la simple liberté de suivre son interpretation, & de ne se soumettre pas à Calvin, c'est le

principe pernicieux ; enfin c'eſt c(
Rome, & non pas contre Ger
que ce principe a été inventé : ma
de, dit Mr Papin, ma mauvaiſe
c'eſt ma ſimplicité : je n'étois pa
core initié aux myſteres que nou
vele aujourd'hui le Miniſtre de
terdam : je ne ſçavois pas la poli
& les vûës particulieres du part
raiſonnois, comme ſi on l'eût em
ſé, ce principe, parce qu'il étoit
neral & ſi vrai en lui-même, qu
ſe trouva jamais faux, & que l'c
fut jamais obligé de prendre pou
ticle de foi ce que l'on proteſte c

Papisme a canonisées. Au contraire à le bien suivre, ce principe, il devroit dire de tous les Sectaires en general : Voilà des gens que nos principes nous obligent à tolerer : comme nous, ils n'ont point d'autre régle de foi que la Sainte Ecriture : comme nous, ils l'ont lûë & examinée : comme nous, ils ont prié pour obtenir le secours de Dieu ; c'est ce qu'ils protestent en conscience : nous n'avons point d'autorité ou d'autre régle certaine à leur produire : nous ne leur produisons que des Passages, qui considerez en eux-mêmes, sont tous susceptibles de quelques explications : nous ne pouvons nier que pour expliquer la Sainte Ecriture, nous n'employons quelquefois des figures semblables à celles qu'ils employent pour accorder nos passages avec leur doctrine : ils ont même droit que nous ; nous n'avons donc aucune raison de prononcer que les veritez que nous voulons leur faire recevoir, soient des veritez essentielles, & que ce soit être héretique que de les rejetter. Nous les devons donc tous supporter : car on ne doit rompre l'union que pour

les veritez essentielles ; c'est ne rien faire que de crier à l'héretique, à l'impieté, au blaspheme ; c'est là tordre l'Ecriture à sa perdition ; les Apôtres ordonnent d'éviter tels gens ; une telle Religion n'est non plus Chrétienne que la Mahometane. Mr Jurieu a beau tonner contre les autres Separez qui ne sont pas de son sentiment ; ces Messieurs les Sectaires, Tolerans ou autres, ne sont pas gens à s'étonner de ses déclamations, de ses injures & de ses airs de confiance ; c'est, leur dit Mr Jurieu, la derniere de toutes les

[redacted]

cours Mr Jurieu ? Y répondra-t-il par la raison ? Le Socinien ne demande pas mieux. Répondra-t-il par l'Ecriture ? Le Socinien soutient qu'il la suit. Y répondra-t-il par l'autorité de l'Eglise ? Les Protestans & tous ceux qui y résistent, renoncent dès là à cette voye ; on pourra donc surprendre par ces déclamations un peuple ignorant, & on ne réüssira que trop à ébloüir par là les esprits superficiels & emportez : mais avec un peu de bon sens on voit que dans la bouche de tous ceux qui détruisent l'autorité de l'Eglise par leurs paroles ou par leur pratique, ces expressions si fortes ne sont que du vent, que des paroles creuses, vuides de leur esprit & de leur force ; enfin des efforts de Sophistes, qui ne font que changer reciproquement les objections en preuves, & les preuves en objections ; & qui dans le fond devant des esprits tranquilles prononcent leur propre condamnation, puisque ces réflexions n'ont de force que supposé un principe auquel ces gens ont renoncé. Il est étonnant que tous ceux qui ont du sentiment, sur tout les Catholiques, ne fassent

pas cette réflexion en lisant tant de Livres héretiques, & qu'ébloüis, ils laissent étouffer dans leur cœur, l'amour, le respect, l'obéïssance dûës à leur Pere, au Pere commun de tous les Fidéles, au Vicaire de Jesus-Christ sur la terre; que plusieurs même laissent affoiblir, ou même détruire insensiblement dans leur esprit l'autorité de l'Eglise Catholique leur Mere: ce qui est la plus affreuse de toutes les héresies, parce qu'elle renferme comme en un principe toutes les autres. Ils feroient bien mieux d'approfondir leur Religion dans son principe solide, qui est cette autorité, laquelle est à l'épreuve de tout examen: cela les rendroit inébranlables dans leur foi, & leur feroit connoître leurs prérogatives sur tous ceux qui se disent Chrétiens. C'est aux Catholiques seuls à tenir le langage de Mr Jurieu; c'est à eux à dire à Mr Jurieu & aux autres Sectaires: La parole de Dieu est claire comme le soleil sur les dogmes de notre Foi. Si dans l'Ecriture on trouve des difficultez, il n'en faut pas faire des preuves contre les Mysteres; & dans le fond ces difficultez ne sont

grandes que dans les esprits prévenus d'héresie; elles ne sont capables de causer des doutes qu'à ceux qui ne veulent pas écouter l'Eglise : elle seule connoît sûrement l'analogie de la Foi : elle seule distingue surement les Novateurs : hors de là il n'y a aucune régle qui fixe & qui détermine ; il n'y a rien qu'une Secte puisse reprocher à une autre sur le fondement de la Foi, que celle-ci réciproquement ne lui réproche avec la même justice. Au reste si leur principe mene à la Tolerance, ce n'est pas que chez eux on ne tyrannise les consciences ; au contraire, comme ce sont de vrais revoltez, ils ressemblent à ces usurpateurs qui ne veulent point du titre de Roi ; à les entendre, la Royauté est un crime, c'est attenter à la liberté publique : pour eux, ils sont les protecteurs des Loix, & les défenseurs de la liberté ; mais ils n'en regnent pas moins à l'abri de ces beaux noms, & à la faveur des passions d'une multitude aveugle ; ainsi les Sectaires ne se disent pas infaillibles, ils n'ont garde; c'est une qualité qui n'appartient qu'à Jesus-Christ (j'ajoûte & à son Epouse). Pour

Saintes Ecritures, de la doctr
Jésus-Christ, &c. Voilà les bel
parences avec lesquelles ils séd
les peuples : mais dans le fond
exercent une aussi grande autori
la societé qui fait profession d'êtr
ritiére ou dépositaire de celle de J
Christ. Non, pour se soustraire
béïssance de l'Eglise Romaine
n'en est pas plus libre ; on ne fai
passer d'une juste subordination
esclavage tyrannique ; le passé ré
de l'avenir ; & sans parler de l'E
Grecque, la souscription qu'on
gea à Geneve de Mr Morus, ave
fameux *ita profiteor & sentio*, &
Points Hebreux des Suisses ne doi
pas être sitôt oubliez : & le s

endroits *de la foi reduite à ses justes bornes.* Le premier sur ces paroles, *avant qu'Abraham fût, je suis* : le second sur le Concile des Apôtres à Jerusalem. Mais M. Papin montre clairement que quelques heretiques que soient ces endroits, ce sont encore les fruits du principe de la Réforme ; & que pour le premier, Calvin, Beze, Ballok & Hammond, sans compter Grotius, en ont apporté l'explication Socinienne comme legitime : que Luther est allé même jusques à ôter entiérement ce passage du nouveau Testament. Quant au Concile des Apôtres, M. Papin raisonnoit comme si les Juifs scrupuleux, quoiqu'ils n'ignorassent pas la décision des Apôtres, eussent persisté à ne s'y vouloir pas conformer, & que néanmoins les Apôtres les eussent tolerez & les eussent considerez même au point de les députer aux Eglises : d'où il concluoit que ces Juifs convertis ne regardoient les Apôtres & les Conciles Apostoliques que comme les Protestans regardent leurs Ministres & leurs Synodes ; qu'ils ne les croyoient pas infaillibles, ce que M. Jurieu appelle

dans son livre à examiner les suites de la tolerance & tout ce qui se peut dire pour la défendre : on verra avec plaisir un sujet si fameux & si important tourné dans tous les sens, & on ôse même dire épuisé. La premiere consequence ou suite qu'il remarque de la tolerance, c'est qu'étant un principe de désunion & de division dans la foi, elle est destructive du Christianisme & de toute autre societé. D'où il conclut que les sectes, si elles suivoient avec constance quelque principe, ou l'autorité devoit les empêcher de naître, ou la tolerance devoit bien-tôt les faire mourir après leur naissance ; ce qui arriveroit infailliblement si elles étoient uniformes dans leur conduite ; mais non seulement le peuple, mais la plus grande partie des chefs mêmes des sectaires se laissent tellement prevenir & emporter, qu'ils ne sentent pas seulement l'assemblage monstrueux des principes qu'ils maintiennent, rejettant l'autorité pour se former & pour se défendre contre l'Eglise, & l'embrassant incontinent pour se maintenir & pour empêcher que

leurs ſectaires ne s'élevent contr'eux. Monſieur Papin avouë que les préventions de ſon éducation l'ont longtems tenu dans ce nombre, mais il convient que c'étoit faute d'examen & d'une attention ſi aiſée qu'il ne comprend pas comment on puiſſe s'y laiſſer prendre & que l'on n'apperçoit pas que cela détruit toute Religion. En effet, comme par le dogme pernicieux (la tolerance) les Chrétiens doivent tolerer tous ceux qui reconnoiſſent l'Écriture : les Juifs diront qu'ils croyent Moïſe & les Prophetes, mais qu'après avoir examiné de bonne foi ce que les Chrétiens appellent Nouveau Teſtament, ils n'y trouvent rien de divin. Les payens ſoûtiendront qu'ils ne trouvent cette inſpiration divine dans aucuns Auteurs que dans leurs Poëtes. Les Déïſtes diront à leur tour, qu'ils ne trouvent rien de ſurnaturel ni dans les uns, ni dans les autres ; & les Athées, quand ce ne ſeroient que des déſeſperez qui parleroient contre leur penſée, & diroient qu'après un ſerieux examen, ils n'ont pas trouvé que les preuves de l'éxiſtence d'une Divinité

..., méritât qu'on y fît l
attention. Il ne sert de rie
sieur Jurieu de dire qu'il n'e
tre chose que la grace effi
connuë par les Catholique
mes ; car ces Catholiques et
soûtiennent que le S. Esprit
à eux uniquement, & ain
tombe dans le même embar
tre que cette grace ne peut ê
gle ou le fondement de notre
après qu'elle a ouvert l'espri
ché le cœur, il faut encore q
nous présente un fondement
ce ou de foi, sur lequel l'esp
se s'appuyer. Quelque bien

retiques avoient de bonnes regles, mais qu'ils ne les ſuivoient pas, & *que la tolerance n'embraſſoit pas tous ceux qui croyoient ſuivre la verité, mais ceux qui la ſuivoient.* A cela M. Papin répondoit 1°, qu'il étoit faux que ce fût le principe Proteſtant : ils pretendent à la tolerance des Catholiques qui pourtant les croyent dans l'erreur. 2°. Si cela ſuffiſoit, la tolerance eſt entierement renverſée, chacun trouvera dans l'erreur ceux qu'il voudra opprimer. Cependant par leur principe, l'impie même de mauvaiſe foi, ſi on veut qu'il ait tort, a droit de demander qui le dit, & ſi c'eſt quelqu'un à qui il ſoit obligé d'acquieſcer. Quelques Proteſtans ſoutenoient que pour borner la tolerance il ne falloit que la nature des dogmes, qu'il ne falloit qu'ouvrir les yeux pour voir que certaines erreurs ſont mortelles & que d'autres ne le ſont pas ; mais c'eſt toûjours même inconvenient, & le plus fort trouvera toûjours mortel ce qu'il ne lui plaira pas de ſupporter. Au reſte le Catholique qui produit une regle fixe, a droit à cette diſtinction de verité fon-

tion, 2°, d'estre d'importan
des veritez de poids, 3°, d
la liaison avec la fin de la Rel
la n'apprend rien & signifi
François, que les veritez fo
tales sont des veritez fonda
En effet Mr. Papin assûre que
faisoit remarquer aux Prote
ce que les uns avoient en ve
les autres l'avoient en ho
avoüoient de bonne foi que
coûtume, les préjugez, l'éduc
les faisoient regarder telle
comme supportable ou in
support, & qu'ils n'avoient
aucune regle certaine: ce

la derniere reponse qu'on lui donna fut, *que la tolerance ne pouvoit être sans bornes : n'y eût-il que l'interêt de l'Etat*; mais si pour autoriser l'intolerance, les raisons d'Etat sont suffisantes, le Magistrat aura droit de s'opposer à l'établissement de toute secte nouvelle. L'experience ne montre que trop, combien elles sont perilleuses pour un gouvernement, & combien elles causent de mouvemens tôt ou tard; on ne peut jamais se répondre de la tranquillité publique : quelque protestation de fidelité qu'on fasse & quelques précautions qu'on prenne, les sentimens & les situations changent trop dans les hommes, sur tout, où la Religion ne sert plus de frein, où il n'y a plus de principe certain qui arrête. Ainsi il n'y a aucune secte nouvelle que le Magistrat par l'interêt de l'Etat ne soit obligé de reprimer & d'abattre le plûtôt que faire se peut.

Mais enfin, lui disoient quelques-uns, vous avoüerez que la punition de l'Athée sera sans consequence : c'est un monstre qui peche contre le sens commun, qui n'a ni religion ni conscience. La consequence sera si gran-

de, repondoit Mr. Papin, que 1°,
s'enſuivra que la voye de l'exame
ne vaut rien, puiſqu'il y a de ge
qu'elle conduit à l'Athéïſme, quoi
qu'ils proteſtent qu'ils la ſuivent
plus fidellement qu'il eſt poſſible. 2°
Il s'enſuivra que l'on ne doit avoi
aucun égard pour le nom de la verité
dont tous les Sectaires ſe couvren
Enfin l'Athée vous dira que ſa co
ſcience & ſa religion conſiſtent à di
ſa penſée & à vivre en bon Citoyen
ſi vous inſiſtez qu'il peche contre
ſens commun, il vous dira que vo
ſortez de la voye d'examen ; qu'

de son principe.Je renversoit ; & que s'il s'y attachoit , il sauvoit les plus impies. Ainsi voilà la troisiéme proposition prouvée,qu'on ne peut quitter la voye d'examen sans se contredire,ou qu'il faut rentrer dans l'*unité*, d'où l'on est sorti. Enfin le dernier precipice auquel il prit garde que conduisoit la tolerance, c'est qu'elle expose les Chrétiens à tomber dans le Pyrrhonisme. N'ayant plus de regle, il est naturel de reduire toute sa persuasion à celle des Sceptiques : *il me semble que je vois la verité de ce côté-là, mais il n'est pas impossible que je me trompe* ; il est même clair que le Pyrrhonisme parfait qui de l'aveu même de Mr. Jurieu a toûjours été regardé en matiere de religion comme une impieté, seroit inévitable, si l'on veut suivre le principe des sectes. Mr. Papin le montre bien au long, & par des endroits des Ecrits de Mr. Jurieu, & par des raisonnemens solides ; on ne sçait que trop par combien d'endroits l'esprit d'impieté attaque toute religion (voyez l'Histoire Ecclesiastique & Politique de Hornius, ou l'extrait qu'en a fait imprimer Mr. Pelisson à

la fin de ses reflexions sur les differends de Religion) on y trouvera un beau catalogue, & il y a long-tems que les Academiciens & les Sceptiques ont fait voir au monde, que, l'autorité une fois à part du sentiment general ou du sens commun, l'esprit humain semblable à un vaisseau sans ancre que les vents & la tempête jettent tantôt sur un côté & tantôt sur un autre, passe successivement par toutes les opinions sans se pouvoir fixer. Nous nous contenterons de marquer ce qu'avance Mr. Jurieu lui-même sur [redacted]

grand Philosophe & le bon Chrétien ! les propositions deviennent claires & vrayes parcequ'il le veut. Aussi vous dira-t-il, que dans la foi, il y a des degrez destituez de raison. Dans son jugement sur les methodes, il nous avoüera que Mr. Nicole a prouvé sensiblement que par la methode des Protestans les Chrétiens ne sçauroient jamais avoir aucune raisonnable persuasion des mysteres, & qu'il est impossible qu'on vienne à trouver sûrement la verité par la lecture & par l'examen de la parole de Dieu : d'un autre côté, il dit de lui-même ; nous avons pareillement démontré qu'il est impossible qu'on la trouve par un acquiescement à l'autorité : que peut-il lui rester en partage sinon le doute & le Pyrrhonisme parfait? C'est aussi ce que le Prophete ne sçachant où il en est, conclut en ces termes: voilà tous les Chrétiens engagez dans des voyes d'incertitude & peutêtre d'égarement. On peut bien croire qu'il cherche à se tirer de là, par quelque machine, & qu'il ne manque pas de faire venir le S. Esprit à son secours. C'est aussi ce qu'il fait d'une maniere digne de

lui en ſoutenant que le S. Eſprit ſupplée la foibleſſe des preuves, & que la grace ſemblable aux préjugez donne une perſuaſion aux Proteſtans plus forte que ne font les raiſons les plus convaincantes; mais Mr. Papin l'a reduit au ſilence dans ſes Eſſais de Theologie ſur ce point. Comment en effet pouvoir ſoutenir que la grace du S. Eſprit faſſe voir les objets autrement qu'ils ne ſont? Ce n'eſt pas là le propre de l'Eſprit de Dieu; c'eſt le caractere de l'eſprit de menſonge & d'illuſion. Mr. Papin n'eſt pas le premier [redacted]

reproches, disant qu'elle rejettoit la tolerance Ecclesiastique & qu'elle ne souffroit que la civile,& que c'est tout ce que les vrais Tolerans pretendent; mais Mr. Papin fait aisément voir que c'est vouloir chicaner, puisque le Magistrat ne tolere les sectes que parceque l'Eglise,à qui seule sans doute il appartient à juger du salut des gens, lui apprend qu'il le doit, ou du moins souffre qu'il le fasse & par là les tolere elle-même: & n'est-ce pas en effet se mocquer que de faire cette distinction, tandis qu'il avouë que la tolerance civile coule naturellement des principes de la religion Protestante, & qu'ils y conduisent si evidemment, qu'on ne peut la combattre, sans renverser les fondemens de la reformation? La raison qu'apporte M. Basnage pour faire voir que l'Eglise ne les toleroit point, étoit, qu'elle ne les recevoit point à sa communion: mais c'est ce que pour la plûpart elles ne demandent pas; l'Athée n'a garde de la rechercher; bien d'autres s'en mettent aussi peu en peine. Pour conclusion il adresse ce syllogisme à Mr. Basnage: votre religion tolere

toutes les ſectes ; ſi elle leur accorde toute la liberté qu'elles demandent : or elle le fait ; donc, &c. Il prouve la mineure par un paſſage de Calvin p. 213. où il dit en propres termes qu'il doit être permis à tout ſujet qui ſe contient dans les bornes de l'obéïſſance duë aux Magiſtrats, d'honorer Dieu (il pouvoit auſſi bien dire de parler de Dieu) ſelon les mouvemens de ſa conſcience & qu'il doit trouver l'impunité & la ſureté dans la Republique. Enfin qu'en matiere de Religion le Magiſtrat doit laiſſer à l'homme ſa liberté primitive & na-

dejà démontré que cette tolerance détruit le Christianisme. Reste la seconde partie; nous en reservons l'extrait à un autre mois.

ARTICLE XXXIX.

PHYSICES ELEMENTA MAthematica experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam Newtonianam, autore G. J. Sgravesande A. L. M. Jur. utr. & Phil. Doctore, Reg. Soc. Lond. Socio, Astr. & Math. in Acad. Lugd. Bat. Professore ordinario. Tomus I. Lugd. Bat. apud Petr. Vander Aa & Bald. J. Vander Aa Bibliop. an. 1720. C'est-à-dire; *Elemens Mathematiques de Physique confirmez par des experiences, ou Introduction à la Philosophie de Mr. Newton, par Mr. G. Jac. Sgravesande, &c.*

DEpuis que Descartes a rendu la Physique toute Mécanique, on a bien senti qu'il manquoit dans le monde sçavant des Elemens Mathemathiques, qui pussent servir d'in-

troduction à cette science. Les Elemens ordinaires étans faits par des Géometres, qui ne se piquent que de Géometrie, proposent communément les veritez d'une maniere trop abstraite, & trop éloignée de l'usage qu'en pourroit faire la Physique. On commence toujours par faire abstraction de la matiere, quoiqu'on traite uniquement de ses proprietez, de ses modifications, de ses figures. On distingue avec soin entre le Mathematique & le Physique, comme si c'étoient des objets absolument à part; en un mot, on transporte d'abord

a dequoi étonner les habiles ? Mr. Gregori & la plûpart des autres celebres Anglois qui ont marché sur les pas de ce grand maître, l'ont suivi de si près, pour ne pas dire, l'ont copié si fidelement, & se sont si peu mis en peine de se proportionner à leurs éleves, que leurs ouvrages n'ont eu d'élementaire que le titre & le premier coup d'œil.

Mr. Sgravesande, après ces sçavans hommes, qu'il reconnoît hautement pour ses maîtres, annonce ici comme eux, des Elemens Mathematiques de Physique ; c'étoit là sans doute un premier projet : le second qui a été de tout confirmer par des experiences, lui a apparemment semblé plus conforme à la foiblesse des commençans. C'est vraisemblablement en leur faveur que content d'énoncer par tout des propositions Mathématiques, même des plus sublimes, il renvoye pour les demonstrations aux Géometres, c'est-à-dire, à Mr. Newton, auquel pourtant son ouvrage va servir d'introduction.

La Preface contient des Reflexions saines & judicieuses sur la circonspec-

tion, & sur l'attention avec laq
il faut suivre la nature pas à pas,
laisser égarer son esprit, ou son
gination, en des fictions, qui ne
vent aboutir à rien de solide; sur l
ture de la Physique, qui est une v
ble partie des Mathematiques, &
par consequent s'aider par tou
cette science, & être traittée su
sa methode; enfin sur l'utilité,
portance, la necessité de che
dans les experiences des principe
lesquels on puisse exercer cette
thode Geometrique. Cependant
me l'excès est toûjours vicieux, l
teur trouvera bon sans doute que
le monde n'entre pas également
cette aversion extrême, qu'il
moigne pour tout ce qui s'appell
pothese; non plus que dans ce g
ce semble, immoderé, qu'il t
d'inspirer pour ce qu'il appelle de
periences, c'est à-dire, pour les
periences difficiles, recherchées
un mot artificielles.

Il y a beaucoup à dire pour &
tre les hypotheses: on desapr
avec l'Auteur celles, où il n'y a
de l'imagination; parcequ'enfi

Physique n'est pas un Roman, où le pur possible doive être admis; ni même un poëme, où le vraisemblable puisse suffire: c'est une histoire raisonnée, qui a pour objet le vrai, le réel, ce monde enfin tel que Dieu l'a fait.

Mais l'aurore précede le jour, quelques rayons échapez à travers la nuë annoncent que le soleil va paroître: & les hypotheses, je dis celles que la nature offre elle-même à un esprit attentif & judicieux, sont comme l'aurore, & les premiers rayons d'une verité naissante; vouloir proscrire toute hypothese, c'est fermer souvent l'entrée à la verité. Aussi a-t-on beau s'en deffendre, on a beau déclamer contre les hypotheses, après tout ce bruit on s'y livre comme les autres: M Sgravesande voudroit-il bien qu'on prît autrement que pour des Hypotheses, ses pensées sur l'espace, sur le vuide, sur Dieu lui-même, & sur la plûpart des questions où il a osé commettre le crime de penser & de raisonner au-delà de l'experience, & de la Geometrie?

Si toutes les hypotheses ne doivent pas être generalement proscrites,

toutes les experiences ne ſont pas également recevables : quoi qu'en diſe notre Auteur, qui ſemble vouloir reduire les hommes à n'avoir abſolument que des yeux.

L'obſervation ſimple de la nature en eſt ſans contredit la premiere clef : c'eſt uniquement dans le fonds de notre eſprit, & de notre raiſon, que nous trouvons l'idée du poſſible ; mais l'idée du monde tel qu'il eſt, c'eſt dans le monde même qu'il faut la prendre : je conviens, ſelon la penſée de Mr. Sgraveſande, que la Phyſique eſt une hiſtoire, & que les queſtions

torture, à la question, l'alterant, la deguisant pour la mieux connoître ?

L'art est bon, il est bon d'experiences; mais lorsque je vois des livres entiers de Physique, comme celui de notre Auteur, tout pleins de ces experiences rares, curieuses, ingenieuses, si l'on veut, que l'art fournit, dit-on, à l'Angleterre, sans presque aucune des observations simples, naïves, faciles, que la nature fournit abondamment dans tous les païs, à tous les esprits, je me souviens alors que l'art altere tout, & je me défie avec le sçavant Anglois Mr. Boyle, que l'Artiste prevenu ne porte à ses recherches l'imagination pour juge, autant que les yeux pour temoins, & que le plus souvent l'esprit n'en soit la dupe.

Mr. Sgravesande termine sa préface en protestant qu'il fera toûjours gloire d'imiter les Anglois en fait de Physique, lesquels, dit-il, à la suite du Prince (M. Newton) des Philosophes, sont les premiers entrez dans les sentiers de la verité Philosophique. On ne sçauroit disconvenir que l'Angleterre fertile en gens d'esprit, fort appliquée à perfectionner les sciences, ne

merite de grands éloges en ce point ; mais je doute qu'elle même avouë celui que Mr. Sgraveſande lui prodigue ici dans l'excès de ſon admiration à meſure qu'on les rend plus petits.

Après ces premiers traits, le ſyſteme des loix commence à ſe développer au chap. 5[e]; l'Auteur y traite de l'union des parties, de la dureté, de la molleſſe, de la fluidité, de l'élaſticité des corps : d'abord il confond la dureté avec la ſolidité, & la ſolidité avec l'impenetrabilité. Selon lui, la matiere eſt eſſentiellement dure ; cet-

relle de la matiere, on ſera ſurpris qu'il ait recours à une loi pour l'union de ces parties les unes avec les autres dans la generation des corps durs, ſenſibles; car c'eſt une premiere loi qu'il s'étoit faite après Mr. Newton d'aſſigner à des effets ſemblables une cauſe ſemblable. On ne voit pas effectivement pourquoi, la dureté étant une proprieté eſſentielle, toute la matiere n'eſt pas également dure, & toute ramaſſée en une ſeule maſſe: beaucoup moins pourquoi il faut une loi poſitive pour la ramaſſer auſſi imparfaitement, qu'elle l'eſt dans les corps, où les parties ne ſe touchent pas à demi.

On ſera peut-être plus aiſe de voir la maniere dont on s'y prend dans ce ſyſtéme de loix pour les établir. Dans les autres ſyſtémes on employe pour preuves, les connoiſſances que l'on a, & c'eſt en effet la maniere ordinaire des Philoſophes & ſur tout des Geometres de paſſer du connu à l'inconnu; ici c'eſt tout le contraire, l'Auteur commence par établir qu'il ignore la cauſe du Phénomene en queſtion, *ignoro*; & c'eſt ſur ce prin-

cipe inconteſtable qu'il conclut que c'eſt une loi, qui le produit. Ces ſortes d'aveux ſont aſſurément dignes d'un Philoſophe, mais un Livre tout plein de pareils aveux étoit-ce la peine de le faire? Eſt-ce le Livre d'un Philoſophe Phyſicien?

Cette loi, continuë l'Auteur, conſiſte ſur tout en ce que toutes les particules joüiſſent d'une force attractive; *omnes particulas vi attractivâ gaudere.* Il s'en faut peu que ces parties ne reſſentent leur force & leur vertu; ce mot *gaudere* n'eſt pas indifferent, il nous rappelle fort à propos les ami-

ration que Descartes a mis entre notre siecle & les siecles précedens : je ne prête rien aux Auteurs du systéme des attractions modernes, ils font précision de l'impulsion, ils protestent contre les qualitez occultes ; Descartes & Rohault ne protestoient point tant, & on ne s'avisoit pas de les en soupçonner ; il y a des apologies qui servent d'accusation, mais c'est un fait ; un corps placé dans le vuide, plongé & comme absorbé dans le vuide, ne reçoit ni ne communique aucune impulsion, il est cependant attiré & il attire, suivant le systéme de Mr Sgravesande.

Mais ce systéme d'attraction universelle est ou faux ou très-imparfait ; on remarque dans le vrai systéme des choses, autant de fuite que d'attraction ; l'eau & l'huile mêlées ensemble se separent, se fuyent autant que l'eau attire l'eau, & que l'huile attire l'huile ; c'est là une loi à quoi Mr. Sgravesande paroît n'avoir point fait aucune attention : c'est ce que les anciens expliquoient par les noms d'attraction & de fuite, d'amitié & de haine, de sympathie & d'antipathie, & que les

Cartesiens marquent par ceux d'asl
ciation & de dissociation.

Pour établir l'attraction univers
le, Mr. Sgravesande rapporte div
Phénoménes, que Rohault, parl
aussi de la forme du corps dur &
corps liquide, rapporte la plûp
pour établir & developper le méc
nisme de la nature à cet égard;
endroit de Rohault n'est pas ce qu'i
a de moins estimable dans ses ouv
ges; les explications d'une infinité
Phénomenes naturels & artificiel
sont si simples, si faciles, si natu
les, qu'on y touche presque au doig

rondeur : *hæc non oriuntur*, dit-il, *ab aëris pressione, quia & in loco vacuo aëre procedunt, neque ab aliûs cujuscunque materiæ pressione ab omni parte æquali ;* & qu'on ne dise pas que l'Auteur ne rejette ici qu'une matiere qui presseroit également la goute, car 1°, il rejette toute matiere, parceque toute matiere, selon lui, presseroit également, comme il paroit par les paroles qu'il ajoûte d'abord après celles que je viens de rapporter, *talis enim pressio ad figuram sphæricam in guttis servandam quidem valet, minimè verò illam illis tribuere potest.* 2°, Par pression égale il entend celle d'une matiere égale, uniforme tout autour de la goute.

Mais rejettant si expressément la pression du corps environnant, Mr. S'gravesande conclut en faveur de l'attraction interieure des parties de la goutte, il attribuë la rondeur de cette goutte à cette attraction des parties & il proscrit expressément l'impulsion. *In attractione è contra quo major est numerus particularum se mutuò attrahentium inter duas particulas, eò majore vi versus se mutuò feruntur, quod motum in-*

gutta producit, & c'eſt par c
vement qu'elle s'arrondit. J'o
de dire que Mr. Sgraveſande p
même que dans une goutte
ovale la preſſion exterieure ſer
petite aux extremitez du gran
& il faudroit que cette preſſion
moindre ſurmontât celle qui
grande, choſe abſurde à ſon av
poteſt tamen gutta rotunda fier
preſſiones iſtæ minores, majores
quod eſt abſurdum.

Et ce n'eſt pas à l'égard de
Phénomene que Mr. Sgraveſa
ſonne ainſi, & qu'il a recour

toute la Physique, Kepler pour le systeme du ciel, Kircher pour le systeme de la terre, Grimaldi pour ce qui regarde la lumiere & les couleurs, avoient donné d'assez beaux exemples là-dessus à l'Angleterre & à Mr. Newton, & il ne paroît pas que l'Academie Royale des Sciences, dont la methode est toute geometrique & toute experimentale, ait pris sa forme & construit son fameux observatoire sur ces modeles, que Mr. Sgravesande traite de premiers, parcequ'il les a choisis pour les siens.

On ne peut toutefois se dispenser de joindre sa voix à celle de Mr. Sgravesande pour applaudir à M. Newton: il est toûjours bien flateux, même bien glorieux pour lui, d'avoir si bien sçû donner un air de Geometrie, & d'experience, & ce qu'il y a de plus singulier, un air de nouveauté à un systeme aussi antique & aussi decrié que celui du vuide, des attractions, & des gravitez indépendantes de toutes formes & structures méchaniques, & de voir un peuple de fideles disciples uniquement devoüez à ranimer avec un travail infatigable ses propres

penſées, ſes experiences, ſo
même & ſes expreſſions dans l
vres, copies très-naives des
Deſcartes, il faut l'avoüer, ne j
mais de cette gloire, ou de c
heur. En voilà aſſez ſur la P
venons à l'Ouvrage.

Mr. Sgraveſande le diviſe e
tre livres, dont il n'en donne
tenant que deux. Il traite dans
mier du corps en general, & d
vement des corps ſolides: il
mence par definir ce qu'il ent
Loi de nature; c'eſt, ſelon lui,
qui depend immediatement d

apprennent uniquement, & précisément, que la cause du Phénomene est inconnuë, & en effet *occulte*, même qu'on ne peut la connoître; qu'on n'y entend rien, & qu'on ne peut y rien entendre; quelle Philosophie!

Pour en jetter les fondemens solides, l'Auteur dans les chap. 2. 3. 4. commence par aneantir presque toute la matiere de l'univers en établissant des vuides étonnans : d'abord c'est par les phénomenes qu'il prétend établir le vuide, & puis c'est par idée qu'il se borne je ne sçai comment à en établir la simple possibilité : nous avons, dit-il, l'idée d'une étenduë sans solidité, c'est-à-dire, comme il l'entend, sans resistance : l'idole, ajoûte-t-il, qu'on voit entre le miroir concave & l'objet, est étenduë, & ne resiste pas : or tout ce qui est matiere resiste, car les corps les plus subtils resistent, témoin l'air : mais sur quel Phénomene l'Auteur suppose-t-il que l'air est de tous les corps le plus subtil ? On seroit du reste fort curieux de sçavoir ce qu'il pense précisément de cette idole, qui est, selon lui, une étenduë sans solidité, qui est quelque chose, &

n'eſt pourtant pas un corps : eſt-ce un eſprit, eſt-ce une partie de la divinité, qui ſe revele à nos yeux groſſiers? Dans le ſyſteme que ſuit Mr. Sgraveſande, l'étenduë eſt un attribut de la divinité.

Cet Auteur ajoute que l'eſpace abſolu a des parties, il nie pourtant qu'il ſoit diviſible ; il établit cependant en termes exprès, que le corps dès là qu'il eſt étendu eſt diviſible, & qu'être diviſible c'eſt avoir des parties : *eo quod corpus eſt extenſum, eſt etiam diviſibile, id eſt, in eo partes conſiderari poſſunt.*

Mr. Sgraveſande finit cette matiere en propoſant un Théoreme qui ne laiſſe pas d'être curieux & même vrai, quoique l'imagination ſe revolte d'abord contre ; ſçavoir, qu'il eſt poſſible avec la plus petite portion de matiere bien & dûëment diviſée en très-petits filets, de remplir le plus grand eſpace, de telle ſorte que les pores ou vuides interceptez entre les petits filets ſoient chacun plus petits qu'aucune quantité qu'on ait pû aſſigner; il n'y a en effet qu'à multiplier les pores.

Dans la 2[e] partie de ce 2. livre il

traitte du mouvement des fluides, des jets d'eau, des liquides qui decoulent d'un vaſe, du mouvement des fleuves, du mouvement d'ondulation. Cette partie n'eſt pas celle où éclate le moins le talent de l'Auteur pour recuëillir avec exactitude, arranger avec ordre, & expoſer avec netteté & préciſions les veritez d'induction & d'experience. En voici un échantillon ſur les jets d'eau, on verra qu'il a bien ramaſſé ce qui ſe trouve diſperſé de bon ſur cette matiere, ſur tout dans l'excellent traité du mouvement des eaux de Mr. Mariotte.

Pluſieurs raiſons empêchent un jet d'eau de monter juſqu'à la hauteur de ſa ſource : la peſanteur diminuë ſans ceſſe la vîteſſe de l'eau qui jaillit ; les parties qui compoſent la colonne du jet, ont donc à inegales hauteurs des vîteſſes inegales ; ce qui rend la colonne plus large à meſure qu'elle s'éleve, & en fait un cône dont la baſe eſt en haut : or à l'extremité ſuperieure du jet, l'eau a perdu toute ſa vîteſſe ; & deſormais elle doit retomber, & comme elle retombe directement ſur celle qui la ſuit, & ſur le jet d'eau

entier, celui-ci la supporte, & s'affaisse par consequent sous ces poids étrangers, ce qui diminuë sa hauteur; ainsi, un jet d'eau un peu incliné monte plus haut que celui, qui est exactement vertical, parceque l'eau morte ne retombe pas sur l'eau vive dans le premier.

Les frottemens que l'eau éprouve dans les tuyaux de conduite emoussent aussi sa force, & racourcissent le jet, c'est pourquoi les tuyaux les plus larges sont les meilleurs, parceque les frottemens étant proportionels aux surfaces, & les surfaces diminuant ou n'augmentant pas à proportion que les capacitez ou soliditez augmentent, puisque celles-là n'augmentent qu'en raison doublée tandis que celles-ci augmentent en raison triplée, de la même raison des diametres ou largeurs des tuyaux, il y a un moindre frottement dans un plus large tuyau. Les frotemens augmentant aussi avec les vîtesses, il faut encore de ce côté-là évaser les tuyaux de conduite.

C'est une observation subtile, mais très-réelle, que les parties qui ont souffert des frotemens, parcequ'elles se

sont trouvées à la surface, se mêlant dans le jet avec celles, qui n'en ont pas souffert parcequ'elles étoient dans l'interieur du tuyau, troublent leur mouvement, en ayant moins elles-mêmes, ce qui rend le jet irregulier & moins haut, moins transparent, & plus pâle ou plus blanchâtre. Pour lui donner toute sa transparence, toute sa hauteur, & une parfaite régularité, & si on peut le dire, une parfaite unanimité de mouvement à ses parties, il faut selon le precepte de notre Auteur, conformément aux experiences de M. Mariotte, faire une large issuë à l'ajutage, ou sans ajutage appliquer à l'issuë une platine mince de cuivre, ou d'autre matiere convenable percée dans son milieu afin que l'eau en sorte comme du milieu d'elle-même, sans presque aucun frottement.

L'air enfin contribuë à diminuer la hauteur du jet, & cela en deux manieres, par une resistance directe, & par une pression laterale, car le jet heurte directement l'air qui donne à plomb sur l'ajutage, le repousse, le soutient, & l'air qui environne sa colonne & lui sert comme de canal

... ... en fortir
lonne, en lui donnant plu
& de solidité par une issuë
dans l'ajutage, on dans l
car la pression de l'air est
nelle à la surface, & la force
pour soutenir cette pression
portionelle à sa solidité, c'
en raison triplée de celle dont
ce n'est que doublée, & c'e
proportions qu'elles croiss
& l'autre avec l'ouverture d
ge: la surface de l'eau croît
que celle de l'air, c'est-à-di
la fortifie plus qu'on ne l'
en lui donnant plus d'issuë.

Il y a cependant une mesu
de trop larges issuës relâchent

une pointe trop émoussée, trop grossiere; elle ne peut le penetrer, il la penetre au contraire, la divise en filets, en goutes, qui s'éparpillent en tout sens. Le même inconvenient arrive quelquefois lorsque l'eau est trop vive, trop rapide, car alors elle se brise contre l'air, qui se refuse à une si grande rapidité; ce qui racourcit de beaucoup le jet; il faut donc temperer sa fougue, diminuer sa vîtesse en élargissant les tuyaux, ce qui paroîtra paradoxe à ceux qui pensent que plus l'eau a de force & de vîtesse, plus elle doit monter; & qui ne sçavent pas que dans le systeme de la nature, comme dans tout autre systeme, c'est dans une raisonnable mediocrité que consiste la perfection, ainsi l'Auteur ne croit pas que les ajutages doivent avoir plus de cinq quarts de pouces, ni que les jets puissent avoir plus de 100 pieds de haut: ce sont justement les mesures prescrites par Mr. Mariotte. Notre Auteur auroit pu lui en faire honneur, comme de mille autres choses. Il est vrai que dans la préface il avertit avec beaucoup de modestie, qu'un Auteur d'elemens ne

promet rien de nouveau au monde sçavant, & il permet à chacun de revendiquer ce qu'il trouvera lui appartenir : cependant sur le titre de l'ouvrage, & sur la protestation que fait l'Auteur de devoir aux Anglois, & à Mr. Newton en particulier, la Philosophie qu'il professe, & les experiences qui en font le capital ; ceux qui ne connoissent point les sources, ou qui ne sont pas à portée de les consulter, c'est-à dire, tous ceux pour qui ces sortes de livres élementaires sont écrits peuvent s'y meprendre facilement, & se persuader faussement qu'avant Mr. Newton nul Philosophe n'étoit entré dans ce que Mr. Sgravesande appelle les sentiers de la verité. Il peut neanmoins fort bien être, que cet Auteur doit immediatement à d'autres, même aux Anglois, tout ce qu'il rapporte : le monde sçavant est plein de copies travesties en originaux.

Disons encore un mot de la troisiéme & derniere partie de ce second livre ; elle traite uniquement de l'air : l'Auteur s'attache à prouver qu'il est corporel, ce qui est beaucoup pour

un systeme où l'on se fait une Loi de ne guere pousser au-delà du témoignage des yeux, & d'anéantir ou de spiritualiser tout ce qui échappe aux sens, & aux experiences bien sensibles par trop de subtilité; car bien en prend à l'air de soutenir dans une pompe, d'où il ne peut s'échapper, l'effort du piston, qu'on pousse contre le fond de la pompe, s'il étoit assez subtil pour se glisser entre le piston & la pompe, ou bien au travers des pores, on ne lui feroit point de quartier, ou plûtôt on l'honoreroit des beaux titres de substance penetrable, d'étenduë sans solidité, d'espace absolu, d'esprit, de Dieu même.

On peut l'allier avec l'attraction qu'il admet par tout: qu'on juge par ce qui suit à combien juste titre cet Auteur rejette l'impulsion. Rohault après avoir rapporté le systéme des attractions ou des amitiez, remarque, que *bien loin d'expliquer une chose qui doit être assez aisée puisqu'il ne s'agit que de la figure d'un corps, on l'embroüille par des termes qui ne signifient rien de clair & de distinct.* Pour expliquer ensuite ce Phenomene à sa maniere, il va

d'abord au vrai & unique principe de tout ce qui s'appelle figures courbes, car, dit-il, toute chose persiste dans son premier état, à moins qu'on ne l'en tire; ainsi le mouvement de soi tend à la ligne droite, à moins qu'il ne trouve obstacle & empêchement ou impulsion contraire. Or il est bien manifeste que l'air à cause de la diversité de ses parties fait empêchement au mouvement des parties de la goutte & que cet empêchement est uniforme, ainsi l'empêchement la rend courbe en detournant le mouvement des parties de sa direction, & l'uniformité de l'empêchement rend cette courbure circulaire; tel est le précis du raisonnement de Rohault.

à une ſimple hiſtoire de la nature : n'eſt-ce pas l'entendre & bien pourvoir à ſon repos ? Voilà tout ce que nous apprend la premiere partie du premier Livre.

La 2ᵉ partie traitte du mouvement des corps ſolides, c'eſt-à-dire, de la gravité ou de ſes Phénomenes, des machines ſimples & compoſées, des mouvemens compoſez, des pendules ſur tout à Cycloïde ; des regles de percuſſion telles qu'on les trouve chez le celebre Mr. Mariotte de l'Academie Royale des Sciences. On trouve encore ici un chapitre qui merite d'être lû, ſur les forces centrales, dont l'invention eſt duë à Mr. Huguens, & que Mr. Sgraveſande confirme par des experiences aſſez curieuſes, dont il tient auſſi la premiere idée du même ſçavant Hollandois.

Le chapitre qui traite des loix de l'élaſticité, c'eſt-à-dire, des Phénomenes de la compreſſion, de la tenſion, de l'inflexion des corps à reſſorts, eſt un recuëil utile, & bien arrangé, de tout ce qui a été obſervé ſur cette matiere ; on doit même cette juſtice à Mr. Sgraveſande de reconnoître qu'il

... ...pagnées, ce qui a
Le second livre traitte
la premiere partie roule su
vité, pression & resistan
l'Auteur, les corps *Homog*
ceux qui ont une égale den
Heterogenes ceux qui ont u
inégale : quelle Philosophie
siecle comme le nôtre, de v
les principaux méchanismes
ture dépendent uniquement
tiere, & que la forme & la
des corps, & de leurs par
soit absolument pour rien ! L
ges de l'art seroient bien pl
lens que ceux de la nature,
tiere decide de tout chez la
& la forme chez l'art. La n

qu'éclatte la sagesse; d'ailleurs l'art n'a de perfection, qu'autant qu'il en emprunte de la nature en l'imitant de près ; or qu'imite-t-il ? Est-ce la matiere, & non pas plûtôt la forme?

Après cela est-ce par le plus ou le moins de matiere que l'eau & l'huile produisent le mouvement, qui les discerne lorsqu'on les a mêlées ? Est ce l'égalité de matiere qui donne à l'eau la vertu de dissoudre le sel, & de se confondre avec lui, & de n'en dissoudre que jusqu'à un certain point, & puis de dissoudre un peu d'un autre sel, & d'abandonner quelquefois l'un pour dissoudre l'autre ? En un mot est-ce sur un principe aussi brute, aussi inanimé que la simple quantité de matiere qu'est fondé tout cet admirable systeme Chimique des dissolutions, coagulations, précipitations, christallisations; lequel est incontestablement tout fondé sur les loix, ou plûtôt sur le méchanisme de l'homogeneïté, & de l'heterogeneïté des substances; & duquel je suis surpris que l'Auteur n'ait point parlé, avec le goût qu'il a pour les veritez d'experiences & d'experiences recherchées &

ficielles? Quoi qu'il en soit, je dou-
ɔrt que par les termes d'*homogene*,
l'*heterogene* on ait jamais enten-
, ou que le commun des Philoso-
:s, qui ont un peu d'idée de la na-
e, voulût entendre une égalité ou
galité de matiere, & non pas plû-
comme les mots le portent, une
ilitude ou dissimilitude de nature,
t-à-dire, de parties, de pores, de
ıres, de mouvement : ce qui n'ex-
t pourtant pas l'égalité ou l'inéga-
de matiere, car un Philosophe a
rd à tout, & à la forme & à la
tiere ; parcequ'enfin le mouve-

[redacted]

dit ailleurs: *in mensura, numero & pondere*: mais de ces trois perfections qui éclattent dans le systeme de la nature, le systeme de M. Sgravesande n'atteint qu'à la derniere qui est sans doute la moins considerable. Dans son systeme tout est pesé, le poids regle tout; c'est le systeme d'Epicure tout pur, je dis son systeme Physique.

Dans le 6e chapitre qui traite de la resistance des fluides, on trouve un Théoreme qui paroit directement contradictoire au Theoreme 28. prop. 35. du livre 2. des Princ. Math. de la Phil. Nat. de Mr. Newton: ce sçavant Géometre y demontre, ce semble incontestablement, que si un globe & un cylindre de même diametre se meuvent fort vîte selon la direction de l'axe du cylindre dans un milieu ou fluide, rare & élastique; le cylindre éprouvera de la part de ce milieu une resistance double de celle qu'éprouve le globe. Mr. Sgravesande semble avancer en termes très-exprès & vouloir démontrer par une demonstration bien éloignée de détruire ou remplacer celle de Mr. Newton, que la resistance sera égale pour les deux corps.

Outre les autres proprietez des corps liquides, l'air a encore, dit l'Auteur, celle de pouvoir occuper plus ou moins d'espace: la laine, le crin ont, je pense, aussi la même proprieté, mais quel corps ne l'a pas? Y en a-t'il, soit liquide, soit solide, qui ne puisse être condensé & rarefié, comprimé & dilaté? Il est vrai que l'air possede cette proprieté au souverain degré, mais c'est du plus au moins, ce qui ne suffit pas pour fonder une diversité de nature, comme l'entend l'Auteur, qui veut que son él sticité soit toute autre que celle du reste des

vuides parfaits, bien plus, & c'est la merveille, ces parties qui ne se tiennent, ni ne se heurtent, ni ne se touchent, se fuyent pourtant, ont une force centrifuge, se repoussent tandis que tous les autres corps s'attirent, & la plus grande merveille c'est que l'Auteur ne veüille pas souffrir qu'on appelle cela ni des hypotheses, ni des qualitez, ni des negations d'impulsion, & qu'il prétende l'ériger en axiomes de Geometrie, en veritez de fait ou d'experience.

Il vient ensuite aux experiences de la machine du vuide, il enseigne assez bien à les faire ; une des plus curieuses, c'est celle où il apprend à disposer une plume, ou paille legere, en sorte que l'air étant sorti de la machine on ait le plaisir de voir ce petit corps tomber aussi lourdement, aussi pesamment qu'une balle, ou autre masse de plomb. Il rapporte encore l'experience de deux marbres lissez & polis, qui ne resistent pas seulement à leur separation, lorsqu'il n'y a nul air qui les separe, mais aussi lorsque separez par une lame d'air à ordinaire, on condense dans la machine l'air à

qui les environne ; ce Phénomene pourra seul désabuser cet Auteur de l'insuffisance de l'air, ou du liquide environnant, pour arrondir une goute d'eau, pour guinder l'eau dans les tuyaux capillaires & le suc à la cime des plantes, pour alterer la figure des corps mols, & de la necessité prétenduë d'une attraction inintelligible ; c'est encore une experience curieuse que celle des animaux, qui meurent dans la machine, soit qu'on en rarefie trop, ou qu'on en condense trop l'air. Tout ce volume est terminé par le mouvement d'ondulation de l'air, c'est-à-dire, par la théorie du son. L'Auteur à son ordinaire ramasse fort bien tout ce qui regarde les vibrations de l'air, determinant tout, comme Mr. Newton, par les pendules à Cycloïde.

Dans les deux Livres du second volume que l'Auteur fait esperer, il annonce un traité sur la lumiere, & un autre sur le systeme du ciel, c'est là le fort de la Physique de Mr. Newton. Il seroit à souhaiter que l'Auteur voulût prevenir bien des difficultez sur ces matieres, en retranchant, ou en

quant, s'il eſt poſſible, certains ipes. Il peut pourtant ſe faire que fficultez ne lui paroiſſent point , car dans tout le cours du volu- ie nous venons d'examiner, on uve pas la moindre ombre de , ou la moindre naiſſance d'ob- n de la part de l'Auteur contre eme qu'il y expoſe ; c'eſt en ef- methode des Mathematiciens ; livre eſt intitulé *Elemens Ma- tiques.*

marques Critiques qui ſuivent nous enues du R.P. Antoine Becquet, Bi- equaire depuis plus de 30. ans des P. Celeſtins du Couvent de Paris. blic a dejà vû ſon Hiſtoire Latine Congregation des Celeſtins de Fran- eſt un monument de ſon erudition t que de ſa pieté : nous en avons avec éloge dans nos Memoires pré- s. Il eſpere que les amis du feu P. nt ſeront édifiez de ſon zele pour la é & de ſa moderation, & que s'ils nt quelque réponſe, ils voudront 'imiter en l'un & en l'autre.

ARTICLE XL.

SUPPLEMENT ET REMARques Critiques sur le 23e Chapitre du 6e Tome de l'Histoire des Ordres Monastiques & Militaires, où il est parlé de l'Ordre des Celestins. Par F. A. B. C. B. D. C. D. P.

QUoique le grand ouvrage qu'on a donné depuis peu au public touchant *l'Histoire des Ordres Monastiques & Militaires*, soit digne du ju-

[redacted]

assez d'exactitude, & d'une maniere digne d'être exposée aux lumieres d'un siecle aussi éclairé que celui auquel nous vivons.

Pour y proceder avec ordre, on remarquera d'abord en peu de mots ce qui concerne la personne de Saint Pierre Celestin, le commencement & le progrès de son ordre en Italie, l'Histoire abregée de son établissement en France, & celle de la fondation du Monastere Royal de Paris, dont la narration jusqu'à present a été obscurcie de beaucoup de fautes glissées dans le recit peu fidele qu'en a fait le R. P. Jacques du Breüil Religieux Benedictin de S. Germain des Prez dans son livre des Antiquitez de Paris, imprimé *in* 4° l'année 1612. Pierre surnommé de Mourron (c'est le nom de sa solitude) naquit à Isernia, ville Episcopale de l'Abbruzze, dans le Comté de Molisse, Province du Royaume de Naples, l'an 1215. Son Pere s'appelloit *l'Angelier*, & sa mere *Marie*. Ils eurent douze fils, dont notre Saint comme un autre Joseph étoit l'onziéme, de qui l'on peut dire qu'il representoit ce S. Patriarche

bien mieux par la pureté de ses mœurs que par l'ordre de sa naissance. Dès l'âge de 16 à 17 ans il se retira dans la solitude ; mais bien qu'il ait passé les premieres années de sa retraite dans l'état Eremitique, & qu'il ait reçû les saints Ordres à Rome étant encore en cet état, il est pourtant très-vrai que bientôt après il fit sa profession Monastique dans le Monastere de Sainte Marie de Fiesoli, de l'Ordre de S. Benoît, au Diocese de Benevent, dont il fut ensuite beni Abbé par Messire Romain Chef de Fer (Capo-Ferreo) [redacted]

Deux Souverains Pontifes ont confirmé par leurs Bulles cet Ordre naissant. Le premier est Urbain IV^{e} qui pour cet effet adressa une Bulle au Ven. P. F. Nicolas de la Fosse de l'Ordre de Cîteaux, Evêque de Theate, vulgairement *Chieti*, au diocese duquel est situé le Monastere, pour lors de Sainte Marie de Majelle, à present du S. Esprit, ci-devant chef d'Ordre des Celestins, par laquelle Bulle il lui ordonne d'incorporer ce Monastere à l'Ordre de S. Benoît, & d'y établir Prieur *Pierre de Mourron*. Cette Bulle est datée d'Orviette, le premier Juin, l'an deuxieme du Pontificat, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1264. On ne la rapporte point ici parcequ'on la peut lire dans le petit ouvrage latin intitulé, *Gallica Calestinorum Congregationis Monasteriorum fundationes*, &c. Imprimé à Paris chez Florentin de Laulne, 1719. *in* 4° pag. XII. & XIII. & dans Ughellus *Italia Sacra tomo* 6°. *pag.* 906. *in folio.*

Le second est Gregoire X. Voici comme la chose se passa. Le bruit qui couroit pour lors qu'au prochain Concile indiqué à Lion, on devoit

le lundi cinquiéme de Juillet
comme il eſt expreſſément
dans l'acte original de ladite é
fait à Perouze, & gardé en l'A
du S. Eſprit proche de Sulm
preſent chef d'Ordre des RR. I
leſtins, & non pas le premier
Juillet, ainſi que le dit l'Aute
lettres qui lui furent écrites
Electeurs, conſervées au mê
droit, diſent la même choſe
qualifient Religieux de S. I
Sanctiſſimo Patri & Domino, R
do fratri Petro de Murrhone, or
Benedicti, &c. Ce qui ne confir

me elle n'eſt point corrigée dans l'*Errata*, on a cru la devoir indiquer ici.

Les Conſtitutions des PP. Celeſtins d'Italie, imprimées à Rome l'an 1629. *in* 4°. mettent pour premier Abbé général le R. P. François d'*Atria*, & non pas d'*Adria*. Ce peut être auſſi une faute d'Imprimeur: pour ſecond elles mettent le R. P. Rainaut de Rionero, &c.

Selon le R. P. Helyot, *il y a environ 96. Monaſteres en Italie .... qui ont tous titre de Prieurez, n'y ayant dans cet Ordre que la ſeule Abbaye du S. Eſprit de Sulmone, à cauſe que ce Monaſtere eſt chef de l'Ordre.* Ce ſont ſes propres termes.

Cet expoſé étoit autrefois veritable, mais aujourd'hui il ne l'eſt plus. Il y a preſentement en Italie environ 40 Abbayes de Celeſtins, & dix-neuf Prieurez. Les autres maiſons ne ſont que de petits Monaſteres unis aux Abbayes ou Prieurez. Le tout eſt diviſé en quatre Provinces ou quartiers. La liſte des Monaſteres imprimée dans les Conſtitutions ci-deſſus citées en rapporte cent, quoique celui de Notre-Dame de l'Ourſe dans Rome,

donné par le Pape Urbain VIII. pour ſervir de College aux Celeſtins n'y ſoit pas compris, mais ſeulement dans l'*Errata*. C'eſt le Pape Paul V^e^ qui a fait cette diſtribution des Monaſteres des Celeſtins en Italie, par ſa Conſtitution qui commence par ces mots: *Ad ſacram B. Petri ſedem*, datée du 29. Janv. 1616. & imprimée au troiſiéme Tome du Bullaire imprimé à Lion *in fol.* 1692. Voici ſes paroles: *Omnia prædicta (Cæleſtinorum) Congregationis Monaſteria, quorum reditûs & proventus ad congruam duodecim Monachorum, computatis tàm profeſſis, quàm oblatis, & famulis, ex quibus ſaltem ſex Sacerdotes eſſe debeant, ſuſtentationem, ab uno ex prædictis Monachis, ſpectatæ tamen virtutis & diſciplinæ ſub*

[redacted]

son successeur, pour le porter à renoncer au Pontificat : on croit y avoir assez amplement repondu à la fin de l'ouvrage Latin dejà cité pages 247. & suivantes, où l'on trouve une liste assez exacte des Auteurs qui ont fortement rejetté cette grossiere fausseté, laquelle on refute aussi par des raisonnemens tirez de bons Auteurs, dont on appuye ce qu'en ont dit ces Illustres personnages depuis plus de quatre siecles. Voilà ce qu'on avoit à dire de S. Pierre Celestin, & de son Ordre en Italie. Il faut maintenant passer en France.

Philippe IV. surnommé *le Bel*, Roi de France, qui avoit eu beaucoup de veneration pour S. Pierre Celestin durant sa vie, voulut encore signaler son zele pour sa memoire après sa mort, en attirant en son Royaume quelques-uns de ses disciples. Pour cet effet il donna ordre à Messire *Pierre de Sorra*, Chantre de l'Eglise d'Amiens, ou d'Orleans, son Ambassadeur à Naples, de demander en son nom à l'Abbé général de l'Ordre douze Religieux Celestins. Ce General avoit nom Jean *de Cucullo*, & avoit

été élu pour la seconde fois en l'an 1299. On ne connoît point Pierre *de Tivoli*; & il n'en est fait aucune mention dans la liste des Generaux. Pierre de Sorra ayant amené ces Saints Religieux, les présenta au Roi au château de S. Germain en Laye l'an mil trois cens, veille de l'Assomption de la Sainte Vierge, & Sa Majesté les ayant reçûs avec une affection digne de sa pieté, leur fit l'honneur de les faire conduire par le même Ministre, aux deux Monasteres qu'il leur avoit fait bâtir : le premier dans la forêt d'Orleans, au lieu appellé *Ambert*,

tain dans les Archives de cette maison de fondation Royale, bien different de ce qu'en a dit notre Auteur à la ligne S. Loüis,&c. Saint Loüis Roi de France à son retour de la Palestine l'an 1259 amena avec lui six Religieux Carmes, appellez pour lors *les Barrez*, à cause de leur manteau qui étoit divisé par bandes de diverses couleurs, & il les logea où sont à présent les Celestins. Ce lieu étoit pour lors fort étroit, n'y ayant qu'une petite Eglise fort basse, un cimetiere, avec quelques moyens édifices, & de petits jardins. Ces Religieux après avoir occupé ce Monastere jusqu'au mois de Decembre de l'année 1317. remontrerent à Philippe V. surnommé *le Long*, qu'outre les autres incommoditez qu'ils souffroient, la riviere venoit souvent à leur porte, & les assiegeoit, de sorte qu'ils ne pouvoient sortir qu'en bateau: ils remontrerent encore qu'ils étoient trop éloignez de l'Université, ce qui les privoit des leçons & des disputes publiques qui s'y faisoient. C'est pourquoi ils supplierent Sa Majesté de leur procurer dans l'Université quelque

pelles que Jacques *Marcel* avoit fondées dans l'Eglise qui faisoit partie des bâtimens qui lui avoient été vendus. L'acte en fut passé pardevant Martin le Pietel, & Jean Maugarde Notaires au Châtelet de Paris, le samedi sixiéme jour du mois de Novembre 1352. Cette donation fut approuvée par M. Jean de Meulan Evêque de Paris, par ses lettres données en l'Abbaye de S. Victor lez Paris le 12. Nov. 1352. Et ce Prélat pour donner des preuves certaines de l'affection qu'il avoit pour cet établissement, se demit en faveur des Celestins du droit qu'il

exemples qu'il avoit vûs parmi eux, en rendit un si avantageux temoignage à Charles fils aîné de Jean Roi de France, Dauphin & Regent du Royaume pendant la prison du Roi son pere à Londres, pris à la malheureuse journée de Poitiers, que ce Prince en fit venir encore six du même Monastere de S. Pierre, pour les joindre à ceux qui y étoient dejà au même nombre. Ensuite touché de leur pauvreté il les gratifia par ses lettres patentes données au mois d'Août de l'an 1358. d'une bourse chaque mois à prendre sur le sceau de la grande Chancellerie, qu'il leur apporta, & leur distribua lui-même de sa propre main pour la premiere fois, en presence du Chancelier, du grand Audiencier, & du College des Secretaires du Roi. Le Roi Jean, Pere de Charles, de retour d'Angleterre confirma ladite donation par lettres patentes de l'an 1361. Charles devenu Roi le fit aussi par autres lettres patentes données à Paris 1368. le 5^{e} de son regne au mois de Decembre. Depuis ce tems ils ont toujours joüi dudit privilege, & de tous les autres

droits & exemptions affectées à
sieurs les Conseillers, Secretaire
Roi, comme étant de leur c
ainsi qu'il paroît plus amplemen
les Sentences, Arrêts & Declara
qui les ont maintenus & confi
dans ladite joüissance.

Le même Roi Charles V. en
née 1367. fit donner au même
nastere la somme de deux mille fi
d'or (un franc d'or valoit un
avec la coupe de douze arpens de
de haute futaye dans la forêt de
ret, pour faire bâtir l'Eglise qui

declara leur fondateur, les prit en sa protection & sauvegarde, & commit leurs causes aux Requêtes du Palais, &c. Voici ses termes; *Dilectos nostros Religiosos, Priorem & Conventum Monasterii Cælestinorum, Ordinis Sancti Petri dicti Cælestini per nos in loco de Barratis nuncupato, propè nostram domum seu hospitium, juxta Sanctum Paulum Parisiis fundatos, &c.*

Tous ces bienfaits ne parurent pas suffisans à ce pieux Monarque, jusqu'à ce qu'il eut fait bâtir les autres lieux réguliers dudit Monastere, sçavoir, le Dortoir, le Réfectoire, Cloître & Chapitre, & augmenté leur revenu d'un fond de terre qu'il leur donna l'an 1378. comme il paroît par Lettres Patentes données à Meulan le 26. Août de la même année.

En 1380. le 16. Septembre, mourut Charles V. au Château de *Beauté* sur Marne. Ce pieux Monarque au lit même de la mort, toûjours attentif à leur donner des marques de sa bonté & de sa magnificence royale, leur légua par testament la somme de 500 livres, qui leur a été donnée par son fils & successeur Charles VI. Et

comme dès le mois d'Août avant son decès il avoit ordonné que pour la fondation de l'Office divin qu'il vouloit être fait dans leur Eglise, il leur seroit donné la somme de 200 livres parisis de rente amortie, Charles VI. son fils, fidéle à ses dernieres volontez, executa ce pieux dessein, que le Roi son pere, prévenu de la mort, n'avoit pû lui-même accomplir, & leur donna pour cet effet en 1393. des héritages bons & suffisans pour la valeur de ladite somme de rente par chaque année.

Ce sont là les principaux bienfaits de Charles V. & les titres autentiques qu'ont les Peres Célestins de Paris pour se qualifier & dire de fondation Royale, & reconnoître Charles V, dit *le Sage*, pour leur principal Fondateur; se confirmant en cela à la volonté dudit Seigneur Roi, comme on a vû ci-dessus: dont il a bien voulu perpétuer la mémoire par sa statuë & celle de la Reine son épouse, qu'il a fait ériger au portail de leur Eglise, avec cette inscription au pied: *Carolus V. Fundator hujus Ecclesiæ*; & sous celle de la Reine est gravé en lettres

de ce tems : *Jeanne de Bourbon épouse de Charles V.*

Charles VI. non seulement approuva tout ce qu'avoit fait le Roi son pere en faveur des Célestins, mais il leur accorda aussi de nouveaux droits & priviléges par plusieurs Patentes données en 1384. & 1413. où il témoigne qu'ils ont été fondez par Charles V. son pere & predecesseur. La même chose se lit dans toutes les Patentes des Rois suivans qui confirment leurs privileges, où ils les appellent *nos bien amez Chapelains & Orateurs fondez & dotez par nos Predecesseurs.*

Loüis, Duc d'Orleans, frere de Charles VI. fit aussi des biens très-considerables à ce Monastere, comme aussi l'ancien College des Secretaires du Roi ; de sorte que cette Maison ayant fait en peu de tems un progrès notable, tant par son exactitude en l'observance réguliére, que par l'accroissement & benediction de son temporel, joint à la commodité de sa situation à Paris ; tout cela obligea la Congregation en 1417. à la declarer Chef de l'Ordre en France & parties unies, en une seule province

compoſée de vingt & un Mon
gouvernée par un Provincial
tout le pouvoir du General en F
& tient ſa réſidence à Paris, c
élû tous les trois ans par les Pri
Diſcrets de chaque Maiſon, q
poſent le Chapitre Provincial.

Dans cette Congregation d
ce ſont compris les Monaſt
S. Pierre Céleſtin d'Avignon
Martial de Gentilly proche
gues au Comtat Venaiſſin, qu
teur a oublié; de Notre-Dame
vre proche de Louvain, & de
Catherine de Villarſalet pro

France ſeulement. La lettre *S* deſigne le Saint-Eſprit, *Spiritus Sanctus*, parce que le Monaſtere Chef d'Ordre eſt dedié à cette troiſiéme & adorable Perſonne de la très-Sainte Trinité, comme l'a fort bien remarqué le Pere Meneſtrier de la Compagnie de Jeſus.

Voilà ce qu'on avoit à dire en peu de mots pour ſuppléer aux omiſſions du Pere Helyot, & rectifier les endroits où il s'eſt écarté de la verité de l'hiſtoire. Au reſte on pardonnera aiſément ces fautes à un Auteur étranger à l'Ordre des Céleſtins, ſi on conſidere que nos prédeceſſeurs mêmes nous ont laiſſé des repréſentations fautives dans les tapiſſeries de notre Chœur, & dans le tableau de notre Chapelle, de Philippe de Maizieres, où notre ſaint Inſtituteur eſt repréſenté dans une grotte au deſert, lorſque les Députez du Conclave lui viennent annoncer la nouvelle de ſon élection au Souverain Pontificat, bien que les plus fidéles & autentiques Memoires de ſa Vie nous aſſûrent qu'ils le trouverent en ſon Monaſtere du Saint-Eſprit de Mourron proche de Sulmone: mais on veut toûjours du ſurpre-

nant & du merveilleux ; & la verité si belle & si estimable par elle-même, est souvent ensevelie sous les voiles des ornemens dont inutilement on avoit cru l'embellir.

ARTICLE XLI.

FRANCISCI RIBERÆ È SOCIEtate Jesu de Scripturæ Sacræ Interpretibus ; c'est-à-dire : *Sentiment du Pere François Ribera de la Compagnie de Jesus, sur les Interpretes de la Sainte Ecriture, à la suite du Menochius.* Imprimé chez Robustel & Vincent en 2. tomes *in fol.* à Paris 1719.

LE Pere Ribera expose en quatre Articles son sentiment sur les Interpretes de la Sainte Ecriture. Le premier Article est employé à faire connoître les Commentaires des Rabbins. Dans le second cet Auteur prouve combien les Saints Peres sont preferables à tous les autres Interpretes pour nous donner le sens dogmatique des Saintes Lettres. Il examine dans le troisiéme, quels Auteurs on doit

ſuivre pour l'explication hiſtorique ; & dans le quatriéme pour l'explication ſpirituelle ou myſtique de l'Ecriture. Cette methode eſt naturelle, facile & ſolide : naturelle, parcequ'il ſemble qu'elle doive d'abord venir à l'eſprit de quiconque voudroit traiter le même ſujet que le P. Ribera ; elle eſt facile, parcequ'on y réduit à peu de chefs une matiere auſſi étenduë que l'eſt celle d'interpreter les Livres Saints ; elle eſt ſolide, parcequ'on l'appuye ſur l'autorité la plus conſtante, ſur une profonde érudition & ſur des raiſonnemens très-judicieux. Cela ſe remarquera dans la ſuite de cet extrait.

Premier Article.

Sentiment du P. Ribera ſur les Rabbins.

Un grand nombre de Sçavans regardent les nouveaux maîtres des Hebreux appellez communément Rabbins, comme des Auteurs qui ont beaucoup facilité l'intelligence des Saintes Lettres. Mais, la verité eſt, que leurs commentaires, bien loin d'éclaircir le texte, n'y ont repandu

que de la confusion & de l'ob
Il n'y eut peut-être jamais d'Ec
plus ignorans en tout genre de
ces, ni d'hommes plus amate
fables que les Rabbins. La
même Hébraïque dont ils fon
de, leur est presqu'inconnuë,
dire, qu'ils ne sçavent pas la
cation propre d'une infinité d
Hebreux. En effet, il y a si
tems qu'aucune nation ne parl
langue, & que les Juifs par to
persez parlent celle des païs où
tolere : comment donc auroit-
faire que ces malheureux erra

ique. Il eſt bien difficile d'étudier ces ſortes d'Auteurs dont la connoiſſance ne laiſſe pas de donner du relief parmi un certain monde ſçavant, & de ne point affectionner en même tems leurs ouvrages, de ne s'attacher jamais à rien de tout ce qu'ils ont de mauvais. Ceci eſt auſſi difficile qu'il eſt rare *de toucher la poix & de n'en être point gâté* (a). Après cela, comme les Juifs ont une maniere de penſer & de commenter très-differente de celle des Saints Peres, il arrive aſſez naturellement que ceux à qui les Rabbins plaiſent beaucoup, les livres & les interpretations des Peres de l'Egliſe leur déplaiſent à proportion. Cependant, un Rabbin ne conçoit preſque rien de grand dans l'Ecriture, rien qui ſoit digne de l'eſprit de Dieu : l'adorable Trinité des perſonnes, la Naiſſance, la Vie, la Mort, la Reſurrection de Notre Seigneur, les Myſteres de ſon Egliſe ſont des choſes ſublimes dont il ne dit pas un ſeul mot, parcequ'il ne lui a point été accordé de les comprendre : parle-t-il de la beatitude des Saints ?

(a) *Eccl.*

Il en interprete tout dans un ſens terreſtre & groſſier. Au contraire, les Saints Docteurs élevez au-deſſus de l'homme charnel par une foi vive & éclairez de l'eſprit de Dieu par une faveur ſpeciale, entrent dans le ſecret des Myſteres les plus cachez & les traitent avec dignité. C'eſt pourquoi, quand on a aſſez de religion & de raiſon pour eſtimer ces derniers au point qu'ils meritent, on a un grand mépris pour les autres: on ne regarde plus que comme des contes ce qu'ils écrivent; & l'on reconnoît que les ſens qu'ils prêtent à l'Ecriture ſont pour l'ordinaire, ou detournez, ou peu d'accord entre eux, ou ridiculement myſtiques.

De plus, la lecture des Rabbins fait naître dans l'eſprit mille fauſſes idées contre la Vulgate. Ces nouveaux Prophetes ont paru dans le tems que la Langue Hébraïque étoit preſque tombée & preſqu'ignorée; & ils ne ſçavoient ni le Latin ni le Grec pour conſulter les Interpretes qui les avoient précedez: de là, leurs interpretations ſur tant de mots, & contre le ſentiment des anciens que S. Jerô-

lique. Il eſt bien difficile d'étudier ces ſortes d'Auteurs dont la connoiſſance ne laiſſe pas de donner du relief parmi un certain monde ſçavant, & de ne point affectionner en même tems leurs ouvrages, de ne s'attacher jamais à rien de tout ce qu'ils ont de mauvais. Ceci eſt auſſi difficile qu'il eſt rare *de toucher la poix & de n'en être point gâté* (a). Après cela, comme les Juifs ont une maniere de penſer & de commenter très-differente de celle des Saints Peres, il arrive aſſez naturellement que ceux à qui les Rabbins plaiſent beaucoup, les livres & les interpretations des Peres de l'Egliſe leur déplaiſent à proportion. Cependant, un Rabbin ne conçoit preſque rien de grand dans l'Ecriture, rien qui ſoit digne de l'eſprit de Dieu : l'adorable Trinité des perſonnes, la Naiſſance, la Vie, la Mort, la Reſurrection de Notre Seigneur, les Myſteres de ſon Egliſe ſont des choſes ſublimes dont il ne dit pas un ſeul mot, parcequ'il ne lui a point été accordé de les comprendre : parle-t-il de la beatitude des Saints ?

(a) *Eccl.*

montrées jusqu'à present, comme par succession. Ces sources pures & saintes, ce sont les anciens Docteurs de l'Eglise tant Grecs que Latins : & parmi les recens, ceux qui ont imité davantage ces exellens maîtres dans la maniere d'interpreter l'Ecriture. En effet, les Saints Peres, ces hommes specialement choisis de Dieu pour instruire son Eglise, pour nous parler de lui & de ses oracles avec la majesté qui convient, pour nous dévoiler tant de mysteres obscurs, sont à la fois & les plus éclairez & presque les seuls éclairez en ce genre. Tous les

ference toute gratuite sur les autres ? Si l'on examinoit les choses independamment des personnes, & qu'on lût les livres des anciens & des nouveaux sans noms d'Auteurs, que d'Interpretes recens se trouveroient égaux ou superieurs même à ceux qui ont écrit depuis mille ans! Voilà ce que pensent & ce que disent plus de sçavans que l'on ne croit peût-être. Nous leur repondons que nous aimons du moins autant qu'eux la verité, & que quand il est question d'asseoir notre jugement, ce ne sont point des préoccupations vaines qui nous y determinent.

Premierement donc : si nous considerons les facultez necessaires pour bien comprendre les choses soi-même & ensuite pour instruire les autres; sçavoir, l'esprit & le jugement; le travail, l'erudition & l'eloquence : qui pourroit-on comparer sur tout cela aux anciens Peres ? Qu'on lise les Irenées, les Athanases, les Hilaires, les Basiles, les Gregoires, les Ambroises, les Jerômes, les Chrysostomes, les Cyrilles; quelle penetration & quelle subtilité d'esprit,

soit qu'ils expliquent l'Ecriture, ou bien qu'ils disputent contre des hérétiques! A l'égard de St. Augustin, nous n'avons qu'à l'entendre parler lui-même sur ce point. *Que me servoit*, dit-il, *d'avoir lû & compris moi seul tous les livres écrits sur les arts qu'on nomme liberaux; puisque j'étois alors le miserable esclave de mes passions!* *Sans aucun maître*, ajoute-t'il en un autre endroit, *& sans beaucoup de difficulté, j'appris tout ce qui regarde l'art de bien dire & de raisonner juste; tout ce qui regarde les dimensions des figures, la musique, les supputations, &c.* Et tout le monde convient assez que ce saint Docteur étoit veritablement un prodige d'esprit qui n'eut & qui n'aura peut-être jamais son

l'on ne se declare soi-même ignorant. Ils possedoient en premier lieu les lettres humaines au souverain degré. Il ne faut que lire St. Jerôme, Clement d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Tertullien & Arnobe *Contra Gentes*, Lactance, St. Cyprien, St. Hilaire, St. Augustin *de Civitate Dei*, & plusieurs autres : alors, on verra la verité de ce que St. Jerôme écrit à un grand Orateur de Rome; sçavoir, que les ouvrages des Peres sont si remplis de tout genre d'érudition, qu'on ne sçait d'abord qu'admirer davantage en eux, ou la prodigieuse science des lettres humaines, ou bien celle des saintes lettres. Leur éloquence ? Qu'en dirions-nous ici qui ne fût trop foible pour l'exprimer ? Sans parler de tant d'autres, St. Chrysostome seul n'éffaçe-t'il pas tous nos Orateurs Chrétiens? Et n'est-ce pas une de ces loüanges reconnuës pour flatteries, que d'en comparer quelqu'un avec lui? Par rapport au travail de ces premiers Docteurs, il suffit de dire qu'ils se sont presque tout consacrez à l'étude de l'Ecriture, qu'ils y ont vieilli, qu'ils y sont

morts; & qu'ils se sont perfectionnez en cette science sacrée, comme s'ils n'avoient jamais appris rien autre chose. Aussi, les temoignages de l'Ecriture leur manquent-ils jamais au besoin? En ignorent-ils un seul endroit propre pour établir la verité ou pour détruire l'erreur? Qui peut les lire sans admirer comme ils les avoient tous à la main! Comme ils les citoient aisément & à propos! Comme ils les mettoient en jour avec elegance & avec energie! Dans la multitude étonnante des livres qu'on avoit de leur tems composez par des Grecs, des Hebreux, des Latins, quelque chose a-t'il échappé à la curiosité, au travail de St. Jerôme? Il s'étoit livré à ce genre d'étude presque dès ses premieres années, jusqu'à l'âge de 91. ans. Tel fut encore l'emploi de toute la vie, & de toutes les études d'Origéne, d'Eusebe, de St. Ambroise, de St. Augustin, de tant d'autres saints Evêques dont le travail sur l'Écriture n'étoit interrompu que par les fonctions de l'Episcopat. Parmi les Ecrivains recens, en est-il qui se soit appliqué à la lecture des saints livres

avec cette ardeur, & avec cette continuité ? Qui ait entrepris ce travail avec de pareilles avances ? Je ſcais ce que des eſprits vains & preſomptueux oſent objecter ; mais je ſcais auſſi comment on peut rabattre les fumées de leur orguëil, & je le ferai en un autre endroit, entrant dans le détail de leurs objections ou plûtôt de leurs blaſphemes, & leur donnant des reponſes dont il y a lieu d'eſperer qu'ils ſeront plus que contens.

Mais, venons à un article qui donne aux Saints Peres un avantage comme infini ſur les nouveaux interpretes. Ici, l'on ne ſçauroit plus comparer ſans crime les derniers avec les premiers. Il s'agit de la ſainteté qui contribuë plus qu'on ne peut dire à la vraye intelligence de l'Ecriture. *Autre choſe eſt*, dit Caſſien, *de ſçavoir parler avec grace, penſer avec eſprit, écrire avec politeſſe, & de pouvoir entrer dans le ſanctuaire des choſes divines & penetrer les miſteres de la Religion ; ce qui n'eſt permis à nulle intelligence humaine, à nulle ſcience du ſiecle, mais à la ſeule pureté de l'ame éclairée par le Saint Eſprit. L'Ecriture*, dit St. Ber-

nard, *veut être comprise par le*
esprit qu'elle a été dictée. Vous n
drez jamais le veritable sens de S
que par le saint usage d'une bonne
té appliquée à la lecture & à la
tion de ses écrits, vous n'y aye
son esprit. Vous n'entendrez ja
Pseaumes de David que vous n'
prouvé en vous-même les sentim
pieté qui y sont exprimez, &c. L
rience nous confirme ceci t
jours. Que l'on parle d'une affai
cile devant un homme qu'elle
che point, certainement il ne s
res disposé à la concevoir :

troient ſans peine dans le ſens des paroles qui renferment ces mêmes myſteres. Ceux au contraire qui ne les meditent point, & qui n'en ſont point touchez, n'en ont pas non plus la vraye intelligence.

Maintenant, il eſt certain, 1°, que la tranquillité d'une ame libre de paſſions eſt un très-grand avantage dans l'étude de quelque ſcience que ce ſoit; à plus forte raiſon dans celle de l'Ecriture, qui eſt une ſcience divine; où l'omiſſion d'un ſeul *iota* eſt deffenduë. Il eſt evident, 2°, que l'on ne parvient à aucune ſcience ſans en avoir les principes. Et la choſe eſt encore plus evidente par rapport aux ſaintes lettres dont la connoiſſance ne demande pas ſeulement l'application de l'eſprit humain, mais le ſecours de celui qui les apprit aux Apôtres. Le premier de ces deux articles ne ſe peut conteſter aux anciens Peres; vû que la haute ſainteté des uns à été canoniſée, & que la vertu non commune des autres étoit generalement reconnuë. Le ſecond article eſt en leur faveur une conſequence du premier; & en effet, Dieu a donné à

ſon Egliſe les écritures des Prophetes & des Apôtres ; ces écritures renferment des myſteres & des obſcuritez que l'on ne penetre point ſans avoir des maîtres ; & ces maîtres, il faut que Dieu les ait éclairez de ſon eſprit : *Revela oculos meos*, diſoit le Prophete Roi, *& conſiderabo mirabilia de lege tua.* Si ce grand Prophete, dit St. Jerôme, avoue les tenebres de ſon ignorance, quelles ſeront celles qui nous environnent, nous qui ne ſommes en comparaiſon de lui que comme des enfans à la mammelle ? St. Jerôme ajoute que les Apôtres d'abord étoient auſſi remplis de tenebres ; que les oracles de Jeſus-Chriſt étoient un livre fermé pour eux, ſi Jeſus-Chriſt ne le leur avoit ouvert ; & qu'il n'eſt

[redacted]

cruels, coupables de tant de crimes, ennemis implacables du Sauveur, preferablement aux anciens Peres si zelez pour la Religion & pour la gloire de Jesus-Christ, si attentifs à croître sans cesse dans toutes les vertus Chrétiennes? Est-ce aux Héretiques que cet esprit a été donné? En se separant de Jesus-Christ, ces déserteurs de son Eglise perdent avec la foi tous les dons celestes. Enfin, les Interpretes recens, & même les vrais gens de bien parmi eux semblent n'avoir reçu qu'avec reserve ce don d'intelligence: la plenitude n'en étoit preparée que pour les anciens Peres, parce que Dieu les destinoit à être les lumieres de son Eglise; qu'ils étoient d'une éminente sainteté & menoient une vie angelique sur la terre; parce qu'ils aimoient Dieu uniquement & que Dieu revéle ses secrets à ceux qui l'aiment de cette sorte: *Qui diligit me, manifestabo ei meipsum.*

Ce qui confirme tout ce que nous venons de dire au sujet des anciens Peres, c'est que les Apôtres ont expliqué les écritures à leurs Disciples, que leurs Disciples les ont expliquées

à d'autres; & que par une telle ſucceſſion non interrompuë, le veritable ſens des écritures a paſſé comme de main en main juſqu'à nous. L'intelligence donc des ſaintes lettres à été tranſmiſe aux anciens Peres d'autant plus parfaite, plus étenduë & plus pure, qu'ils étoient plus proche des tems des Apôtres. Ainſi, ſuppoſé même qu'ils ne fuſſent qu'égaux aux Ecrivains plus modernes, dans les choſes où ils leur ſont evidemment fort ſuperieurs, ils les ſurpaſſeront toujours de beaucoup, en ce qu'ils [redacted]

St. Irenée, St. Gregoire, St. Basile St. Jerôme, &c. Ce dernier, au commencement de presque tous ses commentaires, déclare qu'il ne marchera que sur les traces des anciens : & il reprend avec chaleur ceux qui sans se regler sur la doctrine de ces premiers maîtres osent s'arroger l'intelligence des Ecritures. Les Conciles mêmes Generaux legitimement assemblez au nom du Saint-Esprit se sont fait un point essentiel de consulter & de rapporter le sentiment des Saints Peres, avant que de decider les faits donc alors il étoit question. Ce n'est dont pas sans raison que nous avons dit que les anciens Docteurs de l'Eglise étoient preferables à tous les autres pour l'interpretation de la sainte Ecriture ; que parmi les recens, ceux-là peuvent être plus surement lûs, qui les imitent davantage ; & que les autres qui s'en éloignent tout-à-fait, il n'est permis de les lire que dans le dessein de les refuter.

On reserve au Journal suivant l'extrait des deux derniers articles ; où le Pere Ribera examinera à quels Auteurs il faut s'en tenir pour l'explica-

tion historique & pour l'explication spirituelle ou mystique des saintes lettres.

Article XLII.

ELOGIUM FUNEBRE PETRI Danielis Huetii.

ORbi litterato communem luctum indixit moriens
PETRUS DANIEL HUETIUS,
per quem orbis evasit litteratior ;
natus in inferiore Normanniâ ,
multis illam effecit provinciis superiorem.

Hallaum & Mambrunum,
quorum gloriam auxit vel maximè
quum utriusque famam superavit.
Ex vetere Græcia vel Latio crederes
redivivum,
ità sinceram veterum literaturam imbiberat feliciter:
in pangendis scitè carminibus
alter Horatius, Tibullus alter, alter
Lucretius:
vel eorum suppilavit Scrinia, vel novâ
accessione cumulavit.
Literariæ reipublicæ interpres (1)
interpretandi leges promulgavit eâ ætate,
quâ cæteri ad auctorum intelligentiam
interpretem desiderant.
Scaligerum Manilii castigatorem castigavit, (2)
& utrumque præstitit saniorem.
Cadomensium originum indagator (3)
nominis antiquitatem patriæ eripuit
quæ majorem adepta est à sua novitate
splendorem.

(1) Dialogi duo, primus de optimâ ratione auctores interpretandi, alter de claris interpretibus. (2) Observationes in Manilii astronomica. (3) *Les origines & les antiquitez de Caen.*

Novam Cartesii Philosophiam osten-
dit (4)
vel Philosophiam non esse, vel non esse
novam.
Ità de veterum commercio scripsit, (5)
ut eorum mercimonia faceret nostra.
Paradisi possessionem primi parentis cul-
pâ amissam (6) recuperavit.
Tiphys novus priore felicior
Salomonicæ classis vestigia relegit (7)
mobili quamlibet Salo impressa,
& Africæ fodinas temporis longinquita-
te ignorabiles
in publicam eruditorum lucem eruit.
Origenem excitavit Origene melio-
rem. (8)
In Alnetanis quæstionibus fidei rationem
adjunxit, (9)
ut alterius claritate alterius obscurita-

Demonstratione Evangelicâ penè effecerat ne fides amplius caligaret, (10)
si esse posset occulta.
Omnem tum sacram, tum profanam perlustravit antiquitatem,
& alteram ex alterâ illustravit.
Exhaustis propè omnibus disciplinis, omnium opibus ingenium ditavit suum;
omnes suo ditavit ingenio.
Memoria fidem accusavit nunquam, quum nec dediscere quidquam, nisi volens, posset.
Unius hominis cerebrum diceres doctrinarum omnium epitomen circumtulisse.
Ex eruditorum ætatis suæ usu nescias plus ne commendationis acceperit, an plus in illos refuderit.
Amplam librorum suppellectilem magno pretio congessit,
ac singulis fermè addidit pretium quum suis illos notis locupletavit.
Tot opes literarias Societati Jesu quasi Minerval rependit,
è cujus disciplinâ prodierat puer,
cujus in contubernio senex conquieverat.

(10) Demonstratio Evangelica.

Filio datus à Ludovico Magno studiorum moderator
Musas effecit aulicas, imò regias.
In Gallicanam Academiam allectus
omnium Academiarum instar unus esse poterat.
Primum antiquitatis ordine locum attigit,
meritorum præstantiâ multò antè consequutus.
Suessionum primò, deindè Abrincatuorum Antistes
sacrâ demùm purpurâ erat honestandus ostentatâ & oblatâ (11)
si quâ dignitate honestari tanta virtus indigeret.
Summo undecunque viro non pepercit inhumana mors:
fallor, amisit vitam, non perdidit:
quia, antequam moreretur, anticipaverat immortalitatem.

(11) Vide Huetii commentarium de vitâ suâ.

Aliud, ejusdem tumulo inscribendum.

DEO IMMORTALI SACRUM.
Ne plus ultrà,
viator erudite:
Hic eruditionis metas defixit
PETRUS DANIEL HUETIUS
ubi deposuit mortalitatis reliquias.
natus anno MDCXXX, *denatus*
MDCCXXI.
si quid præterea quæris
vah! nescis literas vel mereris nescire.
Omnem evolve antiquitatem, quam
scriptis explanavit;
bibliothecas excute, quas libris ditavit;
orbem ipsum interroga, quem famâ
peragravit.
Cadomi natus
eruditorum civium exempla vel depressit superando,
vel imitando extulit.
Vitam habuit qualem via optaveris,
placidam, illustrem, diuturnam.
Filio datus à Ludovico magno studiorum moderator,
Gallicanæ Academiæ socius

May 1721.

Sueſſionum ac deinde Abrincatuorum
Antiſtes,
nullam non dignitatem meritis decoravit
ſuis.
Inter Jeſu ſocios tumulari voluit,
ut ne ipſa quidem mors ab eorum contu-
bernio disjungeret
quos & convictu ornaverat vivens,
& bibliothecâ ſuâ moriens donaverat.
Hei! Hei!
Valete, Manes optumei, & quieſcite,
vobis precatur has miſer Sanadon preces,
qui denicali nænia hunc tumulum notat,
non deſtiturus tam diu inlacrumarier,
quam ſe divolſum veſtro aſpectu ſentiet.

ARTICLE XLIII.

ESSAYS UPON MORALE ſubjects By Jeremy Collier. C'eſt-à-dire ; *Eſſais ſur divers ſujets de morale par Jeremie Collier.* Pages 640. in 8°.

VOici l'Ouvrage de Mr. Collier, dont nous avions promis de parler. Il n'eſt point fait d'après les Eſſais de Morale écrits en notre Langue ſur le plan de la perfection Chrétienne du Jeſuite Rodriguez traduite de l'Eſpagnol par le celebre Abbé Regnier des Mareſts de l'Academie Françoiſe. Les Eſſais de notre Auteur ne reſſemblent gueres à ceux de Mr. Nicole que par leur tître, & parcequ'ils traitent de la Morale. Encore M. Collier étend-il bien plus ſa Morale que Mr. Nicole ; celui-ci ſe borne à pluſieurs devoirs importans du Chriſtianiſme, & l'autre embraſſe également ce qui regarde les devoirs de la vie Chrétienne, & ce qui regarde les devoirs de la vie politique & civile : pour ce qui eſt de la forme, du choix des choſes

& du ſtile de ces deux Ouvrages, ils different totalement l'un de l'autre. Mr. Nicole diviſe ſimplement en Traitez ſes Eſſais qui ſont ſans doute bien écrits, mais qui ſont aſſez auſſi ſur le même ton. Mr. Collier partage ſes Eſſais, tantôt en Dialogues, tantôt en petits Traittez, & tantôt en Diſcours. Cette varieté, ſans parler du tour des penſées preſque toûjours nouveau, ni de l'expreſſion toûjours noble, plaît infiniment au lecteur qu'une trop grande uniformité dans un ouvrage conſiderable berce & endort. Nous raporterions volontiers ici quelques morceaux de ces deux Auteurs, afin que l'on en fit ſoi-même le parallele. Mais comme tout le

L'Envie est une douleur de l'ame causée par la vûë de quelque avantage que l'on découvre dans un autre que soi. L'objet de cette passion étant un bien, il devroit, ce semble, nous plaire, plutôt que nous blesser : il nous blesse neanmoins, & cela precisément parceque nous le croyons deplacé : ce qui est un bien en soi devient un mal à l'égard de l'envieux, lequel se trouve effacé par le merite d'autrui ; & c'est pour cela qu'il desire, ou l'eloignement, ou l'anéantissement de ce bien. Commençons par montrer la source & l'injustice de l'envie : après cela nous apporterons les moyens de n'être point esclaves de cette passion, & de n'y être pas même en butte, s'il se peut.

L'envie ne se rencontre guere qu'entre les êtres de semblable nature, bien que dissemblables à certains égards. Nous ne portons point envie aux bêtes, quoiqu'elles nous surpassent en bien des choses qui sont assez considerables. Personne n'est proprement jaloux d'un chien à cause de sa force, d'un coursier à cause de son extrême vîtesse, d'un oiseau parcequ'il

ſçait voler. Ce ſont là des avantages étrangers au fond propre de l'homme, & qui n'ont rien par conſequent pour ſe faire eſperer de nous. D'ailleurs nous ſurpaſſons les animaux par des qualitez infiniment plus eſtimables, & par ces qualitez nous avons une ſuperiorité hors de toute comparaiſon, ce qui ſuffit pour nous ôter juſqu'à la penſée de l'envie à leur égard. L'homme n'envie point auſſi le ſort plus relevé de l'Ange. Nous ſçavons que dans notre premiere origine *nous* leur ſommes inferieurs ; & que dès le commencement l'idée de la nature humaine fut formée un peu audeſſous de la nature angelique. C'en *eſt* aſſez pour que nous ne ſoyons pas tentez d'ambitionner cette élevation naturelle de l'Ange. Je puis néanmoins ajoûter que la grandeur de l'Ange étant cachée à nos ſens, elle ne chagrine point notre baſſeſſe, comme elle pourroit faire, ſi elle y étoit toûjours deployée. Et enfin l'eſperance de parvenir un jour à la haute felicité de ces purs Eſprits nous aide aſſez à ſupporter la ſuperiorité qu'ils ont à preſent ſur nous.

May 1721.

Mais lorſque les attributs eſſentiels ſe trouvent ſemblables, les deſirs ſont preparez à s'élever & à s'irriter, à moins qu'on ne les reprime de bonne heure. Je ſuis, dit un eſprit envieux, de même nature que les autres: pourquoi donc cet homme-ci eſt-il au-deſſus de moi? Où il y a une égalité auſſi eſſentielle, il ne doit point y avoir de diſtinction, ni de privilege. Je ſuis enfant du Très Haut, comme les autres hommes; je ſuis formé de la même matiere qu'eux, & marqué de la même empreinte. Pourquoi ne vais-je pas de pair avec eux? Quand on reçoit de l'or ou de l'argent, on ne s'embarraſſe pas de quelle mine viennent ces metaux, ni du tems qu'il y a qu'on les a tirez de la terre, pourvû qu'ils ſoient de vrai or, de vrai argent. Pourquoi donc certaines portions de la nature humaine ſeront-elles moins eſtimées que les autres, vû qu'elles ſont toutes renfermées dans la même eſpece? Je me contenterai de dire ſur cela par avance, que quoique le metal ſoit le même, la quantité néanmoins & la qualité ſont ſouvent differentes; ce qui établit de la difference entre le prix & la valeur.

Ceux qui ſe voyent depuis long-
tems revêtus des titres d'honneur,
ſont ſujets à porter envie à ceux qui
ne les ont que recemment. C'eſt que
l'élevation des derniers ôte la diſtan-
ce qu'il y avoit entre eux & les pre-
miers : la diſtinction de grand eſt en
quelque ſorte détruite à l'égard de
ceux-ci : ils ont un plus petit nombre
de gens à dedaigner qu'auparavant.
Voilà, ſans qu'ils faſſent ces refle-
xions, ce qui dans le fond les morti-
fie. Mais cette conduite, quelque
commune qu'elle ſoit, n'eſt point rai-
ſonnable ſi la cauſe d'une dignité

cupidité qui cherche toûjours à prendre ſur autrui, le gain de l'un devient infailliblement une perte pour l'autre. De là le chagrin & le dépit, comme ſi le degré de l'induſtrie ou bien le hazard devoient être égaux, parceque l'on eſt d'égale profeſſion; comme ſi tout le fruit de notre travail nous étoit enlevé avec violence, parcequ'un autre ou plus habile ou plus heureux que nous, recuëille davantage du ſien. A l'égard de la gloire, quand quelqu'un de nos concurrens y arrive par les voyes de l'honneur, nous ſommes bien injuſtes de nous en plaindre. Un Officier d'armée, par exemple, ſe ſignale dans le champ de Mars tandis que moi je ſuis à dormir dans ma tente : ſi je ſuis raiſonnable, puis-je trouver mauvais que ſa valeur ſoit recompenſée? Selon toutes les apparences, je dois être ſorti de mon lit avec tous mes membres ſains & ſaufs : au lieu qu'il eſt très-vraiſemblable que la même choſe ne lui eſt pas arrivée ſortant du combat ou de la breche. Que s'il n'a été ni bleſſé, ni mutilé, ſa bonne fortune ne doit rien diminuer de ſa bravoure : celui qui hazarde ſa

eſprit foible & dans la malig
cœur étroit qui s'offenſe de
de la proſperité du bien de
quel qu'il ſoit; elle deſolere
elle gouvernoit le monde &
fût la maîtreſſe abſoluë; ell
ſonneroit l'air que reſpiren
vertueux ou heureux; elle le
diroit la lumiere du jour qui
re; elle corromproit les fr
terre qui les nourriſſent; el
roit la paix qui regne dans le
le, & y mettroit la diſcorde
ble, le deſeſpoir, la fur
proſcriroit de l'univers tout
bles entrepriſes, tous les h
qui rendent les hommes illu
par la valeur, ſoit par l'e
par l'induſtrie; ce ſeroit

tous les avantages de l'esprit, du corps, de la naissance & de la fortune.

Mais une passion si detestable venge elle-même les honnêtes gens du tort qu'elle leur fait & qu'elle voudroit toûjours leur faire. En effet il n'est point pour elle ni de jour, ni d'heure de repit. Elle tient sans cesse l'homme à la torture & appliqué à réüssir pour se tourmenter. Aussi le ver qui ronge l'envieux au-dedans, en montre-t-il assez au-dehors le supplice. On reconnoît à son front reservé, à ses yeux inquiets, à la pâleur de son visage, la maladie qui le devore & qui le consume sans relâche; car il est exactement vrai que cette maladie ne laisse lieu à aucun soulagement, ni à aucune satisfaction dans la vie. Les autres passions, toutes injustes & toutes criminelles qu'elles soient, ont du moins quelque chose qui flatte, qui contente en apparence & pour un tems. L'ambition, la volupté, l'avarice, la vengeance procurent à l'homme le plaisir qui leur est propre, bien qu'il soit contraire au Christianisme & à la raison : mais l'envie ne produit jamais que de la douleur:

c'eſt là le fruit unique de cette paſſion depuis le moment qu'elle naît en nous, juſqu'à celui qu'elle y expire.

Il eſt à propos d'apporter maintenant quelques remedes à un ſi grand mal. Et d'abord eſſayons de mettre notre eſprit dans une aſſiette tranquille pour bien comprendre que la providence a donné au dernier même des hommes au-delà de tout ce qu'il pouvoit pretendre ici bas. En eſt-il parmi nous qui ayent un titre à produire pour repreſenter au Seigneur qu'il eſt leur redevable, qu'il eſt injuſte à leur égard, & qu'il leur devoit une condition plus élevée ou de plus amples revenus? Non, il faut être avant que de meriter, & il faut meriter pour exiger avec juſtice. Le Tout-Puiſſant étant donc le maître abſolu de ſes dons, & l'homme hors d'état de s'en rendre digne, puiſque le néant ne le ſçauroit faire: c'eſt ſans doute une impieté que d'envier à autrui ces mêmes dons; c'eſt diſputer au Souverain Etre le droit de les départir à qui bon lui ſemble. Encore une fois concevons-le bien & ne l'oublions jamais, que quelle que ſoit notre condition, la Providence nous a encore

mieux traitez que nous ne meritions, ſans compter que cette condition eſt la voye que ſa ſageſſe à jugée la plus propre pour arriver au port de notre ſalut éternel.

D'ailleurs la recompenſe proportionnée au mérite, laquelle ſe réglera au grand jour du Seigneur, eſt une conſideration aſſez conſtante pour étouffer en nous tout eſprit d'envie. La conviction de cette gloire future diſtribuée à chacun de nous ſelon le degré de ſa vertu, eſt certainement le principe le plus ſolide par rapport au ſujet dont nous parlons.

Oüi, pour le dire ici nettement, chacun a les moyens heureux de devenir un jour auſſi grand qu'il le voudra : nous ſommes tous en ce monde à terme égal pour notre élevation dans le ciel, malgré les inégalitez de la naiſſance ou de la fortune; le ſejour de la gloire eſt offert à tous, au ſimple berger auſſi bien qu'au plus puiſſant Monarque; & l'un a autant le pouvoir que l'autre d'y être admis. Notre condition & notre felicité ſont donc, pour m'exprimer de la ſorte, entre nos mains, & le ſeul uſage de

notre volonté docile à la grace détermine le point de notre presséance pour l'avenir. Une plus petite portion des avantages presens ne préjudicie en aucune maniere aux prétentions d'une autre vie : alors le mérite ne sera plus apprecié sur la mesure des talens humains, mais sur celle de la vertu ; ni sur la dignité du caractere, mais sur la maniere avec laquelle on l'aura rempli : la scene de ce monde étant une fois fermée, le Sujet se verra au-dessus du Prince, si celui-là s'est mieux acquitté que l'autre de ses obligations. Ainsi l'homme, quel qu'il soit, dépoüillé de tout, excepté de sa vertu, doit être un jour remis comme de niveau avec l'homme quel qu'il soit ; parce que tous étant égaux dans leur principe, tous peuvent l'être aussi dans leur fin. Après cela, des avantages perissables, qui ne reçoivent même leur prix que de notre folie extrême, & qui sont le plus souvent des obstacles à notre gloire, seroient-ils capables de piquer encore notre envie ? &c.

Tel est à peu près le précis du petit Traité de Mr Collier sur le vice de l'envie. On voit assez par cet échantil-

lon quel tour il donne à un point de Morale Chrétienne. Si l'on souhaite de connoître comment il manie les autres sujets moraux, nous en trouverons volontiers quelqu'un; & peut-être serons-nous assez payez de notre peine par le plaisir instructif que le public y trouvera.

ARTICLE XLIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE HAMBOURG.

Heyl a imprimé un Livre de M. M·sius, homme fort estimé dans le parti Protestant; en voici le titre: *Dissertationes Academicæ diversis olim temporibus ac locis editæ.* M. Masius étoit un celebre Professeur de Theologie dans l'Université de Copenhague; il étoit aussi Prédicateur aulique de Sa Majesté Danoise, & Assesseur du College Consistorial. Quand son Livre sera connu de vous, on espere que vous lui rendrez justice: il étoit d'un goût plus épuré que la plûpart des Auteurs de ce païs.

DE LUBECK.

Becman a donné au public la *Politique Sacrée* d'Albert Zumfeld Professeur en Theologie à Kiel en Holstein. Le dessein n'est pas nouveau ; feu M. Bossuet Evêque de Meaux, & avant lui le P. Menochius Jesuite, avoient tiré de l'Ecriture Sainte toutes les régles d'une Politique parfaite, ou pour mieux dire, d'une Politique divine. Quoique l'Auteur semble plutôt vouloir expliquer les loix que Dieu s'est prescrites dans le gouvernement des hommes, il ne laisse pas d'entrer dans la discussion de quelques ques-

dinaire, que les observateurs
nmé *aurora borealis.* Mr Jean
l Rost, Mathematicien & As-
e celebre, avec un autre habi-
iematicien Jean Charles Rost,
: en Medecine, son frere : on
primé une Relation en Alle-
Tous avons reçu cette Relation,
a été envoyée par Mr de Chanxe
er & Secretaire de S. A. E. de
e par l'ordre de ce Prince, Sça-
i-même & protecteur des Sça-
'ous en donnerons incessamment

ANCFORT SUR LE MEIN.

e 17. du mois de Fevrier, on
i soir des phenomenes qui at-
les regards de presque toute la
s ont paru aussi la nuit du
. de Mars. Nos Mathemati-
nos Physiciens les ont obser-
eusement ; on en a imprimé
ation accompagnée de refle-
stoiques & physiques ; cela
l'être vû. *On en verra incessam-*
xtrait, cette Relation nous ayant
nuniquée par une faveur toute
iere du même grand Prince, de
tenons celle de Nuremberg.

D'ITALIE, DE VENISE.

Voici la suite du 31^e Journal des Sçavans, que l'on imprime ici, & que je vous avois promise.

L'Article 4^e contient une Dissertation de M. Montani sur une Inscription Grecque & un bas-relief de la Galerie du Grand Duc.

L'Article 5^e est sur le Livre intitulé: *La vera Chiesa di Britto del Padre Gotti.*

L'Article 6^e est la continuation de l'extrait de la *Metallo-theca di Mercati.* On en fait la critique, & on y ajoute de bonnes remarques en quelques endroits.

L'Article 7^e est sur le *Recuëil des Ouvrages de Prose & de Vers du* Signor Maffi (Scipione).

L'Article 8^e parle de la nouvelle édition faite à Padouë de quelques Ouvrages Italiens de Luigi Alemanni, & de Jean Ruccellei, sur les Abeilles, &c. avec la Vie des Auteurs, & plusieurs remarques critiques & curieuses, sur tout par rapport à l'Histoire Litteraire d'Italie.

L'Article 9^e contient une Relation de plusieurs Phénoménes observez en Italie dans l'an 1719.

L'Article 10^e^ est sur la Dissertation du P. Sebastien Pauli sur la Poësie des Peres Grecs & Latins des premiers siécles. L'Auteur de la Dissertation promet un Ouvrage complet sur cette matiere. La Dissertation est adressée au Prince Emmanuël d'Elbœuf.

L'Article 11^e^ parle des nouvelles inventions ou découvertes de Mathematique faites en Italie : 1°, *Mappamondo Cœlo-terraqueo* ; 2°, *Orimetro celeste, pour servir aux longitudes, &c.*

A l'Article 12^e^ il y a une Lettre de Mr Lanzani sur l'usage des boissons chaudes chez les anciens Romains.

Article 13^e^, Eloge de M. l'Abbé Fardella, & liste de ses Ouvrages.

Art. 14^e^, Eloge de Monsig. Josep. Pompeo Sacco.

Art. 15^e^, Morts de quelques personnes de lettres d'Italie : 1°, Camille Silvestri de Rovigo ; 2°, l'Abbé Leonardo Adami ; 3°, le Card. Casini ; 4°, le P. Viccioni Servite ; 5°, Mad. Aurelia d'Este, Duchesse de Limatola ; 6°, Monsf. J. Fr. Poggi Evêque de S. Miniato.

DE SUISSE, DE GENEVE.

Cramer & Perachon ont imprimé

moires. Cette Bibliotheque ...
grand Ouvrage, & merite bien q
vous en rendiez compte au pub
dans vos Memoires.

DE HOLLANDE,
D'AMSTERDAM.

La Dissertation Historique sur
Duels & sur les Ordres de Chevale
de M. B. qui a été imprimée ici ch
Pierre Brunel, est l'Ouvrage d'
grand Magistrat aussi estimé dans
païs-ci pour son érudition, qu'il l'
à Paris pour ses autres grandes qu
litez.

DE FRANCE, DE LYON

Le troisiéme Tome des *Reflexi
sur les régles de la Critique* par le R
... de Sainte Marie, paroît

tructif, qui a pour titre : *Maniere de reciter l'Oraison Dominicale dans les divers états & selon les diverses situations de la vie.*

Voici un avis sur un nouveau Livre fort important ; nous le donnerons tel qu'il a été publié ici.

Avis pour l'impression d'un Dictionnaire Universel, Chronologique & Historique, de Justice, Police & Finance, distribué par ordre de matiere ; contenant tous Edits, Declarations du Roi, Lettres Patentes, & Arrêts du Conseil, rendus depuis l'année 900, *jusques & compris l'année* 1720. Approuvé par M. Le Merre, ancien Avocat au Parlement, par ordre de Monseigneur le Chancellier. *Compilé par M. François Jacques Chasles, Avocat en Parlement.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'est apperçu de l'utilité & de la commodité des Dictionnaires ; celui des Arrêts, composé par Mr Brillon, celebre Avocat, sans parler de plusieurs autres, fait assez connoître le merite de ce genre d'Ouvrage. Le Livre que l'on propose au Public sous le titre de Dictionnaire, n'est pas moins utile &

necessaire ; l'étenduë & la consequence des matieres qu'il renferme, interessent encore plus de personnes. Il y est fait mention de tout ce qui concerne le Domaine du Roi, ses Fermiers tant generaux que particuliers ; les Conseils d'État & Privé, le Conseil des Parties ; les Communautez Ecclesiastiques & Laïques, la Noblesse & la Roture ; les Cours Souveraines & Subalternes, les Justices des Seigneurs, les Dignitez Ecclesiastiques & Laïques ; les Erections des Principautez, Duchez-Pairies, Marquisats,

es ; Emprunts, les changemens
ez jusqu'en 1720. à ce sujet; les
:mbremens survenus, & genera-
nt telles matieres que ce soit. Les
's autentiques que l'on y rappor-
nnent même un grand jour à no-
listoire; les Réglemens du Con-
ui y sont renfermez, serviront,
ainsi dire, de boussole pour se
luire solidement dans toutes les
ions que le Conseil aura à faire
la suite sur chaque matiere. Le
ic doit être persuadé que l'Auteur
donné de grands soins pour rem-
m si vaste projet.
our faciliter & accelerer l'Édition
t Ouvrage, si avantageux pour le
ic, l'Auteur a jugé à propos d'é-
r des Souscriptions aux condi-
s suivantes.
°. Cet Ouvrage sera en deux gros
imes *in folio*, belle marge & beau
er. L'Impression s'en fera au com-
cement de l'année 1721.
°. L'on recevra des Souscriptions
ntier ou par moitié jusqu'au pre-
Mars de la même année; elles
nt de *cinquante livres* chacune pour
ue Exemplaire en feüilles, dont
qui souscriront payeront *vingt-*

payeront leur Exemplaire
vingt livres, aussi en feüilles.

4°. Chaque personne pour
dre tel nombre de Souscripti
jugera à propos, aux condit
dessus.

Ceux qui voudront souscri
prendre des Souscriptions ch
MOINE, Conseiller du R
taire au Châtelet de Paris,
rant ruë de Bussy Fauxbour
main, Préposé à cet effet,
seront imprimées, remplies
de lui, & visées de l'Auteu
y aura un Registre chez ledit
ne, & un autre chez l'Aut
en nombre de feüillets, par
premier & dernier.

tine du Cathechiſme de Montpellier en deux Tomes *in fol*. Cela s'imprime par ſouſcriptions. Le prix des deux volumes en blanc pour les Souſcripteurs ſera de trente-ſix livres ; les autres le payeront 60. livres. On ne recevra point de ſouſcriptions paſſé le mois de Juillet.

Mr de Sautour imprime auſſi par ſouſcriptions un Nobiliaire de Bourgogne, qui ſera composé de deux volumes *in* 4°. Les ſouſcriptions qui ſe feront chez Mr Pilon Notaire au Châtelet, ne ſeront reçûës que juſqu'au 1. Juillet prochain. Les Souſcripteurs auront tout l'Ouvrage pour vingt-quatre livres, dont ils payeront la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant. Pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, il vaudra 36 livres. L'Auteur prie Meſſieurs les Gentilshommes qui ne lui ont pas encore envoyé leurs genealogies & une copie de leurs titres collationnée pardevant Notaires & legaliſée des Juges des lieux, de le faire inceſſamment, avec les Arrêts de Maintenuë de Meſſieurs les Intendans Bouchu & Ferrand. Mr de Sautour ajoûtera dans ſon Nobi-

liaire une Bibliotheque des Auteurs de Bourgogne, dont il donnera le Catalogue des Ouvrages, l'éloge de l'Auteur, & la critique de chaque piece.

Loüis de la Tour a imprimé une Relation sur la peste de Marseille, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler : ce sera dès que nous aurons reçu une Relation très-fidéle sur le même sujet, qu'on nous a promise.

M. de Villars connu dans les Journaux de France & de Hollande, a fait imprimer un Avis pour se préserver de la contagion, que l'on a cru devoir plaire aux Sçavans, aussi bien qu'au reste du monde. Le voici tel que nous l'avons reçû.

Avis au Public, pour se preserver & se guerir de la Contagion.

La mortalité qui s'est répanduë en France, & principalement à Marseille, par la contagion qui gagne les principales villes de la Provence, & qui menace les Provinces voisines de ce fleau ; m'a fait naître l'occasion de donner au Public de nouvellles marques de mon zele pour leur conservation, en leur offrant un moyen faci-

le de se procurer du soulagement, & une guerison certaine dans leurs pressans besoins, par la facilité qu'ils auront de faire une eau salutaire, qui par son usage préviendra les accidens de la contagion, & fournira un remede infaillible pour s'en guerir.

Je rends la chose d'autant plus aisée, qu'avec une poudre que je peux envoyer & faire tenir par tout, chacun pourra faire chez soi telle quantité de cette eau qu'il lui faudra pour son usage. Voici la maniere de la faire & de s'en servir.

Pour la faire, il faut prendre une pinte & demie d'eau la plus claire qui se pourra trouver, & la faire boüillir dans une caffetiere, ou dans un coquemar, comme si on vouloit faire du thé; & après qu'elle aura boüilli l'espace d'un quart d'heure au plus, il faudra la retirer du feu pour lui laisser passer sa plus grande chaleur, & prendre de la poudre que j'ai dit plein un dé à coudre de moyenne grandeur, la mettre dans un autre pot ou vase de fayence ou de terre vernissee, & si cela se peut, qui n'ait point servi à d'autres usages; on battra l'eau & la

poudre enſemble juſqu'à ce
ſoient bien incorporez l'un avec
tre, & qu'après les avoir verſe
ou douze fois d'un vaſe dans u
tre, l'eau ait pris la vertu de la
dre. Il faut enſuite laiſſer raſſe
tout pour s'en ſervir dans le beſo
ſe ſouvenir que le marc qui ſe
pite au fond du vaſe ne doit êtr
qu'après avoir ſervi deux ou troi
j'entends par là qu'après avoi
ployé plein trois dez à coudre de
poudre pour faire en trois fois c
pintes & demi d'eau, vous po
avec les trois marcs qui vous reſ

cela ne répugnât au goût du malade, ou qu'il ne fût extraordinairement échauffé.

Pour ceux qui ſont déjà attaquez de la contagion, ils en boiront une pinte ou deux par jour, & plus s'ils ſouffrent une plus grande alteration; par ce moyen ils ſe gueriront avec une grande facilité & en peu de tems.

Mais il faut en continuer l'uſage, juſqu'à ce qu'on n'ait plus aucun indice que le venin ou la cauſe du mal ſejournent dans le corps; ce qui arrivera lorſque la maſſe du ſang ſera entierement purifiée, & les maux de tête tout-à-fait paſſez.

Si quelque partie du corps ſe trouve affligée de charbons de peſte ou de cloux, il faudra laver la playe avec cette eau, & appliquer deſſus des compreſſes trempées dans la même eau, & réïterer juſqu'à parfaite gueriſon.

S'il arrive que le malade n'ait pas le ventre libre dans le cours de ſon mal, on doit en faire chauffer, & la lui faire prendre en lavement.

En uſant de cette eau, on peut manger à ſon ordinaire, & ſuivant ſon appetit.

Mai 1721.

La poudre dont il eſt queſtion, ſe vend chez le ſieur de Villards, à un loüis d'or l'once ou ſa valeur courante. Sa demeure eſt ruë Poiſſonniere, quartier Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Paris. Une ſeule once de cette poudre contient à peu près dequoi remplir quatorze ou quinze fois la capacité d'un dé à coudre de moyenne grandeur.

Pour empêcher qu'elle ne s'évapore, & pour pouvoir la tranſporter plus commodément, ou même la porter ſur ſoi, il ſera bon quand on l'aura reçûë, de l'enfermer dans une petite bouteille de criſtal ou de verre fort, bien bouchée.

Ceux qui voudront avoir de cette poudre, pourront écrire à l'Auteur en affranchiſſant leurs lettres, & il leur en envoyera la quantité qu'ils ſouhaiteront, ſoit par la poſte dans des lettres, ſoit autrement.

FIN.

TABLE
Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mai 1721.

ART. XXXVI. Nicolai Parthenii Giannetasii è Societate Jesu Historiæ Neapolitanæ Tomus I. *Histoire de Naples par le P. Nicolas Parth. Giannetasio de la Compagnie de Jesus,* Tome I. *in* 4° *pp.* 476. A Naples chez Mutio. pag. 749

ART. XXXVII. *Naples sous les Princes Normans.* p. 764

ART. XXXVIII. *Suite de l'extrait du Livre de Mr Papin sur les deux voyes oppposées en matiere de Religion, l'Examen & l'Autorité.* p. 790

ART. XXXIX. Physices elementa Mathematica experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam Newtonianam, &c. C'est-à-dire, *Elemens Mathematiques de Physique confirmez par des experiences, ou, Introduction à la Philosophie de Mr Newton, &c.* p 823

ART. XL. *Supplement & Remarques critiques sur le* 23^e *Chapitre du* 6^e,

pretibus ; c'est-à-dire :
du Pere François Ribera d
gnie de Jesus, sur les Im
la Sainte Ecriture, &c.
Art. XLII. Elogium sur
Danielis Huetii.
Art. XLIII. Essays upon M
jects by Jeremy Collie
dire : *Essais sur divers suj*
rale par Jeremie Collier.
Art. XLIV. *Nouvelles*
D'Allemagne, de Hamb
De Lubeck.
De Nuremberg.
De Francfort sur le Mei
D'Italie, de Venise.
De Suisse, de Geneve.
De Hollande, d'Amster

Errata du mois de May 1721.

Age 764. ligne 19. Salerme... liſez *Salerne*. P. 778. l. 27. par une volu-
:é de langage la plus importante...
; par une volubilité de *langue* la plus
ortante. P. 800. l. 5. tels gens, liſez
s gens. P. 814. l. 19. qui les faiſoient
ırder ... liſez qui *leur* faiſoient. P.
. tout l'Article 39. eſt tellement
iillé qu'on le réïmprimera, & le don-
ı correct dans un autre mois. P. 890.
7. vertablement, liſez *veritablement*.
99. l. 14. donc alors, liſez dont alors;
ne ligne après, ce n'eſt dont pas, li-
;e n'eſt donc pas.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1721.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les Freres Bruyset Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT CO
mencé au mois de Janvier 17
& se vendent 15. s. le mois en bla
& broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.

[redacted]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1721.

ARTICLE XLV.

LA VIE DE PIERRE ABEILLARD, Abbé de Saint Gildas de Ruis Ordre de Saint Benoît, & celle d'Heloïse son épouse, Abbesse du Paraclet. Deux tomes *in* 12. dont le premier contient 280 pages; le second 290: ausquels est ajoutée une *Dissertation sur le Baptême des Morts*, de 25 pages. *A Paris, chez Jean Musur & François Barois, en* M. DCCXX.

L'AUTEUR anonyme de cette Histoire est un Solitaire qui a cru devoir employer son application & ses veilles à édifier les Fidéles, & à satis-

re les Sçavans, en leur peignant
naturel le fameux Abeillard. Notre
cle, dit-il, n'a connu ce grand
mme que par des Romans & des
eces galantes, uniquement propres
nourir une flamme impure; l'étude
s monumens anciens & nouveaux
i en a fourni un portrait plus fidéle,
l'il ébauche dans sa Préface, & qu'il
heve dans le corps de son Ouvrage.
Sa premiere esquille trop chargée
ornemens fait craindre un pinceau
tteur; on se met en garde malgré
l'on en ait, contre un Historien qui
ès le préambule donne à son Héros
ous les titres qui ont decoré les Saints
les Docteurs de tous les siecles; &
on est surpris de voir annoncer
beillard comme un défenseur des ve-

rance où il étoit : son enfance le fit un jeu des élemens de la Grammaire ; en moins de rien il parcourut les Poëtes & les Orateurs ; apprit les langues, la Jurisprudence, la Philosophie scholastique ; & comme tout cédoit à la vivacité & à la penetration de son esprit, il apparut bientôt que la Bretagne n'avoit plus de maîtres qui pussent lui rien apprendre. Dès lors à l'exemple des anciens Philosophes, il renonça à ses biens, il abandonna sa patrie, & parcourut toutes les provinces voisines ; il alla joûter avec les differens Professeurs qui se trouverent bientôt poussez à bout : Paris enfin le vit disciple, & presque aussitôt vainqueur du plus celebre de ses Docteurs Guillaume de Champeaux, qu'il obligea de se retracter en public, & qu'il livra ensuite à ses disciples comme un ennemi peu digne de sa colere.

N'ayant plus de gloire à acquerir dans la Profession de philosopher faute de Rivaux, il s'adonna à l'étude de la Theologie, qui n'étoit alors qu'*une exposition de l'Ecriture Sainte* : ses progrès & ses triomphes dans cette nouvelle carriere furent encore plus rapi-

ville, il revint à Paris, où il f
faire des leçons publiques sur la
Ecriture avec un concours &
plaudissement general.

Ces proüesses litteraires que
siécle, tout éclairé qu'il est, aur
mirées, marquent sans doute
nie bien superieur; je voudrois
ment pour l'honneur d'Abeilla
son Historien les appuyât d'un
gnage moins suspect que celu
beillard même, & c'est presque
qu'il produit.

Les amours infortunez d'Ab
& d'Héloïse sont connus de
monde; le zéle de notre Solitai
là verité les lui a fait décrire
trop au naturel. Il est vrai que

aux peres & aux meres, & à tous ceux qui sont chargez de la conduite des jeunes personnes, que pour l'ordinaire ils sont les derniers à apprendre l'opprobre de leur maison & le libertinage de leurs pupilles, qui ne viennent à leur connoissance que par les chansons satyriques de leurs voisins.

En rapportant le discours qu'Héloïse fit à Abeillard pour l'empêcher de tenir la promesse qu'il avoit faite au Chanoine Fulbert de l'épouser, l'Auteur a soin de faire remarquer qu'Abeillard n'étoit pas encore dans les Ordres sacrez; & il appuye sa remarque de deux ou trois Canons faits dans les Assemblées Ecclésiastiques du même siécle, qui prouvent contre Mr Bayle, que le célibat étoit d'obligation pour les Ministres des Autels, Prêtres, Diacres & Soûdiacres: mais Abeillard étoit Chanoine, & il continua de l'être après son mariage, qu'il tint fort secret. Le pouvoit-il en conscience & suivant les loix de l'Eglise? Son Historien ne lui en fait pas un scrupule, quoiqu'Héloïse eût nettement décidé le contraire, en disant à son amant: *Vous êtes Clerc, vous êtes*

viciat & leur profeſſion comı
le ſecond. Ce qu'on y lit des ı
qu'Héloïſe eut à ſoûtenir cı
parens, contre ſes amis, &
plus contre elle-même en app
de l'Autel où elle alloit con
ſon ſacrifice, n'eſt écrit que
elle : j'ajoûterai que ces beaı
mens qu'elle nous donne ı
ſaillies de ſa douleur ont tı
d'avoir été meditez & compoſ
coup ; le cœur ne va point ı
ce qu'il dit dans les anciens A
& je ne croirai jamais une p
bien fâchée qui mettra des érı

la jalousie d'Alberic & de Lotulphe, qui tous deux enseignoient la Théologie à Rheims. Ces deux rivaux l'accusent d'hérésie & déferent à l'Archevêque de Rheims son Traitté *sur la Trinité.* L'Archevêque convoque à Soissons, le Concile de sa Province, où assiste un Legat du Pape. Abeillard y est condamné à brûler lui-même son Livre ; & après qu'on lui eut fait faire sa profession de Foi, on le mit entre les mains de l'Abbé de Saint Medard de Soissons qui étoit présent, afin qu'il le conduisît dans son Cloître, qu'on lui assignoit pour prison. Ce Concile est ici representé comme un brigandage, & le Legat avec les Évêques comme une troupe d'ignorans qui suivirent aveuglément la passions des deux delateurs. L'Historien ayant une fois supposé qu'Abeillard est un Saint, ne voit pas d'autorité plus recevable que la haine dans les faits mêmes qui l'ont interessez : après avoir fait le procès aux Prelats, il ne faut pas s'étonner s'il le fait à l'Abbé & aux Moines de Saint Denis, d'avoir traitté leur Confrere de criminel d'État, parcequ'il doutoit si

... presque faire passer po
lible. Les hommes, dit l'H
pour être Saints, ne sont pas
de foiblesse tant qu'ils sont
vie ; cette maxime appuyée d
sage de Saint Ambroise est ap
aux deux illustres Abbez de P
tré & de Clairvaux. S. Nor
S. Bernard, qui malheureu
prevenus, userent de tout le
qu'ils s'étoient acquis dans le n
pour ruïner la reputation & tr
la tranquillité d'un homme e
ble par sa vertu, qui ne ced
rien à celle des Religieux de
vaux & de Prémontré, & par s
qui a toûjours été très-pure. Il
taquerent d'abord sur ce qu'ap
seconde ...

consacroient jamais de temple qu'à la divinité à laquelle ils offroient des sacrifices, comme la raison le demande. Je ne crois pas que l'Auteur veüille nier l'invocation des Saints : la raison & l'autorité de l'Eglise sont trop d'accord sur ce point.

Malgré la force de ses raisons toûjours victorieuses, le pauvre Abeillard devint la victime du zéle inconsideré des deux Apôtres, qui sans le connoître en firent dans leurs Sermons des portraits si affreux qu'il se vit bien-tôt abandonné de toute la terre ; tant, dit l'Auteur, on apprehendoit d'encourir l'indignation d'un parti si puissant & si accrédité. Un voyageur aux piéds duquel tombe subitement un bruyant tonnerre, ne sçauroit être plus surpris que le fut le pauvre Abeillard, au renversement de sa fortune ; mais Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui souffrent pour la justice, le retira de cette extrême affliction. La protection du Duc de Bretagne, son Souverain, le déroba à cette haine de parti, que deux levites avoient allumée contre lui, & l'élection que les Religieux de Saint

Gildas de Ruys firent de lui pour leur Abbé, rétablit ſa fortune ; c'eſt la concluſion du ſecond livre.

Cette nouvelle fortune ne le rendit pas plus tranquille, l'affreuſe diſſolution des Moines de S. Gildas & leurs attentats ſur la vie de leur Abbé le mirent dans une ſituation qui lui fit regretter ſes anciens malheurs. La réünion du Monaſtere d'Argenteüil à l'Abbaye de S. Denis, la diſperſion des Religieuſes, & le beſoin qu'Heloïſe eut dans cette occaſion des conſeils & des ſecours de ſon époux, qui devint alors plus que jamais ſon maître ſpirituel, firent une diſtraction aux peines d'Abeillard ; il ceda à Heloïſe, & à huit ou dix de ſes compagnes, parmi leſquelles il avoit deux niéces, ſa ſolitude du Paraclet, où il n'y avoit plus qu'un Prêtre pour en deſſervir l'Égliſe. Heloïſe partit ſur le champ, s'eſtimant trop heureuſe d'aller demeurer dans une maiſon qui appartenoit à ſon cher Abeillard, qu'elle n'avoit point vû depuis ces malheurs, & qu'elle aimoit toûjours également. Abeillard ſe crût obligé d'aller ſur les lieux pour

l'y recevoir & la mettre en possession des biens qu'il cedoit à cette nouvelle Colonie. Je laisse au lecteur, dit leur Historien, à se répresenter tous les mouvemens de leur cœur à cette entrevûë, elle ne fut pas longue. Abeillard, après l'élection d'Heloïse pour Superieure, s'en retourna à S. Gildas, mais la comparaison qu'il fit de l'innocence & de la docilité de ses filles avec l'indocilité & le déreglement de ses Moines, l'engagea bientôt à retourner au Paraclet. Son assiduité & son zéle auprès de ses saintes Religieuses devinrent suspects à ses ennemis, car de quoi n'est pas capable un cœur possedé d'une basse jaloûsie? On prétendit que sa passion pour Heloïse s'étoit reveillée, ou plûtôt qu'elle n'avoit jamais été bien éteinte, & que sa charité n'étoit qu'une cupidité déguisée sous des détours specieux: sur cela, nouvelles accusations que l'Apologiste refute en adoptant les comparaisons qu'Abeillard fait de sa conduite, avec celle de la primitive Eglise, des Apôtres de Jesus-Christ, & sur tout de S. Jerôme, avec lequel il se trouve dans une parfaite conformité de per-

fecutions fans y avoir donné autant d'occafion que le Saint.

La juftification la moins équivoque d'Abeillard, fut fon éloignement du Paraclet, il fe renferma dans S. Gildas où il fe mit à compofer divers ouvrages, dont on trouve fur la fin de ce troifiéme Livre, qui eft le dernier du premier tome, le précis. L'Auteur a foin de faire remarquer dans l'extrait qu'il donne du traité des Héréfies, que Calvin n'a fait que copier les anciens Hérétiques dans ce qu'il a avancé fur l'Euchariftie, & que l'invocation des Saints, auffi-bien que les prieres pour les ames du purgatoire, étoient regardées dèflors comme des pratiques autorifées par la tradition, que l'Eglife ne laiffoit pas attaquer impunément.

Le premier Livre du fecond tome commence par une defcription patetique de la fureur des Moines de Saint Gildas, & du danger continuel où Abeillard étoit d'être empoifonné le jour, ou affaffiné la nuit; la comparaifon de fon état avec celui du courtifan que Denis le Tiran fit manger à fa table, après avoir fait fufpendre

ſur ſa tête nuë une épée qui ne tenoit qu'à un cheveux, eſt un morceau pouſſé juſqu'où il peut aller, & un peu au-delà, encore y a-t'on ajoûté une note ſçavante ſur le tems où Denis regnoit, ſur ſon éxil, & ſur ſa mort; c'eſt ſçavoir mettre à profit ſes recherches.

Nous apprenons enſuite que ce fut pour conſoler un de ſes amis qui étoit dans le chagrin, qu'Abeillard compoſa ſa vie en forme de lettre; l'Auteur avouë que c'eſt de cet opuſcule qu'il a tiré les principales circonſtances de l'hiſtoire qu'il donne au public: il les compare aux Confeſſions de S. Auguſtin; & tout de ſuite il aſſure qu'on ne trouve rien dans les lettres que Saint Jerôme écrivoit aux Dames qu'il dirigeoit, qui l'emporte ſur celles d'Abeillard à Heloïſe, & d'Heloïſe à Abeillard; il en donne un extrait, & il en promet dans la ſuite une tradition. Quelques Auteurs ont trouvé les lettres d'Heloïſe trop libres & trop paſſionnées; mais ils ne font pas reflexion, répond le ſolitaire, que c'eſt une femme qui parle à ſon mari, une fille à ſon pere ſpiri-

tuel, une pénitente à son directeur; on voit encore tous les jours des personnes de pieté, sur tout quand elles sont éloignées, ou renfermées, rendre compte par écrit à leur Directeur de ce qui se passe de plus secret dans leur ame, sans qu'on y trouve à redire; & je ne vois pas pourquoi on veut faire un crime à Heloïse de ce qui passeroit pour vertu dans un autre. Abeillard ne fut pas si indulgent que l'auroit été le bon solitaire qui nous donne sa vie; il exigea d'Heloïse, qu'elle ne lui parlât plus de sa passion; & pour l'en distraire, & retirer en même tems ses Religieuses de ce fond de foiblesse, qui est comme inséparable de leur sexe, il les exhorta, par une lettre qu'il leur écrivit, à s'appliquer à l'étude du Latin, du Grec & de l'Hebreu, afin de bien prendre le sens des Écritures dans le texte original. Heloïse lui envoya bien-tôt des preuves de sa docilité à ses avis, dans un petit ouvrage intitulé, *Problemes, ou difficultez sur differens endroits de l'Ecriture Sainte*. Abeillard y répondit avec beaucoup de justesse; ses décisions de morale sont un

peu ſeveres, ajoûte ſon Hiſtorien ; il prouve fortement que les perſonnes mariées pechent au moins veniellement, lorſqu'elles uſent de la liberté du mariage, hors la pure neceſſité d'avoir des enfans ; quelques Caſuiſtes de nos jours ne ſont pas ſi rigoureux ; cette queſtion n'étoit guere propre à inſtruire des Religieuſes dont on ménageoit la foibleſſe ; la réponſe d'Abeillard fut accompagnée d'un Ouvrage intitulé, *le oui & le non*, qui eſt une conciliation des paſſages de l'Écriture, qui paroiſſent ſe contredire, & de l'*Hexameron*, qui eſt un traité de la création du monde. Ce commerce d'inſtruction & de litterature continua juſqu'à ce que le Directeur fut tenté, & ſuccomba à la tentation d'aller encore une fois revoir ſon épouſe & ſes cheres filles.

Nous voici arrivez à la plus importante affaire qu'Abeillard eût encore euë ; c'eſt ſa condamnation au Concile de Rheims, qui fut enſuite confirmée par le Pape : l'Hiſtorien veut paroître impartial dans cette occaſion ; mais il devient malgré lui Apologiſte, & cela aux dépens de

Saint Bernard, des Evêques & du Pape, dont il oppose sans cesse l'aigreur, l'emportement & la précipitation à la modération & à la sagesse de son Saint persecuté, & prétend que les propositions que l'on condamna comme enseignées par Abeillard, ou ne se trouvoient point dans ses Ouvrages, ou étoient mal interpretées, ou enfin qu'elles sont très-orthodoxes; il trouve mauvais qu'on l'ait condamné sans l'entendre, & cette condamnation lui paroît peu canonique, parceque les Evêques, les Cardinaux & le Pape, s'en tinrent à la décision de Saint Bernard, sans examen & sans discussions. L'Auteur fournit lui-même des réponses à toutes les objections. Car premiérement, il reconnoît que dans la suite, les quatorze articles qui furent condamnez, se trouvent la plûpart en termes formels, dans les Œuvres d'Abeillard. Secondement, Abeillard comparut au Concile de Rheims, où il ne tint qu'à lui de se faire entendre. Troisiémement, les Peres de ce Concile retranchérent trois propositions de dix-sept que Saint Bernard leur avoit présen-

tées. Quatriémement, la condamnation ne tomba point sur sa personne, mais seulement sur sa doctrine, & cela est si vrai, que dès qu'Abeillard se fut expliqué à S. Bernard, & lui eut donné des preuves de la pureté de sa Foi, le Saint l'embrassa, & le Pape instruit de ses dispositions, témoigna qu'il en étoit satisfait. Enfin, des quatorze articles, il en est très-peu où nôtre solitaire, dans l'éxamen qu'il en fait, ne trouve quelque chose à redire; soit dans le sens, soit dans l'expression.

Cependant l'inclination secrette de l'Historien pour son Héros, paroît l'entraîner dans le sentiment de ceux qui justifient Abeillard, en faisant le procès à ses Juges.

Rien n'est si édifiant que la peinture qui se trouve dans le dernier livre de cette Histoire, de la pieté, de la régularité & de l'humilité d'Abeillard dans sa retraitte à Cluni. Pierre le Venerable, lui rend sur cela un témoignage non suspect, dans les deux épitaphes Latins, dont il a honoré sa mémoire. L'Auteur en donne ici une paraphrase en vers François; il con-

biberes, parceque la
soit après le soleil co
du refectoire, on :
des Collations de C
liers poussoient le je
aussi loin dans la su
les Religieux, dans
gle faisoient une leg
ont usurpé cette in
jeûnes d'Église ; & l
imité les séculiers.

L'austerité des R
raclet fournit à l'H
lele fâcheux des Rel
ligieuses d'aujourd'h
celles d'autrefois. I
éloge de la vie comi
d'Heloïse. & il l'o

lard. Quelques Critiques ſuperſti-tieux en ont été ſcandaliſez, ajoûte l'Hiſtorien ; mais il leur ferme la bouche, en leur citant l'éxemple de S. Benoît, qui ordonna à ſes diſci-ples de l'enterrer avec ſa ſœur, Sainte Scholaſtique. Dieu même, ſi nous l'en croyons, parut approuver la ten-dreſſe d'une épouſe pour ſon époux, en permettant que le cadavre d'Abeil-lard y répondît par un embraſſement miraculeux, que des Auteurs dignes de foi ont atteſté, & qui ne doit point paroître incroyable, puiſque l'Hiſ-toire Eccléſiaſtique en rapporte deux exemples.

Dans la diſſertation ſur le Baptê-me des morts, l'Auteur expoſe très-bien les differentes interpretations du paſſage de S. Paul ; la critique qu'il en fait eſt exacte, mais il ne juſtifie point Abeillard, qui avoit avancé en termes précis, que c'étoit un article de foi dans la primitive Égliſe, *Fides primitivæ Eccleſiæ erat*, que les vivans, en ſe faiſant baptiſer pour les morts, leur conferoient le ſalut. Le mot de *fides*, & l'expreſſion generale de *pri-mitivæ Eccleſiæ*, ne ſignifient point

dans leur ſens naturel, l'opinion de quelques Fidelles, ou d'une Égliſe particuliére. Ils marquent un article de foi, tenu pour tel de l'Égliſe univerſelle des premiers ſiécles. Or c'eſt une erreur de dire que l'Égliſe univerſelle des premiers ſiécles, ait tenu pour article de foi une pareille fauſſeté, qui a ceſſé d'être de foi. C'eſt donc avec raiſon, que les Théologiens de Paris qui ont revûs les Ouvrages d'Abeillard, & l'Éditeur qui

ARTICLE XLVI.

RECUEIL DE DIVERSES PIECES sur la Philosophie, la Religion naturelle, l'Histoire, les Mathematiques, &c. par Messieurs Leibnis, Clarke, Newton, & autres Auteurs celebres. A Amsterdam, chez H. du Sauzet, 1720. *deux tomes in 8°.*

LEs querelles que M. Leibnis a eu sur la fin de sa vie à soutenir avec l'Angleterre au sujet de M. Newton, & enfin avec M. Newton lui-même, ont fait trop de bruit, pour qu'on ne soit pas curieux d'en connoître à fonds le sujet, avec le détail des procedez qu'on a tenus de part & d'autre : c'est là ce qui fait la principale matiére de ce recuëil, que le celebre M. des Maizeaux donne au public.

M. Leibnis a eu deux querelles avec l'Angleterre : l'une est purement historique, & une question de fait, sçavoir lequel des deux, ou de lui, ou de M. Newton, est le veritable, ou du moins le premier inventeur du

fameux calcul infinitesimal : l'autre roule sur la Philosophie de M. Newton attaquée par M. Leibnis, & défenduë par le sçavant M. Clarke connu par d'autres Ouvrages, & sur tout par la traduction Latine qu'il a donnée de l'Optique de M. Newton : M. des Maizeaux fait préceder toutes ces piéces par une Preface Historique, qui semble achever de les mettre dans le point de vûë, où le Lecteur le plus curieux peut souhaitter de les voir ; sauf pourtant le point de vûë dans lequel on pourroit les mettre hors de l'Angleterre, & sur tout en

été pendant long-tems en possession d'une haute estime dans le monde sçavant : outre le merite d'Auteur du premier ordre, le public admiroit en eux celui d'Auteur desinteressé & modeste, même de galant-homme : M. Leibnis sur tout applaudissoit sans cesse aux découvertes de M. Newton, & celui-ci dans son sçavant Livre des Principes avoit rendu aussi un témoignage authentique à celles de M. Leibnis, quoique la suite a rendu ce témoignage un peu équivoque, ainsi que nous le dirons bien-tôt : quoi qu'il en soit, jusques là rien n'étoit plus digne d'eux que ces applaudissemens reciproques; en effet, leur propre gloire pouvoit leur suffire à chacun, sans être jaloux l'un de la gloire de l'autre.

Peut-être ne suffisoit-elle pas à ceux qui croyoient y participer, quoiqu'après tout ils n'eussent rien à y pretendre, car le merite est personnel, & souvent la nature qui mesure, qui pese, qui compte tout, se dédommage sur le fils, sur le disciple, sur le concitoyen vainement enorgueilli d'un merite étranger, des faveurs

qu'elle a prodiguées au pere, au maître, au citoyen : cependant chacun veut avoir ſon merite, & il faut bien que l'indigent vive ſur le fonds du riche. Rien n'eſt donc plus répandu que l'eſprit de nation, de ſecte, & s'il eſt permis de le dire, de parenté.

A peine en 1697. M. Leibnis eut-il fait ſentir au public l'importance du calcul dont il avoit donné la premiére ébauche en 1684. & qu'il avoit même communiqué à M. Oldembourg, & par ſon canal à M. Newton huit ans avant que de le publier, ſça-

tion à la Préface du premier tome de ses Œuvres.

Les célébres Journalistes de Leipsic dans l'extrait qu'ils en donnerent en 1696. ne manquerent pas de remarquer, dit M. des Maizeaux, que M. Wallis traittoit *assez cavaliérement* les Mathématiciens des autres nations ; en effet les partisans de Descartes, & ceux de Gregoire de Saint Vincent les y trouverent assez maltraitez, celui-là dans les paroles, celui-ci dans le silence, ou le demi silence de cet Auteur : la politesse de M. Leibnis empêcha le juste ressentiment des Journalistes de Leipsic d'avoir des suites pour le coup.

Ce fut cette même année 1696. que le sçavant M. Bernoulli l'un de ceux, qui ont le plus perfectionné les nouvelles méthodes, proposa aux Sçavans le fameux problême de la plus prompte descente d'un corps sur un plan incliné courbe : M. Leibnis toûjours porté à applaudir au merite des autres, osa prevoir que ce problême alloit être resolu par un nombre choisi de Sçavans du premier ordre, tels qu'il estimoit être l'illustre M. le Mar-

quis de l'Hôpital en France, Monſieur Newton en Angleterre, & quelques autres : l'évenement ayant juſtifié ſa prevoyance, il ne pût s'empêcher de faire éclater ſa joye, & la haute idée qu'il avoit de ces grands maîtres, étant bien éloigné de prévoir auſſi, qu'on dût lui faire un crime des témoignages publics qu'il rendoit à des perſonnes, à qui le public reconnoiſſoit en devoir de ſignalez : ce fut là pourtant la pomme de diſcorde, qui le fit bien-tôt repentir d'un jugement

Auteur croit qu'on fait à son esprit, sont, suivant le même Gracien, des crimes de leze Majesté qu'on ne pardonne pas, l'esprit étant le plus cheri, & comme dit ce profond Politique, *le Roi de nos attributs.* M. Fatio repliqua donc sur un ton, qui fit bien sentir, qu'il ne se payoit d'aucune excuse; il dépoüilla sans façon M. Leibnis de la découverte du calcul infinitesimal, pour en revêtir en premier lieu, *lui M. Fatio*; & en second lieu (sans doute pour donner plus de vraisemblance, & d'appui à sa cause) *M. Newton*, à la découverte duquel il reconnoit (quelle modestie!) que sa découverte est posterieure: les Journalistes de Leipsic supprimerent prudemment une partie de ces plaintes, & M. Leibnis ne jugea pas devoir entrer en lice avec un adversaire, qui cherchoit l'immortalité dans les cendres du temple d'Ephese, & qu'il crût n'avoir pas autant à perdre que lui dans des contentions, où après tout il n'avoit à gagner lui-même, que ce dont il se tenoit déjà suffisamment en possession de l'aveu même de celui qui seul auroit pû le lui disputer.

Cependant le calcul infiniteſimal entre les mains des plus fameux Géometres de l'Europe montoit tous les jours à un point de perfection, qui étonnoit même ſes inventeurs, & comme M. Leibnis étoit le plus connu, & celui qui l'avoit publié le premier, & dont on ſuivoit de point en point la méthode preſque par tout; c'eſt ſur lui ſeul que retomboient la plûpart des éloges qu'on s'empreſſoit de donner à cette découverte : les ſçavans Journaliſtes de Leipſick n'é- [redacted]

leur propre cœur, ou leur propre pensée, comparérent la méthode des fluxions, avec celle des differences, & aussi-tôt la guerre fut déclarée tout-à-bon pour le coup : voici les paroles qui en furent le signal, peut-être innocent. *C'est donc à la place des differences de M. Leibnis*, disoient-ils, *que M. Newton employe, & a toûjours employé les fluxions.. de même que le Pere Honoré Fabri a substitué les progrès des mouvemens à la méthode de Cavallieri. Pro differentiis igitur Leibnitianis, D. Newtonus adhibet, semperque adhibuit fluxiones.. quemadmodum & Honoratus Fabrius.. motuum progressus Cavalleriana methodo substituit.*

Là-dessus M. Keill dans un écrit sur les forces centrifuges, avança que M. Newton avoit non-seulement inventé le premier sa méthode des fluxions, mais que c'étoit de lui que M. Leibnis avoit pris sa pretenduë méthode des differences, en changeant seulement les expressions caracteristiques du calcul : M. des Maizeaux nous apprend que M. Newton blâma M. Keill, & désaprouva son écrit. Il parut pourtant, cet écrit, dans les

à l'atteinte que recevoit ce
qu'il parut le plus sensible, c
convient, & comme il s'en ét
jours piqué.

Il prit à témoin sa candeu
nuë, le public, & M. New
même, qui ne lui avoit jama
testé la gloire de l'invention,
en avoit même bien assûré la
sion dans son livre des princi
en même tems comme il étoi
bre de la Societé Royale de L
& que M. Keill l'étoit aussi, il
à M. Sloane Secretaire de ce
vante Assemblée, pour lui de
la reparation qu'il convenoit q
fît, ou que fît M. Keill de l'
fait par lui à un des memb

Celui-ci appuyé cependant je ne sçai comment de M. Newton, selon le rapport de M. des Maizeaux, obtint de la Societé qu'on ne le condamnât pas sans avoir oüi ses raisons, & fut admis sans difficulté à les exposer, même à les fortifier s'il étoit possible : la Societé nomma des Commissaires; leur ouvrit & à M Keill ses archives, auxquelles celui-ci en appelloit comme à des dépositaires de sa justification ; on ouvre donc les Registres, on deterre des vieux papiers, on produit des lettres, on confronte les copies aux originaux, les dattes sur tout sont verifiées, on tire des extraits, on appose des nottes, chaque chose est mise dans son point de vûë : la Societé s'assemble, & enfin oüi le rapport des Commissaires & la lettre des extraits, sans vouloir prononcer le fond du procès, elle donne ses conclusions, que lesdits extraits seront imprimez avec la glose, ou notes, ce qui fut executé : le tout parut en 1712. sous le titre de *Commercium epistolicum D. Collinii*, &c.

M. Leibnis étoit à Vienne, lorsqu'il en reçût la nouvelle peu attenduë ; il

nous apprend lui-même dans quelqu'une de ses lettres qu'il ne daigna pas faire venir par la poste *ce libelle diffamatoire*, *persuadé*, dit-il, *qu'il devoit contenir des faussetez malignes*, & le croyant bien moins autorisé par la Societé Royale, que divulgué par quelques particuliers envieux; cependant comme ce livre faisoit du bruit, il voulut en attendant qu'il pût le voir, sçavoir ce qu'en pensoient ses amis, il écrivit à l'un d'eux dans ce dessein: celui-ci lui répondit qu'il ne paroissoit nullement par ce livre, que [redacted]

seroit après tout bien étonnant que M. Leibnis eût cité à faux, & cité une personne vivante, qui pouvoit le dementir sur le champ; il seroit étonnant que M. Bernoulli eût attendu après la mort de M. Leibnis à désavoüer cette lettre; mais le seroit-il moins qu'il s'y fût donné lui-même les éloges qu'il merite? Quelque parti qu'on prenne, la surprise paroît bien fondée; c'est là un fait qui peut être bien-tôt éclairci, on peut cependant prévoir qu'il ne le sera peut-être pas de long-tems.

M. des Maizeaux remarque que jusques-là M. Newton n'avoit point paru: il pouvoit en effet assez se dispenser de faire violence à sa modestie, & s'en rapporter au zele de ses partisans, en se contentant de leur ménager tout bas des audiences, & des mainlevées; il étoit du reste fort bien servi; & la dispute devenoit de jour en jour plus vive. Ce n'est pas qu'il n'y eût en Angleterre des personnes moderées, ennemies de ces éclats, qui empêchent le progrès des sciences, n'aboutissant qu'à éclaircir des faits dans le fonds peu importans pour

le public, ou même ſans rien éclaircir, qu'à reveler bien des foibleſſes dans ceux qui en ſont les auteurs, ou les agents. Mr. Chamberlayne porta ſa moderation, juſqu'a vouloir y ramener Mr. Leibnis, & Mr. Newton; il s'offrit à eux pour leur ſervir de mediateur; l'affaire étoit trop engagée, c'étoit, dit ingenieuſement Mr. des Maizeaux, vouloir accorder deux rivaux, qui ſe diſputoient une même maîtreſſe, ou deux conquerans qui aſpiroient au même Empire.

Les choſes en étoient là, lorſque Mr. l'Abbé Conti noble Venitien, & fort habile homme arriva en Angle-

[redacted]

taquer ma candeur par des interpretations forcées ; ils n'auront point le plaisir de me voir repondre à de petites raisons de gens qui en usent si mal . . . ils auroient mieux fait de donner les lettres entieres . . . mes adversaires n'ont publié du Commercium epistolicum, *que ce qu'ils ont cru capable de recevoir leurs mauvaises interpretations . . . je suis fâché qu'un aussi habile homme que Mr. Newton s'est attiré la censure des personnes intelligentes, en déferant trop aux suggestions de quelques flateurs, qui l'ont voulu broüiller avec moi.*

Non content de ces plaintes, Mr. Leibnis pour s'ouvrir une carriere encore plus vaste à la Critique, se jette sur la Mathematique d'Angleterre qu'il traite de commune, sur la Metaphysique qu'il qualifie de bornée, mais sur tout sur la Physique de Mr. Newton : il critique ses sentimens sur la gravité, sur le vuide, sur les atomes, l'accuse de ramener les qualitez occultes : que sçai-je ; enfin c'étoit desormais un Auteur qu'on pousse à bout, ou un homme d'honneur qu'on attaque dans l'endroit le plus sensible.

Monſieur Conti n'ayant pas jugé à propos de tenir cette lettre ſecrette, ce fut là dequoi bien réchauffer les eſprits : elle excita de grands bruits parmi les Sçavans, l'affaire devenoit tous les jours plus ſerieuſe, & dejà preſqu'une affaire d'Etat, la Cour retentiſſoit des clameurs du Lycée, le Roi voulut être informé de tout ; il demanda donc un jour ſi on verroit bientôt la reponſe de Mr. Newton à Mr. Leibnis : Mr. Newton prit ces paroles pour un ordre, & ſe preſenta deſormais ouvertement à ſa propre querelle. Sa reponſe fut une lettre qu'il adreſſa à Mr. Conti devenu mediateur de cette guerre, choſe dont Mr. Leibnis ſçut mauvais gré à ce ſçavant Abbé.

[redacted]

servoient de plus cruelles armes à la haine de ces illustres adversaires ; chacun d'eux ramenant l'autre aux demonstrations qu'ils s'étoient données reciproquement d'une bienveillance peu digne d'une telle issuë, *non hos quæsitum munus in usus.* Outre cela Mr. Newton se plaint que Mr. Leibnis est l'aggresseur, *qu'il l'a voulu faire passer pour plagiaire dans un libelle diffamatoire imprimé sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur* : & qu'ensuite Mr. Keill ayant repondu à ce libelle, & rejetté sur Mr. Leibnis lui-même le soupçon de *plagiaire*, celui-ci au lieu de refuter solidement cette accusation, s'est contenté de mépriser ses adversaires, de traiter leurs raisons *de petites raisons*, & d'écrire en un mot *des lettres pleines d'affirmations, de plaintes, & de reflexions qui ne prouvent rien.*

Dans la replique Mr. Leibnis continuë de se plaindre qu'on n'a pas donné le *Commercium epist.* tout entier, & qu'on à tronqué les lettres, & assure que c'est là-dessus que *voyant tant de marques de chicane, & de malignité* il avoit cru *indigne de lui d'en-*

ton, ajoute-t'il encore, *a*
lui accorde ce que je lui ai
a 15 *ans, on devroit en atte*
de lui. Car il y a maintenan
15 *ans, que dans la premi*
de ses principes, il m'accora
tion du calcul des differences
damment de sa methode, &
s'est avisé je ne sçai commen
soutenir le contraire; s'il lui
de se retracter, pourquoi ne n
point permis d'en faire autan
après les verisimilitudes que
voulu à remarquées? Mr. Lei
te une chose, dont les gen
le cœur veritablement droit
sans doute mieux que les au
eu une si grande opinion

poſtille de la lettre, il dit : *Il n'y a pas la moindre trace ni ombre du calcul des differences, ou fluxions, dans toutes les anciennes lettres de Mr. Newton que j'ai vûës, excepté dans celle qu'il a écrite le 24 Octobre 1676. où il n'en parle que par enigme, & la ſolution de cette enigme, qu'il n'a donnée que* 10 *ans après dit quelque choſe, mais elle ne dit pas tout ce qu'on pourroit demander.* Du reſte dans cette replique, & dans toutes ſes lettres Mr. Leibnis toujours plus attentif à ſon caractere d'honnête homme, qu'a celui de bel eſprit inſiſte fort ſur un point eſſentiel à qui ſçait comme lui en connoître le prix, ſçavoir qu'il n'étoit point l'aggreſſeur dans cette diſpute : ce n'étoit point lui en effet qui avoit comparé Mr. Newton à Fabri, & nulle part il n'adopte le mauvais ſens qu'y avoit donné Mr. Keill.

Cette replique fut adreſſée à Mr. Conti, mais comme cet Abbé lui devenoit ſuſpect ſur *le cartel de defi* qu'il lui avoit, dit-il, envoyé de la part de Mr. Newton, & ſur les grands éloges, qu'il lui avoit faits des Anglois, *ſes nouveaux amis*, comme

rit part à l'Illustre Mr. Va
à d'autres avant que de l'e
Angleterre : ce n'étoit poin
cedé d'un homme qui fuit
re , c'étoit donner au m
adversaires d'illustres spect
leur victoire , supposé qu'
leur côté, comme ils le pre
apparemment : mais Mr.
sans doute parce qu'il crai
bruit que cela pouvoit faire
me l'éclat qui pouvoit lui e
trouva fort mauvais ce proc
Leibnis, dit Mr. des Maizea
d'ailleurs *que Londres pouv*
des temoins neutres , & intel
bien que Paris , & craign
Commercium epistolicum

gouté d'une diſpute dont il avoit blâmé l'Auteur Mr. Keill, & à laquelle il s'étoit prêté fort tard, & comme malgré lui, *reſolut*, dit Mr. des Maizeaux, *de ne pas la pouſſer plus loin, & lorſque la reponſe de Mr. Leibnis fut venuë de France, il la refuta par des remarques qu'il communiqua ſeulement à quelques amis. Mr. Leibnis mourut ſix mois après, & auſſi-tôt Mr. Newton fit imprimer ſes remarques avec ſa lettre, & les deux de Mr. Leibnis à Mr. Conti.*

Dans ces remarques Mr. Newton s'obſtine à pretendre qu'on l'a attaqué, & que Mr. Leibnis lui-même doit paſſer pour aggreſſeur, & cela parce qu'il à deſavoüé le mauvais ſens de la comparaiſon des Journaliſtes de Leipſick. *Mr. Leibnis a juſtifié le paſſage des actes de Leipſick, il ſe l'eſt donc approprié*, dit-il; il eſt vrai qu'il ſe l'étoit approprié en quelque ſorte, non dans le mauvais ſens qu'on lui pouvoit donner, mais dans le ſens tout favorable à Mr. Newton : outre cela Mr. Newton pouſſe deſormais ici un peu plus loin ſes accuſations qu'il n'avoit fait d'abord ; il accuſe Mr.

Enfin comme Mr. Leib
noit bien fort du temoig
Mr. Newton lui avoit rend
principes en avoüant que M
lui avoit communiqué sa
ouvertement ,; tandis que
Newton, ne parloit à Mr. I
la sienne que par enigme, a
tres transposées, *cum.. litte*
sitis eamdem celarim .. vir cl
methodum suam communic.
Newton nous apprend ici a
que nous devons penser
moignage, que nous aurion
dre pour un effet de sa ca
de sa modestie. *Enfin à l*
Scholium, *qu'on a tantcité m*
contre moi, il n'a pas été é

n'a jamais pretendu, que ces temoignages n'eussent été d'abord fort sinceres, & c'est par une seconde pensée suggerée même par d'autres qu'il a remarqué qu'ils n'étoient fondez que sur la parole de Mr. Newton; c'étoit bien assez, j'en conviens, mais celui de Mr. Newton étoit fondé sur la propre methode de Mr. Leibnis que cet Auteur lui avoit communiquée avec toute sorte de franchise, chose incontestablement établie par Mr. Newton lui-même, quelque motif, quelque dessein qu'il ait eu en l'établissant : ce qui, joint avec ce que Mr. Leibnis assure, & que Mr. des Maizeaux, ni aucune piece de son recüeil ne dément, sçavoir que le *Commercium epistolicum* ne produit aucune lettre, où Mr. Leibnis ait pû puiser sa methode, semble justifier pleinement cet Illustre Auteur. C'est dommage que Mr. Newton ne puisse trouver ni dans les temoignages de Mr. Leibnis, ni dans aucun ouvrage imprimé avant la publication du calcul differentiel, des preuves aussi autentiques de sa propre decouverte, qu'on est pourtant bien éloigné de lui contester,

quoi qu'en ait dit Mr. Leibnis dan
chaleur de la diſpute. On remarqu
ſeulement que c'eſt un fort mau
ſervice que les amis de Mr. New
lui ont rendu ; ſa poſſeſſion étoit b
plus aſſurée lorſqu'elle étoit appu
du ſuffrage de Mr. Leibnis.

Il paroît donc juſqu'ici qu'il
plus de l'équité de partager ſon
me entre ces deux celebres Auteu
en reſervant pourtant ſa princip
reconnoiſſance pour Mr. Leibn
ſans qui Mr. Newton par un ex
de modeſtie nous eût peut-
laiſſez bien long-tems avec

'em non raiò invenit, quod alius se
:ſcio invenerat primus. C'eſt en effet
: genie inventif qu'on eſtime dans
n Auteur, & le tems, ni la datte,
i une primauté cachée ne font rien à
affaire; or c'eſt Mr. Wallis, Auteur
on ſuſpect à Mr. Newton, qui par-
: de la ſorte. Du reſte ces paroles de
Ar. Wallis ont été dites dans une
onjoncture parfaitement ſemblable
celle-ci: c'eſt dans une lettre écrite à
Ar. Huguens au ſujet des prétentions
e Mr. de Roberval contre Torricelli.

Torricelli, le P. la Louvere, &
quelques autres, auſquels Mr. Wallis
e trouve aſſocié, avoient publié leurs
écouvertes ſur la cycloïde, avant
que Mr. de Roberval, & ſes amis
uſſent rien fait paroître ſur cette ma-
iere; ces Mrs. s'en étoient plaints, pre-
endant que leurs découvertes étoient
nterieures à celles de ces fameux
Geometres; Torricelli ayant même
çû leurs plaintes avant que ſon ou-
rage fût achevé d'imprimer, eut aſ-
ez de candeur à ce qu'on dit pour
aire mention d'eux, & de leurs
rétentions à la primauté ſans même
en diſconvenir; après la mort de Tor-

ricelli, on poussa les prétentions encore plus loin, & on publia qu'il pouvoit se faire que Torricelli eût vû parmi les papiers de Galilée un écrit de Mr. Beaugrand, qui lui envoyoit les découvertes de Mr. de Roberval, & là-dessus on le traitoit assez mal.

Quoidonc, dit Mr. Wallis à Mr. Huguens, si Mr. de Roberval a fait à notre insçû, long-tems avant nous, une découverte, que nous avons recueillie comme lui dans le vaste champ de la nature, faudra-t'il pour cela qu'on nous traite de plagiaires? Certainement il seroit tout-à-fait injuste que personne n'eût droit d'inventer, ou de pretendre à la gloire de l'invention, tandis que ces Mrs. envient leurs découvertes au public, (c'est ainsi que Mr. Leibnis disoit que Mr. Newton avoit gardé sa découverte *in petto*) pour nous, ajoute Mr. Wallis, nous sommes au moins plus redevables à Torricelli, d'avoir publié il y a long-tems ses découvertes, qu'à Mr. de Roberval, qui supprime encore les siennes: *nos saltem Torricellio plus debemus, qui demonstrationes suas jam palam factas vulgavit, quàm qui*

suas adhuc supprimit, Robervallio. Mais peut-être que Torricelli a vû parmi les écrits de Galilée un écrit de Mr. Beaugrand. Ce sont là de purs soupçons, dit Wallis, *hoc suspicantur.* On voudroit des *preuves positives* : *unde hoc sibi constare possit, non docent.* Mais Torricelli a avoüé que Mr. de Roberval l'avoit precedé dans sa découverte : c'est, dit Mr. Wallis, un homme plein de candeur, qui croit les gens sur leur parole, & ne soupçonne point en autrui le mal dont il ne se sent point capable : *vir ingenuus... non ægrè illud fassus erat.* Toute cette lettre de Mr Wallis merite d'être luë, il auroit pû la lire lui-même, lorsqu'il faisoit le procès à Descartes, sur ce seul fondement, que ce grand homme avoit fait un voyage en Angleterre dans le tems qu'on imprimoit les œuvres d'Harnot.

Romæ MDCCXIX. Ex
phia Vaticanâ. *Differtai*
Divinité du Meſſie.

LA multitude des preuv
l'incredule, mais elle
toujours neceſſaire pour le
rendre. Une ſeule bien e
bien penetrée produit for
un eſprit juſte. Souvent mê
d'autant plus capable de h
qu'elle le reſſerre en des b
étroites, & qu'elle ne le ſ
diſtraire ni ſe partager.

S'il eſt une matiere où le
giens ayent la liberté de s'
vaſte champ, c'eſt le Dogme

tiquité Ecclesiastique ; il s'arrête à un seul témoignage du nouveau Testament, c'est le premier Chapitre de l'Epître aux Hebreux ; de telle sorte neanmoins, qu'attaché toujours à ce texte primitif, il en établit le veritable sens, sur les plus solides explications des textes Prophetiques alleguez par l'Apôtre.

Pour nous donner une idée generale du Messie, il nous en fait d'abord considerer les quatre principaux caractères qu'il trouve heureusement representez au 2^{d} & au 3^{e} verset ; l'humanité dans ces mots : *Dieu nous a enfin parlé par son Fils qu'il a constitué heritier de toutes choses* ; la Divinité dans ceux-ci : *lequel étant l'éclat de sa gloire & la figure de sa substance* ; le Sacerdoce dans les suivans : *effaçant les pechez* ; enfin la qualité de Roi dans le reste du passage : *il est assis à la droite de la Majesté au plus haut des Cieux.* Mais comme son dessein ne va qu'à traiter de la Divinité, il reprend aussi-tôt les paroles qui y repondent, il en montre la conformité avec un autre endroit de St. Paul, où Jesus-Christ est appellé, *l'image de*

sur la signification propr
terme, *l'éclat de sa gloir*
de sa substance, il fait voir
des manieres de parler e
synonimes; d'où il infere
sile, St Gregoire de Naz
Jean de Damas, que
St. Paul est équivalent
ὁμοούσιος du Concile de N
la ressemblance parfaite
entre le Pere & le Fils es
ble égalité, ou, comme
exprime, une veritable
substance.

Les paroles du Pseau
Vous êtes mon fils, je vou
aujourd'hui, tendent au

tre qui a écrit St. Justin ; les Compilateurs du Talmud, plusieurs autres Rabbins ne les ont point entenduës autrement. C'est cette même superiorité qu'on voit encore établie par la promesse que Dieu fit à Salomon, en le regardant comme figure du verbe incarné ; *je serai son pere, & il sera mon fils.* (II. Reg. 7. 14.) par l'ordre qu'il donna aux Anges de l'adorer, selon le Pseaume 96. & par ces traits si energiques du Pseaume 14. *Votre Trône, ô Dieu subsistera dans les siecles des siecles .... ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de la joye, &c.* Quelque violence qu'on fasse à ce dernier texte pour l'énerver, on ne sçauroit sauver l'inconvenient qui se trouve à prendre précisément le même terme Hebreu *Elohim*, *Dieu*, sous les deux rapports les plus opposez ; vû sur tout, que l'autre expression Hebraïque qui suit *Holam Vahed* est déterminée dans l'Ecriture à signifier l'éternité ; & qu'elle porte ainsi très-naturellement à fixer la premiere au sens d'une nature increée & éternelle.

Les Interpretes se partagent sur ce

qui est cité du Pseaume 101. *C'est vous, Seigneur, qui au commencement avez affermi la terre sur ses fondemens, &c.* David selon quelques-uns adresse la parole à Dieu le Pere, & veut faire entendre qu'il a créé le monde par l'operation de son Fils. Mais la liberté qu'ils se donnent d'expliquer pour cela l'Hebreu *Lephanim* & le Grec, *κατ' ἀρχὰς*, comme s'il y avoit *per principium* au lieu de lire *in principio* n'a aucun appui; le premier est un pur adverbe, & le second est pris constamment sur le même pié. D'autres frappez d'un détail de circonstances très-marquées dans le corps du Pseaume, touchant le mystere de la délivrance & de la Redemption des hommes, ne doutent point que le Prophete ne parle au Fils même. La convenance de cette peinture avec un des endroits qui annoncent le plus expressément les graces attachées au regne du Messie dans la Prophetie d'Isaïe (ch. 61, v. 1.) favorise fort leur sentiment. Il en resulte que la puissance souveraine & la subsistance immuable, sont des attributs naturels au Fils, c'est-à-dire, qu'il est veritablement Dieu.

Saint Paul termine cette chaîne de citations par le Pseaume 109. verset 1. *Le Seigneur a dit a mon Seigneur asseyez-vous à ma droite, &c.* Les Juifs avoient déjà reçû sans contradiction l'application que Jesus-Christ lui-même en faisoit au Messie, mais il en coûtoit trop à leurs préjugez, & à la jalousie qu'ils lui portoient, pour la reconnoître pleinement justifiée en sa personne. Ils condamnoient même dans sa bouche ce qui passoit pour une persuasion commune dans la doctrine de la Synagogue : car ils croyoient deux choses, dit notre Auteur, l'une que la prérogative d'être assis à la droite de Dieu, & la qualité de fils de Dieu étoient indivisibles, l'autre que la qualité de fils de Dieu supposoit necessairement la Divinité même. Il prouve la premiere de ces propositions par le chapitre 22. de St. Luc v. 70. où nous lisons que Jesus-Christ ayant dit *qu'on le verroit à la droite du Dieu tout-puissant*, *vous êtes donc le Fils de Dieu*, reprirent aussi-tôt les Anciens du peuple, les Princes des Prêtres & les Scribes qui l'interrogeoient pour le juger. Il prouve la 2^e.

par le chapitre 10^e^ de S. Jean v. 32. lorſque JESUS CHRIST demandaaux Juifs dans le portique du Temple, *pourquoi ils le vouloient lapider, lui qui avoit fait à leurs yeux tant de bonnes actions par la vertu de ſon Pere. C'eſt parceque vous blaſphemez*, répondirent-ils, *& qu'étant homme vous vous faites paſſer pour Dieu. Quoi? reprit Jeſus-Chriſt, vous me reprochez que je blaſpheme, parceque j'ai dit que je ſuis fils de Dieu?*

Si l'eſprit de diſpute n'étoit inépuiſable en mauvaiſes reſſources, il

& le Verbe de Dieu. Un Mahometan n'a donc point la liberté de le soupçonner d'imposture, s'il a réellement déclaré qu'il étoit Dieu. Or il ne lui est plus libre de douter que JESUS-CHRIST ne l'ait faite, cette déclaration, d'une maniére expresse & authentique; il ne peut se dispenser de le croire, dit notre Auteur, non pas sur le rapport des Evangelistes, qui seroit sujet à contestation, mais sur le rapport des Juifs qui ne cessent point encore d'attribuer à ce prétendu crime du legislateur des Chrétiens Juifs de naissance, la principale cause de la ruine & de la dispersion présente de toute la nation. L'Auteur apparemment a ses garens, qu'il est en état de produire, lorsqu'il avance un fait de cette consequence. Il paroît pourtant difficile, où que ce soit une opinion assez generalement autorisée dans la tradition Judaïque, ou que la tradition Judaïque trouve même assez de créance là-dessus, pour en faire la bâse d'une démonstration contre une sorte d'incredules aussi peu traitables que des Musulmans.

La dissertation finit par montrer

gogue, en le faisant condam
mort, s'acquittoit donc d'un
de Religion qu'il étoit de la
divine de recompenser : Dieu l
pe cependant, il la punit avec
au lieu de verser sur elle ses a
nes faveurs. Qu'il seroit natu
Juifs dans cette déplorable situ
où ils sont, de n'en point cl
d'autre cause que le Déïcide c
par leurs peres, & ratifié de s
siécle par le consentement &
nitence des enfans.

ARTICLE XLVII

MEMOIRE POUR L'HI

hommes paroiſſent le plus ſenſibles ; chacun ambitionne le nom d'Auteur dans ſa profeſſion, l'homme de guerre comme l'Academicien, l'artiſan comme le Docteur : l'invention tient de la création, & ſemble nous rapprocher de la divinité, dont notre eſprit nous rend effectivement l'image, or c'eſt dans l'invention que l'eſprit éclate : il faut l'avoüer pourtant, l'eſprit eſt bien peu de choſe, ſi on en ſépare le cœur, & c'eſt une triſte reſſource contre la réputation de malhonnête homme, que celle de bel eſprit ; cependant trop d'ardeur pour celle-ci ;a ſouvent fait donner dans celle là, & il eſt je ne ſçai comment aſſez difficile d'allier la nobleſſe des ſentimens avec celle des penſées.

Pour ne parler ici que des Mathematiques, elles paſſent juſqu'ici pour une ſcience qui rend l'eſprit de ceux qui la cultivent, ſolide, droit, juſte, vrai ; il ſeroit à ſouhaiter qu'elles influaſſent auſſi ſur le cœur des qualitez ſi eſtimables ; mais on y porte, comme par tout ailleurs, l'ambition du nom d'Auteur, d'inventeur, de createur, de bel eſprit, c'eſt tout di-

ſouvent que plus forte à mc
le eſt moins raiſonnable ?

Ces derniers ſiécles ont é
en découvertes, mais l'on
re plus d'Auteurs paroît
rangs, & s'en attribuer
même ſe la diſputer avec
chaleur, & le plus ſouver
pens de la même verité de
tendoient ſe mettre en
peut-être convenoit-il à pl
ſe taire ; M. Newton, & l
étoient en poſſeſſion d'une
couverte ; choſe rare ! ving
nées d'aſſociation au même
voient point cauſé de jalou
eux ; elle a eu enfin ſon te

a donné le premier au public le fameux calcul infiniteſimal ; il eſt inconteſtable que M. Newton n'en avoit parlé que par énigmes, *literis transpoſitis*, à M. Leibnis avant que celui-ci en fit part au public ; cependant M. Leibnis ayant appuyé en mille occaſions les prétentions de cet illuſtre rival, le public partageoit ſes éloges entr'eux, & quels éloges ? Le conquerant le plus avide eût pû s'en contenter ; jamais découverte n'a été tant applaudie ; l'utilité qui en eſt éffectivement infinie éblouïſſoit tout le monde en ſa faveur, on ne vouloit pas que ſes inventeurs fuſſent des hommes comme les autres, on inſultoit à tout ce qui avoit précedé : en un mot il devoit ſuffire à ces Meſſieurs, qu'on n'eût des yeux que pour eux ; ils ont voulu quelque choſe de plus, ils ont forcé le public d'avoir des yeux pour d'autres.

Il eſt tems en effet qu'on remonte aux ſources, qu'on voye par quels degrez le ſiécle qui a precedé le nôtre, a amené les Mathematiques au point de perfection, où le nôtre n'a eu peut-être la peine que de les ſaiſir : je ne

à qui la ſcience tient lieu de genie, pût être aſſez aidé à en faire de nouvelles ; il faut un genie extraordinaire, pour ſe paſſer d'un pareil ſecours, ou pour ſe le procurer à ſoi-même; or ces genies créateurs, où indépendans ſont fort rares : en vain donc dans le dernier ſiécle Galilée, Torricelli, Cavallieri, entrerent-ils dans le deſſein general de l'antiquité, en vain tenterent-ils ce grand œuvre, *la quadrature des courbes :* écueil redoutable même de nos jours : l'eſprit, & la pénétration ne manquerent pas à ces grands hommes, Cavallieri ſur tout vit de près le but, il ſaiſit même le plan general de l'édifice ; mais la ſcience, & une certaine vigueur l'abandonnerent dans l'entrepriſe : & ce ne fut là que l'ébauche, & comme l'enfance de la ſcience qui renaiſſoit ailleurs ſous de meilleurs auſpices: *Sed Geometria indiviſibilium Cavalleriana ſcientiæ renaſcentis non niſi infantia fuit*. C'eſt M. de Leibnis, qui parle de la ſorte dans les actes de Leipſick, au mois de Juin de l'année 1686.

Dans le même tems que Cavallieri, Gregoire de S. Vincent Auteur plus

connu de fait que de nom, visoit au même but que cet illustre Italien : d'abord les anciens lui servoient de guide ; mais à peine se fut-il mis en possession de leur lumiéres, qu'il en sentit l'insuffisance pour l'execution de son dessein : *lumen quod ab antiquis nobis tradita Geometria exhibebat, nimis debile esse quàm ut tam intricatæ rei pervestigandæ nobis sufficeret*, dit-il lui-même dans la Preface de son grand Ouvrage : ce n'est pas qu'il ne les admirât infiniment, & qu'il dédaignât de les imiter, mais c'est dans le point de vuë de leur siécle qu'il les admiroit, & c'est dans le point de vûë du sien qu'il aspiroit à les imiter en les surpassant, persuadé en bon Géometre que la ressemblance & l'égalité sont deux choses fort differentes ; ou qu'au moins pour égaler les anciens il faut surpasser leur science, comme ils ont eux-mêmes surpassé celle de leurs propres anciens. *Ut quid enim desertâ tritâ semitâ*, dit-il, *aliam ipsi viam ingrederentur viri in Geometricis acutissimi ; si hâc, quæ omnibus patet, quæque omnium vestigiis teritur, ad optatum finem duci se posse existimassent ?*

cipales proprietez & les d
ges : à peine l'esprit pouv
pointe de l'imagination e
premiéres idées à travers
corps bizarre, & peu nat
valoit au cercle, que la pa
formité l'eût presenté pour
re fois hors de ce point d
cile, abstrait, & recherch
prietez n'étoient pourtant
épuisées ; Gregoire de S. V
trevit son rapport avec les
tions coniques, qui ne s
modifications du cercle,
commença de tirer ces fig
premier berceau, & de
d'une trop longue enfa

Géométrique en les décrivant indépendamment du cone, d'une infinité de manieres differentes, ce qui leur ayant ôté ce qu'une premiere origine leur avoit donné jusques-là de mecanique, de conique, & comme d'étranger, même de farouche, enrichit de beaucoup la Géometrie, laquelle crainte de se mesallier avoit refusé obstinément d'adopter sa vaste opulence. On a toûjours remarqué que les Sciences, & les Arts, ne sont jamais bien en voye de se perfectionner, que lorsque l'esprit de comparaison saisit ceux qui les cultivent : Gregroire de Saint Vincent saisi, & comme inspiré de cet esprit, compara les sections coniques de toutes les maniéres ; il fonda la demonstration de leurs similitudes sur l'inscription, ou la circonscription à l'infini des poligones, ou autres figures semblables, & là-dessus il fit voir que toutes les paraboles se ressemblent, aussi bien que toutes les hyperboles qui ont mêmes asymptotes, & bien d'autres analogies : il apprit à décrire ces figures les unes par le secours des autres, les unes respectivement aux autres ; il examina leurs

mes, & des équations.

Il s'attacha ſur tout à l
ſentant comme par un a
la verité, ou par un inſti
ture les grands uſages de
dans les ſciences Phyſico
ques : *reliquis coni ſection*
uti nobilior eſt hyperbola, *ſ*
illius contemplatio moroſi
attentionem; & preuve qu
ture qui le dirigeoit dan
templation, dans cett
c'eſt qu'en effet les décou
fit, ont été employées de
là avec un ſuccès infini p
comathematiciens les plu
ce dernier ſiécle; celle

metrique, cette seule découverte, démontre ce que j'avance, car outre la perfection qu'elle donne à la science des logarithmes, dont elle facilite si fort les tables, outre les avantages qu'en tire la navigation pour l'invention de la ligne loxodromique, comme M. Leibnis l'a fait voir dans les actes de Leipsick, outre les constructions qu'elle fournit pour la resolution Géométrique des problêmes que l'Analyse, & l'Arithmetique ne resolvent que par approximation, & par des *seriis* infinies comme on dit, chose dont notre Auteur a donné divers exemples, en particulier pour l'invention d'une, de deux, de trois d'autant qu'on veut de moyennes proportionnelles; on sçait assez les usages qu'en ont faits Messieurs Wallis, Newton, Huguens, Leibnis, & bien d'autres pour bien des questions Physiques du mouvement, & en particulier pour tout ce qui regarde les chutes des corps, & les resistances des milieux; & peut-être n'est-ce là encore qu'une ébauche des usages qu'en fait réellement la nature, qui est toute harmonique dans son sistême, & par

consequent toute hyperbolique, & qui visant toûjours à l'égalité, & à l'équilibre fait par tout regner la proportion reciproque, qui regne effectivement entre les coordonnées asymptotiques de cette courbe.

Je ne dis rien de la comparaison que fait notre Auteur de l'hyperbole rapportée à ses asymptoses, avec deux paraboles mises l'une dans l'autre qui se servent mutuellement d'asymptose, & dont le systême est tout hyperbolique, & par là propre aux mêmes usages, si ce n'est peut-être que *l'irrectifiabilité* de la parabole n'y fût un obstacle; mais si la parabole est irrectifiable, elle est quarrable du moins, & l'hyperbole ne l'est pas: les Géométres n'ont peut-être pas fait assez d'attention à cette proprieté des paraboles, mais ce n'est pas le seul endroit, où notre Auteur peut fournir aux nouvelles découvertes, à la bonne heure, pourvû qu'on lui rende justice comme il convient, mais c'est son sort de faire des ingrats, en voici un grand exemple.

Je parle de l'analogie admirable qu'il découvrit entre la parabole, &

la ſpirale d'Archimede, faiſant voir à l'eſprit bien plus qu'aux yeux, que la ſpirale n'eſt qu'une parabole enveloppée, & que la parabole n'eſt qu'une ſpirale developpée : ce profond Géometre prit d'abord ces deux figures dans leur naiſſance, & donna en paſſant la maniére peut-être la plus ſimple, & la plus facile qu'on ait trouvé de décrire les courbes Géométriques comme les autres par le mouvement ; il fit même plus enſuite, & apprit à décrire les courbes mécaniques, en trouvant Géométriquement leurs divers points, ce qui met la Géometrie également en poſſeſſion de toute ſorte de courbes : à ces premiers traits d'analogie il en ajoûta bien d'autres, il appliqua à la lettre à la parabole tout ce qu'Archimede & Pappus avoient démontré ſur la ſpirale, & donna par conſequent la rectification, & la quadrature du cercle par la tangente de la parabole, comme Archimede l'avoit donnée par la tangente de la ſpirale ; laiſſant enſuite Archimede & Pappus, il appliqua à la ſpirale tout ce que les anciens, tout ce que lui-même avoit découvert de

la parabole : ces ſortes de découvertes ſont du nombre de celles qui mettent les moins habiles en voye d'en faire bien d'autres, ne fut-ce qu'en leur inſpirant l'eſprit & le goût de comparaiſon : bien de Géometres n'ont pû reſiſter à la tentation de s'approprier de ſi grandes richeſſes, mais les dattes des livres en attribuent la poſſeſſion inconteſtable à notre Auteur.

Je laiſſe les ſpirales elliptiques, les paraboles virtuelles, dont l'artifice, & l'uſage qu'il en fait pour ſon but general (la quadrature des courbes) paroît meriter plus d'attention, que les Géometres n'y en ont encore donné ; je laiſſe auſſi la doctrine des ſpheroïdes, ellipſoïdes, conoïdes paraboliques, & hyperboliques, cylindres encore paraboliques, & hyperboliques, onglets de toutes les ſortes, & mille autres ſortes de corps, ou de figures nouvelles que ce vaſte genie eut beſoin de former pour rendre la Géometrie plus fertile qu'elle n'étoit en materiaux propres à l'achevement de l'édifice, qu'il prétendoit amener juſqu'au faîte : ce n'étoient pourtant là que des materiaux qui marquent la

orce du genie qui les a créez, c'est lans la forme, & dans le dessein qu'é-clate la dexterité, & la sagesse de l'Ar-chitecte.

C'est sur tout par le défaut des mé-thodes generales, que toutes les dé-couvertes des anciens n'enfantoient que des disciples toûjours soumis, toû-jours inferieurs à leurs maîtres : c'est le chef-d'œuvre de l'art d'enfanter les maîtres, au hazard d'en faire des ingrats, qui méconnoissent la su-periorité du genie de ceux à qui ils doivent la superiorité de leur science ; les anciens manquoient dans le prin-cipe, ils ne connoissoient pas assez le genie de la science qu'ils traitoient : la Géometrie n'est à la bien prendre que la science des proportions : les proportions sont l'expression primi-tive intellectuelle, & comme *arche-type* des figures, & les figures sont l'expression énoncée, sensible, & ma-terielle des proportions : les anciens, & leurs trop fidelles disciples ne nous avoient transmis que les premiéres notions, & comme les élemens de la science des proportions. Ce fut là que Gregoire de S. Vincent se vit bien-tôt

abandonné de tous ceux qui l'avoient precedé & forcé, ou de laisser là son dessein, ou de se faire comme une nouvelle Géometrie préliminaire, à l'aide de laquelle il pût pousser plus loin; *novam quasi Geometriam concinnare me opportuit*, dit-il lui-même, & il dit vrai; on en jugera par quelques traits que je vais rapporter de cette nouvelle Géometrie, dont le public désinteressé sera peut-être bien aise de reconnoître le veritable Auteur : on ne me sçauroit blâmer de dire la verité ; c'est pour l'histoire que je travaille, peut-être même en est-ce une ébauche, que le tems pourra perfectionner, & rendre complette.

Gregoire de S. Vincent entra d'abord dans la nature précise des proportions, & comprit que la division des grandeurs en étoit l'expression juste, & qu'une proportion n'étoit qu'une fraction; les Analystes sur tout connoissent l'importance de cette découverte, qui n'étoit pas du reste aussi facile à faire, ni aussi à la portée du commun, qu'elle l'est aujourd'hui, témoin les contradictions maintenant superficielles & visibles, mais alors

ſerieuſes, & fort ſçavantes qu'il lui falut eſſuyer là deſſus de la part de ſes contemporains : *tot errorum unica cauſa eſt*, dit l'un d'eux, *quod Gregorius à Sancto Vincentio rationes conſideraverit ut fractiones.* Cette découverte fut ſuivie d'une autre non moins importante, & non moins contredite ; ſçavoir que l'unité eſt l'expoſant de la raiſon d'égalité : pluſieurs & des plus entendus prétendirent que c'étoit le point Géometrique, ou le zero Arithmetique : *eſſe vel punctum reſpectu lineæ, vel Zero reſpectu numeri*, & là-deſſus prenant fort mal tout ce que Gregoire & ſon diſciple Sarafta avoient demontré de l'expreſſion hyperbolique des logarithmes, ils aſſuroient que n'y ayant dans l'hyperbole aucun eſpace renfermé entre deux ordonnées égales, la raiſon d'égalité n'avoit aucune quantité pour expoſant : *cum inter duas lineas æquales, ſeu potius unicam, nullum ſpatium includatur hyperbolicum, patet rationem æqualitatis nullam habere quantitatem.* C'eſt là-deſſus que Gregoire de Saint Vincent montra que la raiſon d'égalité ne change rien dans le calcul, ce qui l'a-

forte ...
mique : enfin notre Auteur re
nouvelle ſcience complette er
nant la maniere de trouver les
ſans de toute ſorte de raiſon
proportions, avec toute la thé
leur calcul, qu'il rendit deſ
auſſi facile que celui des quanti
ples par l'Arithmetique.

Mais le chef-d'œuvre en ce
tiere, fut cette méthode ta
teſtée par ſon ſiécle, & puis
adoptée par le ſiécle ſuivant,
parer ce qu'on avoit crû ju
le moins ſuſceptible de comp
l'incommenſurable avec le c
ſurable, la fraction avec l'e
courbe, même le circulaire

jusqu'ici les curvilignes, & les rectilignes partageassent la Géometrie en deux parties comme inalliables : *mirabar primò tantâ obstinatione inter se dissidere eas Geometriæ partes, quæ rectilineis terminantur, & quæ curvis, vel inflexis clauduntur, ut impervium, &c.* M. Leibnis a remarqué, je pense, quelque part, que c'étoient les fameuses disputes sur l'angle de contingence des courbes, qui avoient donné lieu à la découverte des nouvelles méthodes, cela est vrai à la lettre : ce n'est pas cependant chez son Maître Clavius, que Gregoire puisa les premieres idées de la comparaison des curvilignes & des rectilignes, car on sçait assez combien Clavius s'étoit ici éloigné de la verité.

Notre Auteur nous apprend lui-même, que sa premiere idée là-dessus fut qu'après tout les curvilignes & les rectilignes ne different que par la figure exterieure, laquelle n'empêche pas que ce ne soient dans le fonds une même sorte de grandeur, susceptible par consequent de comparaison, & capable d'être reduite à une mesure commune ; je voyois

d'ailleurs, ajoûte-t'il, qu'Archimede avoit en effet reduit la parabole à une mesure rectiligne, d'où il concluoit que la courbure de la parabole étant encore plus bizarre que celle du cercle qui est toute unie, & par tout la même, on pouvoit à plus forte raison tenter la reduction, & la quadrature du cercle.

Du reste c'est l'avantage de cet Auteur, qu'on peut d'autant plus facilement le mettre, ou le remettre en possession de ses veritables découvertes, que (outre la datte de son ouvrage, qu'il ne donna pourtant que vingt-cinq à trente ans aprés l'avoir mis entre les mains des reviseurs, & sur la fin de sa vie, qui fut longue) on s'est plus obstiné de son tems à les contredire, & à les lui objecter comme des bevûës insoutenables : l'un le traittoit d'imagination creuse, l'autre lui envoyoit par charité une longue liste de ses paralogismes prétendus; un autre vouloit qu'ayant manqué dans le principe, son ouvrage ne fût qu'un tissu de conséquences erronées ; enfin de tous cotez on l'accusoit de renverser toute la Géometrie

avec son sistême des proportions : il la renversoit en effet, pour la mieux établir, ou plûtôt il renversoit les idées de ceux, qui n'avoient pas assez de force de genie, pour comporter tant de découvertes à la fois ; le siécle suivant s'en est un peu mieux accommodé : son siécle même avoit de justes estimateurs de son merite, & les objections de Messieurs Auzout, Sylvius, Huguens, & du Pere Leotaud, furent plus raisonnables, & plus solides : aussi Meibom connu par ses rodomontades Grammaticales sous le nom d'Euthymius, en vouloit fort à tout l'univers qu'il voyoit donner tête baissée dans les erreurs insignes de Gregoire de S. Vincent. *Hujus autem* (Gregorii) *errores quod planè insignes sint, totumque orbem irretitum teneant, clarius demonstrandos duxi... hunc verò errorem ampliavit G. à Sancto Vincentio*... in quo cum theone, juniores omnes, & in primis G. à Sancto Vincentio *tam amplè errarunt*.

La science des proportions enfanta bien-tôt celle des progressions Geometriques : à la verité Gregoire de Saint Vincent qui s'étoit fait une loi

un titre à bien ...
buer une pleine & parfaite pro
cet Auteur modeste à l'excès
que qu'on avoit avant lui tr
moins des progressions Arit
ques, mais on n'avoit gueres
cette speculation dont les A
eux-mêmes avoient donné la p
re idée : quoi qu'il en soit, no
teur examina d'abord les p
sions Géometriques dans les li
donna des méthodes genera
moignant par tout beaucoup
sion pour les méthodes partic
pour integrer & reduire à u
me finie d'une suite de propor
les infinies en nombre, soit qu
portion qui regne dans la

côtez les diverses suites ; leurs exposans, leurs resultats, toutes leurs differentes affections, ou modifications imaginables.

Et d'abord pour faire sentir la bonté & l'étenduë de ses méthodes, il resolut le fameux problême de Zenon, qui avoit tenu en échec toute la Philosophie, & la Géométrie des Anciens, sans qu'ils pûssent prouver la possibilité du mouvement autrement que par l'éxistence, par les yeux, & par l'experience. C'étoit assez pour le peuple, mais ce n'étoit pas assez pour les Sçavans : cet Auteur reduisit aussi à une progression infinie, mais non integrable, le celebre problême de la trisection de l'angle, aussi-bien que celui de la duplication du cube, & de l'invention d'un nombre quelconque des moyennes proportionnelles. Des lignes il passa aux surfaces, & puis aux corps ; il considera sur une ligne, ou sur un plan une suite de figures, ou de corps semblables qui vont en decroissant, ou en augmentant selon une certaine proportion simple, ou composée, formant par leurs tangentes, ou lignes extrêmes

communes, une figure qu'ils ne remplissent pas, mais dont ils occupent une certaine portion : il donne la maniere d'évaluer cette portion en integrant la somme de toutes les figures, ou corps infinis en nombre. Après quoi il ne manquoit plus pour atteindre aux nouvelles méthodes que de supposer cette suite de figures, ou de corps infiniment minces : notre Auteur n'a rien laissé à deviner là-dessus.

C'est dans ce livre qu'il appelle *de Ductu plani in planum*, & qu'on peut appeller l'effort d'un très-vigoureux genie, que cette idée fondamentale est établie, & developée parfaitement : ce livre a trois parties preliminaires, & comme lemmatiques : les deux premieres sont destinées à donner la generation des figures, & des corps par la multiplication progrestive de leurs côtez les uns par les autres ; car c'est le sens precis de ce terme *ductus*, dont se sert l'Auteur : M. Wallis qui avoit ses raisons, a voulu méconnoître ce sens, & donner à entendre en divers endroits, que notre Auteur forme des corps de quatre dimensions des *plano planum*. Comme il dit, ces

la feroit vrai dans le fimple calcul & dans la multiplication Algebrique, ou Arithmetique, où un plan multipliant un plan produit un furfolide, un *plano-planum*, comme dit M. Wallis : mais 1°. Gregoire parle Géometriquement, & fuivant la force du mot dont il fe fert, confiderant les corps formez par la conduite, ou mouvement progreffif d'un plan fur un autre, ce qui ne produit qu'un folide. 2°. Quand cet Auteur fe feroit mal expliqué, tout fon Ouvrage lui ferviroit affez de Commentaire ; dès la premiere propofition du livre en queftion on voit fa penfée : *quadratum in fe ductum, producit cubum*, dit-il dans l'énoncé : M. Wallis a eu fans doute plus de tems que notre Auteur pour penfer aux termes. 3°. Celui-ci s'explique même affez dans la definition qu'il donne de fon *ductus*. *Ductum plani in fe voco*, dit-il, *cum data fuperficies plana in aliam fibi aqualem ac fimilem, fimiliterque conftitutam fecundum omnes partes ducitur*. Et M. Wallis entend ; *ductus rectarum omnium unius plani in alterius refpectivas rectas*. C'eft bien à de pareilles formalitez

ment que ceux qui l'ont f
quels se sont souvent d'a
étudiez à éclaircir ses idée
énoncer, qu'ils n'ont eu
faire, & qu'ils y étoient
animez par l'illusion flateu
d'Auteur, dont une noc
termes repaissoit leur cred
trompoit celle d'autrui.

Je ne m'arrête pas d'a
cette formation des corp
point entrepris ici une enti
se de cet Auteur, il suf
coup d'indiquer les choses
que pour piquer la curiosi
teurs, & les porter à se
eux-mêmes de la verité de
j'avance : l'ouvrage de G
S. Vincent n'est pas fort r

Enfin dans la troisiéme partie de son livre *de ductu, &c.* cet Auteur, pour éviter, comme il dit, les repetitions, & les longues demonstrations, reduit en principes & en méthode toute la science des exhaustions indiquée par Archimede, & desormais bien developée dans cette troisiéme partie, si toutefois c'est la même méthode, car Archimede inscrivoit & ci; conscrivoit dans une figure des polignones qui se dilatant, ou se resserrant peu-à peu, se confondoient à la verité avec la figure en question: notre Auteur s'est quelquefois servi de cette méthode, qui est indirecte, & reduit *ad absurdum*, comme on dit, la fausseté opposée à la verité qu'on prétend établir, mais ce n'est point là du tout la méthode generale, dont notre Auteur jette ici les fondemens, & dont il se sert communément.

Cette méthode consiste à diviser l'axe d'une figure, ou d'un corps en parties infiniment petites, infinies en nombre: *in quotvis partes .. in partes infinitas .. numero infinitas.* Sans cesse il repete ces termes, sans cesse il prescrit de pareilles divisions, & sous-

i. de ductu. Et ce qu'il fait c
la pyramide & pour le co
tique dans la suite genera
toute sorte de corps, ou c

Enfin après avoir rama
teriaux, & formé le plan
fice, notre Auteur y met
de bon, & travaille deso
tement pour la confor
grand œuvre, la quadra
cle : bien des gens, en p
Pere Mersenne, M. de R
quelques autres, qui ne s'é
voulu donner la peine d'e
fond, & comme dans l'e
vrage de ce grand hom
roient un crime d'avoir

doient que quand même leur maître n'auroit point atteint son but, quand même il n'auroit fait que l'effleurer, quand même il n'auroit point du tout parlé de la quadrature du cercle, l'univers lui seroit pourtant redevable de la perfection des sections coniques, & de la découverte de plusieurs autres sciences Géometriques, & cela est vrai : mais il y a plus ; & quiconque entrera dans la suite de ce vaste ouvrage, n'y trouvera pas une piéce hors d'œuvre, rien qui ne se rapporte au but general, & à la quadrature du cercle, & de toutes les courbes ; on verra même ce grand genie, peu jaloux de saisir sur son chemin bien de branches de son sistême, bien d'ouvertures que lui donnoient ses principes, se hâter toûjours d'arriver à son terme, *semper ad eventum festinat.* Or arrive-t-il à ce terme ? Non sans doute, puisqu'on n'y est pas encore arrivé : mais de combien en approche-t-il ? Peut-être d'aussi près qu'on en est près aujourd'hui : il n'y a pas de peut-être, c'est un fait : M. Wallis se donne pour le premier qui a ajoûté des quadratures à celle de

la parabole par Archimede ; par malheur sa datte le trahit : Gregoire de S. Vincent, outre la rectification, & la quadrature dont j'ai parlé par la tangente de la parabole, quarre la parabole, & ses divers espaces, & segmens de bien de manieres differentes ; Archimede l'avoit quarrée d'une maniere bien ingenieuse, & bien subtile, mais trop recherchée & peu naturelle ; Gregoire de S. Vincent en employe plusieurs, qui ont paru plus convenables à ceux qui l'ont suivi, puisqu'ils l'ont imité bien plus qu'Archimede ; je ne dis rien de la quadrature admirable d'un espace infini renfermé entre deux hyperboles qui ont mêmes asymptoses, à laquelle, si je ne me trompe, il est sans doute parvenu par l'analogie qu'il avoit découverte entre les paraboles asymptoses, & l'hyperbole ; je passe aussi les quadratures de divers segmens, ou espaces parabolo-hyperboliques.

Mais quel artifice, ou plûtôt quelle force, quelle vigueur de genie n'a-t'il pas fallu pour ces reductions jusques-là inoüies de corps spheriques

en corps non ſpheriques; de cylindres circulaires en d'autres cylindres non circulaires ; pour cuber ces corps bizarres, ces onglets circulaires, cylindriques, paraboliques, hyperboliques, & quarrer leurs ſurfaces ; pour comparer les onglets de diverſes eſpeces les uns avec les autres, & découvrir dans la bizarrerie de ces corps difformes toute la regularité de la ſphere, qui ſymboliſe avec eux parfaitement, enſorte que toutes ſes proprietez leur conviennent : le prime circonſcrit à l'onglet étant ſeſquialtere de l'onglet, comme le cylindre circonſcrit à la ſphere eſt ſeſquialtere de la ſphere ; l'onglet étant double de la plus grande pyramide qui lui eſt inſcrite, comme la demie ſphere eſt double du plus grand cone qui lui eſt inſcrit ? N'étoit-ce point là de ces découvertes dont les Archimedes embelliſſoient les monumens de leur gloire ? Mais notre Auteur ne s'arrête point là ; il pouſſe l'analogie & met les autres en voye de la pouſſer encore plus loin ; pour lui, comme j'ai dit, *ſemper ad eventum feſtinat.*

Enfin il vient à la quadrature du

cercle, & s'il n'arrive pas au but précis, il en approche bien ; il le touche au moins du doigt, & le montre à quiconque : combien de gens s'y sont mepris sur ses pas, & ont crû l'avoir saisi par son secours ? Mais non, notre siécle en est aux bornes qui ont arrêté cet Hercule ; il peut bien meconnoître ses bienfaits, mais il n'a pas ce droit que de lui insulter : mais quoi ! M. Leibnis a donné une quadrature du cercle si admirable, M. Huguens a demontré que la quadrature du cercle donnée par M. Leibnis convenoit admirablement à l'hyperbole ; Mercator, M. Wallis, M. Newton se sont signalez dans ce genre : je ne nie pas que ce ne soient là en effet de grands hommes ; mais jusques là ils n'ont après tout que partagé entr'eux les richesses de notre Auteur ; car si on l'ignore, ou si on veut l'ignorer, après la quadrature du cercle, il a donné celle de l'hyperbole ; & après bien des recherches, voici comme il en parle page 1210. *Nimis elegans visa est mihi symbolizatio inter proprietates circuli, & hyperbolæ, quàm ut eam suppressam voluerim, aut silen-*

o præteritam ; quidquid enim ad circu-
quadraturam necessarium fuit, id om-
e in hyperbolæ quadraturâ ita ad amus-
m sese offert, ut iisdem prorsus caracte-
ibus, eâdemque discurrendi methodo
c'est là ce que M. Huguens trouvoit
i admirable, & toute sa découver-
e) *utramque absolvere possis, modò*
'isponantur debitâ ratione quæ requirun-
ur ad discursum formandum ; ponantur
nim, &c... neque enim est alia diver-
itas.. quàm quod una parabolarum DN.
ùm hyperbola DPP. ad aliam partem
ranslata sit.. En effet il y a des signes
plus à mettre dans la quadrature de
'hyperbole, là où M. Leibnis met
les signes *moins* alternativement dans
celle du cercle : quoi même ! notre
Auteur a pressenti combien cette dé-
couverte feroit aise, quiconque sçau-
roit se donner la gloire de la décou-
vrir après lui ; car il étoit bien juste
qu'il eût au moins les premices & de
cette gloire, & de ce plaisir : *mirabi-*
liter enim reficere nata est, dit-il, *us-*
que adeò universalis symbolizatio.

Et qu'on ne dise pas que M. Hu-
guens en particulier ignoroit cet en-
droit de l'Auteur ; il en avoit fait la

les yeux à notre Auteur,
oppoſoit cependant que
principes, *rationem enim*
ad ſolidum ΛΣ. *Item, &c.*
buit, aliiſque & Romæ,
demonſtravit Author, pluri
tea quam tu vitâ, & luce
ge prop. 43. l. 10... *nil i*
tillam auctori indicare, &
titiam illius hauſiſti.. cum
res, optaſſem meminiſſe te
ſcriberes... qui liber tibi d
rat, in tantâ locorum vi
duobus annis ante tuum
que hoc miror valdè, aut
aut ſi legeris diſſimulaſſe.
C'eſt par de pareils p
Géometrie s'acheminoi

plus grande gloire de l'heureuse renaissance des Sciences, & même des Mathematiques : l'Analyse est après tout la clef generale des sciences, la perfection de toutes les méthodes, & en quelque sorte la méthode des méthodes ; car elle s'étend à tout : on ne peut pas douter que Gregoire de Saint Vincent n'ait eu son analyse, puisqu'on convient que les Anciens avoient la leur, puisque Viete lui étoit connu, puisque ses proportions, ses progressions sont toutes des affaires de calcul, puisque sans cesse il procede par équations, par multiplications de quantitez, même de rapports fort compliquez, à quoi il ne manque que les expressions Algebriques ; mais il a caché son analyse, & n'a employé dans son ouvrage que la méthode synthetique, qui est en effet la méthode de doctrine dont se sont constamment servis les Anciens, & dont M. Newton s'est servi lui-même dans ses principes : quoi qu'il en soit, ce n'est pas à Gregoire de S. Vincent que nous sommes redevables de l'analyse.

Cette gloire étoit reservée à la Fran-

liance avec celle de S.
contemporain, même
teur, comme il l'étoit
S. Vincent, a rendu défor
thematiques & si faciles,
des : je n'entrerai point
des grandes découvertes
sublime ; il a eu plus de
on lui a rendu plus d
Gregoire, & sa gloire
de toutes les Apologies
l'envie, à laquelle qu
mal faits l'ont soumis,
de l'impossibilité où il
de profiter eux-mêmes
vertes.

M. Wallis en Anglet
premiers qui recueillir

duë analytique ſelon la méthode de Vieſe & de Deſcartes : *qui multa quidem habet nobiſcum communia*, dit ce ſçavant Anglois en parlant de Gregoire de S. Vincent dans ſa lettre au Pere Bertet Jeſuite : il eſt vrai qu'il prétend là & ailleurs ne rien devoir à cet Auteur, *quamquam eum non ante viderim, quam ſcripſerim.* Mais c'eſt là une queſtion, qui doit être decidée par les prétentions mêmes de Monſieur Wallis en faveur d'Harriot contre Deſcartes, avec ces differences, 1°. que Harriot avoit été prevenu par Vieſe; 2°. que les découvertes d'Harriot n'étoient pas une affaire auſſi éclatante que celles de S. Vincent, dont le Livre étoit connu par tout, & faiſoit du bruit par tout, même en Angleterre, où M. Wallis trouva des gens moins habiles que lui qui l'avertirent de le lire. *Monuit autem eorum aliquis ut Gregorii à Sancto Vincentio opus Geometricum conſulerem (cujus ne nomen quidem antea audiveram) ut qui magno volumine hujuſmodi res quæ ad quadraturam circuli ſpectant expoſuerit.* Il y a là bien à dire. 3°. Deſcartes n'a jamais nié qu'il eût rien pris d'Harriot,

& dès le commencement de sa Géometrie il permet à chacun de revendiquer ce qui lui appartient : M. Wallis nie souvent qu'il ait rien pris de Gregoire de S. Vincent. 4°. Enfin il n'y a pas pour faire tant de bruit ; ce que Descartes peut avoir pris d'Harriot, qu'est-ce auprès de mille belles découvertes, tant en Géometrie qu'en Philosophie, que personne ne sçauroit lui disputer, à moins qu'on ne veüille sur un mot échappé, prétendre que les Anciens ont tout sçû, & tout dit ? Mais M. Wallis a rempli tous ses Ouvrages de lambeaux de ceux de Gregoire de S. Vincent, & ses proportions, & ses progressions, & ses symbolizations, & ses spirales paraboles, & ses onglets, & ses conoïdes paraboliques & hyperboliques, & ses *ductus*, & ses parallelogrammes infiniment petits, & ses quadratures, & ses cubatures : avec cette difference que par ses inductions Arithmetiques, il a énervé toute la force Géometrique que Gregoire de S. Vincent avoit donnée à sa doctrine, prétendant au surplus que l'induction étoit la méthode d'invention, ce qui

eſt vrai pour une ſeconde invention, & lorſqu'on eſt d'ailleurs aſſûré de la verité Géometrique des choſes : rien ne reſpire moins le genie inventif que cette induction qui tâtonne : M. de Fermat tâche en vain de le faire avoüer à M. Wallis ; celui-ci ſçavoit trop l'utilité de l'induction pour faire, ou pour s'approprier une découverte, pour ſe rendre aux raiſons de cet illuſtre adverſaire, lequel doit être encore ici mis ſur les rangs pour avoir ſa bonne part aux découvertes, qui ont amené ce qu'on appelle les nouvelles méthodes de l'infini.

On voit, je penſe, qu'au moins pour le fonds, & pour tout ce qu'il y a de Géometrique, & de demonſtratif, on ne peut diſputer à Gregoire de S. Vincent la gloire de l'invention de ces méthodes, puiſqu'on peut dire que le calcul differentiel, ou des fluxions n'eſt preciſément que l'expreſſion Algebrique de la Géometrie, & que toutes les fois qu'on voudra démontrer ce calcul *à priori*, comme on dit, on ne pourra le faire que par cette Géometrie : mais ſuppoſons qu'on s'obſtine à s'aveugler là-deſſus, & re-

dx. Et comme ceux-ci conn[...]
lignes *a*. *x* devenuës *a* + *o*. [...]
ſecond inſtant, de même M[...]
mat conſidere la ligne *a*, co[...]
venuë *a* + *e* au ſecond inſtant
me *a* + *o* = *a*. *x* + *d x* = *x* [...]
ſieurs Leibnis, & Newton
me *a* + *e* = *a*. chez M. de
Or cela s'appelle en propres
calcul de l'infini, le calcul
rences, le calcul des fluxion[...]
ques-là au moins je ne v[...]
d'autres peuvent s'appropr[...]
ajoûté à tout cela, à la bon[...]
mais il s'agit de l'inventeur [...]
& de la gloire de l'inventio[...]

M. Leibnis après tout,
bien plus ſa veritable gloi[...]

eu garde de dissimuler dans quelles sources il avoit puisé, & les trois grands hommes dont je parle, ont toûjours été les premiers auxquels il a fait la profession d'être redevable de beaucoup de choses. C'est pourquoi dans l'endroit que nous avons cité des actes de Leipsick, après avoir remarqué que la méthode de Cavallieri n'avoit été que l'enfance, & comme les premieres lueurs de la science renaissante, il ajoûte que trois hommes celebres ont apporté de bien plus grands secours, *majora subsidia attulerunt triumviri celebres.* Et ces trois hommes celebres sont M. de Fermat par sa méthode des *plus grands, & des moindres : Fermatius inventâ methodo de maximis, & minimis ;* Descartes, en nous apprenant à exprimer par des équations les lignes de la Géometrie : *Carthesius ostensâ ratione lineas Geometria communis .. exprimendi per aquationes ;* & Gregoire de S. Vincent, par plusieurs belles découvertes : *& Gregorius à Sancto Vincentio multis praclaris inventis,* auxquels il ajoûte, Guldin, dont la découverte sur le mouvement du centre de gravité a en effet

… onner le calcul, … rapport très-pro… Galdini … atis addo.
… M. Leibnis associe … & M. Huguens, … franchi les bor… s'étoient resser… limites … nove … Wallisius. Qu'est… bornes, de … l'ouverture par le M. … Huguens à la verité a … matique de plusieurs … & qui mar… genie, en suivant … les méthodes déjà … M. Wallis; il a en… decouvertes, si on le … vrai qu'il n'ait vû Gre… qu'après coup, … est aussi douteux, … Descartes ait vû … Wallis ne fonde son … Descartes que sur … ce grand homme avoit … dans le tems que … Hariot étoient sous la …

presse, au lieu que le soupçon contre M. Wallis pourroit être fondé sur ce que les Œuvres de Gregoire étoient parvenuës en Angleterre, & bien connuës de gens moins habiles que M. Wallis, & du reste celebres en ce tems-là sur tout, dans toute l'Europe.

Ce n'est pas que M. Wallis n'ait toûjours la gloire d'avoir donné un peu plus d'étenduë aux découvertes de Gregoire, comme il convenoit à un Auteur appliqué qui recueilloit le premier dans un champ si vaste, dans une moisson si abondante; & sur tout d'avoir mis à la portée de tout le monde, ce que ce premier inventeur s'étoit presque contenté d'inventer, ou qu'il avoit dédaigné de communiquer au peuple par des inductions familieres, mais moins Géometriques: seulement on remarquera que c'est M. Wallis qui a le premier (innocemment, ou à dessein) accoûtumé le public à perdre de vûë le veritable Auteur de tant de découvertes; car on ne s'est pas embarassé d'aller chercher ailleurs ce qu'on trouvoit ici, même à moins de frais; cependant,

j'ôse le dire, Gregoire de S. Vincent n'est peut-être pas épuisé ; & le genie que respirent encore ses Ouvrages, & qu'on sent, lorsqu'on se donne la peine d'en suivre le stile, & d'en penetrer l'esprit, & l'artice, est capable de ranimer l'espoir de son premier dessein, & de fournir du moins bien des découvertes toutes prêtes à éclore : le calcul, qu'il me soit permis de le dire, émousse toûjours le genie, or c'est le genie qui fait les veritables découvertes : le calcul à la verité facilite les choses, & aide à developer, à étendre, à épuiser ce qu'on a déjà trouvé ; mais il y a beaucoup de méchanique à tout cela ; & pour ce qui s'appelle découvrir, il faut voir, & penetrer ; ce qui est l'affaire du genie : je compare le calcul & le genie d'un côté avec les yeux, & les mains de l'autre : dans les tenebres on s'assûre des choses, en les touchant, en tâtonnant, on est sûr qu'on les tient, & on ne laisse pas d'en discerner quelques proprietez superficielles ; mais c'est là le discernement des aveugles. Les yeux, les yeux & la lumiere conduisent les Colombes au-delà des colonnes

d'Hercule, & jusqu'au bout de l'univers. C'est tout ce que j'avois à dire pour le coup.

ARTICLE XLIX.

LES DEUX VOYES OPPOsées en matiere de Religion, l'Examen particulier, & l'Autorité, &c. Par Monsieur Papin. A Liege chez François Hoyoux. Seconde partie.

La voye d'Autorité, seule voye du Salut.

MOnsieur Papin persuadé qu'il ne suffit pas d'avoir désabusé les hommes de l'erreur du principe des Sectes, comme il a fait dans la premiere partie de son Livre, dans la seconde il entreprend de montrer la verité, la sagesse, la sainteté du principe de l'Eglise. La matiere ne peut être plus interessante; & la demonstration qu'il donne ici est complette; il fait d'abord remarquer que les choses qui supposent un fait (éloigné de nous ou non) sont du nombre de celles qui ne se peuvent pas connoître sans la voye de témoignage & d'au-

torité. S'il y a une ville qui se nomme Constantinople, si Rome a donné autrefois le nom d'Auguste à un de ses Empereurs, ce n'est point par la meditation ni par le raisonnement que l'on s'en assure, c'est uniquement par des autoritez & par des relations. Or une Religion revelée est du nombre des choses de fait. Ainsi il n'y a qu'à sçavoir de quelle nature est la Religion Chrétienne, pour que la nature toute seule nous enseigne qu'on n'y peut se conduire que par la voye d'autorité. En effet, jamais sectaire n'a pretendu qu'elle ne nous enseigna que ce que la nature nous apprend; ils conviennent donc qu'elle est fondée sur une revelation extraordinaire, laquelle n'ayant été faite qu'à quelques-uns à qui Dieu a ordonné d'en informer les autres, le sens commun dit qu'on n'en peut être instruit que par ceux à qui Dieu a donné cette commission. Comment une Religion surnaturelle seroit-elle soumise à l'examen de notre raison, puisqu'elle surpasse les lumieres de cette raison? Elle n'est même soumise ni à l'examen de ceux à qui

elle a été revelée immediatement, ni à l'examen de ceux à qui le depôt en a été commis ; les uns & les autres n'en sont que les ministres, & les depositaires ; ils ne peuvent là-dessus autre chose que nous apprendre ce que Dieu a revelé : les uns & les autres doivent, comme le simple fidelle, le recevoir avec respect, parce que c'est Dieu qui l'a revelé ; d'où il suit évidemment qu'on ne peut faire sur chaque article de la Religion Chrétienne de question raisonnable, que pour sçavoir si Dieu l'a revelé : toute autre n'est pas recevable. C'est une chose de fait : il en faut juger comme le sens commun dit qu'on doit juger de ces sortes de choses : il faut donc écouter les témoins publics que Dieu a établis pour attester perpetuellement la verité de ces faits qui étoient si publics & si autentiques dans le tems qu'ils se sont passez. Car on appelle faits, des choses, qui tombent sous les sens dans le tems qu'elles arrivent ; or sur la mission des Apôtres & sur la divinité de l'Ecriture, il s'agit de sçavoir si les Apôtres ont fait des miracles assez éclattans & en assez grand

prouver par des preuves
à-dire, par des preuve:
sous nos sens, telles qu
positions formelles, le
bre des témoins, l'aut
les voit revêtus, &c. O
ge, que l'Eglise Catho
là-dessus, est tel que le
quité n'en a point de p
même pour les faits, de
mes persuadez, comn
Jerusalem par les Rom
la Religion Chrétienne
point d'évenement, er
quel Dieu ait établi un
pour en être le témoin
peuple, qui en ayant
temoin oculaire, se so

jours vû des gens établis exprès d'une maniere autentique pour l'enseigner publiquement avec autorité & promesse d'infaillibilité pour le corps de ces temoins, pendant que les peres l'enseigneroient en particulier à leurs enfans; qui les ait vûs s'envoyer, s'ordonner successivement les uns les autres pour cette charge, & transmettre à la posterité par ce moyen avec cette autorité une histoire si miraculeuse; qui ait enfin attaché la memoire d'un si grand évenement & de toutes ses circonstances à de certaines ceremonies qui reviennent incessamment & qui en sont une representation perpetuelle. Un témoignage si autentique & si convaincant ne se trouve qu'en faveur de l'histoire de Jesus-Christ & de l'établissement de sa Religion; afin que ceux qui ne s'y rendent pas, & qui ne laisseroient pas de traiter de fous ceux qui refuseroient de croire d'autres faits beaucoup moins solidement prouvez, fussent absolument sans excuse: en effet quoique les Sectaires ne regardent pas l'Eglise Catholique comme infaillible; qu'ils pensent au moins que ce sont des

hommes, de sorte que tout se reduisant à sçavoir si les Apôtres ont enseigné telle doctrine, c'est un fait sur quoi le bon sens ne permettroit pas de contester contre un témoignage aussi grand, aussi unanime que celui de l'Eglise Catholique, quand même on ne la regarderoit que comme un composé de nations barbares & inconnuës : ce raisonnement est aussi fort contre le Déïste, que contre l'Héretique : l'un & l'autre dispute contre des faits, celui-là en niant la Résurrection de Jesus-Christ avec les miracles & le martyre de ceux qui l'ont vû resuscité ; celui-ci en niant que telle est telle doctrine soit venuë des Apôtres : & en cela l'un & l'autre renonce au sens commun, qui en matiere de fait ne permet pas que l'on conteste un témoignage beaucoup inferieur à celui de l'Eglise; de sorte qu'il ne faut que le seul bon sens pour faire que tout le monde se soumette à l'autorité de l'Eglise ; & dès là voilà tous les hommes Catholiques. Mais l'Eglise n'est pas infaillible dans ses faits. Cette objection, dit Mr. Papin, est pitoyable ; peut-on croire que par

cette maxime les Catholiques veüillent ôter à l'Eglise une infaillibilité qu'on ne voudroit pas contester au dernier des hommes ? Il n'y a point de temoin qui ne puisse être infaillible dans sa deposition : il n'a qu'à dire sincerement ce qu'il a vû ou ce qu'il a oüi ; quand les Catholiques disent que l'Eglise n'est pas infaillible dans les choses de fait, c'est dans les faits qui ne concernent plus la foi & dont elle n'est pas elle-même le témoin, mais sur lesquelles on peut lui rendre un faux temoignage : mais l'Eglise d'aujourd'hui n'a ni vû, ni entendu elle-même ce qui s'est passé il y a plusieurs siecles ? Il est vrai, elle n'a pas vû le siecle des Apôtres : mais elle est un témoin irreprochable de ce qui lui a été enseigné par la generation precedente, & ainsi en remontant jusques au tems des Apôtres, on peut disputer à l'Eglise le témoignage qu'elle rend à la foi de ses peres; puisqu'elle en étoit le témoin elle-même, elle ne peut pas s'y être trompée. L'Eglise renferme toujours 60 ou 80 generations à la fois : ce mélange perpetuel de tant d'âges, de tant de ge-

nerations enchaînées, fait que depuis les Apôtres jusques à nous l'Eglise n'est qu'un seul corps, & que son témoignage n'est qu'un même témoignage. C'est une chaîne attachée d'un bout à Jesus-Christ qui est la pierre inebranlable; & qui de l'autre soutient l'Eglise d'aujourd'hui, qui entre elle-même dans sa composition, & sert à la continuer: en sorte qu'il en resulte un témoignage toujours semblable à lui-même, & également incontestable, dans quelque siecle qu'on le prenne. En un mot l'Eglise n'a jamais pû changer la foi de ses peres, ni par ignorance, ni par imposture: elle n'a jamais pû ni ignorer ce que ses peres lui avoient enseigné, ni prêcher que ce qu'elle avoit appris: ses ennemis mêmes ne l'accusent pas de l'avoir entrepris; ils sçavent assez qu'on a toujours regardé comme Héretiques ceux qui ont osé introduire quelque doctrine nouvelle; ainsi l'Eglise ayant toujours fait l'office de témoin, & de dépositaire fidelle, le bon sens ne permet pas de soupçonner que sa foi ait jamais varié. Car de dire que l'Eglise

s'eſt trouvée empoiſonnée inſenſiblement, elle qui eſt aſſurée qu'elle a toujours pris la même nouriture & preparée de la maniere que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres lui avoient appris à la preparer ; de vouloir qu'elle ſoit d'autant plus malade, qu'elle ſe croit en meilleure ſanté ; parler ou penſer de la ſorte, c'eſt être frénetique ſoi-même à force de paſſion, lorſqu'on croit ſe porter mieux. L'Egliſe depuis les Apôtres juſques à nous n'étant donc qu'un même corps, un même témoin, diſputer contre le témoignage de l'Egliſe d'aujourd'hui comme font les Sectaires, c'eſt diſputer des faits, contre des témoins inconteſtables ; tout de même que les Héretiques du premier ſiecle qui ſoutenoient que St. Paul n'étoit pas Apôtre, & qu'il n'avoit pas reçû de Jeſus-Chriſt la doctrine qu'il prêchoit. Voilà de quelle maniere Mr. Papin prouve que l'Egliſe a la qualité de témoin & de dépoſitaire perpetuel de la doctrine Chrétienne : que l'on ne peut connoître cette doctrine, que par la voye de ſon témoignage ; que le bon ſens ne permet pas de le con-

tredire, & qu'ainsi elle est revêtuë du moins de l'autorité persuasive qui est attachée à un témoignage irreprochable, & qui consiste en ce que la droite raison se trouve obligée d'y acquiescer. Mais quelque grande que soit cette autorité, elle n'est pas suffisante : puisqu'il s'est trouvé des temeraires, qui quoiqu'ils se dissent Chrétiens, ont cependant osé disputer contre le témoignage des Apôtres: à plus forte raison s'en peut-il trouver, qui disputent aujourd'hui contre le témoignage de l'Eglise. L'experience ne le prouve que trop : il lui faut donc une autorité de jurisdiction pour reprimer l'audace des profanes, & pour leur fermer la bouche : & c'est celle qu'on voit que les Apôtres & l'Eglise exercent, lorsqu'ils retranchent de la Communion, qu'ils anathematisent, qu'ils livrent à satan les pecheurs scandaleux, les blaphemateurs, les héretiques; l'une & l'autre autorité doit se trouver dans le Royaume de Jesus-Christ, parce que cela est essentiel à tout Royaume, de quelque nature qu'il soit : toute la difference qu'il y a,

c'est que dans un Royaume temporel il faut simplement une autorité souveraine, au lieu que dans un Royaume spirituel, il faut une autorité qui soit souveraine, & infaillible, l'esprit ne pouvant être obligé de s'appuyer parfaitement sur aucune autre autorité. Mais telle est celle de l'Eglise, puisque son jugement & son témoignage ne sont proprement qu'une même chose. Or c'est donc dans la seule Eglise Catholique que l'on trouve ainsi les choses dans leur naturel & par consequent elle seule est digne de la sagesse de Jesus-Christ. Il montre ensuite que si l'on considere le but du Christianisme, qui est l'union des cœurs & des esprits, la voye d'autorité ne paroît pas moins necessaire: elle seule a pû faire que la multitude des Chrétiens ne fussent qu'un cœur & qu'une ame dans la voye d'examen, autant de têtes, autant de sentimens contraires, ou differens; cependant l'experience fait assez voir qu'il ne peut y avoir de paix veritable & qui soit solide & durable, si elle n'est fondée sur l'union des consciences, & sur l'unité de la Foi.

Juin 1721.

on suppose la voye d'exame
n'y connoît plus rien. Sain
donnoit à Tite d'éviter,
l'héretique, après l'avoir
son devoir une fois, ou de
que, disoit-il, si après cela
encore dans l'héresie, il es
né par lui-même. Saint P
que la soumission à la voix
est une des premieres ve
cun Chrétien ne peut ig
sans la voye d'autorité il
ce seroit parler en l'air. A
qui prouve la necessi
voye, c'est que les Se
croyant pas infaillibles,
vent avoir une persuasi

la route qu'ils tiennent, elle ne vient que de ce qu'ils apperçoivent encore le vaisseau de St. Pierre, qu'ils ont abandonné. Car de dire que l'Ecriture les guide, c'est dire qu'on se conduit en mer sûrement par la carte sans boussole. Comment sçavoir si la carte n'est pas fausse, sur tout si on ne la tient que des pilotes, qu'on aura abandonnez, comme suivant de fausses routes ? Bien plus, comment faire, s'ils sont persuadez que la carte est fausse, en sorte qu'ils l'ayent corrigée, quoiqu'elle represente des lieux dont ils ne sçavent pas la situation par eux-mêmes ? Ils ne peuvent aussi dire qu'ils sont fondez sur l'autorité du St. Esprit; ce fantôme donne à chaque particulier, ce qu'on ne veut pas accorder à toute l'Eglise : outre que la grace n'est pas la regle de foi : ce n'est qu'une autorité sensible qui puisse être proposée pour obliger à croire. La seule Eglise Catholique nous la presente infaillible, & non équivoque. C'est donc l'Eglise de Jesus-Christ, puisqu'elle seule peut produire la foi dans nos cœurs disposez par la grace.

Nouvelles Reflexions. *Tous ſont obligez d'être de la ſeule veritable Religion ; elle ſeroit impoſſible à la plûpart.*

Après avoir conſideré la Religion, l'Egliſe, la Foi en elle-même, il conſidere ceux pour qui Jeſus-Chriſt eſt venu prêcher : & voici les reflexions qu'il fait faire. La premiere eſt, que la voye d'examen ne peut être le chemin du Chriſtianiſme, parce que tout le monde n'en eſt pas capable, & que tous pourtant ſont appellez à la vraye Religion. Il eſt certain que les ſimples Fideles doivent trouver la nourriture ſpirituelle avec autant de facilité, que l'enfant qui eſt à la mammelle trouve la nourriture corporelle; & ils doivent la recevoir avec la même confiance, étant également incapables de chercher & d'examiner. L'Egliſe eſt donc une veritable mere ſur laquelle la ſeconde naiſſance nous oblige d'elle-même à nous repoſer auſſi parfaitement que la nature oblige un enfant à ſe repoſer ſur ſa nourrice : ſans cela les pauvres en eſprit ſont

réduits à dire, qui eſt-ce qui montera aux cieux, ou qui traverſera les mers pour nous apporter la parole de vie ? Mais dans la voye de ſoumiſſion cette parole eſt proche d'eux en ſorte que les plus ſimples d'entre les Chrétiens peuvent dire : ce que nos propres mains ont touché de la parole de vie, c'eſt ce que nous croyons. Les ſimples ſçavent aſſez qu'un particulier ne doit pas ſe croire plus éclairé que toute l'Egliſe : ils ſont intimement convaincus qu'ils ne ſont pas capables de ſe conduire eux-mêmes : ils n'ont pas beſoin de raiſonnement pour connoître cette incapacité, ils la ſentent ainſi acquiſe au témoignage de l'Egliſe, & y découvrant ſans peine tout ce qu'il faut pour être ſauvé, ils n'ont plus d'autre affaire que celle de rentrer dans leur cœur pour s'appliquer à la pratique des vertus Chrétiennes, chacun dans leur vocation ; ils ne peuvent être en peine quelle Egliſe ils doivent ſuivre : il n'y a, comme on a vû, que deux voyes, celle de l'examen & celle de la ſoumiſſion ; s'il faut agir par la voye de ſoumiſſion pour agir en mere, il n'y

de tous les hommes, qui v
parviennent tous à la con
de la verité, & qui pour c
rendu la verité Chrétienne
tout le monde, comme la
est sur le chandelier, Dieu ay
sa Religion dans cet endro
rance, & de démonstrati
lequel seul les hommes so
qu'ils ne se trompent poin
est si certain & si évident,
pas permis au bon sens d'en
C'est quand il s'agit de fai
ces faits sont attestez par de
qui les ont vûs, & dont la
& le caractere nous font se
ne sçauroient nous tromper
cela se voit dans l'Eglise C

ignorant, eſt capable d'appercevoir : & par conſequent on demeure ſans excuſe devant Dieu & devant les hommes, ſi on ne lui rend la ſoumiſſion profonde qu'elle demande de la part de Dieu ſur toutes les choſes de la foi.

La voye d'Autorité confirmée par l'uſage de tous les ſiecles & par l'Ecriture.

Enſuite laiſſant le raiſonnement à part & regardant ſimplement le fait, il fait remarquer cette voye ſi naturelle confirmée par l'experience de tous les ſiecles depuis Adam juſqu'à Moïſe : les peres apprenoient les veritez qui compoſoient la Religion, à leurs enfans ; les enfans ſe ſoumettoient au témoignage de leurs peres : & c'eſt là juſtement ce qui s'appelle la voye d'autorité, & de ſoumiſſion. Après Moïſe, il eſt clair que le témoignage & l'autorité de l'Egliſe ne fut pas moins neceſſaire, 1°. pour être aſſuré que Moïſe n'avoit rien écrit que de vrai, & que ce que le peuple avoit vû, ou ce que tous les Peres avoient appris à toute la generation de ſon tems ; 2°. afin que tout le monde prît

veritez de la derniere im
Moïse semble ne pas t
évident que c'est par l
de l'Eglise d'Israël que
l'Ancien Testament ét
de toutes ces choses. S
veau Testament Jesus-
changé : le grand soin
aussi bien que de ses A
d'établir ce témoigna
sur lequel chacun en so
appuyer sa foi.

Premierement, Je
rien écrit lui-même ;
voulu un grand nombr
tout ce qu'il a dit & de

Secondement, qua
ces témoins d'une man

& d'enſeigner toutes les Nations, enfin d'être ſes témoins par toute la terre.

En troiſiéme lieu, les Apôtres conduits par la même ſageſſe qui avoit conduit le Maître, écrivirent à la verité à quelques particuliers, & même à l'Egliſe univerſelle en certaines occaſions, mais ſeulement pour leur éclaircir des points particuliers. Ils ſçavoient bien que quelque parfait que fût le ſyſteme de la Religion qu'ils auroient pû laiſſer par écrit, il auroit toujours fallu dans les ſiecles à venir des témoins vivans pour aſſurer les Fidelles non ſeulement de l'origine, mais encore qu'il n'auroit été ni changé par les héretiques, ni corrompu par les copiſtes, ni alteré par les traducteurs : de ſorte qu'après tout les Fideles n'auroient pû faire fond que ſur le témoignage de l'Egliſe. Il remarque qu'en effet telle avoit été toujours la pratique depuis le jour de l'Aſcenſion du Sauveur juſques à la pretenduë reformation : que l'Egliſe avoit toujours exercé l'autorité de témoin, & l'autorité de juge, déclarant quelle étoit la doctrine orthodoxe & condamnant ceux qui oſoient

s'élever contre ses décisions. Il découvre ensuite que cette voye d'autorité n'est pas moins soutenuë par l'Ecriture, que par la raison & l'experience. L'Ecriture renvoye toujours au témoignage de l'Eglise même dans le passage où les Protestans croyent leur voye d'examen si bien appuyée : *quand nous-mêmes, ou un Ange du Ciel vous annonceroit un autre Evangile, qu'il soit anathême* : car dans ce passage, Saint Paul ne permet pas aux Galates de choisir quel Evangile il leur plaira; il leur ordonne, quelque évidence apparente qu'ils ayent, de retenir le sien : ce commandement n'est nullement protestant. La raison qu'il leur allegue est convaincante, c'est que sa mission est divine, qu'il a été établi autentiquement Ministre & Apôtre de Jesus-Christ, qu'il a été reconnu par l'Eglise pour tel, & que par consequent on ne peut le rejetter sans refuser l'obéïssance à l'autorité de Dieu même. C'est le sujet de son discours jusques au chapitre troisiéme : telle est la soumission que donne droit aux Pasteurs d'éxiger leur doctrine reconnuë orthodoxe par leur

ſubordination ſelon la hierarchie de l'Egliſe. Car, ajoute Mr. Papin, on me faiſoit pitié, quand on vouloit que St. Paul ordonnât du moins d'examiner ſi ce que l'on entendoit prêcher étoit ſa doctrine. Cet Apôtre parloit aux Galates de ces héretiques, qui faiſoient une profeſſion ouverte d'enſeigner une autre doctrine que la ſienne, qui le regardoient comme apoſtat de la doctrine de Jeſus-Chriſt. Il ne faut pas d'examen pour ſçavoir qu'un homme eſt ennemi d'un autre quand il fait profeſſion de l'être : il n'en faut pas plus aux Fideles aujourd'hui pour voir que ceux qui s'oppoſent aux deciſions de l'Egliſe ſont contraires à ſa doctrine fondamentale, & par conſequent qu'il faut, ſelon le commandement de l'Apôtre, les fuir & leur dire anathême.

Suivie des Proteſtans mêmes.

Enfin il prend garde que cette voye d'autorité eſt ſi indiſpenſable, que les Proteſtans n'avoient pû s'empêcher d'y revenir, & de l'autoriſer par leur pratique, & par leur doctrine : il

dront à l'avenir de romp
l'Eglise : les autres Chefs d
sectes firent chacun de n
côté ; parce qu'ils sentoi
que sans cela il étoit i
former même une so
quand on leur demand
autorité ils s'attribuent
ils ne nous produisent c
tentions à la verité.
les fait raisonner Mr.
dans son systeme de l'E
Chapitre 22e. C'est
donne le droit & l'aut
nous avons la verité : d
le droit & l'autorité
qui ne voit que tout

croit se tromper & chacun a un droit égal de presumer en faveur de son jugement, puisqu'il n'y en a point d'infaillible : & alors voici à quoi son raisonnement se reduit : je suis persuadé par mon propre examen que j'ai la verité de mon côté ; donc j'ai seul le droit de parler, de faire taire tout le monde, de punir tous les contredisans. Où en seroient les Etats, si les peuples & les plaideurs se mettoient à raisonner de même dans les affaires civiles ? Voilà pourtant comme bien des gens, sans vouloir s'appercevoir de l'absurdité, raisonnent contre l'Eglise qui les condamne : nous ne reconnoissons point l'autorité de ce juge : c'est la loi, c'est la verité qui donne l'autorité, nous avons l'une & l'autre. Mais tant s'en faut que la verité donne autorité, qu'il n'y a point d'Avocat qui n'entende les loix, ni de simple Protestant qui ne pretende par le principe de la secte entendre l'Ecriture aussi-bien que les juges, ou les Pasteurs : cependant on ne voit pas qu'ils souffrent que les Avocats prononcent sentence ou cassent celles des juges :

conferent l'autorité : ce n'e
mais le Legislateur qui est
torité ; ce n'est pas aussi l
porte avec soi l'autorité, n
de la verité qui est Dieu,
part de cette autorité à ce
blit pour être les gardiens
teurs de certaines verit
porte de sçavoir. Pour
autorité, il faut une ver
table, la verité speculati
de cette nature : comm
trouve que par étude &
tion, elle paroît presqu
de differentes faces qu'i
mes au monde : & la na
né droit à personne d'c

même maniere : de sorte que le sens commun est qu'on ne la conteste point à ceux qui en sont informez ; & tout le monde sent qu'on a droit d'user d'autorité contre ceux, qui lorsque la verité est importante, oseroient la contester ; par exemple, dit Mr. Papin, on ne peut m'obliger à croire que Mr. Descartes raisonne mieux que Gassendi : mais si j'étois capable de nier qu'un Edit verifié en Parlement fût un Edit du Roi, il est clair que le Magistrat qui en est le dépositaire & le témoin, auroit droit de m'obliger du moins de l'observer. Mais, lui disoient les Sectaires, nous renonçons à l'autorité coactive : la verité donne du moins droit d'en faire profession : oüi, repond Mr. Papin, dans les sciences qui n'ont aucun rapport, ni au gouvernement ni à la Religion, cette liberté naturelle peut avoir lieu ; mais dans tout ce qui interresse la Religion ou l'Etat, on ne sçauroit sans crime s'attribuer le droit de le publier & de le repandre, à moins qu'on n'ait reçû ordre de l'Eglise si ce sont des choses de Religion, ou de

ne leur avions point d
Tant il eſt vrai que la f
tale de l'Egliſe eſt, que
ſeigner ne peut apparte
qui en ont reçu la comı
maniere autentique ; &
vent canoniquement : &
ſon de n'écouter que ce
ſeigné de cette maniere.
les Miniſtres, notre aute
de Dieu même : c'eſt à l'a
de ſa parole que nous
que l'on ſe ſoumette. Vc
Mr. Papin, ce qui s'appe
la poudre aux yeux des ı
n'eſt-ce pas renoncer au
mun, que de donner à la

dont mes ſens m'aſſûrent, ce qu'elles contiennent telles & telles paroles, ils ne me diſent pas ſi ces paroles ont tel ou tel ſens; cela n'eſt pas de leur fonction : c'eſt pourtant ce qu'il faut que je ſçache, pour ſçavoir préciſément ce que c'eſt que la verité Chrétienne. Vous vous loüez donc, continuë-t'il de lacredulité des ſimples : vous ne me donnez pas ce que vous m'avez promis; vous me faiſiez eſperer un juge, & une autorité infaillible, & vous ne me produiſez enfin que votre propre jugement & votre autorité particuliere.

L'Egliſe Catholique Romaine a ſeule ce droit.

Il n'y a que la Religion Catholique Romaine, qui nous preſente ce que veut trouver un Chrétien raiſonnable pour appuyer ſa foi : elle confond les infidelles qui avoüent que Jeſus-Chriſt & les Apôtres ont enſeigné, mais qui nient qu'ils ſoient dignes de creance. Elle leur montre par un de ces témoignages qui ſont inconteſtables ſur les faits publics, que Jeſus-

ne vient pas ...
pareil témoignage qui
Jesus-Christ & les Apôt
seigné ces articles. Les Sec
trent clairement qu'ils o
compris le dessein de Dieu
rendre sa Religion certaine
faire consister en des faits; i
cet ordre, & la mettent
culations, où ils se perde
nemens, & se partage
opinions contraires. Je
voulu qu'on se soumît à s
du moins à ceux dont il
neroit pas hautement la
soi-même, ou par la
Eglise. Celui qui vous é
coute, leur disoit-il: &

des Apôtres ; c'eſt un fait que de ſçavoir qui ſont ceux d'entre eux qui n'ont jamais rien voulu changer dans la foi, qu'ils avoient reçuë de leurs peres : & enfin c'eſt encore un autre fait, que de ſçavoir ce qu'ils enſeignent aujourd'hui, & ce qu'ils proteſtent avoir toujours été publiquement enſeigné depuis les Apôtres juſques à preſent : tout cela ſe peut ſçavoir aiſément & ſurement par le témoignage autentique de ſes Miniſtres. Mais les Sectaires, à quelque prix que ce ſoit, veulent paſſer, même aux dépens du bon ſens, de la voye ſure & infaillible, à la voye d'incertitude & d'égarement ; & au lieu de juger ſelon l'intention de Dieu & ſelon l'ordre de la nature des veritez de ſpeculation par les veritez de fait, ils jugent des veritez de fait par la verité de ſpeculation. Le bon ſens veut qu'en fait de Religion revelée l'on cherche des témoins, qui faſſent profeſſion d'être un ſimple canal : réformer la foi de ſes peres, c'eſt renoncer à la qualité de ſimple témoin, & de canal pur : c'eſt changer la foi de ſes peres ; ce qui eſt le

fectes conserveroient tous le
à la reserve de l'autorité de
cela ne serviroit de rien : re
fondement, c'est renverser

Après toutes ces reflexio
pond aux objections & con
ce qu'il a dit jusqu'ici : la
que tout le monde suivra ai
voye de l'autorité : la seco
prenant le parti de cette voy
voit pourtant de celle de l
la troisiéme, que dans cett
la plus importante de tou
puyoit sur son propre ju
quoiqu'il ne fût pas plus
que celui d'un autre, ni pl
d'être un fondement de foi.

mais dans celui qui attache l'autorité à une mission expresse & autentique, quiconque exerce une autorité, qu'il n'a pas ou expressément ou régulierement reçuë, sçait bien dans sa conscience qu'il est un usurpateur; il n'y a point de consequence de la monarchie à la tirannie. Sous pretexte que les Sectaires se servent de l'autorité pour soutenir leur parti & y retenir les peuples par une usurpation, & sans mission, s'ensuit-il que l'Eglise de Jesus-Christ n'ait pas reçu de Dieu une autorité expresse, & qu'elle ne doive pas l'exercer? Il ne s'ensuit pas même que les ignorans seduits par les héretiques, & par les imposteurs, soient excusables. Pour prendre le chemin du ciel, il ne suffit pas de se soumettre à la premiere autorité qui se presente: il en faut une qui soit soutenuë d'un témoignage public, qui prouve la mission. Le peuple est incapable d'entrer dans les speculations; mais il n'est pas moins incapable de se tromper à l'égard d'un témoignage public: ce qui est de notorieté publique, est à la portée de tout le monde: on est sans excuse

lorſqu'on n'y fait pas d'attention.

La Religion Chrétienne veut qu'on ſe ſoumette : mais elle veut que ce ſoit par raiſon, & non pas par éducation, & au hazard. Elle veut qu'on ſe ſoumette en hommes, & non pas en brutes : & les Sectaires calomnient les Catholiques, quand ils les accuſent de ſe ſoumettre aveuglément, & ſans raiſon. Ils ſe ſoumettent abſolument, & ſans reſerve : mais une preuve qu'ils ne le font pas ſans connoiſſance, c'eſt qu'on n'obtiendra jamais d'eux de rendre la même obéïſſance à une autre autorité qu'à celle de l'Egliſe. Enfin quand un peuple ſe laiſſe ſeduire, & qu'il prend avec legereté l'autorité des impoſteurs héretiques pour une autorité legitime, il n'en eſt pas moins vrai que l'Egliſe a été formellement revêtuë de l'autorité de Dieu, que les Juifs en ont été dépoüillez, que depuis nulle autre ſocieté n'a reçû la même autorité, & que par conſequent l'Egliſe Catholique Romaine a ſeule le droit d'uſer d'autorité dans la Religion, de condamner les autres ſectes : en un mot d'agir en mere, & de veiller au ſalut de tous les hom-

mes ; parce qu'elle ſeule eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt qui les a tous rachetez pour les ſauver, & mettre tous en voye de ſalut, & qui ne leur en a point laiſſé d'autre. La ſeconde objection, c'eſt qu'il combat la voye d'examen par la voye d'examen même. Mais la difficulté vient de l'équivoque : le mot d'examen ſe prend d'ordinaire pour la diſcuſſion des dogmes particuliers : c'eſt en ce ſens qu'on l'oppoſe à l'autorité, & qu'on dit que les Proteſtans ſuivent la voye d'examen, & les Catholiques la voye de l'autorité : c'eſt-à-dire, que les Proteſtans ne veulent croire que leur propre jugement ſur les articles de la Foi, & ſur le ſens des oracles ſacrez ; au lieu que les Catholiques s'en rapportent entierement au jugement de l'Egliſe. Mais dans l'objection il ne peut ſignifier qu'une ſimple attention : car il n'y a dans cette ſoumiſſion qu'une ſimple attention ſur les faits, qui ſont les motifs de crédibilité, comme les miracles de Jeſus-Chriſt, ſa Reſurrection, & les autres choſes de fait, qui ſont le fondement du Chriſtianiſme. Il y a dans cette attention une eſpece de raiſonne-

que la voye de l'examen eſt un
incertaine, & dangereuſe,
l'examen de ſimple attentic
choſes de fait & de notorieté
que, eſt une voye ſure & infa
Mais enfin dans le choix des d
ſe ſert de ſon jugement qui n'
infaillible: donc il n'exclut pa
doute, & ainſi ne ſçauroit
fondement de la Foi. A cette
tion Mr. Papin repondoit: Q
foibleſſe que je ſente quand il
de la ſpeculation, & du rai
ment ſpeculatif, je ſuis aſſuré
ne puis me tromper, quand il
de juger de ce que je vois, de
eſt de notorieté publique & d
ſequences neceſſaires & imme

pirituel, qui regne sur les ames; &
que le but de sa Royauté est de nous
procurer le salut: & qu'il faut necessairement ou qu'il vienne nous conduire lui-même sans l'entremise d'aucun Ministre, ou qu'il ait revêtu tellement de son autorité divine l'Eglise
qui nous conduit en sa place, que
notre conscience soit obligée de s'y
soumettre; que cette soumission ne
puisse nous égarer, & soit le chemin
du salut, & que l'Eglise ait droit d'y
contraindre ceux qui oseroient lui
contredire. Pour établir ceci, qui
est la bâse de toute la Religion, il
fait remarquer avec soin que les veritables fondemens de la Religion sont
les faits, fondemens incontestables,
& qui ne sont pas équivoques, comme les principes Metaphysiques que
chacun tire de son côté, & tâche
d'en conclure tout ce qu'il veut:
fondemens qui ne se trouvent que
d'un côté, raisons sans replique &
ausquelles les adversaires de la Religion ne peuvent rien opposer, ni de
pareil, ni d'approchant: fondemens
par consequent qui donnent droit
d'obliger les hommes à la soumission,

revelé de la sorte
toute la terre n'en ont pas ét
mêmes les témoins : il faut
quelqu'un qui ait la commiss
de les en informer, & que
moignage porte les caractéres
saires de cette autorité & d
commission divine, qui doi
obliger à acquiescer, & à r
rejetter : or c'est l'Eglise qu
cette charge : Allez, dit le
Dieu, enseignez toutes les
& je suis avec vous jusques à
monde.

A mesure que les Apôtres s
l'Eglise a eu soin de leur d
successeurs qui ayant reçû
témoignage, fussent re

[as]cension de leur divin Maître, fut de [r]emplir la place vacante par la mort [d]e Judas : puisque Judas s'en est allé [e]n son lieu, dirent-ils, il faut choisir [u]n autre de ceux qui ont vû comme [n]ous tout ce qui s'est passé depuis le [b]aptême de Jean jusqu'au jour que [l]e Seigneur a été élevé au ciel, & [q]u'il soit témoin comme nous de sa [R]esurrection. Avant que St. Mathias [f]ût choisi, & élevé à cette charge, il [é]toit Disciple, il étoit témoin de tout, puisqu'il avoit été present à tout ; mais il étoit temoin particulier, & par consequent son témoignage n'étoit pas encore autentique, n'étoit pas soutenu de l'autorité de Jesus-Christ. Il falloit dans l'Eglise des témoins perpetuels, qui eussent toutes ces qualitez, afin que leur témoignage étant autentique, divin, & inconteстable, il fût le fondement de la Foi des Fidelles. Ce qui montre en passant combien l'ordination, & la subordination, telle que les Apôtres, & leurs successeurs l'ont établie dans l'Eglise, sont necessaires & indispensables. Sans cela que peuvent produire les autres sectes ? La voix publi-

.e divinité que l'Ecriture port
ils reconnoissent que ces ca
ne sont pas clairs & qu'ils
voyent que par leur jugemen
culier, & que même ils ne s
au-dessus de toute contradict
qu'ils ne forment pas de dem
tion. *Jurieu de la nature & de*
ce. Sera-ce quelque témoigna
ticulier du Saint-Esprit? Mais
donc fanatiques, & visionnai
c'est ainsi que les plus raiso
d'entr'eux traittent ceux, qui
tent d'avoir aujourd'hui des
tions & des revelations parti
sur la Religion. Sera-ce enfi
témoignage des prophéties &

sont passées jusqu'à nous : des témoins, dont l'autorité, & la commission divine, aussi-bien que la sincerité & la connoissance certaine ayent toûjours été authentiques, & de notorieté publique dans l'Eglise : des témoins enfin qui ayent toûjours pû dire avec S. Luc, nous vous annonçons les choses que nous ont fait connoître ceux qui les ont vûës eux-mêmes depuis le commencement, & qui ont été avant nous les Ministres de la parole ; & avec S. Jean : nous sçavons que nous disons vrai, & il est de votre devoir de vous soumettre à notre témoignage.

Dans le systéme Catholique, il n'y a point de difficulté.

Il n'y a que dans l'Eglise Catholique Romaine qu'un tel témoignage se trouve : Jesus-Christ lui donne l'ordre formel, il lui communique le S. Esprit pour cela ; vous recevrez, dit-il aux Apôtres, le Saint-Esprit, & vous me serez témoins jusques aux extremitez de la terre. D'abord les Apôtres s'acquittent de cette charge,

& rendent de grands & de puissans témoignages de la Resurrection du Seigneur Jesus-Christ, soutenus de celui du S. Esprit, qui par ses prodiges atteste la verité de leur déposition. Ils ont toûjours soin de dire, qu'ils n'annoncent, que ce qu'ils ont vû, & ce qu'ils ont entendu. S. Jean le fait plusieurs fois; Saint Paul dit qu'il a eu aussi l'avantage de voir après tous les autres Jesus-Christ resuscité : Saint Pierre insiste extrémement là-dessus, 2. *Ep.* 1. 16. Ils ne se regardent que comme des dépositaires : l'Évangile m'est commis, dit S. Paul à Timothée, & pour remplir tous les devoirs de sa commission, il a soin de le commettre à d'autres avec les mêmes ceremonies, qui avoient été observées à son égard, en presence de toute l'Eglise d'Antioche, le jeûne, la priere, l'imposition des mains: les ayant observées à l'égard de Timothée, il lui ordonne de commettre à d'autres à son tour ce mêm dépôt : les choses, dit-il, que vo avez entenduës de moi, commett les à des gens fidelles, qui soient pables d'enseigner aussi les aut

n'imposez les mains à personne avec précipitation. Quand on voit cette discipline observée dans l'Eglise depuis les premiers tems avec cette même solemnité, & avec éxactitude, on trouve dans l'Eglise dans tous les momens de sa durée, des témoins également authentiques de son origine, de sa doctrine ; des Ministres également revêtus de l'autorité du Maître : ils sont tous comme un même témoin. On se trouve tout d'un coup transporté au siécle des Apôtres.

Avec un tel témoignage, ajoûte M. Papin, il ne m'est non plus permis de douter de la verité, ou de la divinité de l'Evangile, qu'il m'est permis de douter de l'origine, ou de la force d'une loi, que je vois observée & soûtenuë dans tout un État par les Juges Royaux. Au contraire renversez cette subordination de discipline, la Foi ne trouve plus de fondement. Un bruit grand, si l'on veut, nous assûre que les Livres sont divins ; mais un autre me dit qu'ils ne le sont pas. Voici des gens, qui soûtiennent que le premier bruit est vrai, & que l'autre est faux : mais quel caractere portent-

roit pas soûtenuës de l'a
Souverain, n'auroit-on p
demander en vertu de q
tendroient obliger à de t
Renverser donc cette disc
jetter l'autorité de l'Eglise
jetter le seul fondement de
ce qui seul peut obliger à l'
& à la soûmission dans l
Chrétienne.

Les plus simples voyent le fon
lide de leur Foi.

C'est ce témoignage d
d'aujourd'hui aussi authen
celui de la primitive, sans
besoin de remonter plus hau

Mais, dira-t-on, l'autorité que l'Eglise Romaine s'attribuë, lui est contestée, premiérement par ses ennemis; secondement par ceux qu'elle appelle ses enfans rebelles; ne sont-ce pas là deux grands sujets de douter pour les simples Fidelles? Premiérement à l'égard des Infidelles, leurs reproches ne doivent pas faire plus d'impression sur les Fidelles, que les calomnies des ennemis d'un État n'en font sur les peuples, qui en sont les membres. Ils voyent les Pasteurs reconnus unanimement par tous les Chrétiens pour témoins authentiques de la verité Chrétienne, & nous avons vû qu'il n'y a que l'opiniâtreté, l'orguëil, l'impieté ou la folie, qui puissent contester sur des faits contre un tel témoignage, dont les plus simples sont capables quand ils ne pourront consulter que des témoins parlans; & voilà par consequent dequoi contenter la conscience, & le cœur des plus ignorans. La revolte des schismatiques n'est pas non plus capable de jetter les Fidelles les plus simples dans le doute; ils se font leur procès eux-mêmes, puisqu'ils avoüent qu'ils n'ont

point reçu d'ordre formel, & exprès de s'élever contre les Pasteurs de l'Eglise; lesquels demeurent possesseurs des ordres exprès, & de l'autorité de Jesus-Christ. C'est precisément comme si dans un État le Roi laissoit des Ministres pour gouverner en son absence: des rebelles auroient beau pretexter que les Ministres corrompent ses loix, qu'ils ne les entendent pas, qu'ils les abandonnent, & en font de nouvelles; pendant que le Roi n'envoyeroit personne pour les dépoüiller de l'autorité qu'il leur auroit donnée, les plus simples comprendroient la justice de leur cause. Il n'y auroit que l'esprit d'entêtement, & de rebellion, qui fût capable de ne pas voir, & de ne pas confesser que si une pareille prétention avoit lieu, toutes les societez seroient bien-tôt renversées: chacun sur le moindre interêt prétendroit que les Superieurs abusent de leur autorité,

Où sont les simples & les ignorans, qui ne soient capables de sentir, & d'appercevoir toutes ces veritez, & qui ne concluent que, jusqu'à ce que le Roi ait depossedé de leur autorité

ces premiers Officiers, refifter à leurs ordres eft une rebellion formelle ? A plus forte raifon lorfqu'il s'agit de l'Eglife ; puifque Jefus-Chrift affifte de fon Efprit & de fa prefence fes Miniftres qu'il a revêtus d'une autorité qui doit durer jufques à la fin des fiécles. Mais ce n'eft pas l'Eglife qui parle, les affemblées générales font très-rares, les fimples particuliers n'y affiftent pas, la plus grande partie n'en peuvent pas même lire les décifions : ils n'en font donc informez que par quelques Prêtres, & tout au plus par l'Evêque Diocefain.

La réponfe que fait à cette objection M. Papin, merite d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'elle fert à rectifier ce qu'il avoit dit auparavant, qu'on n'eft obligé de fe foûmettre qu'à un Concile. C'eft encore, pourfuit-il, comme fi on difoit que le fimple peuple ne peut être affûré de la volonté du Roi ni des loix fondamentales de la focieté, fous le prétexte qu'il n'en eft inftruit que par des particuliers ou par des juges fubalternes ; & non par le Roi lui-même, ou par des Cours fuperieures. Un peu-

ple seroit-il excusable de revoquer en doute les ordres de son Souverain qui lui sont portez par des Commissaires exprès ? Un seul de ces Commissaires, qui donne des marques certaines de sa commission, ne persuade t-il pas que la volonté du Prince est telle qu'il le dit ? Cette persuasion est fondée sur l'autorité du Roi, dont on voit qu'il est revêtu, & sur les ordres exprès qu'il en a reçûs. Il en est de même des Ministres de Jesus-Christ canoniquement envoyez. Mais les Ministres ne sont pas pour cela infaillibles : c'est pourtant ce qu'il faudroit. A cela il répond que c'est outrer la défiance, & le montre par ce qui se passe dans l'État civil, où l'on se soûmet aux Officiers, qui ne sont pas infaillibles : que ni le simple particulier, ni le simple Fidelle ne doit pas regarder les Ministres de l'Eglise ou de l'État, comme des membres détachez du corps ; mais comme des membres animez par le chef, & reglez & conduit par son esprit. Ainsi c'est sur ce Chef, sur l'Eglise qui sçaura toûjours corriger les Ministres particuliers, s'il leur arrivoit de manquer à

que l'on se repose. En effet, où est le simple Fidelle, qui ne sçache que dans l'Eglise & dans l'État les Chefs veillent par les Officiers superieurs sur les inferieurs ? Qui peut nier après cela que ce ne soit s'opiniâtrer contre la raison, que de refuser d'ajoûter foi à un Ministre public & authentique ? Cela seroit bon, disent enfin les Schismatiques, si nous ne voyions pas les Ministres authentiques partagez : mais les Grecs, les Anglois, sans parler des autres, ont reçû leur part du ministere & de l'Apostolat : les Conciles mêmes se sont vûs partagez. Pour les premiers, il répond qu'il ne suffit pas pour être Ministre authentique d'avoir reçû les Ordres canoniquement, qu'il faut encore être approuvé dans sa doctrine & dans sa conduite par l'Eglise, ne se conduire que par elle, pour pouvoir être censé son Ministre. Pour les Conciles, il reprend la comparaison d'un Royaume qui auroit plusieurs partis, divers Parlemens, lesquels avec la même autorité, & avec les mêmes Loix ne rendroient pas des Arrêts semblables ; ensorte qu'il en resulteroit une guerre civile. Il mon-

tat ne seroit pas gouver...
ce qui ne se peut pas so
l'Eglise, que la Sagesse ét
mée pour ne la jamais
Ainsi les vrais enfans de l
me les plus simples, ne
en doute sur le parti qu'il
dre dans les differends su

Dans ce systéme Catholi
point de cercl

Le dernier retranche
taires est de lui soûteni
raisonnement est un ce
de l'Écriture à l'Eglise
à l'Écriture. La comp
Royaume lui sert enco

cette obéïssance. L'impertinence de cette objection ne sauteroit-elle pas aux yeux de tout le monde ? Il est vrai que le peuple croit que les Loix sont de son Souverain, parceque le Parlement le dit : mais il n'est pas vrai qu'il croye que le Parlement tient son autorité du Prince, parceque la Loi le dit ; c'est parceque le Parlement, qui est une assemblée perpetuelle de témoins authentiques, (& cela de notorieté publique) le dit lui-même : & que si quelqu'un étoit capable de le contester, on le banniroit de l'État, ou on l'envoyeroit aux petites maisons. Il en est de l'Eglise tout de même, ou plûtôt disons mieux ; ce n'est ni le Parlement, ni l'Eglise, qui se rendent, à proprement parler, témoignage. Ils sont pour le rendre aux Loix du Souverain : ce qui rend témoignage pour eux, ce sont les caracteres visibles de leur autorité. Le but de l'Eglise est proprement de rendre témoignage à JESUS-CHRIST & à sa doctrine ; de faire connoître ses loix, & de les faire observer. Ce qui rend témoignage pour elle, ce sont les caractéres de sa charge, les ordres

ce, & qu'elle a toujou
qui n'a jamais été mé
des infidelles, ou par
& des profanes. Je ne c
te-t-il ; qu'on me dem
donc je me *suis servi*
pour prouver que le
l'Eglise est le fondeme
puisque je parle à des
sent Chrétiennes, &
fession de croire par de
criture. S'il s'agissoit d
Payens, le bon sens v
leur produisît d'abor
moins de la verité Chré
ces témoins eux-mêm
voir combien leur tém
thentique, & divin : &

pin s'est acquitté de la parole qu'il avoit donnée de démontrer la verité, la sagesse, la sainteté du principe Catholique. C'est l'avoir fait, que d'avoir visiblement & clairement prouvé que c'est celui de la Religion de Jesus-Christ. On trouvera le tout bien mieux exposé dans le livre. A la verité on y rencontrera des répétitions & des redites ; un stile quelquefois negligé, avec des principes lesquels, à moins de les prendre liez, ne seroient pas assez exacts : mais on doit se souvenir que l'Auteur fut pressé pour la premiere édition, & que la mort l'a empêché de mettre la derniere main à celle-ci. Malgré cela l'Ouvrage est en son genre un des plus clairs, des plus solides & des plus accomplis qui ayent paru jusqu'ici : enfin un chef-d'œuvre en fait d'abregé de controverses. Pour ce qu'ont écrit de sa conversion & contre ses Livres les principaux Auteurs Protestans de ce tems-ci, on doit regarder tout cela comme des traits de mauvaise humeur. Il leur avoit assurément donné sujet de n'être pas contens de lui. Nous ajoûtons ici à la fin

...suite de propositions qu'il avoit dressée lui-même afin qu'on vît d'un coup d'œil sa démonstration.

I. Je suis persuadé que JESUS-CHRIST a été crucifié, qu'il est ressuscité, qu'il est monté au Ciel, comme je suis persuadé que les Apôtres ont été témoins oculaires de ce fait.

II. Je suis persuadé que les Apôtres en ont été les témoins oculaires, comme je suis persuadé qu'ils l'ont dit, qu'ils ont répandu leur sang en le soûtenant, & qu'ils ont fait une infinité de miracles pour le confir-

ger dans sa croyance & à qui ses propres ennemis ne contestent pas la succession réguliere de la chaire des Apôtres, est la vraye Eglise de JESUS-CHRIST, comme je sçai qu'un Parlement qui est composé de membres legitimement appellez & qui fait profession de suivre les Loix & les Coûtumes, est un Parlement legitime.

VII. Je suis persuadé que JESUS-CHRIST a revétu cette Eglise de toute l'autorité necessaire pour gouverner les Fidelles, comme je suis persuadé que le Roi a donné à ses Ministres toute l'autorité necessaire pour gouverner ses sujets.

VIII. Je suis aussi assuré que l'Empire de JESUS-CHRIST regarde la conscience & le cœur, que je suis assuré que l'Empire du Roi regarde nos corps & nos biens : je sçai par consequent que la conscience & le cœur doivent être soumis à l'Eglise de JESUS-CHRIST, comme je sçai que nos corps & nos biens sont soumis aux Cours Souveraines établies par le Roi.

IX. Et la conscience ne pouvant se soumettre qu'à une autorité infail-

tible, je ſçai que l'Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions, comme je ſçai que les Arrêts de l'autorité ſouveraine ſont ſans appel.

ARTICLE L.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HANOVRE.

Fœrſter a imprimé un livre du ſçavant *Keiſler de la Societé Royale de Londres*; dans lequel il traite des antiquitez choiſies, qui regardent les païs ſeptentrionaux; il y a de grandes recherches, & beaucoup de critique; voici le titre du livre. *Antiquitates ſelectæ ſeptentrionales, & criticæ, &c. cum figuris æri inciſis.* C'eſt un *in* 8° de 600 pages.

D'ITALIE, DE MODENE.

Monſieur Muratori celebre par tant d'ouvrages, qu'il a donnez au public, & digne Bibliothécaire du Sereniſſime Duc de Modene, fit paroître en 1717. un excellent ouvrage *in folio*, ſur la Maiſon d'Eſt: on eſt ſurpris que vous n'en ayez pas encore

rendu compte au public. L'Ouvrage est intitulé : *Delle Antichita Estensi, & d'Italiane Trattato di Lodovico Antonio Muratori Bibliothecario del Serenissimo Rinaldo I. Duca di Modena, &c.* Le sujet du Livre, & la profonde érudition de l'Auteur vous devroient bien inviter à en parler dans vos Memoires : la comparaison que vous auriez pû faire de l'Ouvrage de M. Muratori avec ce que le fameux M. Leibnis a donné sur la Serenissime Maison de Brunswick, dont la tige est la même que celle de la Maison d'Est, auroit fait plaisir au Public.

Ce n'est pas manque de zele que nous avons gardé le silence jusqu'à present ; c'est que l'Ouvrage ne nous est pas encore tombé entre les mains.

DE FRANCE, DE PARIS.

On imprime chez Montalant un nouveau recuëil très-ample de pieces d'anciens Écrivains, qui sera partagé en quatre classes : la premiere, qui tiendra trois tomes, renfermera les Lettres des Souverains Pontifes, des Empereurs, des Rois, & des hommes illustres ; mais comme le

magne, de la Gaule, & d
on y trouvera des Actes
des Chroniques de divers
quelques Ordres Religieu
nasteres, &c. Les deu
classes feront toutes Mora
matiques : on y verra di
les, des Synodes Provin
Capitulaires de nos Rois
titutions Monastiques, c
des Saints Peres du 4e &
& des suivans, dont pl
regrettez, comme s'ils
dus : tout cela sera acco
Prefaces, & de Tables i
& à la fin, d'un Glossaire
les moins usitez. C'est l'C

bureaux, enrichie de plus de cent soixante pieces de gravure. Par Nicolas du Val, l'un des Secretaires de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine; trois volumes *in fol.*

Il paroîtra bien-tôt trois nouveaux tomes des Memoires du Clergé: Loüis la Tour n'épargne rien, afin que l'édition en soit parfaitement belle. L'Histoire de l'Academie Royale des Sciences de 1718. est imprimée, & les presens en sont dejà faits depuis quelques mois.

AVIS SUR UNE NOUVELLE Edition de l'Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi. Par le R. P. G. Daniel, de la Compagnie de Jesus. *Nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* Sept volumes *in quarto*, enrichis de Figures en taille-douce, & de plusieurs Medailles authentiques. A Paris, ruë S. Jacques. Chez Denys Mariette Libraire, à S. Augustin & à l'Ecu de Venise; Jean-Baptiste de Lespine, Imprimeur-Libraire ordinaire

Personne n'ignore com
toire du R. P. Daniel qui
la premiere fois à Paris
été favorablement reçûë
on lui a donné avec justi
rence sur toutes les *Histo*
les de France qui ont p
present. Notre ancienne H
un cahos dont on ne don
idées si confuses & si
qu'on ne pouvoit en soûte
le nouvel Auteur a dévelo
de maniere que le recit d
se passerent dans ces p
de notre Monarchie, s'y
que autant de plaisir q
mens les plus interessan
les plus proches de nous

quelque rapport à la nôtre, soit par des interêts communs, soit par des interêts opposez qui produisoient tantôt les guerres, tantôt les traitez, & tantôt les alliances & les ligues.

La moderation, l'équité, les ménagemens convenables, la discretion dans les matieres les plus délicates à traiter, regnent dans toutes la suite de son Histoire, en sorte qu'il est aisé de s'appercevoir qu'il a toûjours été fort en garde contre l'esprit national & la partialité, & qu'il n'a eu pour guide que la verité, quand il pouvoit la découvrir, ou du moins l'entrevoir.

C'est principalement ce qui a fait estimer & rechercher cette Histoire jusques dans les Païs étrangers, où les Libraires se sont pressez d'en donner une nouvelle édition qui y paroît depuis quelques mois; mais l'estime generale du public pour l'Ouvrage du R. P. Daniel, dont la matiere est si interessante pour la nation Françoise, ne nous permet pas de l'abandonner aux Etrangers, & nous engage à en entreprendre une nouvelle Edition qui sera beaucoup superieure à celle qu'ils viennent de mettre au jour; nous la

employerons des caracte
beau & bon papier d'A
gravure des Cartes, de
& des Medailles qui ont
dans l'Edition étrangere
par les meilleurs Maîtr
remettrons la vignette
Capet qui a été oubliée d
de Hollande, & qui ne
l'être, étant à la tête de
Race; elle represente l'i
droit feodal, qui vrai-sen
prit alors sa forme con
l'essentiel: nous aurons
donner aux vignettes une
égale, & une disposition
se pour les Medailles qu
... ce qui a été assez

du Païs, où l'on a marqué les divers Etats qui s'y étoient formez aux dépens de l'Empire Romain, comme le Royaume des Bourguignons, celui des Visigots, & ce qui restoit aux Romains. On y a marqué aussi quelques lieux fameux dans l'Histoire par les batailles qui y furent données par les François, la France Germanique au-delà du Rhin, & les principaux Peuples qui la bornoient.

On a fait graver le Tombeau de la Reine Brunehaut, qui est dans une Abbaye auprès d'Autun, & l'on a montré par des raisons assez vraisemblables, que c'étoit le veritable Tombeau de cette fameuse Reine, dont les belles & les mauvaises actions, & la fin desastreuse occupent une assez grande place dans l'Histoire de la premiere Race de nos Rois.

On y trouvera aussi le plan de l'arrangement de l'armée Françoise & de l'armée Romaine pour la bataille de Cassilin, qui se donna sous la premiere Race, où Narsez, ce grand Capitaine du tems de l'Empereur Justinien, tailla en pieces une nombreuse Armée

seule impetuosité naturelle
plusieurs se l'imaginent,
sçavoient ranger avec me
Armée en bataille. On au
le plan de quelques autr
semblables, si on en avoit
un détail aussi exact que
Bataille de Cassilin. Il es
Historien de l'Empire pro
tems-là, qui semble s'êti
lierement appliqué à donn
très-nette & très-exacte
qui se passa en cette rencon
C'est par la même raiso
a pareillement representé
tion du Camp de Henri IV
née d'Arques, où le Duc d
attaqua ce Prince dans ses

On ne parle point des diverses vignettes toutes Historiques dont on a orné le commencement de plusieurs Regnes.

On a encore enrichi cette Edition de plusieurs Medailles tant de celles de nos Rois de la troisiéme Race, que de celles des Rois de la seconde & de la premiere Race.

On y verra la belle Medaille de Loüis le Grand où est representé l'aveu autentique de la part du Roi d'Espagne du droit que l'Ambassadeur de France a toûjours eu de préceder l'Ambassadeur de ce Prince. Cette Medaille qui fut frappée en 1662. est ici representée au sujet des grandes contestations qu'il y eut sur ce point au Concile de Trente.

La Medaille de Henri IV. pour la Bataille d'Ivry, où il défit l'Armée de la Ligue, commandée par le Duc de Mayenne.

Celles que ce Prince fit frapper à l'occasion du renouvellement de l'Alliance avec les Suisses.

Celles du Cardinal de Bourbon reconnu pour Roi par les Ligueurs sous le nom de Charles X.

maſſacre de la S. Barthele

La Medaille de Fran
ſon mariage avec Marie S
d'Ecoſſe.

La Medaille de Henri
conquêtes, où l'on voit c
quelques autres, le *bon*
tiere de Medailles renaî
Regne en France.

Une autre du même P
ſuccès de ſes armes en Ita
magne, &c.

La Medaille de la fame
ſe de Valentinois.

La Medaille de Fran
prend le titre de Duc de

Une Monnoye de Loü

des Sciences & des beaux Arts. 1109

criptions sont en François contre l'or-
dinaire.

La Medaille

ſon mariage avec Marie S

d'Ecoſſe.

La Medaille de Henri

conquêtes, où l'on voit c

quelques autres, le bon

tiere de Medailles rena

Regne en France.

Une autre du même l

ſuccès de ſes armes en It

magne, &c.

La Medaille de la fam

ſe de Valentinois.

La Medaille de Fra

prend le titre de Duc d

Une Monnoye de L

ſe donne les titres de

Siciles, de Jeruſalem

criptions sont en François contre l'ordinaire.

D'autres où il prend le titre de Roi de Jerusalem, &c.

Une de Charles Duc de Bourgogne dit le Hardi ou le Temeraire, du tems de Loüis XI.

Medaille de Charles VII. dans le goût de ce tems-là.

Medaille du Roi Philippe de Valois & de la Reine son épouse, par laquelle on voit la fausseté de ce qui a été avancé par un sçavant Antiquaire, qu'avant Loüis XII. on ne voit point de Medailles de nos Rois representez en buste.

Une Monnoye frappée à Rome à l'honneur de Charles d'Anjou Roi de Sicile, frere de S. Loüis, avec le titre de Senateur de Rome.

Plusieurs Medailles de nos Rois de la premiere Race, qui ne sont pas de pure imagination comme celles qui ont été rapportées par Mezeray, mais tirées sur les originaux qui sont au Cabinet des Medailles du Roi & en d'autres. Ces Medailles sont beaucoup plus considerables par leurs inscriptions que par l'or, dont elles sont

matiere : mais c'est qu'ils
pour modeles les Medaill
noyes Romaines, qui av
dans les Gaules.

Ainsi l'on voit, par ex
quelques Medailles de Cl
simplicité des anciennes
d'un côté le buste de ce
cette Legende, *Clotarius*
revers une Victoire avec
cription, *Victoria Gothica*

Mais les plus curieuses s
Theodebert I. où ce Prin
representer avec tous le
d'un Empereur, & où il s
titre d'*Augustus* & de *per*
gustus, comme faisoient les
Romains, & encore alors

Nous aurons d'ailleurs l'avantage de travailler ſous les yeux de l'Auteur, qui a bien voulu faire la reviſion de ſon Ouvrage, & l'augmenter dans les endroits où il convenoit de le faire.

L'augmentation la plus conſiderable ſera à la fin du dernier volume, ce ſeront des eſpeces de faſtes du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis le Grand, afin qu'on ait au moins une teinture generale de ces deux Regnes, dont l'Hiſtoire, quand on la fera, demandera autant de volumes, pour être bien développée, qu'on en a fait pour tous les Regnes précedens, depuis le commencement de la Monarchie.

Les Tables des Matieres diſpoſées par Regnes qui ſe trouvent à chaque volume, n'ayant pas eu l'approbation du Public, & l'Auteur nous ayant avoüé lui-même qu'il n'en eſt pas content, nous mettrons les Tables alphabetiques generales & plus exactes & plus amples à la fin de chaque volume; on ſçait l'utilité & la commodité des bonnes Tables pour les Lecteurs.

Les ſommaires des Regnes ſont du

Cette Histoire se trouvant par les additions considerablement augmentée, elle sera divisée en sept volumes, l'impression en sera achevée & en état d'être délivrée aux Souscripteurs dans le mois de Juillet 1722.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

1. Cette Histoire se vendra quatre-vingt-dix livres en blanc, pour ceux qui n'auront pas *souscrit*, & aux *Souscripteurs* soixante livres aussi en blanc, dont ils donneront trente livres en souscrivant, & les trente livres restantes seront payées en leur fournissant ledit Livre imprimé; bien entendu que ceux qui auront souscrit seront tenus de retirer leurs souscriptions dans le courant d'une année, après que l'on aura commencé à délivrer l'Ouvrage au public, & faute par eux de les retirer dans ledit tems, les avances qu'ils auront faites seront perduës pour eux, sans que les Libraires puissent être recherchez pour cet effet.

2. On imprimera fort peu d'exemplaires de cette Histoire en grand pa-

on la donnera en faveur des ſouſ-
ons à 90. liv. en blanc, dont moi-
ſouſcrivant, & le ſurplus en li-
ledit Livre imprimé.
Les Souſcriptions ſeront ouver-
1. Avril 1721. juſqu'au premier
t de la même année.
Ceux qui voudront ſouſcrire s'a-
ront aux Libraires indiquez ci-
, qui leur en donneront une re-
iſſance ſignée d'eux trois, avec
eſſe de leur fournir ledit Livre
e mois de Juillet 1722. aux clau-
conditions portées par le preſent
.

F I N.

...beillard, ...
Gildas de Ruis Ordre de S. ...
celle d'Héloïse son épouse, ...
Paraclet, &c.
Art. XLVI. *Recueil de dive...*
sur la Philosophie, la Religi...
le, l'Histoire, les Mathe...
&c.
Art. XLVII. Dissertatio ...
Divinitate, &c. *Disserta...*
Divinité du Messie.
Art. XLVIII. *Memoire pou...*
des découvertes qu'on a fait...
thematique dans ces derni...
*Par ***.*
Art. XLIX. *Les deux Voyes ...*
matiere de Religion, l'Exa...
culier. & l'Autorité, &c.

Errata du mois de Juin 1721.

)Age 943. ligne 1. son enfance le fit, ... lisez *se* fit. P. 943. l. 8. il appa-it ... lisez il parut. P. 953. l. 23. une adition, lisez une *traduction*. Page 957. antepenultiéme, épitaphes Latins, li-z *Latines*. P. 1006. l. 13. bien valoit au ercle ... lisez *C'étoit un grand avantage ur le Cercle*.... Et ensuite, que la par-ite conformité, lisez que *sa* parfaite *uiformité*. P. 1007. l. 15. Gregroire, li-z *Gregoire*. La même, l. 25. asymptoses, ez *asymptotes*. P. 1008. l. 24. quadri-sces, lisez *quadrilateres*. P. 1009. l. 14. s feriis, lisez des *series*. P. 1020. l. 22. une suite, lisez *une suite*. P. 1024. l. 2. eux-mêmes, lisez *par eux-mêmes*. La ême, l. 27. qu'on ne trouve son ncm ins les Livres, lisez *qu'on ne trouve son m de fois dans les Livres*. P. 1029. l. 7. de perfection des sections coniques, lisez *la perfection où il a poussé la science des ctions coniques*. P. 1030. l. 3. rectifira-on, lisez *rectification*. La même, lig. 18. 22. asymptoses, lisez *asymptotes*. P. 31. l. 5. effacez *hyperboliques*. Lig. 13. ime, lisez *prisme*. P. 1034. l. 15. *nil itur opus vatillam*, lisez *erat illam*. Et gne 16. *& quo solo*, lisez *ex quo solo*. P. 35. l. 11. Viese, lisez *Viete*. La même, gne penultiéme, de l'analyse, ajoû-z *nouvelle*. P. 1036. l. 1. Viese, de me-

me qu'à la page ſuivante ligne 2. & 12. liſez *Viete*. Page 1042. ligne 19. par M. Wallis, liſez *pour M. Wallis*. P. 1044. l. 6. & l'artice, liſez *l'artifice*. La même page, l. dern. les Colombes, liſez *Colombs*. P. 1050. l. 17. que telle eſt telle doctrine, effacez telle eſt, & liſez *que telle doctrine*. P. 1056. l. 10. de fuire, liſez de *fuir*.

Les autres fautes ſe pouvant aiſément corriger, l'on n'en chargera pas cet Errata.

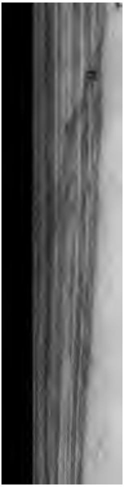

DO NOT CIRCULA